

**PROTEGER, AMELIORER
ET SAUVER DES VIES**

Rapport annuel 2024

Life,
Science.



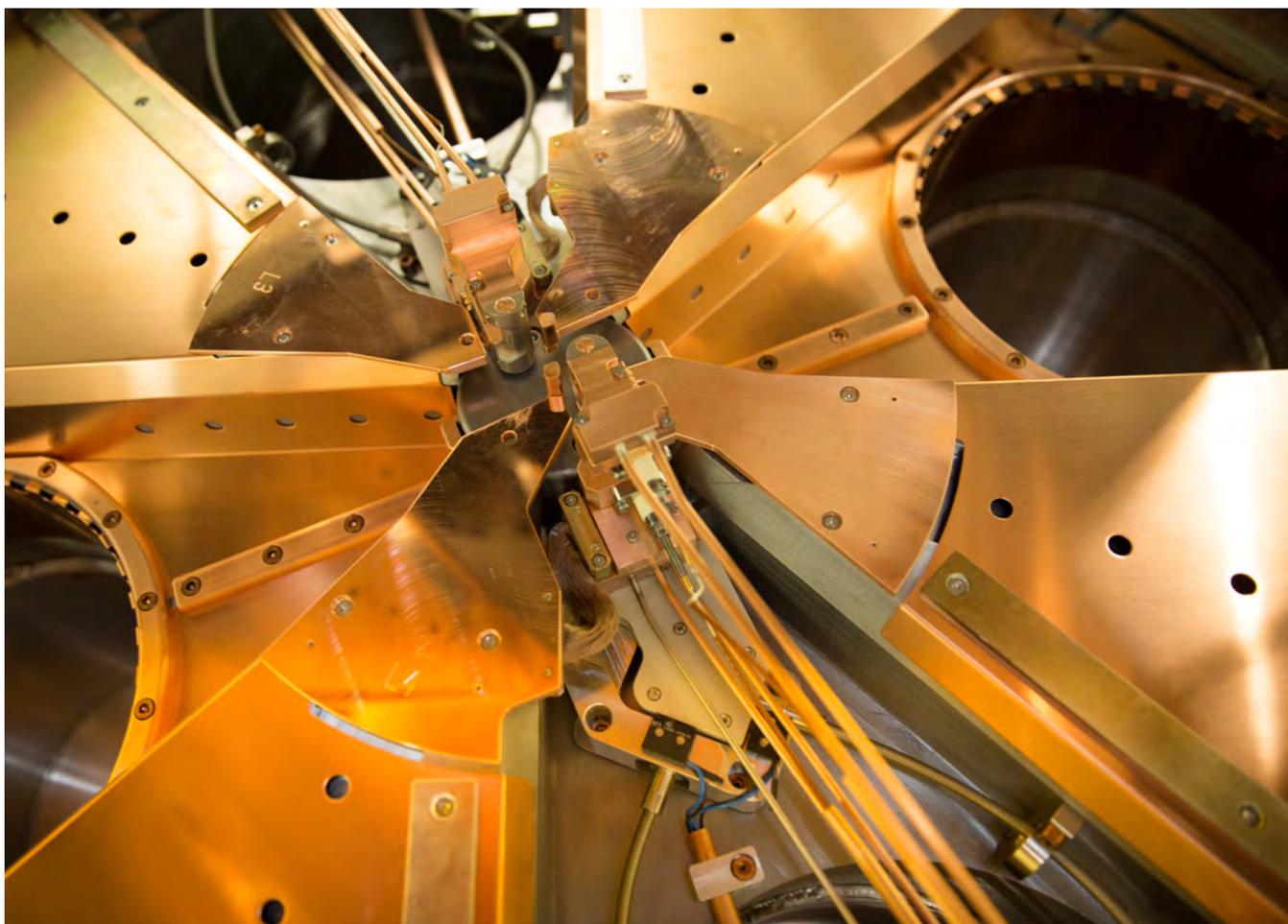


TABLE des matières

IBA, leader mondial	2
Nos valeurs	4
IBA : l'année 2024 en bref	5
Message d'Olivier Legrain et Henri de Romrée	6
Prendre soin des personnes, ce qui nous tient à cœur	8
1 Solutions Industrielles	10
2 Solutions RadioPharma	16
3 Protonthérapie	22
4 Dosimétrie	28
5 IBA Discovery Lab	34
Engagement en tant que force positive	36
Rapport de gestion	43
Déclaration des dirigeants	44
Événements marquants de l'exercice	44
Revue des secteurs d'activité	45
Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	51
Succursales de l'entreprise	57
Projet d'incitation et Conflits d'intérêts	58
Compétence et indépendance des membres du comité d'audit	61
Déclaration de gouvernance d'entreprise	61
Etats financiers annuels consolidés	84
Recherche et Développement	88
Augmentations de capital et émissions d'options d'achat d'actions et d'obligations convertibles	88
Rachat d'actions propres	88
Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat	88
Instruments Financiers	93
Acquisitions significatives et cessions en 2024	93
Perspectives générales pour 2025	93
IBA SA Etats financiers annuels	96
États financiers consolidés IFRS	100
États de la situation financière consolidée	101
Compte de résultats consolidés	102
États consolidés du résultat global	103
États consolidés des variations des capitaux propres	104
Tableau des flux de trésorerie consolidés	105
Notes aux états financiers consolidés	106
Renseignements de caractère général	175
La bourse et les actionnaires	178
Rapport de durabilité	180
Informations générales ESRS 2	182
Informations environnementales	199
Taxinomie de l'UE	220
Informations sociales	228
Informations sur la gouvernance	243
Tableau de référence ESRS	252
Autres informations sur la durabilité	262
Rapport d'assurance du commissaire	268
IBA contact	282

IBA

leader mondial



IBA est un leader mondial dans les technologies des accélérateurs de particules. L'entreprise conçoit, produit et commercialise des solutions innovantes destinées au diagnostic et au traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi qu'à des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux, les traitements phytosanitaires ou l'amélioration des matériaux.

Partout dans le monde, des milliers d'hôpitaux sont équipés d'accélérateurs de particules et d'appareils de dosimétrie conçus, fabriqués et upgradés par IBA, concrétisant sa mission de protéger, améliorer et sauver des vies.

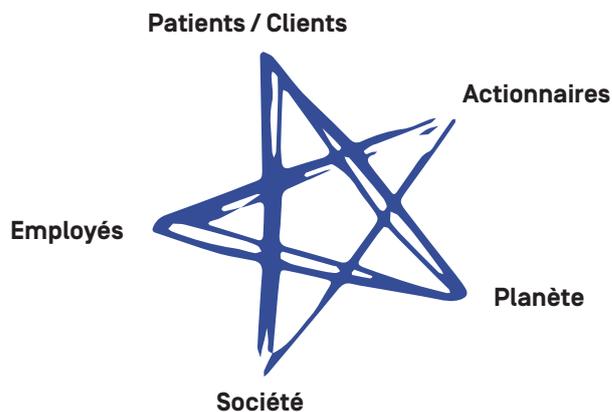
La finalité de sa mission pour la vie, les relations établies au fil du temps avec ses clients et partenaires, ainsi que son esprit d'innovation et sa volonté de rechercher sans cesse le progrès technologique et scientifique, font d'IBA une entreprise unique qui se démarque par des rapports humains profonds illustrés par sa devise : la Vie, la Science : Life, Science.

À travers ses quatre principaux secteurs d'activités, Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie et Dosimétrie, IBA commercialise des solutions permettant d'adopter une approche entièrement intégrée sur des questions de santé et d'environnement.

Comment agissons-nous ?

Chez IBA, nous croyons que les entreprises ont pour mission d'être une force positive et de créer de la valeur partagée à long terme pour l'ensemble de leurs parties prenantes. C'est ce que nous appelons l'Approche Parties Prenantes, qui reflète la pérennité de notre engagement sociétal.

Dans les faits, IBA est une entreprise certifiée B Corporation (B Corp)TM depuis 2021.



Nos clients et leurs patients :

nous développons pour nos clients les technologies les plus performantes avec l'objectif de réaliser un impact positif.



Nos employés :

nous leur offrons des emplois de qualité dans un environnement stimulant, inclusif, convivial et fondé sur des valeurs éthiques.



Notre société :

nous promovons un modèle entrepreneurial durable au service de la société, dans le respect des limites de notre planète.



Notre planète :

nous travaillons constamment à la prise en compte et à la réduction de l'impact environnemental de nos produits et de nos activités.



Nos actionnaires :

nous nous montrons dignes de leur confiance en constituant un investissement financier sain et en agissant selon nos valeurs.

Pourquoi le faisons-nous ?

POUR PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER DES VIES

Depuis près de quarante ans, IBA place la finalité de l'entreprise au cœur de ses activités, comme l'exprime sa mission « Protéger, améliorer et sauver des vies ».

Toutes les activités d'IBA servent le même objectif : avoir un impact positif sur la santé des personnes en fournissant à ses clients les solutions de diagnostic et de traitement les plus efficaces et les plus précises, ainsi que des solutions de stérilisation et d'amélioration des matériaux sûres. Cette finalité s'articule de différentes façons au profit de l'ensemble des différentes parties prenantes concernées.

UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL FLEXIBLE ET RÉSILIENT

Dans le contexte économique actuel, de plus en plus volatile, IBA a su faire preuve de flexibilité, d'adaptabilité et de résilience.

Ces valeurs sont fondamentales pour assurer le succès continu de ses activités commerciales.

IBA continue à se concentrer sur la qualité et l'innovation et, grâce à d'excellentes ventes sur ses marchés, l'entreprise gère une base installée de plus en plus large, et se concentre davantage sur les services et les upgrades de ses équipements.

NOS valeurs



CARE

Nous nous soucions du bien-être de nos clients, des patients, de nos collaborateurs, de notre société, de notre planète et de nos actionnaires.



DARE

Créativité, innovation et passion sont essentielles pour que notre entreprise repousse constamment les limites de la technologie. Jour après jour, nous osons pour créer de meilleurs résultats.



SHARE

Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats.



BE FAIR

Nous menons notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que nos parties prenantes nous témoignent.

IBA : L'ANNÉE 2024

en bref

4

activités
commerciales

12%

du chiffre d'affaires
investi dans la R&D

40

pays

5

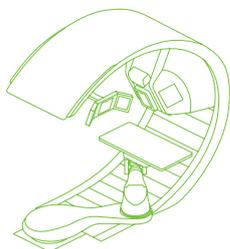
continents

75+

centres de
protonthérapie vendus

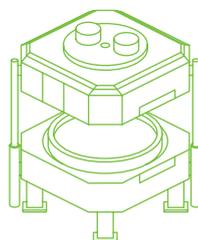
57

contrats de service
en protonthérapie



140.000+

patients traités par des
clients IBA Protonthérapie*



700+

accélérateurs vendus



2.118

employé.e.s

498

millions EUR
de chiffre d'affaires

B Corp 114

score certifié 2024

67

nationalités

MESSAGE

d'Olivier Legrain et Henri de Romrée

IBA a réalisé une année 2024 solide enregistrant une croissance de près de 19% de son chiffre d'affaires et un retour à la rentabilité. Nous sommes parvenus à accélérer la conversion du carnet de commandes dans toutes nos activités, en particulier pour Solutions RadioPharma et Solutions Industrielles. IBA démarre l'année 2025 dans de bonnes conditions,

avec un bilan sain, un carnet de commandes à un niveau record et un pipeline très actif. Les bases assurant une rentabilité à long terme et une création durable de valeur pour nos parties prenantes sont désormais en place et nous permettent de présenter un objectif de performance à un an et d'actualiser nos perspectives à moyen terme.



L'année 2025 voit une transformation de notre groupe avec une adaptation de sa structure organisationnelle et le redéploiement de son leadership en vue d'améliorer les performances d'IBA, dans un contexte où toutes nos activités connaissent des opportunités de croissance pertinentes et significatives. Cette nouvelle organisation renforce le focus et la responsabilisation des équipes, afin de répondre plus efficacement aux évolutions du marché, de nous conformer plus efficacement aux exigences réglementaires spécifiques de nos différentes activités et de gérer au mieux nos besoins opérationnels.

IBA est désormais organisée en trois Entités : IBA Clinical, qui comprend les Business Units Prothérapie et Dosimétrie et qui est dirigée par le CEO, Olivier Legrain, IBA Technologies, qui est constituée des Business Units Solutions RadioPharma et Solutions Industrielles ainsi que des activités d'engineering et de supply chain et enfin IBA Corporate, qui intègre les participations d'IBA et agit en tant que centre de support pour le Groupe. Ces deux dernières entités sont dirigées par le Deputy CEO, Henri de Romrée.

IBA Clinical et IBA Technologies sont dédiées à leurs marchés, réglementations et opérations respectifs, ce qui leur confère l'autonomie nécessaire pour mieux servir leurs clients et saisir de nouvelles opportunités. IBA Corporate prend en charge les coûts d'IBA en tant que société holding, c'est-à-dire non directement liés au soutien des activités commerciales. Les résultats des corporate ventures telles que PanTera, mi2-factory ou Normandy HadronTherapy, seront attribués à cette entité.

Malgré la situation géopolitique et les incertitudes économiques actuelles, le maintien du niveau record du carnet de commandes et la croissance des revenus récurrents des services donnent une bonne visibilité sur les années à venir. IBA est confiant dans sa capacité à apporter de la valeur à toutes ses parties prenantes. Ainsi, pour 2025, nous prévoyons une nouvelle amélioration de la rentabilité avec un REBIT atteignant au moins 25 millions d'euros. À moyen terme, nous envisageons une croissance du chiffre d'affaires normalisée de l'ordre de 5 à 7% CAGR. Les coûts d'exploitation devraient s'établir à un maximum de 30% du chiffre d'affaires annuel tandis que la marge REBIT devrait atteindre 10% d'ici 2028.

Suite aux résultats de l'année 2024, le Conseil d'administration a l'intention de recommander à l'Assemblée Générale Annuelle le paiement d'un dividende brut de 0,24 euro par action. Si cette recommandation est approuvée, la prime annuelle de performance attribuée aux employés sera alignée au même niveau, conformément à l'initiative de l'entreprise visant à partager équitablement la valeur créée avec ses parties prenantes.

Les progrès réalisés ces trois dernières années sur les quatre axes stratégiques de développement durable - chaîne de valeur à faible émission carbone, chaîne de valeur à faibles déchets, diversité/équité/inclusion et pratiques responsables - ont abouti à la recertification d'IBA en tant que B Corporation avec un score de plus de 114 points. Cette augmentation de 24 points par rapport au score précédent situe IBA dans le top 10% des plus de 9 500 B Corps dans le monde et dans le top 5% des B Corps comptant plus de 1 000 employés. Au-delà de cette performance, notre entreprise est vouée à intégrer la durabilité dans la proposition de valeur de ses produits, à réduire l'intensité des émissions GES de ses produits, à innover en développant des applications industrielles à vocation environnementale, à promouvoir la diversité au sein de ses effectifs et à étendre l'évaluation de sa durabilité à un spectre plus large de sa chaîne d'approvisionnement.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer

Henri de Romrée
Deputy Chief Executive Officer

PRENDRE SOIN DES PERSONNES, ce qui nous tient à cœur

Les solutions innovantes et de haute qualité d'IBA visent à accompagner les patients tout au long de leur parcours. Sa mission, qui consiste à protéger, améliorer et sauver des vies, va du diagnostic, avec des produits radiopharmaceutiques, au traitement via la thérapie par faisceau de particules. Elle couvre également la stérilisation de matériel médical pour des procédures plus sûres et le contrôle qualité des équipements médicaux émettant des radiations. Avec un fort accent sur l'innovation à long terme, IBA s'appuie sur sa large expertise et ses technologies de pointe pour repousser les limites de la science au profit des personnes et de la planète.

01 Stérilisation

Solutions Industrielles est le leader mondial des accélérateurs d'électrons et de protons. Ses solutions complètes sont disponibles pour des applications telles que la stérilisation des dispositifs médicaux, les traitements phytosanitaires et l'amélioration des propriétés de divers matériaux. Ses technologies pionnières de faisceaux d'électrons et de rayons X permettent à diverses industries d'être plus respectueuses de l'environnement en évitant l'utilisation de produits chimiques toxiques et de matériaux radioactifs, ainsi que les déchets et dangers associés.

02 Diagnostic

Solutions RadioPharma développe des produits utilisés pour la production d'isotopes et de produits radiopharmaceutiques qui sont essentiels dans le cadre du diagnostic du cancer, ainsi qu'en cardiologie ou en neurologie. Ses activités soutiennent les hôpitaux et les centres de distribution radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et l'exploitation de leurs radiopharmacies.

03 Traitement

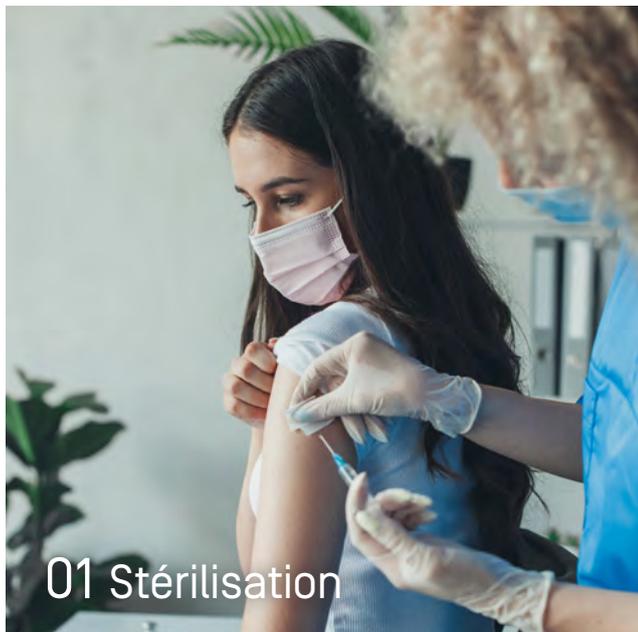
IBA est le leader technologique mondial dans le domaine de la protonthérapie qui est considérée comme l'une des formes les plus avancées de traitement du cancer par rayonnements ionisants. Grâce aux propriétés uniques des protons, il est possible de cibler la tumeur de manière plus précise. Les protons déposent la majorité de leur énergie dans une zone contrôlée, réduisant l'exposition aux radiations potentiellement nocives des tissus sains qui entourent la tumeur. En outre, IBA est également leader dans la production de radioisotopes thérapeutiques. L'activité Solutions RadioPharma fournit les moyens et l'expertise nécessaires à la fabrication de radioisotopes émetteurs alpha et bêta grâce à ses cyclotrons et à son portefeuille de produits de chimie.

04 Assurance qualité

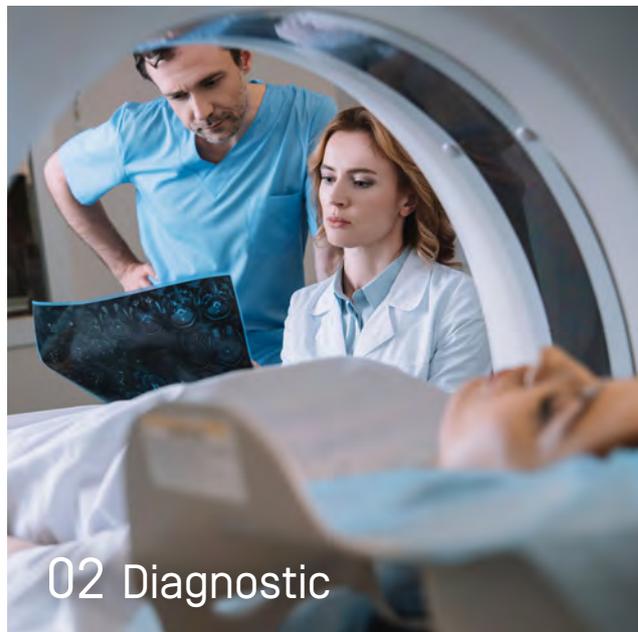
L'activité Dosimétrie offre aux hôpitaux une gamme complète d'outils et de logiciels d'assurance qualité, dédiés notamment à l'étalonnage et aux contrôles de leurs équipements de radiothérapie et de radiologie. Cette technologie est essentielle pour garantir que la dose prescrite est délivrée dans un endroit ciblé du corps du patient. La précision et le contrôle sont essentiels pour assurer la sécurité du patient et administrer la dose adéquate.

05 Innovation

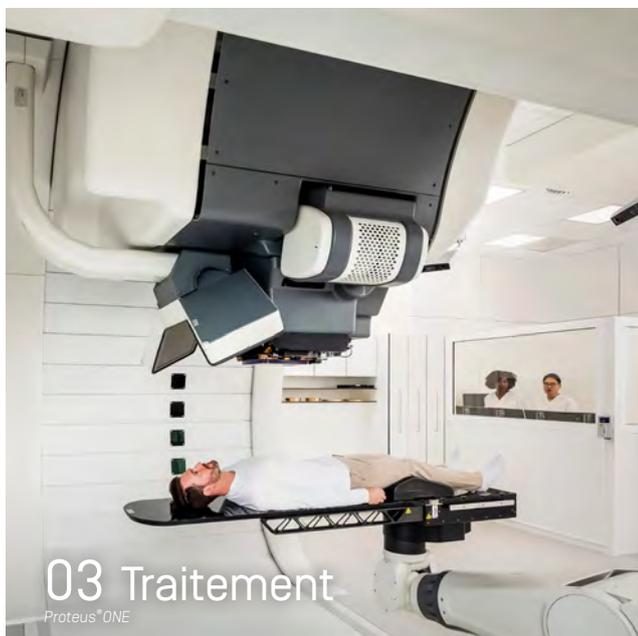
S'appuyant sur son expertise inégalée et les technologies de pointe, IBA se consacre à l'exploration de nouvelles frontières et à l'exploitation du plein potentiel de la science et de la technologie. Animé par la curiosité et la créativité, le Discovery Lab transforme les défis en opportunités, en élaborant des solutions pionnières qui redéfinissent les limites de ce que la technologie peut accomplir.



01 Stérilisation

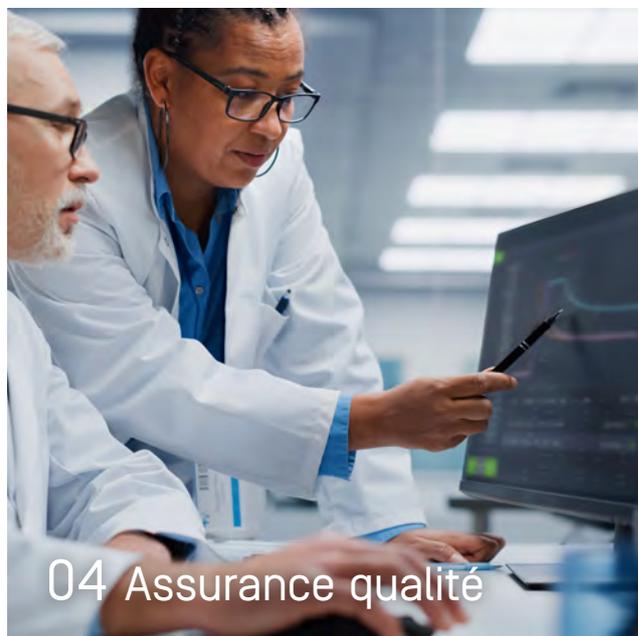


02 Diagnostic

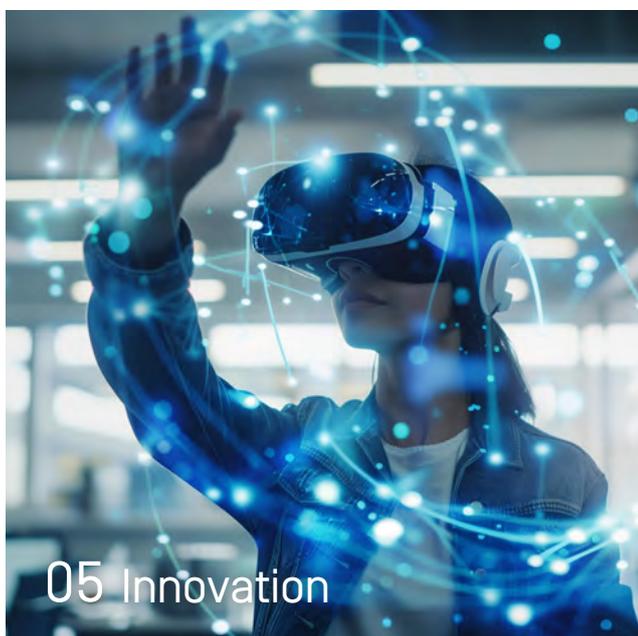


03 Traitement

Proteus[®]ONE



04 Assurance qualité



05 Innovation



01 Solutions Industrielles

Protéger, améliorer et sauver des vies en contribuant à des **SOLUTIONS D'IRRADIATION PLUS DURABLES** pour **LA STÉRILISATION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX** et diverses applications.

IBA est un leader mondial des solutions d'irradiation par faisceaux d'électrons pour des applications industrielles. L'irradiation par faisceaux d'électrons (E-beam) et par rayons X peut être utilisée dans un large éventail d'applications, comme l'irradiation des aliments, la production de radioisotopes ou la réticulation des polymères. Cependant, IBA se concentre plus que jamais sur le marché de la stérilisation des dispositifs médicaux, où la demande poursuit sa croissance.

En 2024, le marché de la stérilisation des dispositifs médicaux a continué de croître en raison de l'augmentation des volumes et de la surveillance réglementaire croissante des méthodes de stérilisation traditionnelles, telles que le rayonnement gamma et l'oxyde d'éthylène. Ce paysage en évolution renforce la demande de technologies alternatives, positionnant les solutions à faisceaux d'électrons et à rayons X comme des facilitateurs clés de processus de stérilisation plus sûrs et plus durables.

Pour répondre à cette demande croissante, IBA a élargi son portefeuille de services et de solutions complètes basées sur le Rhodotron®. Ces solutions permettent aux installations de stérilisation internalisées et aux centres de services de stérilisation de traiter les dispositifs médicaux en utilisant le faisceau d'électrons pour les produits disposés



INDux Center

dans des boîtes en carton ou les rayons X pour ceux sur palettes. Elles constituent une alternative pérenne et constamment disponible aux méthodes traditionnelles qui reposent sur l'oxyde d'éthylène ou le cobalt 60.

Au-delà de la stérilisation des dispositifs médicaux, IBA tire parti de son expertise technologique pour innover dans d'autres applications clés, telles que l'ionisation des aliments, la production de radioisotopes, l'amélioration des matériaux et des initiatives environnementales, dont le traitement des PFAS. Ces avancées s'inscrivent dans le cadre de l'engagement d'IBA en faveur d'un développement durable.

La réussite des clients reste au cœur de la mission d'IBA. Afin de renforcer le soutien et d'améliorer la qualité de ses services, IBA a mis en place une équipe dédiée, garantissant aux clients un accompagnement sur mesure à chaque étape de leur parcours. De plus, afin de renforcer son engagement envers ses partenaires régionaux, IBA a considérablement étendu sa présence aux États-Unis, en quadruplant les ressources locales, afin d'offrir un soutien plus direct et plus réactif.

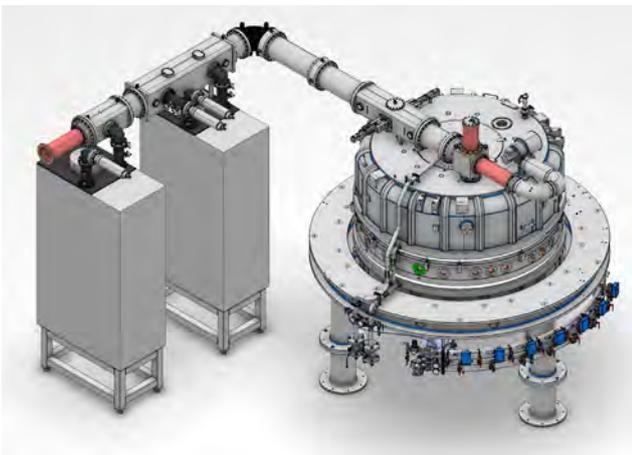
Avec une approche avant-gardiste, IBA continue de mener l'innovation et de faire progresser les solutions d'irradiation par faisceaux d'électrons.

LES CLIENTS AU CENTRE DE L'ORGANISATION

En 2024, IBA Solutions Industrielles a lancé une nouvelle initiative dédiée exclusivement à ses clients : l'Industrial User Meeting. La première édition de cet événement s'est déroulée en mai près du siège d'IBA en Belgique. Cette réunion permet aux clients de se rencontrer, d'échanger des idées et de collaborer avec leurs pairs de l'industrie et des experts en rayons X et faisceaux d'électrons.

Conçu pour créer une communauté industrielle forte, cet événement encourage l'apprentissage partagé ainsi qu'une plus grande efficacité et résilience du domaine de l'irradiation industrielle. Les participants ont suivi un programme complet, comprenant une visite de la Beam Factory, 25 présentations d'experts, un lancement de produit et des sessions axées sur les besoins des clients. Une session de retour d'information et un panel de conclusion ont aussi permis de définir le cadre d'actions futures de cette communauté.

La première édition a suscité un engagement et un enthousiasme exceptionnels, avec une note de satisfaction globale de 9,2/10. Ce succès établit une base solide pour les éditions futures et souligne l'engagement d'IBA Solutions Industrielles à placer ses clients au cœur de ses initiatives.



UN PARTENARIAT QUI ACCOMPAGNE LES CLIENTS, OÙ QU'ILS SOIENT

Fournir la meilleure assistance possible aux clients et aux prospects est une priorité absolue. Une formation adéquate est essentielle pour garantir une manipulation sereine et compétente des équipements sur site.

S'appuyant sur le succès du Centre INDux de Louvain-la-Neuve, IBA a étendu ses capacités de formation avec le lancement du Centre INDux Americas.

Ce nouveau centre est fondé sur l'expertise et les bases solides établies par l'équipe du centre belge, tout en étant spécifiquement conçu pour soutenir les ingénieurs des services IBA et les clients aux États-Unis. En rapprochant les opportunités d'apprentissage pratique des partenaires nord-américains, IBA vise à rendre la formation plus accessible, pertinente et alignée sur les opérations du monde réel.



R&D - FAÇONNER L'AVENIR

IBA continue d'investir dans la recherche et le développement afin de rester à la pointe de la technologie et mieux servir ses clients. Au cours de cette dernière année, des avancées significatives ont été réalisées sur le Rhodotron®, avec de nouvelles fonctionnalités qui améliorent la précision, la performance et la sécurité.

FAIRE PROGRESSER LA TECHNOLOGIE DES SOLID-STATE

Une étape importante a été franchie avec le premier Rhodotron® muni de la technologie solid-state, qui fait actuellement l'objet de six mois de tests à Louvain-la-Neuve. Cette technologie de nouvelle génération est une solution d'avenir, tant pour les nouvelles installations que pour les installations existantes, car elle offre une fiabilité, une efficacité et une modularité accrues.

DEPLOIEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA POSITION DU FAISCEAU

Après deux années de tests, le système de contrôle de la position du faisceau (Beam Position Monitoring [BPM]) est maintenant prêt à être déployé. Cette innovation améliore la précision, la sécurité et l'efficacité de la maintenance, en s'intégrant parfaitement au système de contrôle du Rhodotron® et au portail client Be-In.

Par ailleurs, IBA a donné la priorité aux considérations environnementales en adoptant une approche plus durable de sa technologie.

PROMOUVOIR LES SOLUTIONS ÉCORESPONSABLES

IBA reste engagée dans le développement de technologies respectueuses de l'environnement, avec l'accélérateur Rhodotron® qui offre déjà une alternative plus sûre aux méthodes d'irradiation chimiques et radioactives. Pour aller plus loin, IBA investit activement dans des solutions visant à minimiser l'empreinte écologique de l'irradiation, en intégrant les avancées en matière d'énergie verte, d'efficacité accrue du processus d'ionisation et de numérisation.

Lors de l'IMRP 2024, où le développement durable était un thème central, IBA a présenté sa vision pour rendre la stérilisation par rayons X neutre en carbone. Une approche holistique qui inclut l'augmentation de l'efficacité de l'accélérateur, l'exploitation des énergies renouvelables et la récupération de la chaleur résiduelle.

Grâce à ses innovations et à ses partenariats, IBA renforce son engagement en faveur de pratiques industrielles durables et favorise la transition vers des solutions d'irradiation éco-responsables.

SE PRÉPARER À L'AVENIR GRÂCE À LA NUMÉRISATION

L'engagement d'IBA en faveur de la numérisation s'est poursuivi et a généré des avancées significatives. S'appuyant sur les fondations établies en 2023, IBA a multiplié les initiatives pour améliorer davantage ses opérations et l'expérience client.

Les principales réalisations incluent :

- **Expansion de Be-In :** Ce nouveau portail permet à un grand nombre de clients de disposer d'outils numériques pour améliorer leurs opérations quotidiennes, renforcer la disponibilité du système et fournir des informations à distance sur les paramètres de la machine.
- **Données pour la maintenance préventive :** IBA a commencé à collecter des données afin de prévenir et éviter toute difficulté, garantissant ainsi des performances plus fluides et plus fiables des systèmes.
- **Interface du Rhodotron® :** L'interface du Rhodotron® a été redéfinie et améliorée pour simplifier les opérations et optimiser la facilité d'utilisation des clients.
- **Intégration du système Beagle :** Le système de contrôle a été renforcé afin de rationaliser les opérations au sein du centre d'irradiation, améliorant ainsi l'efficacité.

Ces initiatives soulignent la volonté d'IBA de favoriser l'innovation et d'explorer de nouvelles technologies pour mieux servir ses clients.

BEYOND™ : UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE, UN PARCOURS ACCOMPAGNÉ, UNE RELATION DURABLE

IBA a évolué au-delà du développement d'accélérateurs pour offrir une gamme complète de services aidant les clients de la conception initiale à l'exploitation d'une installation d'ionisation efficace et durable grâce à l'expérience BEYOND™.

Les clients bénéficient d'outils numériques pour optimiser la conception de leur solution, de leur processus, ainsi que modéliser les performances de leur centre dès le premier jour.

IBA et TRAD collaborent pour réaliser des simulations pour les fabricants de dispositifs médicaux qui permettent d'économiser des mois de tests de produits et des tonnes de CO₂.

Les clients peuvent également tester leurs produits tout en étant formés chez le partenaire d'IBA, Aerial à Strasbourg, en France, dont le site est équipé d'un Rhodotron® et de toutes les modalités d'ionisation.

IBA continue d'améliorer son offre de services, en proposant un soutien en matière de pré-ingénierie, de services personnalisés pour la montée en puissance de la production, de formations spécialisées et d'options de financement flexibles.

Pour faciliter davantage l'accès aux solutions d'irradiation, IBA a lancé **Be Together**, un modèle financier conçu pour réduire les obstacles à l'investissement avec un plan de paiement structuré sur cinq ans. En offrant un soutien sur mesure et de la flexibilité financière, IBA renforce son engagement à rendre la technologie d'irradiation de pointe plus accessible et durable.



Une expérience que nous vivons ensemble tout au long du trajet.



BEYOND™, QUATRE SOLUTIONS INTÉGRÉES QUI REFLÈTENT L'AMBITION DES CLIENTS

BE EFFICIENT

La solution qui tire parti de la puissance du Rhodotron® et des solutions de convoyage haut de gamme pour traiter de grands volumes avec la plus grande efficacité.

BE SOFT

La solution idéale pour traiter les produits fragiles et de grande valeur qui doivent être manipulés avec soin.

BE WIDE

La solution unique pour l'irradiation de palettes par rayons X, avec la garantie d'atteindre un rapport d'uniformité de dose optimal.

BE FLEX

La solution pour les centres polyvalents qui offre l'avantage d'avoir un Rhodotron® unique pour la génération de faisceaux E-beam ou de rayons X, avec des énergies différentes dans une ou plusieurs salles de traitement.



L'ESSOR DES RAYONS X

Depuis les années 1990, IBA est le pionnier de l'irradiation par rayons X et, jusqu'en 2020, seul un site de référence en Suisse était opérationnel dans le monde. L'adoption et l'utilisation de la technologie des rayons X s'accroissent aujourd'hui aux quatre coins du monde. Plusieurs nouveaux sites ont été mis en service en 2024, et plus de 18 autres seront opérationnels à partir de 2028. Parce qu'ils permettent un transfert quasi direct depuis l'irradiation gamma et sont très performants, les rayons X sont reconnus comme étant la technologie la plus sûre pour faire face à la croissance du volume de produits à traiter.

Grâce à son ambitieux programme de R&D lancé en 2010, les solutions par rayons X utilisant le Rhodotron® sont reconnues comme étant les plus performantes et les plus durables du secteur. Une installation IBA peut traiter jusqu'à 100 000 palettes et fonctionner 24 h/24 et 7 j/7 avec un nombre limité d'opérateurs et seulement quelques jours d'entretien par an. Avec les programmes de numérisation et de durabilité, cette performance sera encore améliorée.

En 2024, IBA a continué à innover en matière d'intégration et d'automatisation des rayons X, notamment avec la robotisation du contrôle qualité. Deux usines entièrement automatisées ont été installées en Europe et aux États-Unis. IBA a également dévoilé la nouvelle génération de Rhodotron® à rayons X, qui est basée la technologie Solid-State pour une fiabilité et une efficacité accrues.

Les rayons X représentent aujourd'hui environ 50% de l'activité d'IBA Solutions Industrielles.

L'IRRADIATION PAR FAISCEAUX D'ÉLECTRONS ET PAR RAYONS X POURSUIT SA CROISSANCE MONDIALE EN TANT QUE TECHNOLOGIES PRIVILÉGIÉES POUR LA STÉRILISATION ET L'ASSAINISSEMENT

L'industrie des dispositifs médicaux se compose d'une large gamme de produits pour le diagnostic et le traitement des patients. Cette vaste industrie multisectorielle inclut les dispositifs médicaux à usage unique (DMUU) comme les gants chirurgicaux, les tubes de dialyse, les patches pour diabétiques, les implants orthopédiques, les seringues, etc. Les volumes de DMUU s'ajoutent désormais aux équipements pharmaceutiques à usage unique qui sont de plus en plus utilisés, comme les bioréacteurs, servant à la fabrication de vaccins et à la recherche biomédicale.

Après la COVID, le marché de la stérilisation des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques a retrouvé une croissance régulière et organique de 6 à 8 % (TCAC). Le marché de la stérilisation qui est historiquement dominé à plus de 90 % par l'oxyde d'éthylène et l'irradiation gamma, évolue désormais vers une répartition plus équilibrée des différentes modalités. Les faisceaux d'électrons et les rayons X, où IBA détient un fort avantage technologique, devraient voir leur utilisation passer de 5% en 2015 à plus de 20% en 2035.

L'irradiation par faisceau d'électrons et par rayons X offre des alternatives compétitives et attrayantes à l'oxyde d'éthylène et au rayonnement gamma. Alimentées par de l'énergie verte, elles sont toutes deux durables tout au long de leur cycle de vie de 30 ans d'utilisation, ou plus. Leur adoption est également accélérée par la fiabilité croissante de la technologie des faisceaux d'électrons, la maintenabilité accrues grâce à la numérisation, ainsi que sa meilleure intégration industrielle. Cela incite tous les acteurs du secteur à investir davantage dans des solutions de stérilisation internalisées (voir l'exemple de Jabil Inc. ci-dessous).



UNE CROISSANCE ENCORE PLUS RAPIDE EN AMÉRIQUE ET EN ASIE

Jusqu'à récemment, les sites de référence pour la stérilisation industrielle par rayons X et par faisceau d'électrons étaient principalement concentrés en Europe centrale. Aujourd'hui, IBA déploie ses technologies dans toutes les régions du monde, avec une forte croissance aux États-Unis, en Asie du Sud-Est et en Chine. En 2024, IBA a renforcé sa présence régionale en augmentant ses équipes d'installation et de service, ses centres logistiques et ses fournisseurs.

La demande croissante pour des systèmes intégrés à rayons X sur le continent américain s'est confirmée en 2024, avec plusieurs ventes et des systèmes en cours de mise en service. Un important contrat signé avec JABIL INC, démontre le rôle croissant des rayons X dans le secteur de la fabrication de dispositifs médicaux.

Une autre preuve de la croissance sur le continent américain est la vente, au Mexique, de la première installation à rayons X pour le traitement de produits alimentaires frais, annoncée au quatrième trimestre 2024 et qui sera opérationnelle en 2027.

En Chine, l'intérêt croissant pour la technologie des rayons X devient également de plus en plus évident comme le montre l'ouverture du premier centre à rayons X à grande échelle prévue en 2025 à Suzhou.

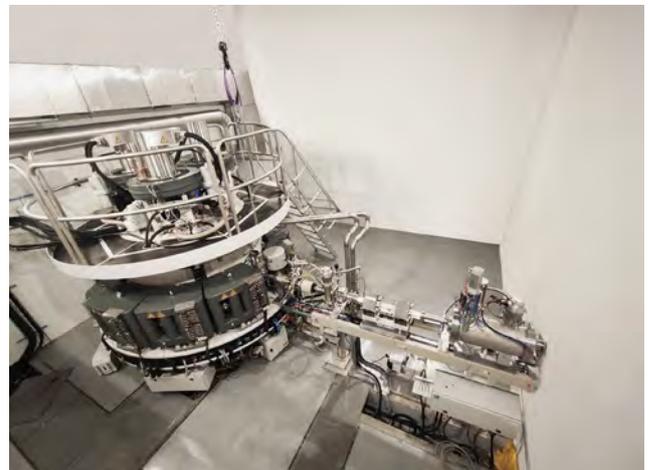
Le marché chinois est aujourd'hui dominé par des centres d'oxyde d'éthylène et plus d'une centaine de centres de rayonnement gamma. L'ouverture du premier centre d'irradiation par rayons X démontrera la viabilité de cette technologie pour la Chine, le plus grand marché de stérilisation au monde.

FAIRE PROGRESSER LA PRODUCTION DE RADIOISOTOPES AVEC LE RHODOTRON®

Parmi ses nombreuses applications, le Rhodotron® joue un rôle clé dans la production de radioisotopes pour les produits pharmaceutiques, offrant une solution efficace et fiable pour générer des isotopes de haute qualité tels que le Molybdène-99, l'Actinium-225, le Cuivre-67 et le Plomb-212.

Le projet Rhodotron® TT300-HE a été lancé pour répondre au besoin croissant de production de radioisotopes par photoréaction nucléaire, afin de soutenir les diagnostics en oncologie et en cardiologie. Cette technologie offre une alternative plus sûre et plus propre pour la production d'isotopes essentiels, ce qui profite à la fois à la communauté de la médecine nucléaire et à l'environnement.

Développée grâce à l'expertise combinée d'IBA Solutions Industrielles et Solutions RadioPharma, cette initiative renforce l'engagement d'IBA en faveur de l'innovation et du développement durable dans les applications médicales.



Après une recherche stratégique approfondie, nous avons choisi IBA en raison de sa technologie, de sa capacité à fournir des solutions évolutives, et de son engagement en faveur de l'innovation et du développement durable. Grâce à l'irradiation par faisceaux d'électrons, nous serons en mesure de fournir à nos clients des services de stérilisation industrielle de la plus haute qualité et les plus sûrs, tout en répondant aux besoins actuels et futurs de la République dominicaine et de la région. Ce projet s'inscrit dans notre engagement à offrir des solutions respectueuses de l'environnement pour les industries médicales, alimentaires et des semi-conducteurs.

Franquiz Caraballo, fondateur de SteriLab, République dominicaine





02 Solutions RadioPharma

Protéger, améliorer et sauver des vies en contribuant à la PRODUCTION DE PRODUITS RADIOTHÉRAPEUTIQUES et à UN DIAGNOSTIC PLUS PRÉCIS

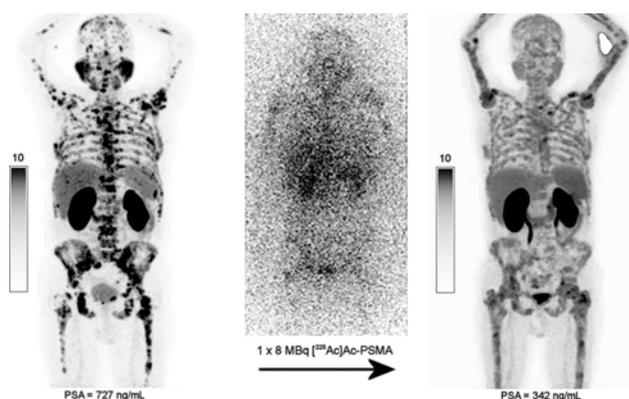
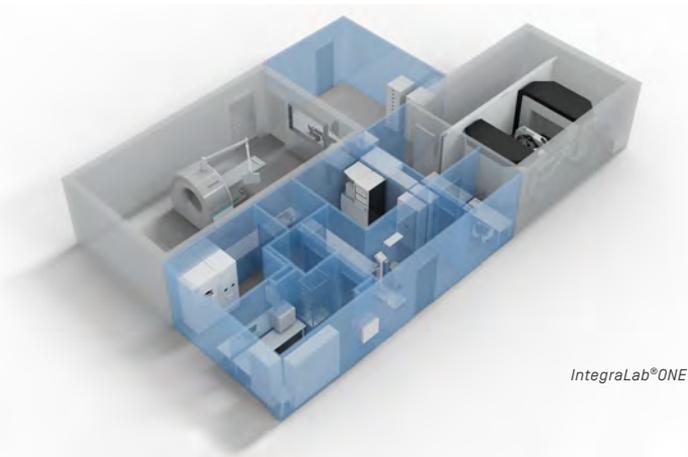
La médecine nucléaire utilise des traceurs radioactifs, ou radiopharmaceutiques, pour cartographier avec précision les organes et les tissus du corps. Ces produits radiopharmaceutiques sont administrés aux patients par injection, ingestion ou inhalation. Ces substances émettent des rayonnements qui peuvent être détectés par des équipements d'imagerie à des fins de diagnostic, tels que la tomographie par émission de positons (TEP) ou la tomographie par émission monophotonique (TEMP), et permettent d'obtenir des images détaillées des processus physiologiques. Aujourd'hui, les derniers développements utilisent des produits radiopharmaceutiques à des fins thérapeutiques, notamment pour le traitement du cancer.

En tant que leader mondial dans la fourniture d'équipements de radiopharmacie, IBA met à profit son expertise approfondie pour soutenir

les hôpitaux et les centres de distribution de radiopharmaceutiques de deux manières : en les aidant à produire des radioisotopes au sein des institutions hospitalières et en leur proposant des solutions globales, de la conception du projet à l'exploitation de l'installation.

Thérapie

La médecine nucléaire est guidée par l'innovation, et les récentes avancées dans le domaine de la radiothérapie ouvrent de nouvelles perspectives pour le traitement du cancer. IBA contribue activement à ces progrès en offrant les outils nécessaires à la production de tous les radioisotopes produits par cyclotron, ainsi que la manipulation chimique des radioisotopes thérapeutiques générés par le réacteur. Grâce à son expertise, IBA aide les centres de production de radioisotopes et les hôpitaux à répondre à la demande croissante en matière d'applications thérapeutiques.



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES TRAITEMENTS DE POINTE

IBA propose une gamme complète de produits innovants, incluant des cyclotrons, des systèmes de ciblage et des modules de chimie. Ces solutions permettent aux centres de distribution d'atteindre leur plein potentiel tout en répondant aux besoins de flexibilité des centres de recherche et des hôpitaux.

De plus, IBA met en place des centres de production radiopharmaceutique cGMP (norme « current Good Manufacturing Practices ») et soutient ses clients tout au long du cycle de vie de leur projet, de l'évaluation du coût global et la conception du bâtiment jusqu'à la formation et le début des opérations.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT COMBINÉS : LES THÉRANOSTICS

Les théranostics sont un type de traitement du cancer qui associe l'imagerie diagnostique et la radiothérapie ciblée. Ce traitement repose sur l'utilisation de produits radiopharmaceutiques, c'est-à-dire des composés contenant à la fois un isotope radioactif et une molécule de ciblage. Ces produits radiopharmaceutiques sont injectés dans la circulation sanguine du patient et se déplacent vers les cellules cancéreuses qui peuvent être détectées à l'aide de techniques d'imagerie telles que la TEP ou la TEMP. Une fois les cellules cancéreuses identifiées, le même produit radiopharmaceutique peut être utilisé pour délivrer une dose ciblée de radiation aux cellules cancéreuses afin de les détruire tout en épargnant les tissus sains.

Par ailleurs, la radiothéranostique permet de personnaliser le traitement de chaque patient en fonction des caractéristiques spécifiques de ses cellules cancéreuses. Cela signifie que les patients peuvent ressentir moins d'effets secondaires et obtenir de meilleurs résultats en comparaison avec les traitements anticancéreux traditionnels. En outre, les théranostics peuvent être utilisés pour traiter un large éventail de cancers, y compris les tumeurs neuroendocrines, le cancer de la prostate et certains types de cancer du sein.

En tant que leader mondial, IBA soutient la production d'Actinium-225, via sa joint-venture PanTera, et la production d'Astate-211, via son cyclotron de radioisotopes émetteurs de particules alpha, le Cyclone® αP.

IBA a fait de l'Astate-211 l'une des pierres angulaires de son approche du développement de radiothérapeutiques émetteurs de particules alpha. Solutions RadioPharma renforce sa présence dans ce domaine par le biais d'alliances stratégiques avec des partenaires clés tels que Framatome¹ et en rassemblant les leaders de l'industrie dans des initiatives spécifiques comme [Accelerate.EU](#).

De manière générale, la radiothéranostique suscite une confiance croissante de la part des professionnels de la santé et des chercheurs, et s'impose comme une approche prometteuse pour le traitement de certains cancers.

PANTERA - MIEUX LUTTER POUR LA VIE

PanTera est une joint-venture, créée par IBA et le Centre de recherche nucléaire belge SCK CEN, dédiée à la production d'Actinium-225, un isotope radioactif prometteur dans le traitement de plusieurs types de cancer. L'Actinium-225 émet des particules alpha qui sont très efficaces pour tuer les cellules cancéreuses tout en épargnant les tissus sains.

PanTera entend apporter un nouvel espoir aux patients atteints de cancer en permettant l'usage généralisé de produits radiopharmaceutiques pour traiter avec précision des tumeurs.

L'expertise d'IBA et du SCK CEN en matière de développement radiopharmaceutique et de médecine nucléaire font de cette joint-venture un acteur bien positionné pour développer des thérapies innovantes capables d'améliorer la qualité de vie des patients.



ONCIA COMMUNITY, UNE FONDATION SOUTENUE PAR IBA

Oncia Community soutient les hôpitaux de premier plan dans l'amélioration de la qualité de vie des patients grâce au développement de centres de soins intégrés d'avant-garde pour le traitement du cancer. Oncia Community est une fondation à but non lucratif soutenue par IBA et ses partenaires. Pleinement intégrée au programme d'engagement sociétal d'IBA, Oncia Community contribue à la mission de la société d'améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer.

Pour plus d'informations :



1. <https://www.iba-radiopharmasolutions.com/news/framatome-iba/>

Diagnostic

DÉPISTAGE PRÉCOCE ET AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU DIAGNOSTIC

D'après les chiffres 2022 de l'Organisation mondiale de la Santé² (OMS), 9,7 millions de personnes décèdent chaque année dans le monde des suites d'un cancer. Et pourtant, un diagnostic précoce permet d'améliorer considérablement la vie des patients et leurs chances de survie. En effet, plus un cancer est diagnostiqué tôt, plus un traitement a de chances d'être efficace et d'offrir une meilleure probabilité de survie, contribuant à une réduction de la morbidité et des coûts de soins de santé. Le diagnostic précoce sauve des vies.

Face à ce constat, et fidèle à sa mission de protéger, améliorer et sauver des vies, IBA s'est engagée à rendre le diagnostic du cancer plus accessible dans le monde en travaillant sur plusieurs axes :

1. La réduction de la superficie des radiopharmacies dans lesquelles sont produits les traceurs radioactifs de diagnostic du cancer. En effet, la solution IntegraLab[®]ONE est la plus compacte du marché, ce qui facilite son installation et réduit les coûts du bâtiment.
2. L'augmentation de la capacité de production des cyclotrons pour la production d'isotopes pour les traceurs radioactifs. Le cyclotron Cyclone[®]KIUBE offre la plus grande capacité de production jamais atteinte à ce jour, et permet de réaliser un plus grand nombre de diagnostics.
3. L'offre de solutions de production adaptables. Le Cyclone[®]KIUBE permet de produire la plus large gamme de radioisotopes, permettant, par exemple, de produire du Fluorodésoxyglucose (FDG), le radiopharmaceutique le plus couramment utilisé pour le diagnostic du cancer, du Gallium-68 pour le diagnostic de tumeurs neuro-endocriniennes et du Cuivre-64 pour un diagnostic plus précis du cancer de la prostate.
4. La fourniture de plateformes de chimie qui garantissent une production fiable et efficace de produits radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques.

DIAGNOSTIC CARDIOLOGIQUE TEP

En cardiologie, un scanner TEP du cœur est un test d'imagerie nucléaire non invasif qui utilise des traceurs radioactifs. Il est utilisé dans le diagnostic des maladies coronariennes et des lésions consécutives à une crise cardiaque. Il permet de définir le meilleur traitement thérapeutique pour le patient.

En 2023, IBA a lancé AKURACY, une solution entièrement intégrée qui combine l'équipement de production TEP avec un processus de production rationalisé de ¹³N-ammoniac, l'un des radiotraceurs les plus reconnus dans les instituts d'imagerie cardiaque du monde entier. Le système est une solution à « bouton unique », ce qui en fait un outil pratique

L'imagerie cardiaque TEP peut s'avérer très utile dans la gestion de nombreux patients avec une maladie cardiaque présumée ou connue. Nous constatons une utilisation croissante de ce type d'imagerie à mesure que de nouveaux centres s'établissent et que les directives cliniques intègrent l'intègre aux algorithmes de gestion.

Pr. Terrence D. Ruddy, Professeur de médecine et de radiologie, Université d'Ottawa, Directeur de cardiologie nucléaire, Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, Canada

et efficace pour la production à la demande. Il est conçu pour être utilisé par un spécialiste, et pour fournir une dose d'ammoniac prête à l'emploi. Cette solution peut produire une dose toutes les dix minutes environ, permettant d'augmenter le nombre de patients par jour et d'obtenir un meilleur retour sur investissement.

Dans le diagnostic des maladies coronariennes, des percées technologiques importantes ont été réalisées grâce à la TEP. Le Cyclotron 70 MeV d'IBA permet de produire du Rubidium-82, tandis que les Cyclone[®]KIUBE et Cyclone[®]KEY produisent de l'Ammonia-¹³N. Tous deux permettent des examens de perfusion myocardique non-invasive.



Watch how AKURACY[®] works

NEURODIAGNOSTIC

Dans le domaine des produits radiopharmaceutiques, le neurodiagnostic joue un rôle essentiel dans la détection précoce et la prise en charge des troubles neurologiques. En utilisant des techniques d'imagerie avancées telles que la TEP et la TEMP, les radiopharmacies produisent des produits radiopharmaceutiques qui ciblent des voies et des récepteurs neuronaux spécifiques. Cela permet de visualiser avec précision l'activité et les anomalies du cerveau, facilitant ainsi le diagnostic de pathologies telles que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et l'épilepsie. En fournissant des informations détaillées sur les processus métaboliques et fonctionnels du cerveau, les radiopharmaceutiques améliorent considérablement la précision et l'efficacité des procédures de neurodiagnostic. Ils contribuent à une meilleure prise en charge des patients et font progresser la recherche en neurologie.

En imagerie TEP, les principaux radioisotopes utilisés sont le Fluor-18, le Carbone-11 et l'Oxygène-15. Pour l'imagerie TEMP, les radioisotopes couramment utilisés sont le Technétium-99m, l'Iode-123, le Thallium-201 et l'Indium-111. Tous ces radioisotopes sont générés par un cyclotron d'IBA. Ils font partie intégrante de la fonctionnalité des scanners TEP et TEMP, fournissant le contraste et la résolution nécessaires à la détection et au suivi efficaces des affections neurologiques.

2. <https://gco.iarc.fr/today/data/factsheets/cancers/39-All-cancers-fact-sheet.pdf>

Solutions de pointe pour la THÉRAPIE et le DIAGNOSTIC par IBA

La gamme de cyclotrons Cyclone® d'IBA joue un rôle important pour rendre l'imagerie TEP plus accessible à travers le monde en permettant la production d'isotopes médicaux clés utilisés pour cette technologie d'imagerie.

CYCLONE® KIUBE, UNE RÉFÉRENCE MONDIALE

Le Cyclone® KIUBE est un cyclotron TEP de moyenne énergie qui produit la plus large gamme de radioisotopes TEP pour l'imagerie oncologique, cardiologique et neurologique. La demande croissante de radioisotopes implique un besoin accru d'efficacité. Le Cyclone® KIUBE économise l'eau enrichie et a la plus faible consommation d'énergie par Curie produit, tout en étant la solution la plus puissante du marché.

En 2024, Solutions RadioPharma a lancé une cible sans refroidissement à l'hélium. La cible Nirta® HeFree accroît la productivité, réduit les coûts d'exploitation et améliore la durabilité.



Cyclone® KIUBE



Découvrir la cible Nirta® HeFree target

CYCLONE® IKON, PRODUCTION DE THÉRANOSTIQUES

Le Cyclone® IKON, un cyclotron haute énergie et haute capacité, offre le plus grand spectre d'énergie pour les isotopes TEP et TEMP de 13 MeV à 30 MeV.

Actuellement, malgré des avancées scientifiques majeures, il existe encore un grand nombre de patients souffrant d'un cancer pour lesquels le traitement échoue. La médecine nucléaire apparaît comme une modalité pertinente pour palier à cette situation en prolongeant la survie globale et la qualité

IBA est le partenaire de confiance de Curium depuis de longues années. Nous avons sélectionné IBA pour son expertise mondialement reconnue et pour les capacités et la fiabilité exceptionnelles de leur cyclotron.

Renaud Dehareng,
Directeur Général de Curium Pharma

de vie des patients. Les théranostics et les thérapies ciblées permettent d'administrer des rayonnements directement sur les cellules visées, avec des effets secondaires toxiques réduits pour les cellules saines avoisinantes, contrairement aux modalités classiques. Le nombre croissant d'essais cliniques et l'accélération continue du développement de nouvelles molécules radiothérapeutiques confirment le grand potentiel de la thérapie par radioligand.

Pour permettre cette révolution, il faut améliorer la disponibilité des nouveaux isotopes. Le cyclotron doit jouer son rôle de source de production fiable et durable d'isotopes pour l'industrie radiopharmaceutique. C'est notamment le cas du Germanium-68 (utilisé pour les générateurs de Germanium-68/Gallium-68), de l'Iode-123 et d'autres radioisotopes tels que le Cuivre-64, pour lesquels la demande n'a cessé de croître d'année en année.



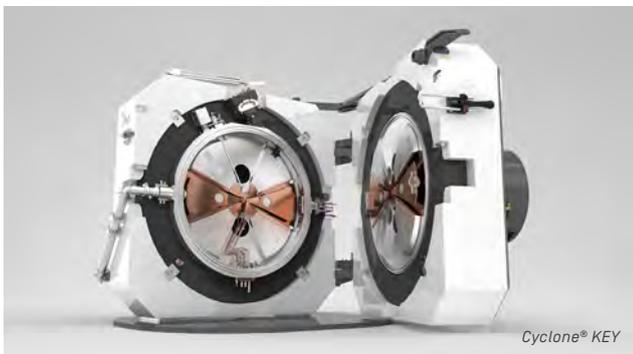
Cyclone® IKON

CYCLONE® KEY, LE CYCLOTRON LE PLUS COMPACT

Le cyclotron Cyclone® KEY répond aux contraintes de l'imagerie TEP en permettant la production locale de FDG. Sa taille compacte et son automatisation avancée en font un outil idéal pour les radiopharmacies et les instituts de recherche de petite et moyenne taille. En réduisant la nécessité de transporter des radiotraceurs sur de longues distances, le Cyclone® KEY rend l'imagerie TEP plus accessible, en particulier dans les zones reculées où l'accès aux radiopharmaceutiques est limité. Ce système améliore les soins aux patients en favorisant la disponibilité de l'imagerie TEP dans le monde entier.

Cyclone® KEY permet à n'importe quelle institution, n'importe où dans le monde, d'accéder à la technologie cyclotron TEP et à l'imagerie TEP. Cette solution présente également un très grand intérêt pour la production en interne, car elle supprime la dépendance de l'hôpital local vis-à-vis des grands fournisseurs de produits radiopharmaceutiques.

Muhammed Sarfaraz Mirza,
Responsable Ligne Business,
Attieh Medico - Arabie Saoudite



CYCLONE® αP, UN NOUVEAU CYCLOTRON

IBA introduira prochainement le nouveau cyclotron Cyclone® αP, une innovation de pointe pour la production de radioisotopes thérapeutiques. Développé avec le soutien de la Commission européenne et de l'Innovative Health Initiative (IHI), cet accélérateur sera conçu pour produire de l'Astate-211, du Cuivre-64 et du Scandium-43. L'Astate-211 est un radioisotope très prometteur qui fait actuellement l'objet d'études pour son potentiel dans les thérapies alpha ciblées en oncologie.

IBA a placé l'Astate-211 au centre de sa stratégie et participe à l'effort de développement de radiothérapeutiques émetteurs de particules alpha. IBA confirme sa présence dans ce domaine prometteur en établissant des alliances stratégiques comme avec Framatome.

Grâce à son design moderne et à sa technologie avancée, le Cyclone® αP est destiné à transformer l'industrie.



03

Protonthérapie

370.000 patients
traités par protonthérapie dans le monde
fin 2024²

Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à DES TRAITEMENTS PLUS CIBLÉS

La protonthérapie est une des formes de radiothérapie les plus avancées et une précieuse option thérapeutique pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants à qui on a diagnostiqué un cancer.

La protonthérapie vise à détruire les cellules cancéreuses en envoyant des faisceaux de protons vers une tumeur ciblée. Les protons libèrent le maximum d'énergie dans une zone contrôlée, au cœur de la tumeur, tout en limitant le rayonnement sur les tissus sains environnants - ce qui est moins le cas de la radiothérapie par photons, le type de radiation le plus fréquemment utilisé aujourd'hui dans le traitement du cancer.

De plus, la protonthérapie peut potentiellement améliorer le contrôle local grâce à l'augmentation de la dose tout en limitant les effets secondaires et les complications à long terme, ce qui peut avoir un impact positif sur l'issue du traitement et la qualité de vie des patients¹.

L'une des initiatives qu'IBA soutient actuellement est le « PROTECTrial ». L'essai PROTECT est un essai clinique comparatif aléatoire réalisé à grande échelle et mené en collaboration avec 19 partenaires industriels et universitaires. Le consortium mène des essais sur le cancer de l'œsophage dans le but d'améliorer l'accès des patients à la protonthérapie, tout en validant une approche fondée sur un modèle prédictif (Model-based approach) pour l'utilisation de cette modalité de traitement pour le cancer de manière plus générale. Le projet de recherche comprend douze centres de protonthérapie répartis dans huit pays et est coordonné par le professeur Cai Grau de l'université d'Aarhus au Danemark. IBA offre son expertise en matière de solutions de protonthérapie. Six centres utilisant la technologie IBA participent à l'essai. Un total d'environ 400 patients devraient être inclus dans cet essai qui doit prendre fin en 2027. Cette étude devrait permettre de produire des données de haute qualité qui contribueront à la création de directives européennes sur l'utilisation de la protonthérapie pour le cancer de l'œsophage.

Plus d'informations : <https://protecttrial.eu/>



1. Makbule Tambas et al, *Radiotherapy and Oncology*
<https://doi.org/10.1016/j.radonc.2020.07.056>

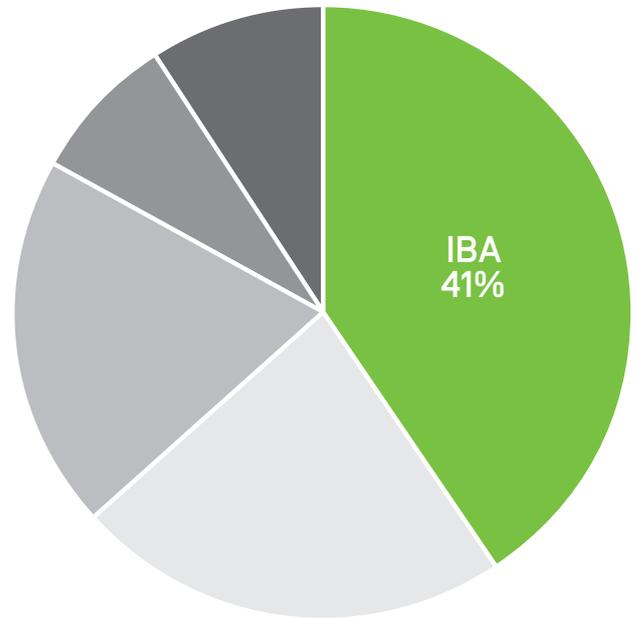
2. Source : PTCOG - dernières statistiques patients disponibles à fin 2023

IBA est le leader mondial de la PROTONTHÉRAPIE

IBA est le leader mondial de la protonthérapie. Les clients d'IBA ont traité plus de la moitié de l'ensemble des patients ayant reçu un traitement par protonthérapie sur des systèmes commerciaux.

L'entreprise est à la pointe du développement dans le domaine depuis plus de 30 ans et a développé la plus grande communauté d'utilisateurs au monde. IBA propose des temps de disponibilité (Uptime) maximum et peut installer un système en moins de 12 mois.

Parts de marché en nombre de salles de traitement (fin 2024)



LES CENTRES DE PROTONTHÉRAPIE D'IBA À FIN 2024 – LE PLUS VASTE RÉSEAU ET LA PLUS GRANDE EXPÉRIENCE

IBA a continué à renforcer sa position de leader sur le marché en 2024 avec la vente de plusieurs systèmes de protonthérapie : un système Proteus®ONE au New Haven Health et Hartford Healthcare dans le Connecticut, aux États-Unis ; deux systèmes Proteus®ONE à Philadelphie, aux États-Unis, pour l'Université de Pennsylvanie Health System et un système Proteus®ONE à l'Asian Institute of Gastroenterology (AIG) à Hyderabad, en Inde.

Nous nous félicitons d'aller de l'avant avec notre plan stratégique en protonthérapie avec l'intégration de deux solutions Proteus®ONE au Penn Presbyterian Medical Center. Il s'agit d'un volet essentiel de nos efforts visant à étendre les services de protonthérapie dans la région grâce à une technologie de pointe et à accroître l'accès à cette importante thérapie contre le cancer.

Pr. James M. Metz,

Professeur de Radio-Oncologie Henry K. Pancoast et Président du Département de Radio-Oncologie, Université de Pennsylvanie, États-Unis

34 Centers Proteus®PLUS

45 Centers Proteus®ONE

La communauté d'utilisateurs Proteus d'IBA, la COMMUNAUTÉ avec le plus de connaissances en matière de PROTONTHÉRAPIE

QU'EST-CE QUE LE USER MEETING D'IBA ?

Cela fait plus de 30 ans qu'IBA se consacre à la protonthérapie. L'entreprise a parcouru un long chemin pour arriver là où elle est aujourd'hui : au sommet du marché de la protonthérapie.

Pourtant, IBA n'aurait jamais pu y parvenir seule. Tout ce qu'elle a accompli est le résultat des relations solides qu'elle a établies avec sa communauté d'utilisateurs. Transformer le monde en un monde sans cancer exige de la collaboration, du partage de connaissances et de la recherche conjointe. La communauté des utilisateurs d'IBA est profondément impliquée dans les efforts de l'entreprise pour faire progresser la protonthérapie et la rendre plus accessible. Le retour d'information de

la communauté est très important et IBA sollicite activement du feedback par de multiples biais, notamment lors de la User Meeting, réunion annuelle des utilisateurs. Cette approche collaborative contribue à consolider les avantages cliniques à long terme de la protonthérapie et garantit que les solutions d'IBA continuent à répondre aux besoins évolutifs de ses clients. Cet engagement proactif avec la communauté des utilisateurs souligne également la volonté d'IBA d'être à l'écoute de ses clients et de comprendre leurs besoins et leurs visions, afin de stimuler l'innovation et d'améliorer l'efficacité clinique de la protonthérapie.

En septembre 2024, IBA a co-organisé son User Meeting avec l'Université de Washington, à Seattle, aux États-Unis.



La vie sans compromis, sans cancer avec Proteus®ONE

CRÉER LE FUTUR

La protonthérapie est un outil essentiel de la médecine de précision dans le traitement du cancer, et Proteus®ONE rend ce traitement pionnier plus accessible que jamais. En acquérant la protonthérapie, les centres oncologiques peuvent se développer et innover aux côtés d'autres institutions de renommée mondiale ainsi que donner des possibilités de traitement à encore plus de patients éligibles.

Proteus®ONE peut être complété par des extensions lorsque la patientèle augmente. Il est également conçu pour être compatible avec les innovations futures en matière de protonthérapie, assurant la pérennité des centres pour les prochaines décennies.

LE SYSTÈME LE PLUS POLYVALENT DU MARCHÉ

De la routine à la recherche, la grande modularité de Proteus®ONE permet aux clients de choisir la meilleure configuration pour leur centre et donne aux médecins la flexibilité de choisir la meilleure option de traitement pour leurs patients.

Avec la technique Pencil Beam Scanning (PBS), les médecins ont accès à tous les avantages cliniques de la protonthérapie par modulation d'intensité (IMPT), sans devoir faire de compromis sur le traitement du patient.

En outre, l'interopérabilité inégalée de Proteus®ONE offre un choix flexible de partenaires tiers. Le système peut également évoluer et constituer un atout à court, moyen et long terme pour les patients, le personnel et le centre.

C'est réjouissant de voir la réaction d'un jeune patient lorsqu'il entre dans la salle. Elle ne ressemble pas à une salle d'examen classique. Elle ressemble davantage à un endroit amusant où les enfants vont jouer. Pour nos thérapeutes, cela fait de la salle un endroit plus calme et plus agréable pour travailler.

Dennis Varghese,
Chief Therapist, University of Kansas Cancer Center, Etats-Unis

TRANSFORMER DES VIES

Proteus®ONE a été inspiré par la pratique clinique quotidienne. Grâce à ses interactions quotidiennes avec la communauté, IBA est parfaitement positionnée pour comprendre et investir pour répondre aux besoins des utilisateurs. Ces investissements se traduisent directement par des avantages pour les patients. Le design de Proteus®ONE améliore l'expérience du patient en favorisant un environnement apaisant tout en rendant la pratique quotidienne de personnel médical sûre et plus aisée.

ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES

Avec la plus grande base installée de protonthérapie, IBA a mis en place une équipe de service solide et fiable pour assurer la disponibilité et l'opérationnalité de ses systèmes. IBA met à disposition des équipes de support, des pièces détachées et des procédures afin de garantir le fonctionnement optimal et la maintenance de ses équipements, tout en garantissant les plus hauts standards de performance de sa technologie de pointe.

IBA a conscience que les centres oncologiques ont besoin d'un partenaire expérimenté qui les accompagne à chaque étape du processus de la mise en service, aux entretiens et au développement d'un centre de protonthérapie. Grâce aux services des équipes IBA, les clients bénéficient de l'expertise, la confiance, la formation et le soutien nécessaires pour garantir le succès de leur centre de protonthérapie, et ce, dès le début de leur projet.



Proteus®ONE est une solution extensible et offre des possibilités d'évolutions conséquentes lors de l'élargissement de services ou lors d'upgrades des systèmes existants.

À la pointe de la recherche avec DynamicARC® et ConformalFLASH®



IBA développe une nouvelle technique d'administration de faisceau de protonthérapie appelée DynamicARC®. Cette technique permet une irradiation dynamique (spot-scanning) et une commutation d'énergie pendant que le portique tourne autour du patient. Elle offre les avantages du Pencil Beam Scanning (PBS), du pic de Bragg qui n'a pas de dose de sortie, et la conformation de délivrance du faisceau.

La protonthérapie arc vise l'amélioration constante de la qualité du traitement. Cette évolution technologique offrira de multiples avantages aux patients :

- Une potentielle meilleure conformation de la dose au niveau de la tumeur et une réduction potentielle de la dose totale délivrée au patient².
- La planification et l'administration du traitement ont été simplifiées sans effectuer les multiples ajustements à chaque angle de faisceau.
- Un temps de traitement en salle réduit et un flux de patients maximisés grâce à un flux de travail optimisé³.

Aujourd'hui, le système Proteus® d'IBA est le seul système de protonthérapie qui répond à tous les besoins en termes de caractéristiques de faisceau pour DynamicARC® : temps de commutation énergie/couche rapide, petit faisceau intrinsèque, scanning rapide et possibilité de moduler le débit de dose dans une couche.



Proteus®ONE

Voir la vidéo :
Façonner l'avenir
de la protonthérapie.



1. DynamicARC® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton ARC d'IBA actuellement en phase de développement.
2. Ding et al, International Journal of Radiation Oncology Biology Physics 2018 [<http://dx.doi.org/10.1016/j.ijrobp.2018.08.049>]
3. Données archivées



FLASH est un domaine clé de la recherche susceptible d'améliorer considérablement la pertinence clinique de la protonthérapie pour les patients du monde entier. IBA occupe une position unique pour mener le développement de l'irradiation FLASH^{5,6}, la prochaine innovation majeure en radiothérapie.

IBA investit massivement dans le développement d'une nouvelle technique utilisant le pic de Bragg, appelée ConformalFLASH®. La stratégie d'IBA pour faire passer l'irradiation FLASH de la recherche à une version clinique tiendra compte de la radiobiologie, de la sécurité clinique et du futur flux de travail simplifié de l'irradiation FLASH.

ConformalFLASH® signifie :

- Combinaison des avantages de FLASH avec ceux du pic de Bragg du proton.
- Délivrance de la dose en un ou deux faisceaux, sans nécessité d'administrer du faisceau par des angles multiples, de diviser la dose ou de perdre potentiellement l'effet FLASH.
- Amélioration de la conformation grâce à la réduction de la dose d'entrée et de sortie.
- Trois à quatre fois plus de patients en ConformalFLASH® par rapport aux autres recherches FLASH, grâce à des indications plus accessibles comme pour les cancers abdominaux⁷.

En tant que leader de l'industrie, IBA collabore aux travaux de recherches de plusieurs centres d'excellence en protonthérapie afin de mieux comprendre les mécanismes de l'irradiation FLASH.

4. ConformalFLASH® est une marque déposée de la solution d'irradiation Proton FLASH d'IBA actuellement en phase de recherche et développement.
5. Diffenderfer E. et al. ; L'état actuel du rayonnement préclinique Proton FLASH et les orientations futures ; Physique médicale ; 2021
6. Bourhis J. et al. ; Traduction clinique de la radiothérapie FLASH, Pourquoi et comment ? ; Radiothérapie et Oncologie ; 2019
7. Source : Modèles internes d'IBA



04 Dosimétrie

Protéger, améliorer et sauver des vies grâce à une ASSURANCE QUALITÉ INDÉPENDANTE

La priorité d'IBA en dosimétrie est de garantir que les patients reçoivent un diagnostic et un traitement sûrs, précis et fiables. En imagerie médicale comme en radiothérapie, les radiations doivent être utilisées avec précision et précaution.

La dose prescrite doit être rigoureusement respectée en termes d'intensité et de localisation. Il en va de la sécurité des patients, de leur bien-être et de la réussite de leur traitement.

En imagerie médicale, l'objectif est de réduire l'exposition des patients aux radiations, tout en maintenant une bonne qualité de l'image pour établir le diagnostic. En radiothérapie et en protonthérapie, l'objectif est de cibler les tumeurs avec une précision millimétrique en utilisant des doses élevées de radiation, tout en réduisant au maximum l'exposition des tissus sains environnants.

Dans tous les cas, la précision des machines et le contrôle des doses de radiation sont donc primordiaux. C'est pourquoi il est important de disposer d'instruments et de logiciels de dosimétrie pour calibrer et contrôler les équipements d'imagerie et de thérapie.

L'activité Dosimétrie d'IBA a cette responsabilité et propose une gamme d'outils pour calibrer les équipements émettant des rayons ionisants et vérifier la dose de radiations absorbée par le patient durant l'imagerie médicale et la radiothérapie.

Avec les acquisitions de Modus Medical Devices Inc. (rebaptisé IBA QUASAR) en 2022 et de RADCAL Corporation en 2024, IBA Dosimétrie a diversifié son portefeuille de produits en y incluant des outils de pointe pour le guidage par Imagerie de Résonance Magnétique (IRM), la gestion des mouvements et l'imagerie diagnostique, renforçant ainsi sa position de leader dans l'industrie.



myQA PR0active - Risk management solution



myQA SRS - SRS/SBRT QA Solution



IBA Radcal T3 X-ray QA Meter



IBA QUASAR - Motion MR Platform

Des solutions d'assurance qualité complètes pour une RADIOTHÉRAPIE et une IMAGERIE MÉDICALE PRÉCISES et SÛRES

Un portefeuille complet de solutions d'assurance qualité réparti en trois domaines spécialisés.

myQA® – Une gamme d'outils et de logiciels d'assurance qualité spécifiques aux machines et aux patients, mondialement reconnus pour la radiothérapie conventionnelle. Cette gamme est étendue pour inclure des modalités de traitements de pointe comme la protonthérapie et les thérapies par ions lourds.

QUASAR – Un portefeuille de fantômes sophistiqués conçus pour la radiothérapie guidée par IRM, la gestion des mouvements, la radiothérapie guidée par la surface (SGRT), l'analyse des distorsions géométriques et le calibrage des machines.

Radcal – Des outils d'assurance qualité fiables pour l'imagerie en radiothérapie et imagerie de diagnostic.

Fondée sur l'excellence scientifique et la connaissance clinique, la gamme complète de solutions d'assurance qualité d'IBA vise à améliorer l'efficacité et la sécurité des diverses applications de radiothérapie et d'imagerie médicale. Ces solutions sont conçues pour simplifier les flux de travail, analyser les données afin d'améliorer la précision et la confiance dans le diagnostic, tout en répondant aux besoins d'assurance qualité spécifiques à la machine et au patient, permettant ainsi aux médecins médicaux de garantir des résultats de traitement optimaux et la conformité aux réglementations.

En innovant continuellement aux côtés des professionnels de la santé, IBA repousse les limites de la précision des traitements et de la sécurité des patients, garantissant ainsi les normes les plus élevées en matière de traitement du cancer.



myQA® PROactive iON procure un haut niveau d'automatisation et une vue d'ensemble de toutes les tâches d'assurance qualité patients. Nous avons ajouté quelques scripts à notre TPS pour envoyer automatiquement les données DICOM à myQA iON dès qu'un plan est approuvé. myQA iON calcule automatiquement la dose et évalue les données pendant le travail de préparation à l'intérieur de l'OIS, ce qui accélère notre assurance qualité. Lorsque la préparation est terminée, l'assurance qualité est prête. L'algorithme Monte Carlo offre une spécificité et une sensibilité élevées pour capturer les erreurs cliniques réelles. La précision et les performances de myQA iON nous donnent une grande confiance dans nos processus d'assurance qualité patients. Grâce à l'analyse des fichiers journaux, nous pouvons suivre la dose donnée par l'accélérateur. Cela se fait automatiquement en arrière-plan.

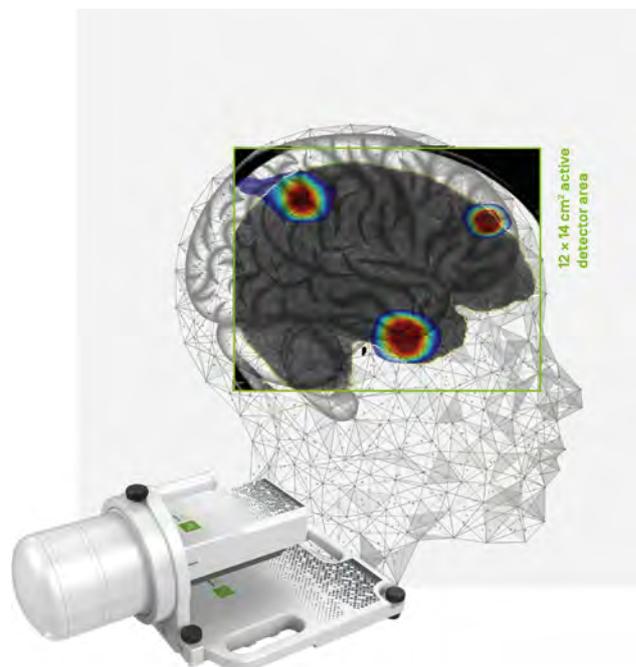
Dr. Stephan Dröge,
 Physicien médical en chef,
 Lung Clinic Hemer, Allemagne

Le processus de calibration du taux de dose pour myQA SRS est bien structuré et précis, ce qui laisse peu de place à l'erreur. Nous l'avons mis en œuvre avec succès pour toutes les énergies de photons et l'utilisons en clinique avec une grande satisfaction. La possibilité de faire pivoter le plan de mesure a considérablement amélioré notre capacité à mesurer de multiples métastases, élargissant ainsi ses applications cliniques. Il est impressionnant de voir à quel point le traitement peut être délivré avec précision et à quel point il est facile de le vérifier avec le nouveau système myQA SRS.

Marie Zeidler,
 Physicienne, Klinikum Landshut, Allemagne

Depuis plus de 50 ans, IBA Dosimétrie est à la pointe de l'assurance qualité en radiothérapie et en imagerie diagnostique. Notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies se concrétise dans chaque solution que nous créons pour soutenir l'expertise de nos clients et aider à améliorer les résultats cliniques pour les patients.

Avec 6.000 fantômes liquides, 2.000 détecteurs d'assurance qualité pour les patients et 1.500 détecteurs pour les machines, IBA Dosimétrie comprend le rôle crucial que jouent les médecins pour garantir des traitements précis, sûrs et efficaces.



UNE IMAGERIE MÉDICALE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ POUR UN MEILLEUR DIAGNOSTIC

Les solutions d'assurance qualité d'IBA pour les systèmes d'imagerie médicale tels que les rayons X ou la tomodensitométrie contribuent à améliorer la qualité des images. Elles garantissent un diagnostic et une thérapie plus précis, tout en contrôlant la dose de radiation émise par la machine. Les solutions de Dosimétrie offrent une analyse complète et instantanée de la dose libérée afin de réaliser les tests requis avec efficacité et la plus grande précision.

UNE RADIOTHÉRAPIE SÛRE : L'ASSURANCE QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAITEMENT DES PATIENTS ET LA VÉRIFICATION INDÉPENDANTE DU PLAN DE TRAITEMENT

Pour garantir la sécurité des patients, il est essentiel de s'assurer, par une série de contrôles qualité, que les machines soient calibrées et que le plan soit calculé de manière appropriée. Ces contrôles permettent de certifier que les appareils de radiothérapie et de protonthérapie délivreront exactement la dose requise à l'endroit exact désigné par l'équipe médicale et d'assurer aux médecins une tranquillité d'esprit quant à la sécurité des patients.

DES PROCÉDURES DE SOINS DE SANTÉ SÛRES : DÉCOUVRIR LES RISQUES, IDENTIFIER LES MESURES DE SÉCURITÉ CORRECTIVES ET PRÉVENIR LES ACCIDENTS

Chaque clinique, indépendamment de sa taille, de ses ressources et de son expérience, peut bénéficier d'une gestion prospective des risques. myQA® PROactive permet aux services hospitaliers de maximiser leur sécurité et d'optimiser leur programme d'assurance qualité avec les ressources dont ils disposent.



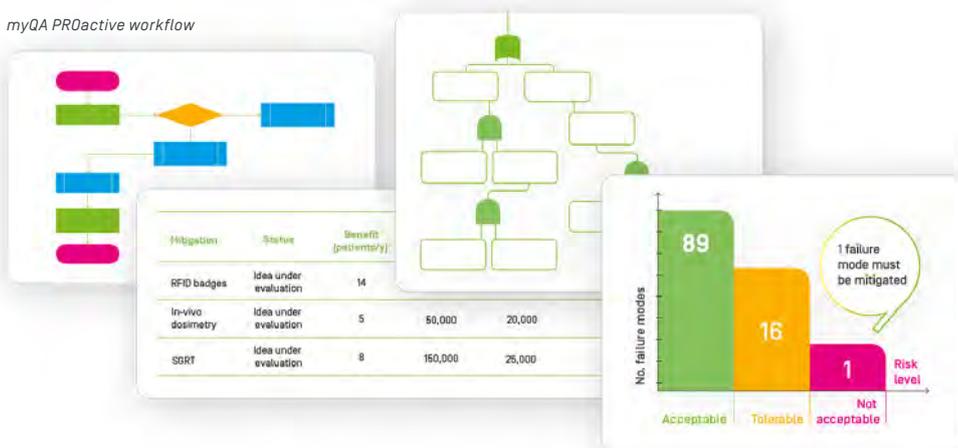
myQA® Phoenix

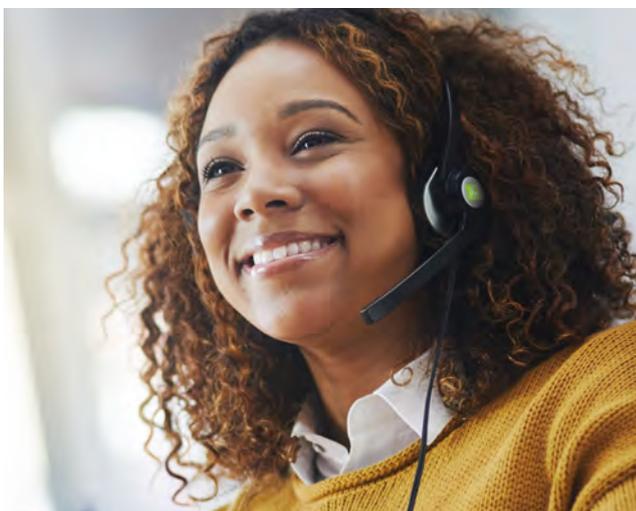
UN SERVICE À LA POINTE POUR FORMER ET ASSISTER LES CLIENTS POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Chez IBA, le service et l'assistance représentent la façon dont l'entreprise se soucie de ses clients et de leurs résultats.

Avec plus de 50 ans d'expérience en dosimétrie, et grâce à ses offres de formation, IBA aide ses clients à faire fonctionner leurs équipements de manière efficace et sûre afin de garantir la sécurité des patients en imagerie médicale et en radiothérapie. Les équipes qualifiées de Dosimétrie, réparties sur trois continents, assurent aux clients un accès instantané et une assistance de qualité 24h/24 et 7j/7.

myQA PROactive workflow





INNOVATIONS DE POINTE EN MATIÈRE D'ASSURANCE QUALITÉ

Grâce à des innovations de pointe, IBA possède une longue expérience dans l'amélioration de l'assurance qualité en radiothérapie, protonthérapie et imagerie médicale. L'entreprise poursuit sur cette voie et est convaincue que trois facteurs sont essentiels pour continuer à innover en matière d'assurance qualité :

- Une innovation pertinente
- Des solutions flexibles
- Le service au client d'abord



Une innovation pertinente

IBA construit l'avenir de la dosimétrie. Les mesures, l'intégration, l'automatisation et la prédiction.



Une **Assurance Qualité** innovante et indépendante pour maximiser la sécurité des patients



Le service au client d'abord

Un service client délivré par des experts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 partout dans le monde.

Des solutions flexibles



IBA propose des solutions flexibles d'assurance qualité conçues pour renforcer la précision, la confiance et la sécurité des patients. Elles offrent aux utilisateurs la liberté de choisir entre un flux de travail standard et simplifié ou une analyse plus approfondie adaptée à leurs besoins cliniques spécifiques.



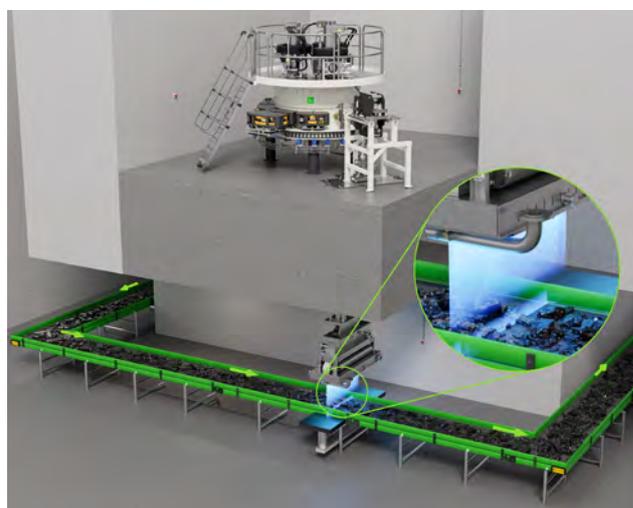
05 IBA Discovery Lab

Le Discovery Lab d'IBA sert d'incubateur pour l'innovation, poursuivant activement des idées novatrices par le biais de partenariats stratégiques, d'acquisitions et de collaborations. Dans le cadre de sa stratégie d'acquisitions, IBA cherche continuellement à améliorer ses capacités et à étendre sa portée dans divers secteurs. Cet environnement favorise le développement de solutions de nouvelle génération grâce à des alliances avec des entrepreneurs, des chercheurs et des entreprises.

Bien que ses travaux couvrent de multiples industries, l'un de ses principaux domaines d'intérêt aujourd'hui est les applications environnementales. Tirant parti de la technologie de pointe des accélérateurs d'électrons d'IBA, des progrès considérables ont été réalisés dans la lutte contre les polluants tels que les PFAS. Ce succès constitue une base prometteuse pour les développements futurs dans le domaine des technologies environnementales.

Cependant, le Discovery Lab ne se limite pas à ce domaine et continue d'explorer des solutions innovantes pour un large éventail de spécialités. Cette structure invite les innovateurs externes à participer à des Appels à Projets Ouverts, car il existe un potentiel considérable pour utiliser les technologies d'IBA à d'autres micropolluants. Cette initiative vise également à favoriser la collaboration avec des experts et des organisations afin d'accélérer la recherche et le développement de nouvelles solutions pouvant avoir un impact significatif sur des défis mondiaux [Plateforme d'innovation IBA].

Au cœur du Discovery Lab : l'esprit d'innovation et la détermination à soutenir les idées visionnaires qui façonnent l'avenir et créent des changements durables et positifs.



ENGAGEMENT EN TANT QUE FORCE POSITIVE

pour protéger, améliorer et sauver des vies

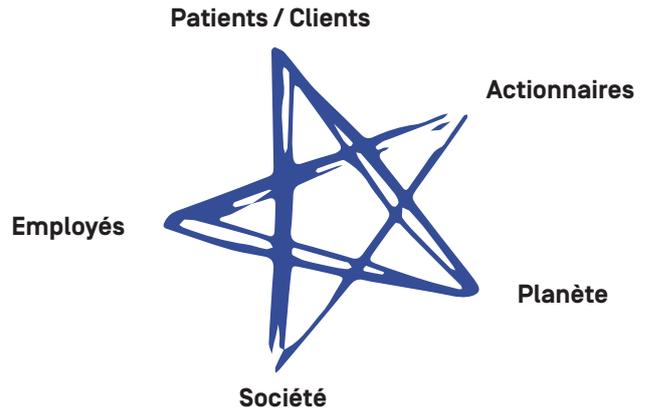


L'approche des parties prenantes d'IBA

IBA croit en un modèle d'entreprise constituant une force positive et créant de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Ainsi, tout comme elle s'engage envers ses clients, les patients et ses actionnaires, IBA considère que son engagement vis-à-vis de ses collaborateurs, de la société civile et de la planète est crucial pour maintenir la qualité de vie des générations actuelles et futures. C'est sa légitimité sociétale et environnementale en tant qu'entreprise qui est en jeu.

C'est ce qu'IBA appelle son approche des parties prenantes, qui incarne la pérennité de son engagement sociétal.



Une entreprise à impact positif

CERTIFICATION B CORP

Concrètement, IBA est une entreprise certifiée B Corporation [B Corp™] depuis 2021. La communauté B Corp est un mouvement visant à transformer les entreprises pour en faire une force ayant un impact positif. Les B Corps cherchent à concilier finalité sociétale et profit, en créant de la valeur partagée et durable pour toutes les parties prenantes. Avec près de 10 000 entreprises dans le monde, la communauté B Corp ne cesse de croître année après année, reflétant une tendance plus large vers des pratiques commerciales durables.

CE QUE B CORP SIGNIFIE POUR IBA

IBA considère le cadre B Corp comme un outil pratique, proactif et volontaire pour évaluer, comparer et finalement améliorer son parcours vers un développement durable dans cinq domaines globaux : la gouvernance, les collaborateurs, la société civile, l'environnement et les clients. C'est l'outil qu'elle a choisi pour rendre opérationnelle son approche des parties prenantes.

Grâce aux processus rigoureux d'évaluation et d'audit, être certifié B Corp apporte ce qui manque souvent ailleurs : des preuves.

Score global de l'impact B

Sur la base de l'évaluation B Impact, le groupe IBA (Ion Beam Applications Group) a obtenu un score global de 114,2. Le score médian pour les entreprises ordinaires qui complètent l'évaluation est actuellement de 50,9.



- 114,2 est le score d'impact B d'IBA
- 80 est le score minimum pour la certification B Corp
- 50,9 est le score médian des entreprises ordinaires

Certified



Corporation

Cette entreprise fait partie du mouvement mondial pour un système économique inclusif, équitable et régénératif.

Le score d'impact complet peut être consulté sur : bcorporation.net/IBA

AXES STRATÉGIQUES DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Inspirés par les résultats obtenus au cours de son parcours de certification B Corp, IBA a dressé la carte de ses forces et de ses faiblesses en tant qu'entreprise. Partant de ce constat, quatre axes de durabilité stratégiques ont été identifiés et font l'objet d'un travail visant à renforcer ses atouts et à répondre à ses faiblesses au cours de ces prochaines années.

En tant qu'entreprise, nous reconnaissons nos forces ainsi que nos opportunités d'améliorations. Travailler sur nos faiblesses donne encore plus de sens à nos activités globales.

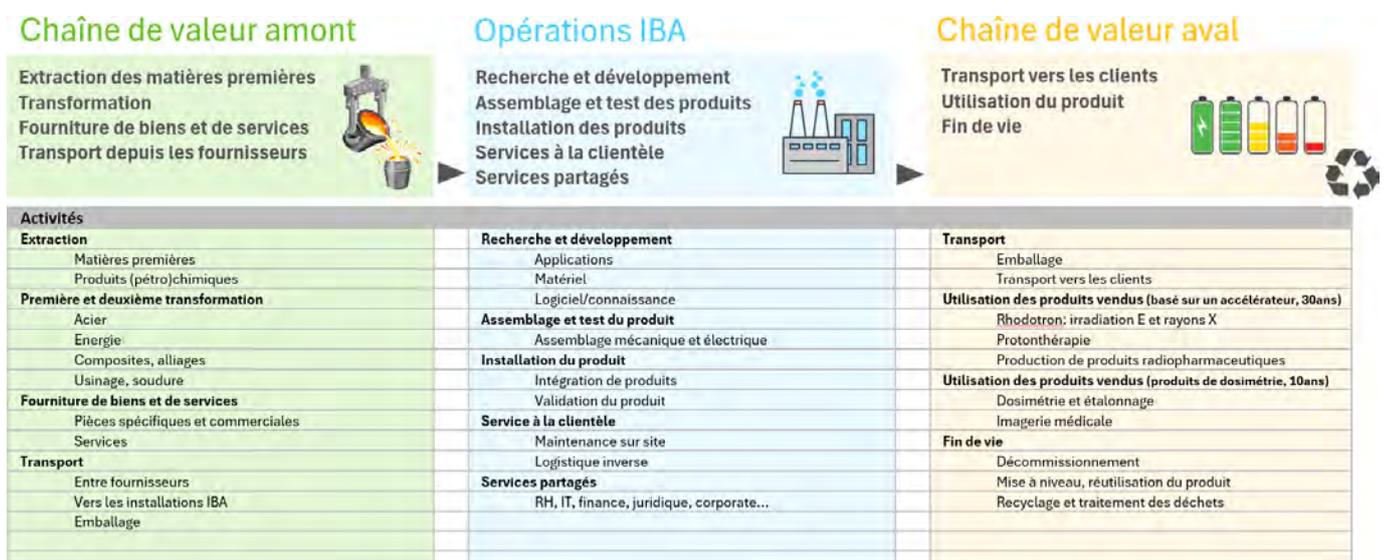
Thomas Canon,
Directeur du programme de développement durable d'IBA

Environnement	Produits		Chaîne de valeur bas carbone	Comprendre / réduire l'impact carbone de nos produits au long de la chaîne de valeur
	Ressources		Chaîne de valeur à faible taux de déchets	Comprendre / réduire l'impact en déchets de nos produits au long de la chaîne de valeur Réduire le taux de déchets non triés de nos propres opérations
Employés			Un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif	Intégrer de manière proactive la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos activités
Gouvernance			Une entreprise engagée pour la durabilité	Améliorer les politiques et les pratiques liées à notre mission, à l'engagement et à la transparence Construire une chaîne d'approvisionnement durable, en évaluant l'impact social et environnemental des fournisseurs.

LA CHAÎNE DE VALEUR D'IBA

IBA concentre ses efforts en matière de développement durable sur les impacts, les risques et les opportunités tout au long de sa chaîne de valeur. Dans le segment en amont, elle recherche un approvisionnement responsable et une utilisation efficace des matières premières. Dans ses activités, IBA met l'accent sur l'innovation, la sécurité et l'efficacité dans

la conception, le développement et l'assemblage des produits, tout en fournissant une logistique inversée et des services à ses clients afin d'allonger la durée de vie des produits. Le segment en aval implique l'utilisation des produits vendus, avec des upgrades en vue d'une réutilisation ou d'un décommissionnement après une durée de vie pouvant aller jusqu'à 30 ans.



INITIATIVES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approche des parties prenantes d'IBA conduit à la prise en compte tous les aspects de ses produits et de ses activités, y compris les facteurs sociaux et environnementaux. L'entreprise vise à intégrer le développement durable au cœur de ses processus et à impliquer le plus grand nombre possible de collaborateurs dans des initiatives de développement durable.



Réduction des émissions de gaz à effet de serre 	Science Based Carbon Targets 	Écoconception 	Approvisionnement d'énergies renouvelables 	Déclarations CDP
Tarification interne du carbone 	Certificats régénératifs Au-delà de la compensation carbone 	Mobilité à faible impact 	Transport à faible impact 	Sources d'énergie renouvelables
Réduction des déchets 	Remise à jour des produits 	Décommissionnement des produits 	Biodiversité 	Intelligence collective
Diversité Équité Inclusion Appartenance 	Recrutement inclusif 	Communauté ONCIA 	Partenariats 	Intelligence émotionnelle
Coaching interne 	B Corp 	Statut juridique d'IBA 	Rapport non financier 	Chaîne d'approvisionnement durable
Installations durables 	Formation et intégration 	Promotion des valeurs 	Participation aux bénéfices 	Outil d'évaluation de l'impact sur les parties prenantes

Dans notre approche des parties prenantes, nous devons, en tant que société, de couvrir tous les aspects de nos activités, y compris le sociétal et l'environnemental, et d'impliquer un maximum de personnes pour renforcer l'impact positif que nous avons sur la société.

Olivier Legrain
Chief Executive Officer d'IBA

Pour en savoir plus sur les initiatives d'IBA en matière de développement durable, consultez la section « rapport de durabilité » de son rapport annuel, ainsi que la page « Développement durable » du site web d'IBA.

Environnement

UN LIEN FORT AVEC LA MISSION D'IBA

Dans le cadre de sa mission « protéger, améliorer et sauver des vies », IBA reconnaît que le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les droits humains et leurs interactions avec l'environnement. La « planète » est donc l'une des cinq parties prenantes et fait l'objet d'une attention particulière dans le travail quotidien de l'entreprise.

IBA s'engage à protéger l'environnement et à minimiser l'impact écologique négatif de ses produits à tous les stades de leur cycle de vie (de l'extraction des matériaux au décommissionnement) et de ses activités tout au long de la chaîne de valeur.

ÉCOCONCEPTION

Le déploiement progressif du processus d'écoconception chez IBA vise à intégrer les aspects environnementaux dans la conception et le développement des produits afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement tout au long du cycle de vie. Cette approche repose sur le principe selon lequel les produits doivent être conçus non seulement en fonction pour leur fonctionnalité, mais aussi pour leur durabilité, en veillant à ce qu'ils fournissent un service équivalent ou supérieur tout en minimisant leur empreinte environnementale.



ÉLECTRIQUE PAR CONCEPTION

IBA a répondu au défi du changement climatique en innovant au sein de son portefeuille de produits avec des solutions électriques et à faible émission de carbone. Le système de protonthérapie Proteus®ONE, qui utilise la supraconductivité, permet de réaliser d'importantes économies d'énergie et de réduire l'impact de son infrastructure par rapport au Proteus®235. Les solutions Cyclone® KIUBE et IntegraLab®ONE améliorent la compacité et l'efficacité énergétique, réduisant ainsi l'utilisation des ressources et l'impact sur l'environnement. Le Rhodotron® offre une alternative électrique aux procédés de stérilisation classiques, en éliminant les déchets toxiques liés aux intrants chimiques et nucléaires. En outre, IBA optimise les déplacements des équipes d'installation et de services par un recours accru à la maintenance à distance, prédictive et préventive.

L'entreprise promeut une mobilité à faible impact basée sur une politique de véhicules 100% électriques et un vaste programme de leasing de vélos. Plus de 90% de l'électricité d'IBA provient de sources renouvelables, et un nouveau processus logistique a permis de réduire les coûts et les émissions de gaz à effet

de serre pour les retours de matériel des États-Unis. En partenariat avec EcoVadis, IBA évalue les performances de ses fournisseurs en matière de développement durable et prévoit de fixer des objectifs d'amélioration.

Pour en savoir plus sur l'impact environnemental d'IBA, consultez la section « rapport de durabilité » de son rapport annuel ainsi que la page « Développement durable » du site web d'IBA.



Social

ENGAGÉE ENVERS SES COLLABORATEURS

Comme Yves Jongen, le fondateur d'IBA, aime à le rappeler aux équipes, les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise sont le capital le plus précieux d'IBA. Sa mission de protéger, améliorer et sauver des vies aurait-elle encore un sens si elle n'était pas d'abord mise en pratique pour et par ses collaborateurs ? En tant qu'employeur responsable, IBA s'attache à fournir à ses collaborateurs des conditions de travail sûres et efficaces ainsi qu'un environnement convivial et propice au développement professionnel et personnel.

... Je suis convaincu que demain, les talents qui voudront travailler pour une entreprise définiront le développement durable comme un critère essentiel de choix.

Olivier Legrain,
Chief Executive Officer



AT OUR BEST

Quand chacun donne le meilleur de soi-même, il est possible d'atteindre des performances optimales. Pour cela, un ensemble d'outils et de pratiques a été mis en place et couvre les domaines de la gestion des performances (travail collaboratif), du suivi de l'engagement (dialogue constant), de l'apprentissage (développement des connaissances et des compétences) et de la rémunération (partage de la valeur créée).

PROMOUVOIR UN LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ, ÉQUITABLE ET INCLUSIF

La diversité est un élément fondamental de la culture d'IBA. En tant qu'employeur engagé, l'entreprise apprécie la singularité des individus et les divers points de vue et talents qu'ils apportent. Les équipes apprennent des cultures dans lesquelles elles évoluent et les respectent, encouragent la diversité au sein du personnel et favorisent un environnement inclusif qui aide chacun à contribuer pleinement au succès de l'entreprise. IBA devient plus innovante grâce à l'échange d'idées et de pensées différentes. Sur la voie des objectifs communs, les différences constituent le socle de la force d'IBA.

Pour en savoir plus sur l'impact sociétal d'IBA, consultez la section « rapport de durabilité » de son rapport annuel ainsi que la page « Développement durable » du site web d'IBA.

Gouvernance

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

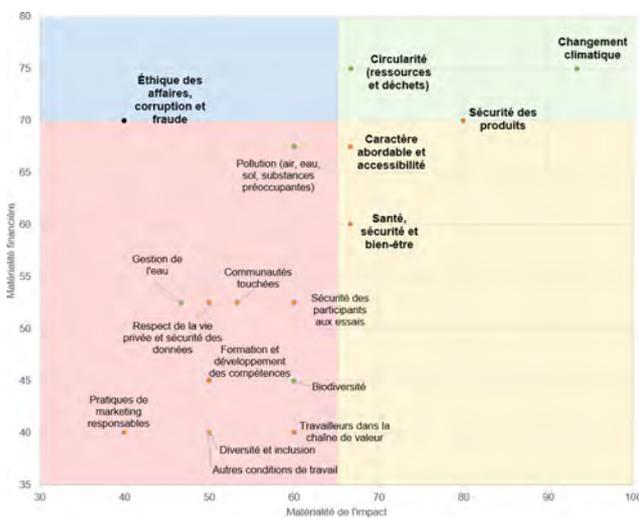
L'engagement d'IBA en matière d'honnêteté, d'éthique et d'intégrité est essentiel à la réalisation de sa mission.

IBA respecte la loi, soutient les droits humains universels, s'efforce de protéger l'environnement et contribue au bien-être des communautés où elle est présente.

DIRECTIVE CSRD

Avec la publication, en 2024, de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises [Corporate Sustainability Reporting Directive, ou CSRD], les pratiques de reporting des entreprises en matière de développement durable ont évolué vers une double matérialité. Les entreprises doivent désormais établir leur rapport de durabilité sur les sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) les plus importants, et selon deux perspectives : la matérialité d'incidence (impact d'IBA sur le monde extérieur) et la matérialité financière (impact du monde extérieur sur IBA).

Conformément à cette analyse de double matérialité de la chaîne de valeur globale d'IBA, six sujets dépassent les seuils de matérialité d'incidence et/ou de matérialité financière.



- Changement climatique
- Sécurité des produits
- Circularité (ressources et déchets)
- Santé, sécurité et bien-être des salariés
- Abordabilité et accessibilité des produits
- Éthique des affaires, corruption et fraude.

AU-DELÀ DE LA CONFORMITÉ

Certified



Corporation

Au-delà de la conformité réglementaire, IBA évite les activités pouvant être préjudiciables ou nuisibles. L'entreprise a choisi B Corp comme cadre volontaire de durabilité pour améliorer constamment son modèle d'entreprise. Grâce à B Corp, IBA identifie ses forces et ses faiblesses en matière de durabilité, certifie ses pratiques de manière transparente, se compare à d'autres entreprises, accélère son parcours de durabilité et promeut l'adoption généralisée de pratiques durables.

IBA a inclus dans ses statuts son engagement à prendre en compte les conséquences de ses activités et les intérêts de toutes ses parties prenantes dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Avec la directive CSRD, B Corp représente une approche globale de la promotion de la durabilité des entreprises, équilibrant l'engagement volontaire et la conformité réglementaire.

Pour en savoir plus sur l'analyse CSRD d'IBA, consultez la section « rapport de durabilité » de son rapport annuel ainsi que la page « Développement durable » du site web d'IBA.

Vous pouvez également accéder à l'évaluation B Corp transparente d'IBA à l'adresse suivante : bccorporation.net/IBA.

RAPPORT DE GESTION

Approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion des 17 et 18 mars 2025

Ce rapport sur l'exercice 2024 a été rédigé conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, *in fine*, du Code belge des entreprises et associations (ci-après, le « CSA »), ce qui permet de combiner le rapport de gestion sur les comptes annuels de la société (*rapport de gestion sur les comptes annuels*) avec le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés du groupe (*rapport de gestion sur les comptes consolidés*). Par conséquent, le présent rapport est un rapport consolidé et intégré.

Le rapport de gestion contient un exposé fidèle et une analyse équilibrée et exhaustive sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'entreprise, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de l'entreprise, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

Le rapport de gestion comporte également des indications sur :

- L'évolution prévisible de l'entreprise
- Les activités en matière de recherche et de développement
- Les acquisitions d'actions propres

- L'existence de succursales de l'entreprise
- L'utilisation des instruments financiers par l'entreprise et, lorsque cela est pertinent pour évaluer le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise
- Les objectifs et la politique de l'entreprise en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture
- L'exposition de l'entreprise au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie
- Conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (ci-après, la « CSRD ») et aux exigences spécifiques des European Sustainability Reporting Standards (ci-après, les « ESRS »), des indicateurs non financiers, en particulier les informations relatives à la durabilité couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, sont intégrés, le cas échéant, dans une section distincte du rapport annuel dédiée à la déclaration de durabilité.

Déclaration des dirigeants

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, M. Olivier Legrain, Administrateur et Directeur Général (CEO) d'IBA SA, M. Henri de Romrée, Directeur général adjoint (Deputy CEO) et Mme Soumya Chandramouli, Directrice financière (CFO), déclarent que, à leur connaissance :

- Les états financiers auxquels se rapporte le présent rapport annuel, préparés conformément aux normes

comptables applicables, donnent une vue fidèle et juste des actifs et passifs, de la situation financière et des résultats d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ; et

- Ce rapport annuel contient un exposé fidèle et juste de l'évolution des affaires, des résultats et de la position d'IBA SA et des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Faits marquants de l'année (sections 3:6, §1, 1° et 3:32, §1, 1°, du CSA)

Les principaux événements de l'exercice 2024, dont de plus amples détails figurent dans le rapport de gestion, étaient les suivants :

- Un chiffre d'affaire record et un retour à la rentabilité en 2024 grâce à une conversion efficace du carnet de commandes
- Une croissance soutenue des commandes d'équipements et carnet de commandes stable à un niveau record
- Des investissements continus dans la création de valeur future, notamment via la sécurisation, par PanTera, d'une levée de fonds de série A sursouscrite valorisant l'Entreprise à environ 280 millions après financement et qui servira à accélérer la production mondiale d'Actinium-225
- La certification B Corp renouvelée avec un score considérablement amélioré de 114 points (2021 : 90 points)

- Un changement au sein de l'équipe de direction : départ de Frederic Nolf le 30 juin 2024
- Le changement de directeur financier : Henri de Romrée, Directeur Général Adjoint, nommé directeur financier intérimaire suite au départ de Soumya Chandramouli le 31 janvier 2025
- La transformation du Groupe et nouveau reporting par segment

Organisation

Comme déjà communiqué au cours de l'année écoulée, IBA voit un potentiel de croissance dans de nombreux nouveaux domaines liés à ses principaux domaines d'expertise et a entrepris de façonner l'Entreprise afin d'exploiter ces opportunités de croissance, tout en maintenant son objectif principal quant à la livraison de ses activités existantes. La première étape pour soutenir cette stratégie a été la nomination de Henri de Romrée en tant que Directeur Général Adjoint en mars 2024, avec une attention particulière portée au développement de l'activité Autres accélérateurs.

En outre et dans cette perspective, IBA a décidé d'organiser ses activités pour refléter plus précisément le potentiel de croissance de chacune d'entre elles et aligner ses divisions commerciales entre les applications médicales et non médicales de ses technologies, favorisant ainsi une focalisation accrue et la responsabilité des équipes.

IBA regroupera ses activités de Dosimétrie et de Protonthérapie sous un segment « Clinical », tandis que les Autres Accélérateurs, y compris les activités RadioPharma Solutions et Industrial Solutions de même que les capacités de fabrication d'IBA, seront regroupés sous le segment « Technologies ». Les deux segments seront servis par une structure « Corporate », mise en place pour un partage intelligent des services facilitant les affaires et protéger les valeurs fondamentales, tout en maximisant la prise de décision par les business units. Cette réorganisation sera mise en œuvre au cours des prochains mois et IBA présentera ses chiffres selon ce format à partir du 31 décembre 2024.

Les chiffres clés en termes de résultats financiers sont les suivants :

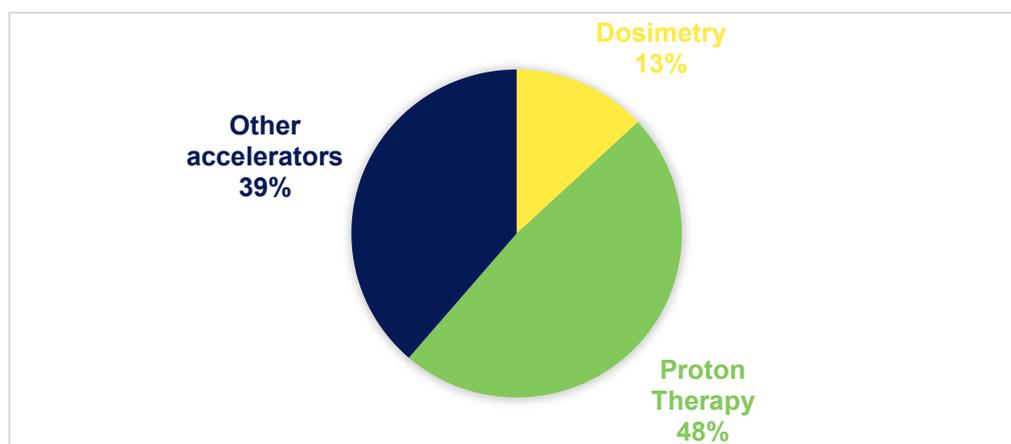
- Chiffre d'affaires 2024 du Groupe d'EUR 498,2 millions, en hausse de 6,7% par rapport à l'année dernière, dont une

augmentation de 18% pour l'activité Autres Accélérateurs

- Amélioration de la marge brute à 33,33% contre 28,8% en 2023, grâce à une plus grande proportion de l'activité Autres Accélérateurs et une amélioration des marges en Protonthérapie
- REBIT à EUR 17,3 millions, en hausse de 170% (EUR 6,4 millions en 2023), principalement grâce à une bonne conversion du carnet de commandes, notamment dans l'activité Autres Accélérateurs (EUR 11 millions de REBIT en glissement annuel) en tenant compte des investissements continus dans la croissance future et l'innovation en R&D
- Bénéfice net de EUR 9,3 millions contre une perte nette de EUR 9,1 millions en 2023
- Carnet de commandes stable à un niveau record de EUR 1,5 milliard, offrant une visibilité significative pour l'avenir
- Bilan solide affichant une position nette de trésorerie de EUR 33,5 millions à la fin de l'année et EUR 60 millions de lignes de crédit non utilisées.

Revue des secteurs d'activité d'IBA (Articles 3:6, §1, 1° & 4° et 3:32, §1, 1° & 4°, du CSA)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



APERÇU DES RÉSULTATS DU GROUPE

(EUR million)	FY 2024	FY 2023 Restated (1)	Variance	Variance %
PT & Autres Accélérateurs*	436,4	404,4	32,0	7,9%
Dosimétrie*	65,9	65,9	0,0	0,0%
*Intercompany elimination	-4,0	-3,6		
Ventes nettes totales	498,2	466,7	31,5	6,8%
REBITDA	32,0	19,3	12,7	65,9%
% des ventes	6,4%	4,1%		
REBIT*	17,3	6,4	10,9	170,0%
% des ventes	3,5%	1,4%		
Résultat avant impôt	14,9	-0,3	15,2	-4824,7%
% des ventes	3,0%	-0,1%		
RESULTAT NET	9,3	-9,1	18,4	-201,6%
% des ventes	1,9%	-2,0%		

(1) En 2024, IBA a révisé le traitement comptable des équipements tiers conformément à la norme IFRS 15 sur la reconnaissance des revenus. Le Groupe est passé d'une approche d'agent à une approche de principal, affectant la présentation des revenus et des coûts associés à ces services. Par conséquent, le compte de résultat de 2023 a été retraité pour refléter ce changement, garantissant des comparaisons précises avec les chiffres de 2024. Les revenus et le coût des ventes au 31 décembre 2023 ont été retraités pour un montant de EUR 37,9 millions.

PROTONTHÉRAPIE ET AUTRES ACCELERATEURS

Les segments Protonthérapie et Autres accélérateurs incluent :

- La Protonthérapie, qui offre des solutions clés en main pour un traitement du cancer plus précis, avec

moins d'effets secondaires, grâce à l'utilisation de faisceaux de protons.

- Les Autres Accélérateurs offrent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radioisotopes PET ou SPECT et une gamme d'accélérateurs

industriels pour la stérilisation et l'ionisation (types E-beam et Rhodotron® et Dynamitron® de rayons X).

(EUR million)	FY 2024	FY 2023 Restated (1)	Variance	Variance %
Ventes nettes	436,4	404	32,0	7,9%
Proton Thérapie	242,1	239,6	2,4	1,0%
Autres accélérateurs	194,3	164,8	29,5	17,9%
REBITDA	25,5	10,5	15,0	143,0%
% des ventes	5,8%	2,6%		
REBIT	13,2	0	13,0	4769,1%
Proton Thérapie	-21,5	-23,4	1,9	-8,1%
Autres accélérateurs	34,7	23,7	11,0	46,6%
% des ventes	3,0%	0,1%		

Aperçu

- Prises de commandes d'équipements en baisse à EUR 106 millions (EUR 117 millions en 2023) avec cinq systèmes vendus (contre quatre systèmes et une restauration de système vendue en 2023)
- Très forte prise de commandes d'équipements pour les autres accélérateurs pour un montant de EUR 149 millions (2023 : EUR 104 millions) avec 33 systèmes d'accélérateurs vendus
- Chiffre d'affaires externe du segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs en EUR 436,4 millions ce qui représente une augmentation de 7,91% par rapport à 2023 (2023: 404,4 EUR millions):
 - Le chiffre d'affaires des activités de Protonthérapie s'élève à EUR 242,1 millions (2023: EUR 239,6 millions)
 - Le chiffre d'affaires des équipements de Protonthérapie a diminué pour atteindre EUR 118,6 millions
- Le chiffre d'affaires des Autres accélérateurs a augmenté de 22,6% pour atteindre EUR 159,5 millions, grâce à une forte conversion du carnet de commandes
- Le chiffre d'affaires des services a augmenté de 5,3% pour atteindre EUR 158,2 millions
- REBIT global de la Protonthérapie et des Autres accélérateurs s'élève à EUR 13,2 millions
 - Le REBIT de la Protonthérapie a augmenté de EUR 2 millions pour atteindre EUR -21,5 millions
 - Le REBIT des Autres accélérateurs, quant à lui, a fortement augmenté pour atteindre un record EUR de 34,7 millions, attribuable à une augmentation des prises de commandes et une conversion du carnet de commandes.

Protonthérapie (PT)

(EUR million)	FY 2024	FY 2023 Restated (1)	Variance	Variance %
Equipement Protonthérapie	118,6	124,0	-5	-4,4%
services Protonthérapie	123,5	115,6	8	6,8%
Ventes nettes	242,1	239,6	2	1,0%
REBIT	-21,5	-23,4	2	-8,1%
% des ventes	-8,9%	-9,8%		

- Le chiffre d'affaires de la PT a augmenté de 1% pour atteindre EUR 242,1 millions (2023 : EUR 239,6 millions).
- Les ventes d'équipements ont diminué de 4,4% au cours de l'année civile avec 37 projets dans le carnet de commandes

(8 Proteus®PLUS et 29 systèmes Proteus®ONE) et 5 nouvelles installations débutant en 2024.

- Les ventes de services ont augmenté de 6,8% par rapport à 2023, grâce à une amélioration des performances des sites (réduction des pénalités, augmentation des bonus liés à la disponibilité des systèmes), et 3 contrats de services renouvelés.
- Au cours de la première moitié de l'année, un système Proteus®ONE a été vendu à Yale et un accélérateur Proteus®PLUS à CGN. La seconde moitié de l'année a donné lieu à la signature d'un contrat pour deux solutions Proteus®ONE avec University of Pennsylvania Health System, pour lequel le premier paiement a été reçu.
- En décembre, un contrat a été signé avec AIG pour la vente d'un système Proteus®ONE à Hyderabad, en Inde. IBA est le leader mondial de la protonthérapie avec environ 60% de parts de marché pour tous les systèmes de protonthérapie vendus en 2024. Le pipeline de projets potentiels demeure soutenu, avec un intérêt particulier aux États-Unis et en Asie.
- La conversion du carnet de commandes s'est accélérée tout au long de l'année et l'activité de Services a contribué positivement avec des revenus en hausse de 6,8% par rapport à 2023. 44 sites de Protonthérapie IBA actuellement en activité dans le monde génèrent des revenus de service (28 Proteus®PLUS et 16 Proteus®ONE).
- La rentabilité continue à être impactée par des retards attribués aux clients dans la conversion du carnet de commandes ainsi que par l'exécution de projets plus anciens à marge inférieure,

particulièrement un lot exceptionnel de projets Proteus®ONE en Espagne et quelques grands projets Proteus®PLUS en Chine. Parallèlement, IBA a poursuivi sa politique d'investissements ciblés pour stimuler la croissance future et a également été affectée par des pressions inflationnistes et des impacts de devises.

- Les études cliniques en cours en 2024 ont souligné le potentiel de la protonthérapie. Un essai de Phase 3 mené par le MD Anderson Cancer Center sur les cancers de la tête et du cou⁴, a démontré une réduction des effets secondaires ainsi que des indications d'une amélioration de la survie globale par rapport à la radiothérapie traditionnelle. La génération de preuves cliniques se poursuivra au cours des prochaines années, 17 études devant publier des résultats d'ici 2028.
- Investir dans l'avenir de la protonthérapie, via des améliorations technologiques et un soutien aux efforts de recherche, reste une priorité pour IBA. Le Proteus User Meeting de cette année a donné lieu au lancement de AdaptInsight 2.3, qui apporte des améliorations significatives aux solutions d'imagerie des systèmes IBA. La société continue à travailler avec ses partenaires sur le développement de la technologie DynamicARC®5, dont les tests sur un prototype à Corewell Health ont été réalisés avec succès. En parallèle, IBA avance dans ses recherches sur sa technologie ConformalFLASH®6 avec des partenaires tels que Penn Medicine, Kansas University et UZ Leuven, des résultats⁷ ayant été partagés lors de la conférence FRPT à Rome au début du mois de décembre.

Autres accélérateurs

(EUR million)	FY 2024	FY 2023 Restated (1)	Variance	Variance %
Équipement Autres Accélérateurs	159,5	130,1	29	22,6%
Services Autres Accélérateurs	34,8	34,7	0	0,3%
Ventes nettes	194,3	164,8	30	17,9%
REBIT	34,7	23,7	11	46,6%
% des ventes	17,9%	14,4%		

Le segment « Autres accélérateurs a connu une année positive en termes de ventes, avec 33 machines vendues ainsi que des commandes pour des mises à niveau, totalisant une prise de commandes de EUR 149 millions. Le chiffre d'affaires des équipements a augmenté de plus de 20% atteignant EUR 159,5 millions. Les ventes de services sont restées stables à EUR 34,8 millions (2023 : EUR 34,7 millions), en raison d'un impact de EUR 7 millions lié à l'arrêt de la ligne de produits Dynamitron. A périmètre constant, la croissance sous-jacente était de 25%, portée par une base installée en expansion et des contrats de service à plus forte valeur ajoutée.

Le REBIT a augmenté pour atteindre EUR 34,7 millions, soit une hausse de 46,6% par rapport à l'année précédente. Cette solide performance a été soutenue par une forte conversion du carnet de commandes.

Industrial Solutions

Les technologies E-beam et X-ray d'IBA continuent de susciter un fort intérêt en offrant des solutions de stérilisation efficaces et plus écologiques, révélant leur importance vis-à-vis des solutions de stérilisation plus traditionnelles telles que l'oxyde d'éthylène et l'irradiation gamma. La seconde moitié de l'année a été particulièrement active pour les solutions de stérilisation d'équipements médicaux avec la vente de quatre solutions Beyond™.

Industrial Solutions continue de fournir des accélérateurs pour diverses applications. En mars, un accord a été signé en Allemagne pour l'installation d'une solution Be-Efficient, destinée à l'irradiation par faisceau d'électrons pour la réticulation des polymères. En novembre, IBA a signé un contrat avec BENEION, au Mexique, pour l'installation d'un Rhodotron® TT1000 destiné au traitement des produits phytosanitaires. La recherche sur les applications futures du Rhodotron® s'est poursuivie avec le lancement du projet PFAS-Blaster en octobre 2024, financé par la Région wallonne. Ce projet explore le traitement des produits chimiques persistants (PFAS) dans les eaux usées en collaboration avec des partenaires industriels et académiques. De

nouvelles pistes de recherche sont également explorées pour traiter d'autres polluants préoccupants, avec la génération de données positives lors de tests en laboratoire.

RadioPharma Solutions

Le marché de RadioPharma Solutions a connu une activité soutenue au niveau mondial et ce dans divers domaines tels que l'oncologie, la cardiologie et la neurologie. Le Cyclone®KIUBE reste une solution de choix pour les clients du fait de son efficacité et de sa polyvalence, tel qu'illustré par l'accord stratégique d'importance conclu en octobre avec Jubilant Radiopharma pour cinq Cyclone®KIUBE. L'installation de ces machines fera partie de l'expansion du réseau de production de radiopharmaceutiques pour la tomographie par émission de positons (TEP) de Jubilant aux États-Unis.

En plus du marché diagnostique traditionnel, le domaine des radiothérapies théranostiques présente un énorme potentiel pour l'avenir du traitement du cancer et IBA se positionne dans la production de deux des radioisotopes les plus étudiés, l'Actinium-225 et l'Astate-211.

Au-delà de PanTera, IBA étend son positionnement stratégique sur le marché des thérapies alpha ciblées en se focalisant sur l'Astate-211. En octobre, la Commission européenne a approuvé le projet Accelerate.EU, piloté par IBA et l'Institut Jules Bordet, qui soutiendra le développement d'une chaîne de valeur pour la production et l'application clinique de ce radioisotope. Dans ce cadre, IBA développera et mettra à disposition un nouveau cyclotron dédié à l'accélération des particules alpha, optimisé pour la production à grande échelle d'Astate-211.

Après la fin de la période, IBA a annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Framatome pour le développement d'un réseau de cyclotrons Astate-211 en Europe et aux États-Unis, commençant par un premier site pilote dans la région des Pays de la Loire, en France, d'ici 2028.

DOSIMÉTRIE

(EUR million)	FY 2024	FY 2023 Restated (1)	Variance	Variance %
Ventes nettes	65,9	65,9	0	0,0%
REBITDA	6,6	8,8	-2	-25,7%
% des ventes	10,0%	13,4%		
REBIT	4,1	6,1	-2	-33,1%
% des ventes	6,2%	9,3%		

Aperçu

Des ventes solides de EUR 65,9 millions au niveau de 2023 malgré l'impact significatif de la situation économique en Chine.

Les prises de commandes restent élevées totalisant EUR 65,7 millions (2023 : EUR 67,1 millions)

Le carnet de commandes est maintenu à EUR 41,7 millions (2023 : 41,3 millions)

Le REBIT est en baisse de EUR 2,1 millions atteignant EUR 4,1 millions (2023 : EUR 6,1 millions), temporairement impacté par l'acquisition de Radcal dont les synergies n'ont pas encore été totalement déployées en raison d'un accord clôturé plus tardivement que prévu, une part plus faible des ventes à marge élevée en Chine par rapport à l'année précédente et une réduction de l'activité Proton en raison du calendrier des projets.

Au cours de l'année, IBA Dosimetry a élargi et renforcé sa gamme de produits, tout en s'étendant à l'international. En mars 2024, IBA a acquis Radcal Corporation, basée en

Californie, leader des solutions d'assurance qualité et des services de dosimétrie sur le marché des rayons X. Le multimètre autonome T3 de Radcal a été lancé en juillet lors de l'AAPM, offrant une solution adaptée aux clients pour leurs mesures d'équipements de diagnostic.

Avec l'acquisition de Radcal, IBA a enrichi son portefeuille de produits, son offre de services et son réseau de distribution, bénéficiant désormais d'une chaîne d'approvisionnement mondiale en Amérique du Nord, en Europe, en Inde et en Chine.

With the addition of Radcal, IBA has increased its product portfolio, service offering and distribution network, benefiting now from a global supply chain across North America, Europe, India and China.

Au cours des dernières années, le segment Dosimetry a renforcé sa position en tant que principal fournisseur de solutions complètes de QA combinées pour la radiothérapie et l'imagerie médicale en développant et en élargissant son portefeuille et sa portée géographique.

NOUVELLES INITIATIVES

PanTera

En septembre, la coentreprise PanTera a levé EUR 93 millions lors d'un tour de financement de série A sursouscrit afin d'accélérer la production mondiale d'Actinium-225. Cette levée de fonds valorise l'entreprise à environ EUR 280 millions après financement, permettant à IBA de conserver une participation de 40% à la fin de l'année et une participation ultime de 31%. Dans le cadre de son partenariat avec TerraPower Isotopes, PanTera prévoit de commencer la production de petites quantités

d'Actinium-225 pour soutenir la recherche clinique au premier semestre 2025. Elle a signé plusieurs accords de réservation de capacité avec de grandes entreprises pharmaceutiques, dont Bayer, pour l'approvisionnement précoce d'Actinium-225. La construction d'une unité de production à grande échelle devrait commencer d'ici la fin de l'année. Les installations intégreront le processus de production photonucléaire détenu par PanTera ainsi qu'un accélérateur Rhodotron® d'IBA.

mi2-factory

Après la fin de la période, IBA a annoncé un investissement stratégique conjoint avec Wallonie Entreprendre International pour sécuriser chacun une participation de 15% dans

mi2-factory, une start-up allemande active dans le domaine des puces semi-conductrices de puissance.

Principaux risques et incertitudes auxquels l'Entreprise est confrontée (articles 3:6, §1, 1° à 3° et 3:32, §1, 1° à 3°, du CSA)

APPROCHE DE LA GESTION DES RISQUES

Le Conseil d'Administration, soutenu par la Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit, supervise et gère les risques de l'entreprise. La Direction, le Comité de gestion des risques, et le Comité d'audit ont identifié plusieurs experts fonctionnels couvrant les différentes catégories de risque d'entreprise. La Direction et le Comité de gestion des risques travaillent continuellement à améliorer le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et sont

responsables de la mise en œuvre des réponses appropriées aux risques.

La gestion des risques d'entreprise se concentre sur cinq catégories de risques : stratégiques, opérationnels, juridiques et de conformité, numériques, ainsi que les risques financiers. Les principaux risques dans ces catégories sont décrits plus en détail ci-dessous.

CADRE DE GESTION DES RISQUES DE IBA

La gestion des risques est une composante essentielle de la stratégie d'IBA et du processus de gestion des performances. Le Conseil d'Administration tient compte de la propension au risque lorsqu'il prend des décisions.

La conception et l'efficacité de la gestion des risques d'IBA, les pratiques et les recommandations des audits internes et

externes sont régulièrement communiquées et discutées avec le Comité de gestion des risques. Les auditeurs internes surveillent, de manière indépendante, la qualité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle au moyen d'audits opérationnels, financiers et de conformité. La mission et l'autorité de la fonction d'audit interne sont repris dans une Charte d'audit et le responsable de

l'audit interne fait régulièrement un rapport au Comité d'audit.

Outre le Comité de gestion des risques, l'Examen de Gestion de la Qualité (ci-après, « QMR ») aide la Direction à s'acquitter de ses responsabilités de gestion, particulièrement en ce qui concerne la qualité des produits, des systèmes, des services et logiciels de la société et le développement, les essais, la fabrication, le marketing et les services de ceux-ci, ainsi que les exigences réglementaires qui y sont liées. À ce titre, le QMR appuie la gestion des risques de la Société dans les secteurs à risque pertinents.

IBA a conçu sa gestion des risques d'entreprise sur la base du cadre intégré de l'ERM (2017) établi par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

IBA améliore en permanence son processus de gestion des risques et évalue régulièrement les changements susceptibles d'affecter sa stratégie et ses objectifs, notamment stratégiques, financiers, humains et environnementaux. Notre système de gestion de la qualité est certifié ISO9001, ISO13485, MDD et MDSAP. Nous sommes audités une fois par an par notre organisme notifié.

Conformément à la réglementation CSRD, le Conseil de Durabilité a examiné et validé, en octobre 2024, l'analyse de double matérialité, en priorisant les risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité. Celle-ci couvre notamment le changement climatique, la sécurité des produits, la circularité (ressources et déchets), l'accessibilité et l'abordabilité des produits, la santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs, ainsi que l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et la fraude. La stratégie, les plans et les actions associés sont développés plus en détail dans la section « Rapport de durabilité » du présent rapport annuel.

L'aperçu des risques met en évidence les principaux domaines de risque connus par IBA, qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs commerciaux, stratégiques et financiers. L'aperçu des risques peut toutefois ne pas inclure tous les risques susceptibles d'affecter IBA en définitive. IBA décrit les facteurs pertinents au sein de chaque catégorie de risque et donne un aperçu des domaines les plus importants.

IBA a donc décidé de présenter ses risques comme suit :



Clients, concurrents, investisseurs

Évaluer les risques qui guident la mission et la stratégie d'IBA.



Processus, systèmes, personnes, chaîne de valeur

Identifier le risque de perte dû à des processus internes, des personnes ou des systèmes inadéquats qui affecteront IBA dans l'exécution de son plan stratégique.



Droit, réglementation, politique et gouvernance d'entreprise

Évaluer les performances du programme de conformité d'IBA, en se concentrant sur les risques réglementaires des dispositifs médicaux.



L'évolution du marché et de l'économie

Évaluer les mouvements du marché qui pourraient affecter le rendement ou l'exposition au risques de l'organisation et de l'efficacité des principaux contrôles financiers.



Contrôles matériels, de logiciels et du réseau

Évaluer les défaillances potentielles du système, les risques de retard d'innovation et les manquements en matière d'infrastructure, des contrôles d'accès, la confidentialité des données et des protections de sécurité inadéquats.

Risques stratégiques

Offrir un risque d'évolution

IBA continue d'investir massivement dans la recherche et le développement et ne peut exclure la possibilité qu'un prototype ne soit pas commercialement viable ou devienne obsolète au cours de son développement en raison du développement technologique concurrent.

Risque d'amortissement des actifs

IBA investit dans des entreprises dont le secteur d'activité est complémentaire au sien. Dans la plupart des cas, il s'agit d'entreprises récemment établies dans des secteurs innovants. IBA ne peut pas garantir que tous ces investissements seront rentables à l'avenir ou que certains projets ne seront pas purement et simplement terminés.

Risque lié à l'effectif du personnel

Depuis la création d'IBA, le nombre de personnes hautement qualifiées employées par la société a significativement augmenté. Cependant, il est possible que la défection de certains employés clés possédant une expertise spécifique puisse, pendant une courte période, affecter l'une des activités de la Société.

Risque de concurrence et risque pour l'industrie

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant tous les marchés sur lesquels la Société est présente. Toutefois, sur certains marchés, elle est en concurrence avec certaines des plus grandes sociétés du monde. Ces sociétés ont mis en place des réseaux de vente et de marketing très développés et, plus important encore, des ressources financières considérables au-delà de celles d'IBA. En outre, il est toujours possible que de nouvelles technologies – notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme de produits actuelle d'IBA – puissent être développées.

Le développement et la commercialisation de technologies menant à de nouvelles thérapies requièrent toutefois un délai relativement long.

Remboursement des soins de santé

Le subventionnement par les institutions de remboursement des soins de santé des coûts du traitement de certaines maladies, pour lesquelles l'équipement fabriqué par IBA est directement ou indirectement impliqué, fait l'objet d'un examen minutieux continu. Les politiques de remboursement des soins de santé de ces organisations influenceront à leur tour sur le volume de commandes obtenues par IBA. Ces subventions d'institutions de remboursement sont considérablement différentes d'un pays à l'autre.

Risques opérationnels

Risque de ventes

En général, les clients d'IBA sont diversifiés (secteurs public et privé) et situés sur plusieurs continents. Chaque année, la Société dépend de plusieurs commandes, en particulier pour ses systèmes de protonthérapie qui sont mis en œuvre sur plusieurs années financières. Une commande supplémentaire ou une commande de moins, ou les changements dans une commande qui n'étaient pas prévus au début de l'année, sont des caractéristiques dans ce domaine d'activité et peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs périodes. D'autre part, le délai d'exécution des commandes donne à la Société une bonne vue de son niveau d'activité plusieurs mois à l'avance.

Risque d'inventaire

L'inventaire comprend des pièces et des composants de haute technologie soumis à une obsolescence technologique rapide. Les stocks soutiennent la production mais aussi les pièces détachées pour nos clients. IBA optimise le niveau d'inventaire requis pour la production et le support sur les sites pour nos clients dans le cadre d'un contrat de maintenance. Néanmoins, l'évolution du produit et la variabilité de la demande peuvent avoir une incidence sur la provision requise pour les stocks obsolètes et excédentaires, ce qui aurait un impact sur nos résultats d'exploitation.

Des retards de construction imprévus ou incontrôlés sur un site client, des annulations ou des rééchelonnements par les clients, un changement de la situation financière du client pour obtenir un financement, des retards dans l'obtention des approbations ou autorisations

réglementaires peuvent avoir un impact sur le niveau de stock requis.

Risque de développement de produits

Étant donné qu'IBA ne dispose pas d'une capacité de test de produit complète en interne, les nouveaux produits ou fonctionnalités sont testés sur le site du client, pendant l'installation ainsi que pendant les opérations et peuvent potentiellement avoir un impact sur les opérations du client pour les tests, ainsi que sur les corrections potentielles des non-conformités. Un processus *Hypercare* est en place pour atténuer ces impacts, améliorer le suivi des nouveaux développements ainsi qu'accélérer le retour d'expérience / retour client directement aux équipes de développement produit.

En raison de la durée de vie à long terme des produits, ainsi que des exigences spécifiques des clients, IBA doit maintenir plusieurs versions dans le monde entier, avec le risque de maintenance, d'évolutivité et de mise à jour.

La stratégie IBA d'*open vendor* pour les logiciels entraîne des risques supplémentaires pour maintenir l'interopérabilité tout au long de la durée de vie et du développement des produits. Cela a un impact sur l'architecture et demande des interactions étroites avec tous ces fournisseurs.

Risque de qualité / protection des consommateurs / risque lié à la sécurité des produits

IBA est tenue de se conformer aux normes de qualité dans la fabrication de ses dispositifs médicaux et est soumise à la supervision de diverses autorités nationales. Les conditions imposées par ces autorités réglementaires nationales pourraient entraîner des rappels de produits ou une interdiction temporaire des produits. Cela pourrait avoir un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction de la clientèle et entraîner des pertes financières.

Des erreurs ou des accidents peuvent découler de l'exploitation de nos produits. Par conséquent, IBA pourrait être confrontée à une responsabilité importante envers les patients, les clients et d'autres personnes pour les dommages causés. De la publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements pourrait amener les patients à chercher d'autres méthodes de traitement.

Risques juridiques et de conformité

Anti-trust / concurrence loyale / risque éthique

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des dangers. Consciente de ce risque depuis plus de 25 ans, IBA a depuis longtemps publié un Code de Conduite des Affaires. Ce Code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption. Ce Code fait partie de nos politiques de travail. Chaque employé est tenu de lire et de réussir un test post-formation pour reconnaître une compréhension et une acceptation claires et complètes des principes. Le non-respect de ce Code peut entraîner des sanctions disciplinaires pour l'employé concerné. Ce code est revu et modifié régulièrement, et plus récemment à la fin de l'année 2024. La dernière révision comprend des principes supplémentaires sur la protection de l'environnement, le respect des droits humains et la lutte contre la corruption.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans toute l'organisation pour prévenir et détecter les fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation et la disponibilité d'une procédure de signalement des fraudes.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les fournisseurs de produits et de services, les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le code de conduite de l'IBA pour les fournisseurs).

Risque de propriété intellectuelle

La Société détient les droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits sont générés par le savoir-faire des employés ou des processus de production et ne sont pas protégés par des brevets. La Société a déposé des brevets, mais elle ne peut garantir que la portée de ces brevets soit suffisamment large pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher ses concurrents d'accéder à des technologies similaires. La Société ne peut garantir que la défection de

certaines salariés n'aura pas d'impact négatif sur ses droits de propriété intellectuelle.

Risque juridique

Certains contrats peuvent contenir des garanties ou des pénalités qui ne représentent généralement que quelques pour cent du montant du contrat dans le cas des contrats de vente conventionnels. Toutefois, ces montants peuvent être beaucoup plus élevés dans les partenariats public-privé dans la mesure où les pénalités doivent couvrir le financement associé. Ces clauses ne s'appliquent qu'à un nombre limité de contrats, essentiellement ceux relatifs à des projets de protonthérapie. La possibilité qu'un client puisse un jour exercer une telle clause de garantie ou de pénalité ne peut être exclue.

L'utilisation de produits fabriqués par IBA peut exposer la Société à certaines poursuites en responsabilité civile. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommages découlant d'une poursuite en responsabilité du produit ou de l'utilisation de ses produits. Dans un pays comme les États-Unis, où le moindre incident peut entraîner des poursuites majeures, il y a toujours un risque qu'un patient insatisfait des services reçus par IBA intente une action en justice contre lui. La Société ne peut garantir que sa couverture d'assurance sera toujours suffisante pour la protéger contre de tels risques ou qu'elle sera toujours en mesure d'obtenir une couverture pour de tels risques.

Risque réglementaire

Certains produits et appareils IBA ne peuvent pas être commercialisés sans l'approbation réglementaire ou l'enregistrement en tant que dispositifs médicaux. Une telle autorisation est nécessaire pour chaque pays où IBA souhaite commercialiser un produit ou un appareil. IBA est autorisé à commercialiser ses dispositifs de thérapie par particule aux États-Unis (FDA), dans l'Union européenne (LRQA), en Australie (TGA), en Russie (Gost-R) et Corée du Sud (MFDS), Taiwan (TFDA), Singapour (SFDA), et le Japon (Shonin). Les autorisations peuvent toujours être révoquées. De plus, à mesure que l'équipement d'IBA évolue technologiquement, d'autres autorisations peuvent être requises.

Risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du BCAC)

De plus amples détails concernant la section 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5° du BCAC sont fournis, le cas échéant, dans la section « Instruments Financiers » du présent rapport annuel, voir page 159.

Le programme global de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser les effets négatifs potentiels découlant de l'imprévisibilité des marchés financiers sur la performance financière du Groupe. A cet effet, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Ce dernier émet et applique des politiques écrites. Ces politiques fournissent des principes écrits relatifs à la gestion globale du risque financier, ainsi que des politiques écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec les unités opérationnelles du Groupe.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit. Afin de couvrir ce risque, la politique de la société consiste à émettre pour les contrats d'équipement des lettres de crédit par ses clients avant l'expédition de l'équipement, ou à contracter une assurance-crédit spécifique soit auprès de l'organisme officiel belge de crédit à l'exportation Credendo, ou auprès d'assureurs privés.

En outre, les états financiers consolidés présentent les actifs et passifs financiers du Groupe selon la méthode d'évaluation (juste valeur et valeur comptable). La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal du Groupe.

Risque de change

Le Groupe opère à l'échelle internationale et, à ce titre, est exposé à des risques de change découlant de transactions commerciales (contrats de vente et de fourniture), d'actifs et de passifs financiers et d'investissements nets dans des opérations hors zone euro. Environ 4,1% du

chiffre d'affaires du Groupe (5,0% en 2023) sont libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'unité opérationnelle réalisant les ventes, tandis que 94.6% des coûts (97,0% % en 2023) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'unité.

Alors que la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe est l'euro, l'exposition du Groupe aux devises étrangères est principalement liée au dollar américain, au yuan chinois, au rouble russe et au dollar canadien. Le dollar américain et le yuan chinois sont notamment considérés comme importants pour le Groupe.

La politique générale du Groupe consiste à couvrir les contrats de vente libellés en devises étrangères ainsi que les flux de trésorerie opérationnels nets attendus lorsqu'ils peuvent raisonnablement être prévus. À cet effet, à condition qu'il n'y ait pas de possibilité de couverture naturelle, la Trésorerie du Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition nette à ces risques, notamment les contrats de change à terme, les swaps de devises et les options sur devise.

Les couvertures de flux de trésorerie sont en outre désignés au niveau du Groupe comme des couvertures de risque de change sur des actifs, des passifs ou des transactions engagées ou futures spécifiques sur une base brute.

Une documentation appropriée est préparée conformément à IFRS 9. Le CFO approuve et le le CEO est informé des opérations de couverture importantes, avec rapport au Comité d'Audit du Groupe quatre fois par an.

Le Groupe réalise certains investissements dans des opérations à l'étranger, dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le cas échéant, le risque de change lié aux actifs nets des opérations étrangères du Groupe peut-être gérée par des emprunts libellés dans les devises concernées.

Le segment Protonthérapie est impacté par la fluctuation du taux de change de l'USD par rapport à l'EUR. En 2024, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif sur le ventes du segment Protonthérapie de -1,49% (-1,12% % en 2023).

Le segment Dosimétrie est impacté par la fluctuation du taux de change USD par rapport à l'EUR. En 2024, une fluctuation de -3% de l'USD par rapport à l'EUR aurait eu un impact négatif

sur les ventes du segment Dosimétrie de -0,58% (-0,46% en 2023).

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt du marché est principalement liée à des obligations à long terme du Groupe à taux d'intérêt flottants qui ont été entièrement remboursées en 2024. Lorsque le Groupe estime que la fluctuation des taux d'intérêt pourrait avoir un impact significatif sur ses résultats financiers, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt afin d'atténuer cet impact.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture à ces transactions, ces instruments sont donc réévalués par le biais du compte de résultat.

Fin 2024 et 2023, le Groupe n'avait pas de swaps de taux d'intérêt en cours.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'une trésorerie suffisante et de titres négociables ainsi que de facilités de crédit disponibles (non utilisées), compte tenu du caractère dynamique des activités du Groupe. Ces facilités de crédit sont détaillées ci-dessous.

Au 31 décembre 2024, le Groupe dispose de facilités de crédit d'un montant d'EUR 64,6 millions dont 13,4% sont utilisés.

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
Wallonie Enetreprenre - subordonné	8 065	8 065	0
S.F.P.I. – subordonné	1 950	1 950	0
Lignes de crédit à court terme	0	0	0
TOTAL	10 015	10 015	0

Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. obligations subordonnées

Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Au 31 décembre 2024, les emprunts bancaires et autres comprennent des obligations subordonnées non garanties de Wallonie Entreprendre pour un montant total d'EUR 10,5 millions (EUR 10,7 millions en 2022), une

obligation subordonnée non garantie de S.F.P.I. pour EUR 2,0 millions (EUR 2,9 millions en 2023), ainsi que des facilités de crédit renouvelables (à court terme) inutilisées (inchangées par rapport à 2023), et le découvert non utilisés en Chine.

Facilités de crédit

IBA SA a accès à des facilités de crédit syndiquées d'EUR 64,6 millions (initialement, EUR 67 millions) sous la forme de facilités de crédit renouvelables arrivant à échéance en décembre 2024. Ces facilités de crédit syndiquées restent inutilisées au 31 décembre 2024.

En Chine, la facilité de découvert de CNY 35 millions (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour le même montant (non utilisé).

Risque lié aux engagements bancaires (covenants)

Les facilités susmentionnées sont soumises à certaines clauses financières restrictives.

Suivant les termes des contrats d'obligations Wallonie Entreprendre et S.F.P.I., le Groupe a accepté de respecter un covenant financier relatif au niveau de fonds propres du groupe, qui a été respecté au 31 décembre 2024.

Les clauses financières s'appliquant aux facilités bancaires syndiquées consistent en

(a) un ratio de levier net maximum (calculé comme l'endettement senior net consolidé divisé par le REBITDA consolidé des 12 derniers mois) et

(b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et des dettes subordonnées).

Les deux clauses restrictives ont été respectées au 31 décembre 2024.

Risques numériques

Risque lié à la qualité de l'information

Des informations erronées ou non reçues en temps opportun peuvent nuire à la décision d'un utilisateur. La quantité de données gérées par l'organisation augmente et les nouvelles infrastructures technologiques sont adaptées pour gérer des quantités volumineuses d'informations. IBA augmente continuellement la qualité de ses processus et augmente la propriété et le contrôle de la qualité des données au sein de l'organisation.

Risque pour l'intégrité

Pour faire face à l'augmentation globale des menaces à la sécurité et aux niveaux plus élevés de professionnalisme en matière de criminalité informatique, IBA a développé un programme de sécurité depuis 2016 pour assurer la sensibilisation des employés, régir nos procédures de protection des données et protéger l'infrastructure des technologies de l'information contre la cyberfraude.

IBA a intensifié son programme de sécurité au cours de l'année 2024 afin de renforcer l'assurance des employés en matière de cybersécurité par le biais de modules de formation supplémentaires sur l'utilisation correcte et sûre du matériel de la société et des activités des employés sur les médias sociaux, ainsi que par le biais de tests surprises autour du phishing.

L'intention d'IBA est également de déplacer une partie de son infrastructure sur site vers le cloud afin de bénéficier du haut niveau de sécurité de ses partenaires technologiques.

Ce programme est en cours de déploiement et l'intention d'IBA est d'atteindre le niveau de sécurité requis par la directive NIS2 (Network and Information Systems Directive 2). Conformément à cette directive et en accord avec la législation belge, IBA est désormais enregistrée en tant qu'« entité importante ».

Succursales de l'Entreprise (article 3:6, §1, 5°, du CSA)

À la fin de l'année 2024, la Société avait huit succursales à Prague (République Tchèque); Orsay (France); Cracovie (Pologne); Trento (Italie); Uppsala (Suède); Groningen (Pays-Bas); Newport (Royaume-Uni); Madrid (Espagne).

Les succursales sud-coréenne et irlandaise ont été dissoutes en 2024.

Les succursales ont été établies dans le cadre du Proton Therapy business (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

Projet d'incitation, conflits d'intérêts et autres informations à divulguer conformément à l'article 3:6, §1, 7°, du CSA

PROJET D'INCITATION

Le Projet d'incitation est une initiative portée par la direction générale de la Société, visant à pérenniser l'ancrage entrepreneurial de son actionariat. Une nouvelle génération de cadres dirigeants acquerra une participation indirecte significative dans la Société. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large visant à assurer la croissance, la création de valeur et la durabilité d'IBA. Le succès de la Société repose sur une combinaison unique entre un esprit entrepreneurial dynamique et un actionariat de référence stable.

- L'opération comprend plusieurs étapes, avec le soutien d'IBA, permettant à Management Anchorage SRL — un véhicule d'investissement holding créé en 2020 par des dirigeants d'IBA — d'acquérir une participation de 21 % dans Sustainable Anchorage SRL. Cette dernière demeurera l'actionnaire de référence d'IBA.
- La Société soutient et salue l'engagement de cette nouvelle génération de dirigeants à investir dans l'avenir d'IBA. Cette initiative reflète l'ambition d'IBA de consolider une structure actionariale stable et entrepreneuriale, pleinement alignée avec sa raison d'être et ses valeurs fondamentales, tout en constituant un levier puissant de motivation, de fidélisation des talents et de création de valeur sur le long terme.

- Dans ce cadre, plusieurs documents de gouvernance ont été établis.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Lors de sa réunion du 26 novembre 2024, le Conseil d'Administration a pris acte et décidé ce qui suit concernant le Projet d'incitation :

4.1 Intérêt opposé de nature financière ou lien avec une partie liée

Conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations (CSA), lorsque le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur une décision ou une opération relevant de sa compétence, et qu'un administrateur détient un intérêt patrimonial direct ou indirect opposé à celui de la Société, il doit en informer les autres administrateurs avant toute délibération, en précisant la nature de cet intérêt opposé. En outre, conformément à l'article 7:97, §4 du CSA, lorsqu'une décision concerne une partie liée à la Société au sens de la norme IAS 24 et implique un administrateur, celui-ci ne peut participer ni aux délibérations ni au vote.

Les administrateurs présents ont reconnu que : (i) M. Olivier Legrain se trouve en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 CSA, dès lors que : (a) il bénéficierait des avantages découlant du plan d'incitation en sa qualité de CEO de la Société ; et (b) il est l'un des actionnaires de Management Anchorage SRL, l'acquéreur proposé des actions propres ; (ii) M. Pierre Mottet (Saint Denis SA), M. Yves Jongen et M. Olivier Legrain, en tant qu'actionnaires

directs ou indirects et administrateurs de Sustainable Anchorage SRL, sont considérés comme parties liées au sens de l'article 7:97 CSA.

En conséquence, les administrateurs susmentionnés n'ont pris part ni aux délibérations ni au vote relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024. Les autres administrateurs ont confirmé leur capacité à délibérer et à voter valablement sur lesdits points.

4.2 Justification de la décision et conséquences financières pour la Société (conformément à l'article 7:96 CSA)

Les administrateurs habilités à délibérer et à voter reconnaissent que les Transactions Proposées (voir ci-après le Rapport Spécial) prévoient notamment la cession d'actions propres à Management Anchorage SRL. Cette opération pourrait permettre à la Société de renforcer son ancrage local et s'inscrit dans la philosophie des nouvelles règles de gouvernance établies dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, selon lesquelles les dirigeants doivent détenir des actions de la Société.

Il est envisagé que la cession des actions propres à Management Anchorage SRL intervienne à un prix par action au moins égal à la plus basse offre indépendante cotée sur Euronext Bruxelles au moment de la vente. Cette opération inclut l'octroi d'une facilité de paiement différé à Management Anchorage SRL ainsi qu'un nantissement d'actions IBA consenti par Sustainable Anchorage SRL au bénéfice de IBA Investments et d'IBA.

Au vu de ce qui précède, les administrateurs autorisés à délibérer et à voter estiment que la mise en œuvre des Transactions Proposées est décidée dans l'intérêt de la Société, notamment parce qu'elle vise à renforcer l'implication des membres de la direction dans la croissance et le développement de la Société, qu'elle aligne les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires et qu'elle consolide l'ancrage local de la Société.

Publication du Rapport Spécial du Conseil d'Administration – 6 décembre 2024

Conformément à l'article 7:227 du Code des sociétés et des associations, la Société a publié,

le 6 décembre 2024, le Rapport Spécial établi par le Conseil d'Administration.

1. Contexte et motifs du présent rapport

Dans le cadre de sa politique de rémunération, IBA a mis en place en 2021 un plan d'incitation à long terme à destination des cadres et collaborateurs du Groupe IBA (le « Plan 2021 »). Ce plan prévoyait l'acquisition, par les managers et employés du Groupe IBA, de parts dans Management Anchorage SRL (« MA »), laquelle détient 1,5 % du capital de la Société.

Certains actionnaires minoritaires de Sustainable Anchorage (« SA ») ont exprimé leur volonté de se retirer du capital de SA, ce qui pourrait permettre à de nouvelles générations de cadres et collaborateurs du Groupe IBA de renforcer leur participation dans SA. À cette fin, IBA envisage l'opération suivante : le transfert à MA de 633 000 actions propres (la « Transaction Proposée »).

Il est prévu que l'acquisition par MA de ces 633 000 actions propres de la Société soit financée par cette dernière, via l'octroi à MA d'un prêt prenant la forme d'un paiement différé de 98 % du prix des actions IBA acquises (la « Facilité de Paiement »).

Immédiatement après l'acquisition des actions propres, MA échangera ses actions dans la Société contre des actions émises par SA. Dans ce contexte, il est également prévu que : (i) SA accorde à la Société un nantissement sur les 633 000 actions qu'elle détient dans IBA (le « Deuxième Contrat de Nantissement SA »), et (ii) MA et SA concluent avec la Société un accord de standstill relatif à leur engagement de conserver, respectivement, leur participation dans SA et les 633 000 actions nanties.

2. Dispositions applicables

L'article 7:227, §1er du Code des sociétés et des associations (le « CSA ») prévoit que l'octroi d'un prêt par une société anonyme en vue de permettre l'acquisition de ses propres actions est soumis à certaines conditions, notamment l'établissement d'un rapport par le Conseil d'Administration de ladite société (le « Rapport »).

L'objet du présent Rapport est donc d'exposer : (i) les raisons de la Facilité de Paiement (section 1 ci-dessus), (ii) l'intérêt qu'y trouve IBA (section 3), (iii) les modalités et conditions de la Facilité de Paiement (section 4), (iv) les risques qu'elle

représente pour la liquidité et la solvabilité d'IBA (section 5), (v) le prix auquel MA acquerrait les actions IBA (section 6).

Ce Rapport sera déposé et publié en annexe au Moniteur belge, conformément aux articles 2:8 et 2:14, 4° du CSA.

L'octroi de la Facilité de Paiement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de la Société, convoquée pour le 7 janvier 2025.

3. Avantages de la Facilité de Paiement pour IBA

La réalisation des Transactions Proposées, et en particulier la Facilité de Paiement, vise à permettre à MA d'augmenter sa participation dans IBA. Étant exclusivement détenue par des managers et employés du Groupe IBA, cette opération aura pour effet : (i) d'augmenter leur niveau d'engagement, (ii) de renforcer leur implication dans la stratégie et la création de valeur d'IBA, (iii) d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires.

La Transaction Proposée contribuera ainsi au bon développement des activités d'IBA.

4. Conditions de la Facilité de Paiement

Afin de répondre aux exigences de l'article 7:227 du CSA (cf. point 5), la Facilité de Paiement sera octroyée à des conditions de marché. Les principales modalités sont les suivantes :

- Emprunteur : MA ;
- Prêteur : IBA ;
- Montant maximum : 8 648 760 EUR (soit $14 \times 633\,000 \times 98\%$) ;
- Objet : acquisition de 633 000 actions propres d'IBA ;
- Durée : 10 ans ;
- Taux d'intérêt : fixe de 3,99 %, calculé comme la somme : (a) d'un taux de base correspondant au swap de taux d'intérêt sur 10 ans en EUR contre l'Euribor 3 mois, soit 2,54 % ; (b) d'une marge de 1,45 % ;
- Remboursement : in fine à l'échéance, avec possibilité de remboursements anticipés volontaires et/ou obligatoires ;
- Remboursement anticipé volontaire : autorisé à tout moment, partiellement ou intégralement, sans pénalité ni prime ;

- Remboursement anticipé obligatoire : à hauteur d'au moins 80 % des produits nets reçus en cas de distribution (dividendes, réduction de capital, etc.).

Le Conseil d'Administration estime que les conditions de la Facilité de Paiement sont comparables à celles généralement observées pour des opérations similaires. Une analyse a été réalisée pour en assurer la conformité avec les standards du marché. Un expert financier indépendant a été consulté afin de valider cette conformité, garantissant ainsi l'absence de conditions indûment favorables pour MA et le respect de la prudence par IBA.

5. Risques pour la liquidité et la solvabilité d'IBA, et conséquences pour son patrimoine

En cas de défaut de MA, la Société pourra exécuter le nantissement prévu dans le Deuxième Contrat de Nantissement SA, et ainsi récupérer un nombre d'actions propres équivalent à celui initialement transféré.

Le Conseil d'Administration estime, compte tenu des actifs détenus par IBA, que l'octroi de la Facilité de Paiement n'affectera ni la liquidité ni la solvabilité de la Société. Cette conclusion repose sur plusieurs éléments : (i) IBA dispose d'un portefeuille significatif d'actifs liquides (trésorerie disponible, placements à court terme, etc.), ainsi que de lignes de crédit non utilisées auprès d'institutions financières de premier plan. Au 30 juin 2024, les états financiers consolidés montraient 60,19 millions EUR en liquidités et 60 millions EUR de lignes de crédit non tirées ; (ii) une analyse approfondie des covenants financiers liés aux lignes de crédit (ratios de gearing net et de fonds propres consolidés ajustés) a été menée. Les ratios restent dans des marges confortables après prise en compte de la Facilité ; (iii) la possibilité d'exercer le nantissement, combinée à l'engagement de conservation (standstill), offre à IBA une protection directe. Les actions nanties, ayant une valeur intrinsèque, pourraient être revendues ou réutilisées à des fins stratégiques ; (iv) les projections de flux de trésorerie confirment la capacité d'IBA à faire face à ses obligations à long terme.

Ces éléments justifient les conditions de marché de la Facilité de Paiement et assurent à IBA une position financière saine, sans compromettre sa structure financière ni sa liquidité.

6. Prix d'acquisition des actions IBA par MA

Conformément à l'article 7:218, §1er, al. 1, 4° du CSA et à l'article 9 des statuts d'IBA, la Société est autorisée à céder ses actions propres à une ou plusieurs personnes désignées autres que son personnel. En outre, l'article 7:218, §1er, al. 1, 2° du CSA autorise la cession d'actions propres hors du marché réglementé, sous réserve du respect du principe d'égalité entre actionnaires et d'un prix équivalent.

Il est dès lors envisagé que MA acquière les 633 000 actions propres au prix du marché à la date du transfert, à condition que ce prix ne dépasse pas 14 EUR par action, seuil correspondant à la capacité de remboursement attendue de MA.

Le Rapport Spécial est accessible ici : [lien](#)

Le 7 janvier 2025, les actionnaires d'IBA ont approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire l'octroi de la Facilité de Paiement à Management Anchorage SRL dans le cadre des Transactions Proposées (Projet d'incitation). Les résultats du vote sont disponibles ici : [lien](#)

Conformément à cette gouvernance, Management Anchorage SRL a procédé à l'acquisition de 633 000 actions propres d'IBA au prix de 13,46 EUR par action, représentant 2,09 % du capital de la Société.

Compétence et indépendance de membres du comité d'audit (sections 3:6, §1, 9° et 3:32, §1, 6°, du CSA)

Conformément à l'article 3:6, §1, 9°, du CSA, le Conseil d'Administration d'IBA signale que :

Mme Christine Dubus (représentant Nextstepefficiency SRL), présidente du Comité d'Audit depuis le 24 août 2020, membre du Comité d'Audit et membre du Conseil d'Administration depuis le 24 août 2020, est également Directeur Exécutif chez Crédit Mutuel Equity, Filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérales. Précédemment associée d'audit dans un grand cabinet international, elle a une grande expérience de toutes les questions financières, notamment les rapports financiers du groupe, la gestion du fonds de roulement, les

programmes transversaux de transformation des finances et le suivi de l'efficacité.

Mme Christine Dubus est bien indépendante tel que défini à l'article 7 :87 du CSA. Elle n'entretient pas de relations avec la Société ou un de ses actionnaires qui seraient de nature à mettre en péril son indépendance.

Lors de sa réunion du 16 octobre 2024, le Conseil d'Administration a confirmé la désignation de Consultance Marcel Miller S. Comm., représentée par son représentant permanent M. Marcel Miller¹, en qualité d'administrateur indépendant.

Déclaration de gouvernance d'entreprise (section 3:6, §2 et §3, et 3:32, §1, 7° and 8° du CSA)

Conformément à l'article 3:6, § 2, 1°, du CSA, la philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA

SA sont présentés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société (la « Charte »). La Charte est disponible sur le site

¹ Consultance Marcel Miller S. Comm., représentée par son représentant permanent M. Marcel Miller, étant précisé, dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire, que Consultance Marcel Miller S. Comm. répond toujours aux critères d'indépendance, dès lors que ni Consultance Marcel Miller

S. Comm. ni M. Marcel Miller n'entretiennent de lien avec la Société susceptible d'affecter l'indépendance de Consultance Marcel Miller S. Comm.

Web de la Société www.iba-worldwide.com, sur la page suivante <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

La Société a mis en œuvre les principes énoncés dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 par l'adoption de la Charte. La Société a expliqué dans sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ainsi que plus loin dans le présent rapport de gestion, où et pourquoi elle s'écarte du Code.

La Charte a été approuvée par le Conseil d'Administration d'IBA lors de sa réunion du 18 décembre 2020. La Charte peut être mise à jour de temps à autre en fonction de l'évolution de la gouvernance de la Société.

Conformément à l'article 3:6, §2, 2°, du CSA, IBA signale qu'elle déroge au principe 5.3/1 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que le Comité de Nomination doit être composé d'une majorité d'administrateurs non exécutifs et indépendants. L'explication d'une telle déviation est qu'IBA a une structure

d'actionnariat particulière pour préserver et sécuriser son ancrage en Belgique. Par conséquent, il n'y a pas de majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité de Nomination.

IBA signale également qu'elle déroge au principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, qui stipule que « *un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société (...)* ». Le droit national applicable à certains administrateurs non exécutifs d'IBA leur interdit de recevoir une partie de leur rémunération sous la forme d'actions de la Société. Par conséquent, IBA n'est pas en mesure de respecter le principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

"La société a respecté toutes les dispositions du Code 2020 de gouvernance d'entreprise, à l'exception de celles dont elle s'est écartée pour les raisons expliquées ailleurs dans cette déclaration de gouvernance d'entreprise".

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLES 3:6, §2, 3° ET 3:32, § 1, 7°, DU CSA)

La direction a mis en place un système de contrôle interne répondant à ses objectifs en matière d'opérations et de rapports financiers.

Environnement de contrôle

Le Conseil d'Administration et la direction générale donnent le ton au sommet quant à l'importance du contrôle interne. La direction définit les attentes aux différents niveaux de l'organisation.

Le processus de préparation des informations financières consolidées est soutenu par des procédures et des instructions de travail pour guider les filiales dans la préparation de leurs comptes locaux.

Processus de gestion des risques

Les états financiers sont consolidés mensuellement. Cette procédure permet d'identifier rapidement les problèmes comptables.

Le département financier travaille en étroite collaboration avec le département juridique et les auditeurs externes, afin de se conformer aux changements de la législation et des normes comptables.

Ces efforts sont déployés pour fournir des informations financières en totale conformité avec le droit des sociétés, les délais et les normes de qualité.

La direction générale a introduit une série d'analyses pour identifier, évaluer et suivre les risques financiers et opérationnels. Ces analyses comprennent :

- Un plan stratégique quadriennal et un budget annuel
- Un processus annuel de gestion des risques de l'entreprise
- Un tableau de bord de gestion mensuel (par rapport au budget, par rapport à l'année précédente) ;

- Des tableaux de prévisions de trésorerie;
- Des rapports sur l'état d'avancement des projets;
- Des procédures d'établissement de documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation de recrutement ;
- Un comité d'approbation des investissements majeurs ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le secteur Equipement ;
- Une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe envers les tiers ;
- Une autorisation à double signature pour les paiements et les transactions bancaires.

En outre, le Chef de conformité est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de la Société. Une procédure de signalement est établie permettant à tous les employés de signaler tout incident ou événement représentant un risque pour l'entreprise. En outre, depuis décembre 2021, IBA a pris l'initiative de mettre en place une plateforme de dénonciation conforme aux normes européennes et internationales. Cette plateforme est accessible à tous via le site internet de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'audit s'acquittent de leurs responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques en examinant les rapports et analyses préparés par la direction générale, tels que :

- Le tableau de bord de la direction ;
- Le suivi et l'examen de l'analyse des investissements ;
- L'analyse des réalisations et des performances en matière de recherche et de développement ;
- Le plan stratégique et les budgets pour la période suivante ;
- L'analyse de la position de la trésorerie ;
- Les rapports d'audit interne.

Activités de contrôle

Le contrôle des risques auxquels la société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rendent compte à la fois à la directrice financière et au comité d'audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux problèmes opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables appropriées et de veiller à la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

Les contrôles des procédures de clôture des comptes locaux, d'approbation des paiements, de facturation, de gestion des stocks et d'autres activités régulières sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par la direction financière locale et le contrôleur de gestion de la division à laquelle appartient l'entité. Il s'agit d'une structure croisée entre le personnel des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités juridiques.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres de la senior management team sont directement impliqués dans la revue et l'approbation de ces opérations, assurant ainsi le contrôle de la complétude de l'information comptable et financière relative :

- L'activité de recherche et développement ;
- L'investissement et le désinvestissement dans des actifs incorporels, corporels et financiers, sur la base d'une matrice d'approbation ;
- Les contrats à long terme et les contrats de partenariat ;
- La trésorerie, les financements et les instruments financiers ;
- La supervision des pouvoirs de signature et la délégation des pouvoirs locaux ;
- Les opérations en capital ;
- Les provisions et engagements.

Les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables à toutes les unités du périmètre de consolidation. Les

résultats des audits réalisés par les auditeurs externes locaux sont partagés directement avec le département financier du Groupe.

Information et communication

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyse décrits ci-dessus et par l'environnement informatique et de traitement des données.

Bien que l'environnement informatique actuel soit hétérogène, les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Une procédure de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un système de protection anti-virus ;
- Un système de protection des réseaux ;
- Un système de sauvegarde et de préservation des données ;
- Des mesures de disponibilité et de continuité de service ;
- Un portail centralise les incidents, les demandes d'information et les autres demandes que le personnel peut avoir concernant les services informatiques.

Le département informatique travaille avec des consultants en fonction de besoins spécifiques. La collaboration avec ces prestataires est définie contractuellement. Les mesures de sécurité sont testées périodiquement pour garantir leur efficacité. La maintenance des systèmes informatiques fait partie intégrante de la mission du département informatique.

Les informations comptables et financières sont communiquées mensuellement à la Direction sous forme de rapports des contrôleurs de gestion et d'états financiers consolidés. Ces informations sont transmises directement aux présidents de division et à la direction financière. Les comptes annuels, le budget, le plan stratégique, le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil d'Administration. En outre, le Conseil d'Administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe par le biais de tableaux de bord mensuels.

La communication des informations financières au marché est gérée par les départements communication, finance et juridique de l'organisation. La concentration des actionnaires sur le marché belge permet de centraliser ce processus auprès d'un nombre limité de personnes, la directrice financière jouant un rôle prépondérant. Un calendrier résumant les exigences périodiques en matière de communication d'informations financières est disponible au niveau du groupe, avec le détail de la nature et de la date de chaque exigence. Une procédure stipule les personnes responsables de la préparation, de l'approbation et de la communication de ces informations financières au marché, selon que l'information est restreinte ou non, et de nature commerciale ou financière.

Gestion

L'évaluation du système de contrôle interne a lieu principalement lors de l'examen par les organes de direction des états financiers et des analyses préparés par le département financier, ainsi que lors du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par le Comité d'audit.

Les outils d'analyse mentionnés ci-dessus sont établis en fonction des principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil d'Administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe, si nécessaire. La pertinence des informations et la bonne application des principes comptables sont examinées par le département financier lors de la préparation de ces principes comptables et par les organes de direction lors de leurs révisions successives.

Le CEO, le CEO adjoint et la CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'Administration tous les trimestres ou plus fréquemment si nécessaire. Le Comité d'audit reçoit un résumé des examens de contrôle effectués en interne, soulignant les faiblesses identifiées par le département d'audit interne. Il reçoit également les commentaires éventuels des auditeurs externes sur les décisions comptables et les règles d'évaluation utilisées dans la préparation des états financiers, ainsi que leurs propositions d'action en matière de contrôle interne.

INFORMATIONS À DIVULGUER CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, §4, DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (ARTICLE 3:6, §2, 4°, DU CSA)

Sur la base des notifications de transparence reçues par la Société sur l'exercice 2024, le pourcentage respectif d'actions détenues par les actionnaires principaux et historiques de la Société au 31 décembre 2024 est tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Toutefois, ce tableau ne peut pas prendre en compte les variations dont la Société n'a pas connaissance car elles n'atteignent pas les seuils de notification de transparence.

Selon l'article 35 des statuts de la Société applicables au 31 décembre 2020, et conformément à l'article 18 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations

importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, l'obligation de notification prévue aux articles 6 et suivants de cette loi est applicable au franchissement, à la hausse ou à la baisse, de toute portion minimale de un pour cent (1%), deux pour cent (2%), trois pour cent (3%), quatre pour cent (4%), cinq pour cent (5%), sept virgule cinq pour cent (7,5%), et en portions de dix pour cent (10%), quinze pour cent (15%) et ainsi de suite par tranches de cinq pour cent (5%), du total des droits de vote en circulation au moment de la survenance de la situation donnant lieu à une déclaration en vertu de la présente loi.

Situation au	31-12-23		31-12-24	
Dénominateur	30.282.218		30.282.218	
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
IBA SA	1.100.781	3,64%	934.781	3,09%
Sous total	1.100.781	3,64%	934.781	3,09%
UCLouvain	426.885	1,41%	426.885	1,41%
Sopartec	180.000	0,59%	149.924	0,50%
Sous total	606 885	2,00%	576 809	1,91%
Sustainable Anchorage	6.204.668	20,49%	6.204.668	20,49%
Management Anchorage	348.530	1,15%	348.530	1,15%
Wallonie entreprendre	715.491	2,36%	715.491	2,36%
Institut des Radioéléments	1.423.271	4,70%	1.423.271	4,70%
IBA Investment	51.973	0,17%	51.973	0,17%
Kempen Capital Management	875.388	2,89%	875.388	2,89%
BNP Parisbas	528.425	1,75%	528.425	1,75%
Belfius	1.189.196	3,93%	1.189.196	3,93%
Paladin Asset	768.765	2,54%	768.765	2,54%
BlackRock, Inc.	407.194	1,34%	409.701	1,35%
FMR LLC			414.225	1,37%
Vallcara Limited			1.315.352	4,34%
Premier Miton Capital			1.914.888	6,32%
NS Partners Europe S.A			405.355	1,34%
Deutsche Bank AG Amsterdam			555.403	1,83%
Sous total	12.512.901	41,32%	17.120.631	56,54%
Public	16.061.651	53,04%	11.649.997	38,47%
Total	30.282.218	100,00%	30.282.218	100,00%

Toutes les notifications de transparence reçues par la Société sont disponibles sur son site internet, à la page suivante : <https://iba-worldwide.com/investor-relations/legal>.

À la connaissance du Conseil d'Administration de la Société, il n'y a pas d'entente en vigueur concernant la Société parmi ses actionnaires.

LISTE DES MEMBRES, ET PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES DIVERS COMITÉS (ARTICLE 3:6, §2, 5°, DU CSA)

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de la Société (art. 11), la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au minimum et de douze membres au maximum, nommés par l'assemblée des actionnaires pour un mandat renouvelable, qui ne peut excéder la durée légale.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de neuf membres.

Muriel De Lathrouwer, membre du Conseil d'Administration de la Société, a rejoint celui-ci en 2024.

Les Statuts de la société et la Charte de gouvernance d'entreprise exigent un équilibre au sein du Conseil d'Administration, entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs représentant les actionnaires.

Le Conseil d'Administration doit toujours être composé (a) d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants et (b) d'au moins un tiers nommé sur proposition des administrateurs délégués (ci-après, « administrateurs internes »).

Les autres administrateurs sont quant à eux nommés librement par l'Assemblée Générale des actionnaires, étant entendu toutefois que, parmi ces administrateurs, il ne peut y avoir plus de deux membres qui sont directement ou indirectement liés à un même actionnaire (ou à une société, ou une personne physique liée à ce dernier) lorsque celui-ci :

- 1) soit exerce (directement ou indirectement) des activités dans un ou plusieurs domaines d'activité dans lesquels la Société (ou une filiale de celle-ci) exerce également des activités
- 2) soit possède plus de 40% des droits de vote émis par la Société.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président et, le cas échéant, un Vice-Président. Sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil, le Président et le Vice-Président ne peuvent être des administrateurs tels que définis au paragraphe précédent.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que cela est nécessaire et chaque fois que deux membres au moins le demandent.

En pratique, le Conseil se réunit au moins quatre fois par an.

Les principaux sujets de discussion portent sur la situation du marché, la stratégie, les développements technologiques, les développements financiers, la gestion des ressources humaines et le développement durable.

Les rapports sur les sujets traités lors des réunions du Conseil sont envoyés aux administrateurs au préalable afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions en toute connaissance de cause.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois à l'occasion des réunions ordinaires du Conseil sous la présidence de M. Pierre Mottet, une fois pour la réunion du Conseil de Durabilité et une fois pour la réunion du Comité Stratégie. La participation aux réunions du Conseil d'Administration a été très élevée, une grande majorité des administrateurs a assisté à toutes les réunions. Lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 12 juin 2024, trois mandats ont été

renouvelés, celui de M. Yves Jongen, administrateur interne, de Nextstepefficiency SAS, 832.724.835 RCS Lyon, représentée par Mme Christine Dubus, administrateur indépendant, et de M. Dr. Richard A. Hausmann, administrateur indépendant.

La durée de leur mandat est fixée à l'Assemblée Générale ordinaire de 2027, qui sera convoquée pour approuver les comptes annuels au 31 décembre 2026.

Conseil d'Administration au 31 décembre 2024:

NOM	DEBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain ⁽¹⁾	2012	AG 2026	Directeur Général / Administrateur interne / Administrateur-Délégué / NC	N/A
Saint-Denis SA (represented by Pierre Mottet) ⁽¹⁾	1998	AG 2025	Administrateur Interne / Président du Conseil d'Administration / RC (président) / NC (président)	Administrateur de l'UWE (Association wallonne des entreprises) et de plusieurs fonds et start-ups dans le domaine de la santé et de l'environnement.
Yves Jongen ⁽¹⁾	1991	AG 2027	Directeur de la Recherche (CRO) / Administrateur interne / Administrateur-délégué / NC /	Avant la constitution d'IBA en 1986, directeur du centre de recherche du cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL).
Nextstepefficiency (represented by Christine Dubus) ⁽²⁾	2021	AG 2027	Administratrice indépendante / AC (présidente) / RC / NC	Directeur Exécutif de Credit Mutuel Equity, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérales
Consultance Marcel Miller SCS (represented by Marcel Miller) ⁽²⁾	2011	AG 2026	Administrateur indépendant / AC / RC / NC	Ancien président d'Alstom Benelux / Membre du Conseil d'Administration de Schröder / Jusqu'au 31 décembre 2024, Président du Conseil d'Administration de Technord / Mandat rémunéré à CE+ T à Wandre / Président du fonds prototyping de la Fondation pour les Générations Futures.
Hedvig Hricak ⁽²⁾	2017	AG 2025	Administratrice indépendante	Présidente du département de radiologie du Memorial Sloan Kettering Cancer Center / Professeur de radiologie au Weill Medical College de l'université Cornell / Professeure à la Gerstner Sloan-Kettering Graduate School of Biomedical Sciences.
Dr. Richard A. Hausmann ⁽²⁾	2021	AG 2027	Administrateur indépendant / AC / RC / NC	Anciennement président et PDG d'Elekta AB, Suède / A occupé divers postes de PDG dans des entreprises de technologie médicale pour les lignes commerciales d'imagerie diagnostique de Siemens et GE / De 2004 à 2010, président et PDG de Siemens Ltd China.
Much SRL (represented by Muriel De Lathouwer)	2024	AG 2025	Administratrice indépendante	Administratrice indépendante au sein des conseils d'administration de Shurgard, Etex et du groupe Euronext. Présidente du Conseil d'Administration d'ImpacTheo (valorisation des résultats de la recherche de l'ULB) et membre du comité d'investissement digital et deeptech de W.IN.G. Ancienne CEO d'EVS, leader mondial des technologies de production vidéo en direct. De 2001 à 2008, Associate Principal chez McKinsey, spécialisée dans les secteurs des hautes technologies et des télécommunications. Ingénieure en physique nucléaire diplômée de l'ULB et titulaire d'un MBA de l'INSEAD
Bridging for Sustainability SRL (représenté par Sybille van den Hove) ⁽²⁾	2015	AG 2026	Administratrice indépendante	Recherche et conseil en matière de durabilité / Ancienne présidente du comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement / Membre associée de Woman on Board

RC : Comité des rémunérations - NC : Comité des nominations - AC : Audit Comité

- (1) Conformément au sens attribué par la charte d'entreprise au terme « administrateur interne », à savoir un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition du directeur général.
- (2) Soumis à l'Assemblée Générale en tant que candidat administrateur indépendant lors de leur élection, sans exclure le fait que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Aucun des administrateurs indépendants n'a cessé au cours de l'exercice de remplir les critères d'indépendance énoncés dans la charte d'entreprise.

Le Conseil d'Administration considère que le mandat actuel non renouvelable de M. Marcel Miller, représentant de Consultance Marcel Miller S.Comm. en tant qu'administrateur indépendant, est conforme à l'article 7:87 CCA et prendra fin à l'Assemblée Générale de 2026.

Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération s'est réuni 3 fois en 2024. Un rapport sur chaque réunion a été fourni au Conseil d'Administration.

Les sujets de discussion portaient notamment sur la mise à jour des priorités en matière de ressources humaines, les modifications proposées pour 2025 ainsi que la définition des objectifs pour cette même année. Au 16 décembre 2024, le Comité de Rémunération était composé de Saint-Denis SA représentée par son administrateur, M. Pierre Mottet, Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent, M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SAS, représentée par sa représentante permanente Mme Christine Dubus, et Dr. Richard A. Hausmann.

Les trois derniers membres étant indépendants, le Comité de Rémunération est ainsi composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il est présidé par M. Pierre Mottet, M. Henri De Romrée, Deputy CEO, et M. Olivier Legrain, CEO.

Comité de Nomination

Le Comité de Nomination s'est réuni 1 fois en 2024 pour évaluer les domaines d'expertise dont le Conseil d'Administration a besoin lorsque les mandats des administrateurs arrivent à échéance, et de faire des propositions à cet égard au Conseil.

Le Conseil d'Administration a confirmé la recommandation formulée par le Comité de Nomination lors de sa réunion du 13 mars, visant à proposer à l'Assemblée Générale la nomination de M. Richard A. Hausmann et de Nextstepefficiency SAS, représentée par Mme Christine Dubus, en tant qu'administrateurs indépendants pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la recommandation des Administrateurs Internes de proposer à l'Assemblée Générale la

reconduction du mandat de M. Yves Jongen en tant qu'administrateur interne pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil d'Administration a également pris acte de la recommandation formulée par la Fondation IBA de proposer la nomination de Much BV, représentée par Mme Muriel De Lathouwer, en tant qu'administratrice indépendante pour une période d'un an.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2024, en présence de M. Olivier Legrain et occasionnellement, de M. Pierre Mottet. A chacune de ces réunions, le Comité a fait un rapport de celles-ci au Conseil d'Administration. Les principaux sujets abordés ont été les résultats financiers, la situation des liquidités, l'analyse de la revue des auditeurs externes, l'examen du budget 2025 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société garde un contrôle étroit des risques auxquels elle est soumise par le biais de ses contrôleurs financiers employés dans chacune des divisions, ce qui permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés sont transmis à l'équipe de direction qui rend compte au comité d'audit et ils développent une solution appropriée en collaboration avec les départements appropriés de la Société.

Au 16 décembre 2024, le Comité d'Audit était composé de trois membres : Consultance Marcel Miller SCS, représentée par son représentant permanent M. Marcel Miller, Nextstepefficiency SAS, représentée par son représentant permanent Mme Christine Dubus, et Dr. Richard A. Hausmann. Il est présidé par Mme Christine Dubus.

Conseil de Durabilité

Le comité de développement durable a été créé en 2018 en tant que comité auprès du Conseil d'Administration d'IBA.

Ce comité s'est réuni une fois le 16 octobre 2024 pour définir la stratégie et l'ambition d'IBA sur les fronts de la durabilité qui est, chez IBA, définie par des engagements envers nos 5 parties prenantes : nos clients et leurs patients, nos employés, nos actionnaires, la société et la planète.

Depuis octobre 2020, le Comité de Développement Durable est considéré comme une réunion à part entière du Conseil d'Administration avec le développement durable comme sujet spécifique, car ce sujet est un élément clé de la stratégie d'IBA. Son nom s'est vu modifié en Conseil de Durabilité.

À partir du 31 décembre 2024, le Conseil de Durabilité est composé de tous les membres du Conseil d'Administration. Bridging for Sustainability SRL, représentée par sa représentante permanente, Mme Sybille van den Hove, préside les réunions.

Le Conseil de Durabilité est décrit plus en détail dans la section "Informations générales" du Rapport de durabilité au sein du rapport annuel.

Gestion quotidienne et stratégique

La gestion quotidienne de la société et le pouvoir de la représenter dans ces affaires sont

Équipe de direction au 31 décembre 2024:

MEMBRES DE L'EQUIPE DE MANAGEMENT	FONCTIONS	AUTRES OBLIGATIONS
Olivier Legrain (représentant Lamaris Group SRL)	Directeur général	Administrateur Interne / Administrateur Délégué / Membre du Comité de Nomination / CEO
Yves Jongen (représentant Research Management Systems SRL)	Directeur de la recherche	Administrateur Interne / Directeur Général / Membre du Comité de Nomination avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche Cyclotron de l'Université Catholique de Louvain (UCL)
Soumya Chandramouli	Directeur financier	Chief Financial Officer depuis 2016 / Travaille chez IBA depuis 2004, successivement Group Consolidator, Group Financial Analyst, VP Corporate Finance et VP Finance, Medical Accelerators Solutions / 5 ans en tant que Senior Auditor chez EY
Henri de Romrée de Vichenet (représentant H de Romrée & Co SRL)	Directeur general adjoint	Deputy CEO / Avant cela, CSO auprès d'IBA

délégués à deux administrateurs délégués, M. Olivier Legrain, directeur général, et M. Yves Jongen, directeur de la recherche. Le directeur général est spécifiquement responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion quotidienne. Il est assisté d'une équipe de direction composée de certains membres de l'équipe d'entreprise. Ensemble, ils constituent l'équipe de direction du Groupe, composée des chefs des unités opérationnelles et des chefs des services d'appui.

Le CEO, accompagné du directeur financier, soumet des rapports réguliers au Conseil d'Administration.

Comité Stratégique

En décembre 2024, le Comité Stratégique est composé de tous les membres du Conseil d'administratio, et est présidé par M. Olivier Legrain.

Le Comité Stratégique s'est réuni le 16 octobre 2024.

INFORMATIONS DIVULGUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 (ARTICLES 3:6, §2, 7° ET 3:32, §1, 8°, DU CSA)

Conformément à l'article 34, 5° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, en ce qui concerne les obligations des émetteurs de titres admis à la négociation sur un marché réglementé (P.M.B. 03/12/2007), l'énoncé de gouvernance d'entreprise contient les renseignements suivants.

i) Structure du capital, catégories d'actions, droits attachés à chaque catégorie d'actions et le % du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2024, la Société a émis 30 282 218 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/30 282 218 ième du capital-actions de la Société et chacune accordant les mêmes droits à son propriétaire. Aucune classe d'actions n'a été créée.

ii) Restrictions légales ou incluses dans les statuts de la Société, sur le transfert d'actions

Il n'y a aucune restriction quant au transfert des actions de la Société.

iii) Les détenteurs de titres qui transmettent des droits de contrôle spécifiques et une description de ces droits

La Société n'a émis aucun titre qui transmet un droit de contrôle spécifique à son détenteur.

iv) Tous les accords importants auxquels l'émetteur fait partie et qui sont subordonnés à un changement de contrôle à la suite d'une offre publique d'achat à moins que leur divulgation ne nuise gravement à l'émetteur

Non applicable.

v) Tous les accords entre l'émetteur et les administrateurs ou le personnel, contenant l'octroi de compensations si les administrateurs démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi du personnel cesse à la suite d'une offre publique d'achat

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

vi) Mécanisme de contrôle dans un système d'actionariat du personnel

Il n'existe pas de système d'actionariat du personnel au sein de la Société.

vii) Restrictions légales ou statutaires, sur l'exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2024, les articles 27 et 28 de la Société Coordonné Les statuts prévoient les limites suivantes :

« Article 27 :

Aucun actionnaire ne peut, avec ses sociétés affiliées et personnes qui lui sont liées, participer au vote en Assemblée Générale pour un nombre de voix dépassant trente-cinq pour cent (35 %) des voix attachées à l'ensemble des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

En outre, pour autant que d'autres actionnaires qui ne lui sont pas liés, détenant au minimum individuellement quinze pour cent (15 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société, participent à l'Assemblée Générale, aucun actionnaire ne pourra, avec les sociétés et personnes qui lui sont liées, prendre part au vote, pour chaque résolution mise au vote, à concurrence d'un nombre de titres excédant la moitié moins un titre des titres admis au vote et exprimés respectivement pour chaque résolution mise au vote.

Pour l'application des alinéas précédents, est considéré comme lié à un actionnaire,

– toute société ou personne liée à cet actionnaire au sens de l'article 1:20 du CSA ;

– toute personne physique ou morale qui fait partie des organes d'administration ou de direction de cet actionnaire ou d'une société visée au tiret précédent ;

– tout tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de cet actionnaire ou d'une des personnes visées aux deux tirets précédents ;

– tout actionnaire qui a donné procuration à cet actionnaire ou à une personne visée aux tirets précédents en vue de se faire représenter à cette Assemblée Générale.

Article 28 :

Sans préjudice à l'Article 27, l'actionnaire qui détient des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux années sans interruption à son nom dans le registre des actions nominatives et qui répondent aux conditions légales (article 7:53 du CSA) bénéficie du droit de vote multiple prévu par la loi pour ces actions par rapport aux autres actions représentant une même part du capital. »

viii) Accords en vigueur entre actionnaires, connus par la Société et susceptibles de restreindre le transfert d'actions et/ou l'exercice du droit de vote

Il n'y a pas de tels arrangements en place.

ix) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs et à la modification des statuts de l'émetteur

(a) Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs

À cet égard, au 31 décembre 2024, articles 11 et 12 des statuts de la Société prévoyaient ce qui suit:

« Article 11 :

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de douze membres, nommés par l'Assemblée Générale pour un terme n'excédant pas le terme légal, renouvelable. »

Article 12 :

La composition du Conseil d'Administration doit à tout moment refléter les équilibres imposés par la loi ainsi que les équilibres suivants :

(a) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs indépendants ») doivent être des administrateurs indépendants, choisis pour leur expérience, leur discernement et leur personnalité et qui répondent à la définition de l'article 7:87 du CSA;

(b) minimum un tiers de ses membres (dénommés ci-après « administrateurs internes

») doivent être élus sur proposition du ou des administrateurs délégués ;

(c) les autres administrateurs (dénommés ci-après « autres administrateurs ») sont nommés librement par l'Assemblée Générale, étant entendu toutefois que, parmi ces autres administrateurs, ne peuvent figurer plus de deux membres qui sont « liés directement ou indirectement à un même actionnaire » (ou à une société ou personne liée à celui-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12 ; et

(d) maximum un tiers de ses membres ont été élus sur proposition ou par le vote déterminant d'un investisseur privé institutionnel ou groupe d'investisseurs privés institutionnels ; et

(e) maximum un tiers de ses membres peuvent être « liés directement ou indirectement à un actionnaire » ou groupe d'actionnaires (ou à une société ou personne liée à celui-ci ou ceux-ci) au sens de l'alinéa 2 du présent Article 12, lorsque cet actionnaire (ou groupe d'actionnaires) :

(i) soit exerce directement ou indirectement des activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités dans lesquels la Société ou l'une de ses filiales est également active ;

(ii) soit détient plus de quarante pour cent (40 %) des titres assortis du droit de vote émis par la Société.

Pour l'application du présent Article 12, alinéa 1, (c), (d) et (e), est considéré comme « lié, directement ou indirectement, à un actionnaire », tout administrateur (personne physique ou morale) qui :

(a) fait partie, ou a fait partie au cours des cinq années précédant sa nomination, des organes d'administration ou de direction, ou du personnel, de cet actionnaire (ou d'une société liée à celui-ci) ou a reçu procuration de celui-ci ;

(b) a, avec cet actionnaire (ou une société ou personne liée à celui-ci) ou avec une personne visée au (a), des relations d'affaires, d'actionnariat ou de parenté de nature à influencer les conditions dans lesquelles il exerce son mandat d'administrateur ; ou

(c) a été nommé sur proposition ou par le vote déterminant de cet actionnaire.

Pour l'application du présent Article 12, la notion de société ou de personne « liée » à une autre s'entend au sens de l'article 1:20, 1° et 2°, du CSA.

Les propositions de nomination des « administrateurs indépendants » et des « autres administrateurs » sont présentées par le comité de nomination formé au sein du Conseil d'Administration. Ce comité est composé de cinq membres, dont trois administrateurs internes et deux administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs définis à l'alinéa 1, (d), du présent Article 12 ne peut en faire partie, sauf si, le cas échéant, ces derniers sont, par ailleurs, des administrateurs internes.

Les propositions de nomination des « administrateurs internes » sont présentées par le ou les administrateurs délégués à la gestion journalière qui communiquent au Conseil d'Administration le nom des candidats à soumettre à l'Assemblée Générale.

Aucun administrateur ne peut être nommé sur proposition d'un ou plusieurs actionnaire(s) si cette proposition, contenant toutes les informations quant à la personne de l'administrateur proposé nécessaires notamment afin de permettre le contrôle du respect des équilibres prévus au présent Article 12, n'a pas été communiquée au Conseil d'Administration dans les délais légaux.

Toute proposition de nomination d'administrateur soumise à l'Assemblée Générale mentionne si la personne proposée doit être considérée comme un « administrateur indépendant », un « administrateur interne » ou un « administrateur lié, directement ou indirectement, à un actionnaire » au sens du présent Article 12.

Si l'Assemblée Générale ne se prononce pas en faveur des propositions qui lui sont présentées conformément aux alinéas précédents, il en est formulé de nouvelles en suivant la même procédure et l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau afin de statuer sur les nouvelles propositions. »

(b) Règles applicables à la modification des statuts de la Société

À cet égard, au 31 décembre 2024, l'article 29, § 2, des statuts de la Société prévoyait ce qui suit :

« Article 29, §2 :

Toutefois, toutes modifications apportées aux articles suivants des statuts : Article 11, Article 12, Article 13, Article 14, Article 19, Article 27 et Article 29, ne pourront être adoptées que pour autant que ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et que les modifications proposées réunissent les quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) au moins des voix exprimées. »

x) Pouvoirs du Conseil d'Administration d'émettre ou de racheter les actions propres de la Société

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration était autorisé à émettre de nouvelles actions ou à racheter les actions propres de la société. À cet égard, l'article 6 des statuts de la société prévoit ce qui suit :

« Article 6 :

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'augmenter le capital de la Société, d'émettre des obligations convertibles ou des droits de souscription, en une ou plusieurs opérations, dans les limites légales, de plafond et de durée.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à faire usage de ce pouvoir dans les cas visés aux articles 7:200 (limitation ou suppression du droit de préférence et incorporation de réserves) et 7:202 (offre publique d'acquisition) du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « CSA »). »

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION (ARTICLE 3:6, § 3, DU CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'Assemblée Générale des actionnaires pour un vote consultatif

Le vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires sur le précédent rapport de

rémunération a été favorable à 87,11 %. Aucune remarque n'a été formulée en vue de l'édition du présent rapport.

Lors de l'établissement de la politique de rémunération, le Conseil d'Administration a tenu compte de l'environnement externe dans lequel

IBA opère, des exigences légales et des principes du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, des pratiques du marché et des conseils émis par les organisations représentant les actionnaires institutionnels.

Politique de rémunération des Administrateurs-Délégués et autres membres du Comité Exécutif

Procédure

Après examen par le comité de rémunération, le Conseil d'Administration détermine la rémunération directe ou indirecte versée aux Administrateurs-Délégués conformément à sa politique de rémunération. Le Comité s'assure que la rémunération est conforme aux pratiques du marché, telles que déterminées par des études réalisées par des cabinets spécialisés.

Le Comité de rémunération suit et révisé la politique de rémunération des membres du Comité Exécutif, adoptée par le CEO. Aux fins de ce qui précède et de manière générale, le Conseil d'Administration, le Comité de rémunération et les administrateurs individuels ont l'autorité et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, de se doter de ressources suffisantes, y compris l'assistance de consultants externes, si et quand cela s'avère nécessaire.

Principes de la politique de rémunération

L'objectif principal de la philosophie de rémunération d'IBA est de s'assurer que la Société est en mesure d'attirer, de retenir et d'engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses envers ses différentes parties prenantes - y compris ses clients et patients, ses actionnaires, ses employés, la société en général et la planète -, tout en s'alignant sur leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération, en général, doivent être efficaces pour atteindre ces objectifs. Les programmes et les décisions en matière de rémunération répondent à tout moment aux critères suivants :

- Ils équilibrent de manière appropriée la compétitivité externe avec d'autres organisations et l'équité interne, en tenant compte à la fois du contenu du poste, des compétences personnelles et de l'efficacité du manager au sein d'IBA.
- Ils sont abordables, durables et rentables, en évitant les excès.
- Ils récompensent les performances alignées sur la stratégie de l'entreprise, en considérant les résultats à court terme et l'orientation à long terme.
- Ils assurent la transparence et la prévisibilité, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'entreprise, si et quand cela est nécessaire.
- La rémunération qui en résulte constitue un juste équilibre du point de vue de toutes les parties prenantes, en tenant compte des circonstances exceptionnelles (facteur d'équité). Dans des circonstances exceptionnelles uniquement, les administrateurs non-dirigeants ont le pouvoir de modifier les politiques énoncées dans le présent document ou de s'en écarter s'ils estiment que cela est dans le meilleur intérêt de la société. Cette dérogation peut concerner tous les aspects de la politique. Les "circonstances exceptionnelles" couvrent les situations dans lesquelles une dérogation à la politique de rémunération est nécessaire pour servir l'intérêt à long terme et la durabilité de l'entreprise. Une dérogation ne peut être demandée que par les administrateurs non-exécutifs et une explication complète sera fournie.

La compétitivité externe est actuellement évaluée par rapport à un échantillon général de sociétés actives sur les marchés où les dirigeants sont basés.

IBA évalue en permanence l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des connaissances, tant à l'externe qu'à l'interne, ce qui peut entraîner un ajustement si cela est jugé nécessaire ou approprié.

Rémunération totale (article 3:6, §3, 1°, du CSA)

Rémunération totale des administrateurs non-exécutifs

Les administrateurs d'IBA perçoivent actuellement une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 6.000, à l'exception des administrateurs résidant à l'étranger, qui, afin de couvrir les implications et contraintes de temps spécifiques liées aux voyages intercontinentaux, reçoivent EUR 16.000. Le Président du Conseil d'Administration reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 euros, tandis que les Présidents du Comité d'audit et du Conseil de Durabilité reçoivent chacun une rémunération forfaitaire annuelle de 9 000 euros.

La rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe de 1 600 euros par réunion du Conseil d'Administration ou du Conseil à laquelle l'administrateur a été invité et à laquelle il a assisté. Le Président du Conseil d'Administration perçoit 3 000 EUR par réunion à laquelle il a assisté. Le Président du Comité

d'audit et le Président du Conseil de Durabilité reçoivent 2 200 EUR par réunion de Comité qu'ils ont présidée et 1 600 EUR par autre réunion à laquelle ils ont assisté. Les rémunérations fixes sont calculées sur la base d'une demi-journée (en supposant une demi-journée de préparation) et ajustés par demi-journée si nécessaire.

Les Administrateurs non-exécutifs ne reçoivent aucune forme de rémunération variable ou aucune autre forme de rémunération fixe, en actions ou en nature au cours de l'année.

Il est prévu que la politique soit modifiée cette année. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs font l'objet d'un suivi et d'un examen annuels, ce qui peut donner lieu à un ajustement s'il est jugé nécessaire ou approprié. Le niveau et la structure n'ont pas été modifiés depuis 2015.

Les administrateurs délégués ne reçoivent pas de rémunération spécifique. La rémunération qu'ils reçoivent pour leur rôle direct ou indirect dans la société comprend une compensation pour leurs responsabilités d'administrateur.

Tableau de la rémunération totale par Administrateur non-exécutif

Les rémunérations brutes qui ont été payées aux Administrateurs non-exécutifs en 2024 sont :

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)		RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (EUR)
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (Administrateur interne, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération)	77 250	12 000	CA	39 750
			AC	7 500
			CN/CR	9 000
			MAC	N/A
			PC	6 000
			SC	3 000
			Autres	-
SCS Consultance Marcel Miller, Représentée par Marcel Miller (Administrateur indépendant)	46 400	6 000	CA	21 200
			AC	6 400
			CN/CR	4 800
			MAC	N/A
			PC	3 200
			SC	1 600
			Autres	3 200
Hausmann Consulting, représentée par Dr. Richard Hausmann (Administrateur indépendant)	46 400	6 000	CA	21 200
			AC	6 400
			CN/CR	4 800
			MAC	N/A
			PC	3 200
			SC	1 600
			Autres	3 200
Nextstepefficiency Srl,, représentée par Christine Dubus (Administratrice)	89 740	9 000	CA	21 200
			AC	8 800
			CN/CR	4 800
			MAC	N/A
			PC	3 200

indépendante et Présidente du Comité d'Audit)			SC	1 600
			Autres	41 140
Bridging for Sustainability, représentée par Sybille van den Hove (Administratrice indépendante et Présidente du Conseil de Durabilité)	35 600	9 000	CA	21 200
			AC	N/A
			CN/CR	N/A
			MAC	N/A
			PC	3 200
			SC	2 200
			Autres	--
Hedvig Hricak (Administratrice indépendante)	32 000	16 000	CA	11 200
			AC	N/A
			CN/CR	N/A
			MAC	N/A
			PC	3 200
			SC	1 600
			Autres	-
Much SRL, représentée par Muriel de Lathouwer (Administratrice indépendante)	24 550	3 350	CA	16 400
			AC	N/A
			CN/CR	N/A
			MAC	N/A
			PC	3 200
			SC	1 600
			Autres	-

* CA – Réunion du Conseil d'Administration; AC – Réunion du Comité d'audit; CN – Réunion du Comité de nomination, CR – Réunion du Comité de rémunération; MAC – Réunion du Comité de fusions et acquisitions; PC – Réunion du Comité de produits; SC – Conseil de Durabilité. « N/A » indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité ou qu'aucune réunion du Comité n'a eu lieu; Autres – Participation à d'autres réunions, telles que les réunions des utilisateurs et/ou les réunions stratégiques, et, en particulier pour 2024, des rencontres en lien avec le projet d'incentives.

En 2024, le Groupe a aussi fait appel aux services de Saint-Denis SA pour des activités spécifiques non liées à son mandat

d'administrateur. Les honoraires correspondant à ces services s'élevaient à 359 226 EUR.

Composantes de la rémunération totale pour les directeurs généraux et les autres membres de la direction

Pour les Administrateurs-Délégués et les autres membres du Comité Exécutif, la rémunération totale se compose généralement d'une rémunération fixe, d'une rémunération variable et d'intéressements à long terme.

Le poids des différentes composantes de la rémunération, en tant que partie de la rémunération totale, diffère sur une base individuelle. De manière générale, le poids de chaque composante de la rémunération représente une partie de la rémunération totale qui peut être résumée comme suit :

Directeurs généraux et autre membre du Comité Exécutif

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION

PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (LORSQUE CELA EST PROPOSÉ)

Rémunération fixe annuelle

Entre 48% et 69%

Rémunération variable annuelle (si objectif atteint)

Entre 31% et 52%

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante en espèces de la rémunération, définie en fonction du poste occupé par une personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience au poste concerné.

Rémunération variable annuelle

Le programme annuel de rémunération variable récompense les performances par rapport à des objectifs spécifiques, définis et formalisés au début de la période de performance. Les niveaux de paiement sont actuellement ciblés entre 20% et 60% de la rémunération fixe annuelle, selon le poste. Les niveaux de paiement réels dépendent des performances d'IBA. Le paiement maximum est fixé à 150% en cas de performance exceptionnelle, tandis que les performances inférieures se traduisent par un paiement nul. La période de performance est l'année fiscale.

Pour l'année de performance 2024, la performance est mesurée par rapport à 3 éléments : Bénéfice avant impôts (33 %), Prises de commandes (33 %) et la Sustainability (34 %). Ces objectifs visent à atteindre et à dépasser les objectifs de l'année fiscale de la société et les jalons spécifiques des objectifs ESG d'IBA. Il convient de noter qu'à partir de l'année de performance 2025, la conception du plan prévoit la possibilité d'une quatrième mesure différenciée en fonction des objectifs stratégiques de chaque Business Unit. Par conséquent, le poids de chaque mesure est fixé à 25 %.

Les Administrateurs-Délégués ne sont pas présents aux réunions du Conseil d'Administration et du Comité de rémunération où leurs performances et les niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Les accords conclus avec les administrateurs délégués et les membres de l'équipe de direction contiennent des dispositions de récupération concernant tout paiement qui serait effectué sur la base d'informations financières erronées.

Plan de partage des bénéfices (Profit Sharing plan)

L'approche multipartite d'IBA comprend un plan de participation aux bénéfices afin de matérialiser l'alignement entre les intérêts des employés et des actionnaires. Le paiement d'un dividende déclenche un plan d'intéressement aux bénéfices qui se traduit par une vision

commune du succès. L'engagement d'IBA est de distribuer à ses employés le même montant que le dividende total versé à ses actionnaires. Un nombre de points de participation aux bénéfices est attribué à chaque employé d'IBA, proportionnellement à son niveau de responsabilité. Les administrateurs délégués et les autres membres de l'équipe de direction participent à ce plan aux côtés des employés.

Intéressement à long terme (LTI)

Chez IBA, les incitations à long terme, telles qu'elles sont offertes de temps à autre, visent à créer un alignement entre les intérêts des Administrateurs-Délégués, des membres de l'équipe de direction et de la direction, et les intérêts des actionnaires, permettant aux participants de bénéficier de la valeur créée à long terme. Le montant de la subvention LTI dépend généralement de l'étendue de la responsabilité et du niveau au sein de l'organisation. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, IBA a pour politique d'acheter des actions sur le marché pour soutenir le plan LTI afin de neutraliser la dilution associée.

A l'heure actuelle, IBA émet généralement des LTI sous la forme d'un plan d'options sur actions. Le dernier plan a été lancé en 2021 et s'est accompagné d'une ligne directrice en matière d'actionnariat, décrite ci-dessous. Des attributions ultérieures dans le cadre du plan 2021 pourraient avoir lieu pour les nouveaux arrivants et certaines personnes promues. Le plan étant acquis pour la plupart des participants, l'entreprise étudie la possibilité de lancer un nouveau plan LTI.

Exigence minimale de détention (MHR)

Dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions 2021, les Administrateurs-Délégués et les membres de l'équipe de direction générale sont tenus de détenir un nombre minimum d'actions nominatives de la Société. Chacun doit acquérir, détenir et conserver, directement ou indirectement, un nombre d'actions de la Société correspondant à 40 % des options exercées, telles que définies et soumises aux conditions prévues par le règlement du régime. Le MHR peut être constitué de la manière jugée la plus appropriée par la personne, notamment par l'exercice des options accordées en vertu du plan. Le MHR est applicable pendant toute la

durée de la relation contractuelle avec IBA, et pendant une période de trois ans à compter de la date de cessation de ladite relation contractuelle, sauf dérogation à celle-ci.

À l'avenir, un MHR pourra également être mis en place en relation avec les futurs plans LTI ou séparément de ceux-ci, selon ce qui sera jugé approprié à ce moment-là.

Plan de retraite

IBA ne verse aucune cotisation de retraite à ses Administrateurs-Délégués et membres du comité exécutif, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Autres composants

IBA ne verse aucun autre élément de rémunération à ses Administrateurs-Délégués et membres du comité exécutif, qui opèrent dans le cadre d'un contrat de société de management.

Contexte de rémunération au cours de l'exercice 2024

En 2023, IBA a réalisé un bénéfice net avant impôts de 3,185m d'euros, combiné à un niveau de prise de commandes modéré pour toutes nos activités et à des progrès importants concernant la feuille de route en matière de sustainability. Ces résultats se sont traduits par un paiement de 51% de la part variable de la rémunération des dirigeants en 2024

Rémunération totale

Conformément à notre politique de rémunération, la rémunération des directeurs généraux et des directeurs exécutifs était

composée en 2024 d'un salaire de base, d'une rémunération variable.

Les Administrateurs-Délégués et Executive Managers exerçant dans le cadre d'une société de management, conformément à la résolution du Conseil d'Administration du 8 juin 2022, ne bénéficient pas d'un plan de pension sponsorisé par IBA, ni d'autres éléments de rémunération décrits ci-dessus.

Rémunération variable – incitants à court terme

Critères du plan

La rémunération variable versée en 2024 concerne l'année de performance 2023.

Le plan était basé sur les résultats de l'entreprise par rapport à des objectifs prédéfinis qui étaient mesurés pour 33 % par rapport au bénéfice avant impôts (PBT), pour 33 % par rapport à la prise de commandes et pour 34 % pour la Sustainability.

Le choix de ces critères de performance contribue au développement à long terme de l'entreprise, étant un mélange de performance financière actuelle (conversion du backlog), de nouvelles affaires (création du backlog) et l'impact des parties prenantes (Sustainability).

Afin de protéger sa position concurrentielle, IBA ne divulgue pas de cibles ni d'objectifs individuels.

Chaque critère est évalué séparément par rapport à des objectifs pré-approuvés. Un score de performance est attribué à chaque critère, donnant lieu au paiement correspondant tel que décrit dans le tableau suivant :

Score	Amélioration nécessaire	Moyen	Bon	Elevé	Exceptionnel
Paiement	0%	75%	100%	120%	150%

Paiement réel

Au niveau du groupe, la part des prises de commandes et la part du PBT n'ont donné lieu à aucun paiement, et une évaluation intermédiaire de B-Corp par un organisme indépendant a donné lieu à un paiement de 150%. Il en résulte un paiement final de 51%.

La rémunération variable était plafonnée à 150% du paiement cible. Il n'a pas été nécessaire d'appliquer ce plafond pour l'année de performance 2023.

En 2024, la rémunération variable des managers exécutifs a été versée sous la forme d'une combinaison d'espèces. La valeur totale

correspondante de leur rémunération variable est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Rémunération totale des Administrateurs-Délégués

Le tableau ci-dessous décrit la rémunération totale perçue par chaque directeur général

Nom	Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan de pension	Autres
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	2024	513 537*	281 745	/	/
		% du total		65%	35%	0%	0%
		EUR	2023	421 949	393 942	/	/
		% du total		52%	48%	0%	0%
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	2024	478 016	169 545	/	/
		% du total		74%	26%	0%	0%
		EUR	2023	347 235	216 848	/	/
		% du total		62%	38%	0%	0%

1. Versée au groupe Lamarinis, représenté par Olivier Legrain, CEO

2. Versée à Exoplanets Research SRL, représenté par Yves Jongen, CRO

* La rémunération fixe de cette année comprend le montant de 48 026€ pour corriger une omission qui a impacté la rémunération depuis 2019

Rémunération variable détaillée des Administrateurs-Délégués pour 2024

Nom	Titre	Devise	PBT	Prise de commandes	Sustainability	Profit sharing
			a. % paiement b. montant	a. % paiement b. montant	a. % paiement b. montant	a. sharing value b. montant
Olivier Legrain (1)	CEO	EUR	a. 0% b. 0€	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 129 563€	a. 7,66€ b. 152 181€
Yves Jongen (2)	CRO	EUR	a. 0% b. 0€	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 85 775€	a. 7,66€ b. 83 770€

1. Versée au groupe Lamarinis, représenté par Olivier Legrain, CEO

2. Versée à Exoplanets Research SRL, représenté par Yves Jongen, CRO

Rémunération totale de l'équipe de direction*

Titre	Devise	Année	Rémunération fixe annuelle	Rémunération variable annuelle	Plan de pension	Autres
Équipe de direction	EUR	2024	542 813	89 747	-	-
	% of total		86%	14%	-%	-%
Équipe de direction	EUR	2023	568 974	168 514	-	-
	% of total		77%	23%	-%	-%

*administrateurs exclus (voir tableau relatif à la rémunération variable détaillée des Administrateurs-Délégués pour 2024)

*c.-à-d. assurance hospitalisation, assurance invalidité de longue durée, voiture, vélo, chèques-repas, indemnité de représentation, avantages sociaux mineurs, conformément aux pratiques locales

Rémunération variable détaillée pour 2024 pour l'équipe de direction

Titre	Devise	PBT a. % paiement b. montant	Prise de commandes a. % paiement b. montant	Sustainabilitya. % paiement b. montant	Profit Sharing a. sharing value b. amount
Équipe de direction	EUR	a. 0% b. 0€	a. 0% b. 0€	a. 150% b. 43 350€	a. 7,66€ b. 46 397€

Rémunération liée aux actions (section 3: 6, §3, 2 °, du CSA)

Rémunération sous forme d'actions

Trois plans d'options d'achat d'actions ont été actifs au cours de l'année :

Le SOP2014 a été attribué le 1er juillet 2014. Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier 2019 et a expiré le 30 juin 2024. Le prix d'exercice est égal à la juste valeur de marché de l'action au moment de l'attribution, soit 11,52 €.

Le SOP2020 a été attribué le 1er juin 2020. Ce plan a entièrement été acquis le 1^{er} janvier 2024. 50% des options expireront le 31 mai 2026, les autres 50%, le 31 mai 2030. Le prix d'exercice est de 7,54€ (soit le prix de clôture moyen des 30 derniers jours).

Le SOP2021 a été attribué le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39 € (soit le

prix de clôture moyen des 30 derniers jours). Ce plan a été entièrement acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026. Les participants à ce plan ont automatiquement contracté une obligation de détention minimale conformément aux règles définies dans la politique de rémunération des administrateurs délégués et des autres membres de l'équipe de direction [Politique de rémunération](#)

Au cours de l'année 2023, Henri de Romrée a rejoint IBA en tant que membre de la Direction. A ce titre, il a bénéficié d'une attribution de SOP sous le plan 2021 (dénommé SOP2023 dans le tableau ci-dessous) avec un prix d'exercice de 10,76€, aussi soumis à Minimum Holding Requirement.

Rémunération en Options sur Actions										
Nom, position	Principales Dispositions du Plan d'Options sur Actions						Information relative à l'année financière faisant l'objet du rapport			
							Bilan d'ouverture	Dans le courant de l'année (*)		
	1. Plan	2. OfDate de la proposition	3. Date de l'Aquisition	4. Fin de la Période de Rétention	5. Période d'Exercice	6. Prix d'Exercice	7. Nombre d'Options au début de l'année (2)	8.a) Nombre d'Options Proposées 8.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date de la proposition (3)	9.a) Nombre d'Options Accordées 9.b) Valeur des Actions Sous-Jacentes @Date d'Acquisition 9.c) Valeur @Prix d'Exercice 9.d) Plus-Value @Date d'Acquisition(4)	10. Nombre d'Options Proposées mais non encore Accordées (5)
Olivier LEGRAIN, CEO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	95.870			95.870
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	25.000			0
						Total :	120.870			95.870
Yves JONGEN, CRO	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	23.967			23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
						Total :	33.967			33.967
Frinso SRL (1), représentée par Soumya CHANDRAMOULI	SOP 2021	25-01-21	01-01-25	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-25 au 31-12-26	13,39 €	23.967			23.967
	SOP 2020	01-06-20	02-01-24	N/A	5.a) 50% du 02-01-24 au 31-05-26 5.b) 50% du 02-01-24 au 31-05-30	7,54 €	10.000			10.000
						Total :	33.967			33.967
H de Romrée & Company SRL (2), représentée par Henri DE ROMREE	SOP 2023	20-01-23	01-01-27	3 ans à compter de la fin du mandat (40% de la subvention)	du 02-01-27 au 31-12-28	10,76 €	20.000			20.000
						Total :	20.000			20.000

(1) Les options acceptées ont ensuite été transférées par Frinso SRL à Soumya Chandramouli

(2) Les options acceptées ont été transférées par la suite par H de Romrée & Company SRL à Henri de Romrée

* Au cours de l'année, les options suivantes ont été exercées : Olivier Legrain – 25 000 options sous le plan SOP 2020. Aucune option n'a été perdue en raison de l'arrivée à l'échéance de l'option.

Indemnités de départ (article 3 : 6, §3, 3°, du CSA)

Accords de départ avec les Administrateurs Non-Exécutifs

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque

administrateur non-exécutif en cas de cessation à l'initiative de la Société :

ADMINISTRATEURS NON- EXÉCUTIFS	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	1998	AG 2025	Aucune	Aucun
Consultance Marcel Miller SCS, représentée par Marcel Miller)	2011	AG 2026	Aucune	Aucun
Hedvig Hricak	2017	AG 2025	Aucune	Aucun
Nextstepefficiency (représentée par Christine Dubus)	2020	AG 2027	Aucune	Aucun
Dr. Richard A. Hausmann	2020	AG 2027	Aucune	Aucun
Bridging for Sustainability SRL, représentée par Sybille van den Hove	2015	AG 2026	Aucune	Aucun
MucH SRL, represented by Muriel De Lathouwer	2024	AG 2025	Aucune	Aucun

Accords de départs avec les Administrateurs-Délégués et d'autres membres du Comité Exécutif

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels concernant chaque Administrateur-Délégué et membre du Comité

Exécutif en cas de cessation à l'initiative de la Société :

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ ET COMITÉ EXÉCUTIF	DÉBUT DE CONTRAT	FIN DE CONTRAT	PÉRIODE DE PRÉAVIS APPLICABLE	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SRL, représentée par Olivier Legrain	Mandat: 2012; Accord de gestion: 2011	Mandat: AG 2026; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: 6 mois ou compensation équivalente	Mandat: aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
Exoplanets Research SRL SRL, représentée par Yves Jongen	Mandat: 2021; Accord de gestion 2023	Mandat: AG 2027; Accord de gestion: indéfini	Mandat: aucun Accord de gestion: : 12 mois ou compensation équivalente	Mandat: aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat
Frinso SRL*, représentée par Soumya Chandramouli	Accord de gestion 2022	Indéfini	12 mois ou une rémunération équivalente	Mandat: aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants
H de Romrée & Company SRL, représentée par Henri de Romrée	Accord de gestion: 2023	Indéfini	1 mois ou indemnité équivalente	Mandat: aucun. L'accord comprend également une obligation de non-concurrence pour la période du contrat et les 12 mois suivants

*L'accord avec Frinso SRL a pris fin au début de l'année 2025.

Utilisation des droits de restitution (article 3: 6, §3, 4 °, du CSA)

Pas d'application.

Déviations de la politique de rémunération (Article 3: 6, §3, 5 °, du CSA)

Aucun écart en 2024.

Évolution de la rémunération et des performances de la société (article 3 : 6, §3, 5° & 6 °, du CSA)

a) Évolution annuelle de la rémunération

La rémunération annuelle des Directeurs Généraux et des membres de l'Équipe De Direction réunis a évolué comme suit (€) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération totale actuelle	1.508.119	1.747.635	2.046.994	2.114.414	2.117.461	2 075 402
Nombre de positions incluses	4	4	4	4	4	4
Rémunération fixe actuelle	1.106.793	1.100.658	1.103.271	1.204.385	1.338.158	1 534 366
Rémunération variable cible annuelle	672.894	671.391	672.845	724.068	907.115	1 135 394
Rémunération variable réelle annuelle (liée à la performance de l'exercice précédent)	347.179	585.948	879.883	866.345	779.304	541 036
Rémunération cible annuelle (fixe + variable)	1.779.687	1.772.049	1.776.116	1.928.453	2.245.273	2 669 759
Rémunération annuelle actuelle (fixe + variable)	1.453.972	1.686.606	1.983.154	2.070.730	2.117.461	2 075 402

b) Évolution annuelle de la performance de l'entreprise

	2019	2020	2021	2022	2023
PBT	10.766	33.054	8.255	(430)	3.185
Prise de commande	306.021	165.696	278.000	523.000	256.955

*Le tableau ci-dessus sert à calculer le bonus versé au cours du premier trimestre de l'année suivante

c) Évolution annuelle de la rémunération moyenne des salariés (€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunération cible moyenne annuelle (fixe + variable) Belgique	67 543	68 017	70 295	74 836	79 975	80 933

La rémunération moyenne des salariés est calculée comme suit :

Sélection de toutes les personnes en emploi présentes et actives au 31 décembre de l'exercice.

Détermination de la rémunération annuelle cible (fixe + variable) par personne sur la base de la rémunération brute au 31 décembre.

Cette rémunération est déterminée au taux d'activité individuel applicable à la même date.

Somme de toutes les rémunérations annuelles Cibles.

La moyenne est obtenue en divisant la somme par le nombre d'ETP (équivalents temps plein) présents et actifs au 31 décembre. Le nombre d'ETP correspond à la somme du taux d'activité, à la même date, de chaque personne incluse dans la sélection

d) Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus faible

Le rapport entre la rémunération salariale la plus élevée et la plus basse de l'entreprise en Belgique est de 20-1, ce qui est aligné aux recommandations d'Oxfam.

Pour ce calcul, la rémunération salariale la plus basse correspond à la rémunération annuelle la plus basse incluse dans la sélection pour le calcul au 3.c) ci-dessus, telle qu'applicable au 31 décembre de l'exercice et, le cas échéant, recalculée à son équivalent temps plein.

La rémunération la plus élevée est égale à 982 883€, ce qui correspond à la rémunération annuelle cible de Lamaris Group SRL, représentée par Monsieur Olivier Legrain, applicable au 31 décembre de l'exercice.

En considérant uniquement le salaire de base, le rapport entre la rémunération la plus élevée et la plus basse des employés de l'entreprise en Belgique est de 13-1.

Vote des actionnaires (article 7: 149, 3 °, of the CSA)

Ce rapport de rémunération décrit la mise en œuvre de la politique de rémunération et sera soumis chaque année à l'Assemblée Générale pour un vote consultatif.

Le vote consultatif de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires sur le précédent rapport de rémunération a été approuvé à 87,11 %. Aucune remarque n'a été formulée pour l'édition de ce rapport.

Etats financiers annuels consolidés (sections 3:23, 3:31 et 3:32, de la CSA)

COMPTE DE RÉSULTAT

IBA a enregistré une augmentation de 6,7% de son chiffre d'affaires, atteignant EUR 498,2 millions en 2024 (2023 : 466,7 millions), grâce à une forte conversion du carnet de commandes au sein de tous les segments d'activités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la marge brute du Groupe (33,33%) a augmenté par rapport à 2023 (28,8%). Cela est principalement dû à un mix de produits favorable, ainsi qu'à l'impact positif ponctuel lié à la résiliation d'un contrat et à la bonne performance du segment Autres accélérateurs.

Au 31 décembre 2024, les dépenses d'exploitation du Groupe s'élevaient à EUR 148,7 millions, soit une augmentation de 16,1% par rapport à 2023 (2023 : EUR 128,0 millions).

Malgré un contrôle efficace des coûts généraux, des dépenses prudentes et les mesures de

contrôle de coûts d'IBA, l'augmentation est observée sur les trois types de dépenses et reflète les conditions de l'environnement macroéconomique général. Cependant, l'augmentation est principalement visible sur la Recherche et Développement, qui a subi une hausse de 21%. Cela démontre les efforts stratégiques qu'IBA déploie sur les deux segments opérationnels afin de conserver sa position de leader technologique dans tous les segments d'activité.

Les bénéfices d'exploitation récurrents avant intérêts et impôts (REBIT²) sont passés d'un gain de EUR 6,4 millions en 2023 à un gain de EUR 17,3 millions, grâce à la conversion du carnet de commandes et à la croissance des ventes, compensant le REBIT de la Protonthérapie, impacté par des retards des clients, un financement accéléré des innovations

² Pour plus de détails sur le REBIT, consultez la Note 15 des Etats Financiers consolidés

en R&D et des investissements de mise à l'échelle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le résultat opérationnel (profit) était de EUR 2,3 millions (2023 : EUR -1,3 millions) et il inclut principalement :

- Le gain lié à la réévaluation de la participation de PanTera suite aux première et deuxième tranches de l'augmentation de capital en 2024, pour un montant de EUR 11,6 millions.
- Le coût lié à la mise à niveau de notre système ERP, d'environ EUR 4,2 millions.
- Le coût lié à la transformation de notre organisation IBA et aux frais de conseil en stratégie, d'environ EUR 1,8 millions.
- Les coûts de licenciement pour un montant de EUR 1,3 millions.
- Les coûts engagés concernant le programme de rachat d'actions pour un montant de EUR 0,9 millions.

- Des frais juridiques aux Etats-Unis pour un montant de EUR 0,5 millions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le résultat financier (charges) s'élevait à EUR -2,7 millions (2023 : EUR -5,2 millions). En 2024, tout comme l'année précédente, le Groupe a été fortement impacté par les effets de l'hyperinflation en Argentine.

Au 31 décembre 2024, le Groupe reconnaît une charge fiscale de EUR -5,6 millions, équivalant à 37,9% du bénéfice avant impôts. Cette charge fiscale inclut les précomptes mobiliers exceptionnels, ce qui explique la charge fiscale actuelle élevée. La position nette des impôts différés du Groupe n'a pas changé de manière significative en 2024. Les actifs d'impôts différés reconnus dans le passé sur les pertes reportées en Belgique et en Allemagne ont été maintenus au niveau de 2023, soit EUR 13 millions.

En conséquence des effets mentionnés ci-dessus, IBA a enregistré un profit net de EUR 9,3 contre une perte de EUR 9,1 millions l'année précédente.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Les **actifs non-courants** du Groupe s'élèvent à EUR 168,4 millions, en augmentation de EUR 22,9 millions au cours de l'exercice 2024, essentiellement en raison des effets suivants :

- Une augmentation du goodwill et des autres actifs incorporels de EUR 2,3 millions due aux coûts de développement supplémentaires sur les logiciels développés en interne et à la capitalisation des coûts engagés par IBA dans l'effort de conformité pour renouveler sa licence de vente de dispositifs médicaux en Europe, conformément au nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux. Le goodwill, à la fin de 2024 (EUR 11,7 millions) concerne l'activité de Dosimétrie ainsi que la nouvelle filiale Fluidomica acquise au Portugal. En février 2024, le Groupe a

acquis Radcal Corporation, basée en Californie, leader dans les solutions d'assurance qualité et les services de Dosimétrie sur le marché des rayons X. Le T3 multimètre autonome de Radcal a été lancé en juillet à l'AAPM, offrant une solution sur mesure aux besoins de mesure diagnostique des clients ;

- Une augmentation des actifs tangibles (propres et en location) d'EUR 2,2 millions, en raison notamment de l'augmentation du nombre de voitures louées ;
- Une augmentation de la valeur des participations mises en équivalence de EUR 14,2 millions, suite à la réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera, avec un impact positif total de EUR 11,6 millions reconnu comme profit en 2024. Ce gain est compensé par les pertes

dans le résultat de PanTera en 2024 et les prêts convertibles de EUR 4,5 millions ;

- Une augmentation des autres investissements suite à l'acquisition de mi2-factory pour un montant de EUR 5 millions. La contribution total finale sera principalement versée en 2025.

Les **actifs courants** du Groupe s'élèvent à EUR 447,7 millions à la fin de 2024 et ont diminué de EUR -4,3 millions.

Les principaux facteurs de cette diminution sont :

- Une diminution des créances commerciales s'élevant à EUR 26,1 millions au 31 décembre 2024 suite aux paiements reçus de la Chine ;
- La provision pour créances douteuses a augmenté de EUR 3 millions ;
- Une diminution des liquidités et des équivalents de trésorerie de EUR -37,2 millions tout en conservant un solde élevé de EUR 72,2 millions au 31 décembre 2024 ;

Compensé par

- Une augmentation des actifs contractuels de EUR 24,9 millions.
- Une augmentation des stocks et des contrats en cours de EUR 22,3 millions principalement expliquée par :
 - une augmentation des en-cours de fabrication de EUR 3,1 millions ;
 - une augmentation des matières premières et des fournitures de EUR 18,2 millions ;
 - une augmentation réductions de valeur sur stocks de EUR 1,5 million.

Une augmentation de EUR 7,8 millions au 31 décembre 2024 des actifs à court terme est principalement expliquée par :

- L'augmentation des charges à reporter de EUR 1,1 million ;
- L'augmentation des produits acquis relatifs aux contrats de maintenance de EUR 3,5 millions ;
- L'augmentation des créances d'impôts sur le résultat à court terme de EUR 1,0 million ;

- L'augmentation du crédit d'impôt recherche à recevoir (en Belgique et en Allemagne) de EUR 1,4 million ;
- L'augmentation des créances non commerciales et des Acomptes sur commandes de EUR 1 million.

Les actifs à court terme sont également impactés par la reclassification des actifs russes, s'élevant à EUR 4,4 millions, en actifs destinés à la vente.

Les **passifs non courants** du Groupe ont diminué de EUR - 2,5 millions pour atteindre un solde de EUR 36,2 millions à la fin de 2024. Cette diminution est principalement attribuable aux facteurs suivants:

- Les emprunts à long terme ont diminué de - EUR 3,6 millions en raison des mouvements liés aux emprunts subordonnés non garanties de la Wallonie Entreprendre et de la S.F.P.I. ;
- Les autres passifs à long terme ont diminué de EUR -0,7 million principalement en raison des reclassifications en passifs courants ;

Compensé par

- La juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture de flux de trésorerie a augmenté de EUR 1,2 million ;
- Une augmentation de EUR 0,2 million des provisions à long terme, principalement due à une augmentation de EUR 1,4 million des provisions de garantie à long terme et à une diminution de EUR -0,7 million des provisions pour les régimes de retraites à prestations définies ;

Une augmentation des passifs de location à long terme de EUR 0,4 million, les principaux mouvements de l'année sont :

- Nouvelles dettes de location conformément à la norme IFRS 16 pour EUR 6,8 millions ;
- L'accrétion des intérêts pour EUR 0,9 million ;
- Le reclassement vers les passifs à court terme d'une partie des dettes de location d'EUR -7, 3 millions.

Les **passifs courants** du Groupe s'élevaient à EUR 469,0 millions à la fin de 2024, avec une augmentation de EUR 16,4 millions par rapport à 2023. Les éléments suivants sont à noter :

- Les passifs contractuels ont diminué de EUR -3,8 millions grâce à la conversion du carnet de commandes, mais également un niveau élevé de facturation a été noté à la fin de 2023 ;
- La juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture de flux de trésorerie a augmenté de EUR 2,8 millions ;
- Les emprunts à court terme de EUR 6,5 millions à la fin de 2024 comprennent la portion à court terme du prêt de la Wallonie Entreprendre de EUR 2,7 millions, la portion à court terme du prêt de la S.F.P.I. de EUR 1 million ainsi que la portion impayée de 2025 ;
- Le Groupe a reconnu une obligation financière de EUR 5 millions pour l'acquisition de Mi2-factory GmbH ;
- Les provisions à court terme s'élèvent à EUR 6,6 millions à la fin de 2024, en baisse de EUR -2,1 millions. Les provisions totales (à court terme et à long terme) sont restées stables malgré les principaux changements suivants :
 - Une diminution des provisions de garantie à court terme de EUR 1,5 million ;
 - Une diminution des autres provisions à court terme et à long terme de EUR 0,6 million ;
 - Les autres dettes à court terme à la fin de 2024 s'élèvent à EUR 72,2 millions, ce qui représente une augmentation de EUR 3,3 millions par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des dettes de sociales de EUR 7,1 millions et des subventions en capital de EUR 1,0 million. Cela est compensé par la diminution des dettes non commerciales de EUR -3,8 millions et de EUR 1,4 million de produits à reporter relatifs aux contrats de maintenance ;

Les dettes courantes à la fin de 2024 sont également impactées par :

- une augmentation des dettes d'impôts sur le résultat de EUR 1,9 million ;
- une augmentation des dettes commerciales de EUR 2,9 millions, reflétant l'augmentation des commandes de stocks et d'inventaires ;
- le reclassement des dettes de la Russie, s'élevant à EUR 6,2 millions, en Passifs destinés à la vente.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie

du Groupe présentés dans le tableau des flux de trésorerie ont diminué de EUR 37,1 millions en 2024, principalement en raison de :

- Une trésorerie opérationnelle négative de EUR -10,6 millions, principalement liée à la variation du fonds de roulement de EUR -25,5 millions et au profit de l'exercice de EUR 9,3 millions ;
- Une trésorerie de financement négative de EUR -12,2 millions, liée au remboursement des emprunts et dettes de location pour EUR -10,8 millions (principalement des dettes de location), à l'acquisition d'actions propres pour EUR 1,4 millions, et au paiement du dividende pour EUR -4,9 millions ;
- Une trésorerie d'investissement négative de EUR -13,8 millions, principalement liée aux acquisitions d'actifs tangibles et intangibles pour EUR -7,4 millions, à l'acquisition de Radcal Corp pour EUR -2,5 millions et aux prêts convertibles accordés à PanTera pour EUR -3,5 millions.
- La dette financière nette du Groupe a diminué de EUR -34,3 millions, passant de EUR 67,7 millions à la fin de 2023 à EUR 33,5 millions à la fin de 2024.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement liées aux activités du Groupe s'élèvent à EUR 61,4 millions (12,3% des revenus) en 2024 diminué d'EUR 3,4 millions de crédit d'impôt pour la recherche.

Chez IBA, les frais de recherche sont comptabilisés directement dans le compte de résultat. Pour les besoins des normes BEGAAP, les frais de recherche et de développement sont capitalisées en tant qu'immobilisation incorporelle et amortis linéairement sur 1 et 3

ans respectivement, sur une base prorata temporis alors que les dépenses de recherche sont capitalisées et amorties dans la même année (2024: EUR 64,2 millions comptabilisés et partiellement amortis pour EUR 12,7 millions), conformément aux règles comptables présentées dans le rapport annuel de IBA SA.

Ces investissements importants permettent à la Société de rester parmi les leaders mondiaux sur tous les marchés sur lesquels elle opère.

Augmentations de capital et émissions d'options sur actions et d'obligations convertibles – article 7:203 de la CSA

En 2024, IBA n'a procédé à aucune augmentation de capital. IBA n'a pas émis de nouveau plan d'options sur actions, cependant le Groupe a émis de nouvelles options d'achat

d'actions dans le cadre du plan existant commencé en 2021.

Ceux-ci sont plus détaillés dans l'information générale – Capital Section.

Rachat d'actions propres - article 7:215 du CSA

Au 31 décembre 2023, l'article 9, premier alinéa des statuts de la Société, prévoyait de ce qui suit : « La Société peut, sans autre décision de l'Assemblée Générale, acquérir ses propres actions, parts de bénéfices ou certificats, conformément aux conditions légales (articles 7: 215 et suivants de la BCAC) dans une ou plusieurs transactions, jusqu'à un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total de titres émis concernés, pour un équivalent minimum de dix cents (0,10 EUR) et un maximum de vingt

pour cent (20 %) de plus que le dernier cours de l'action. Cette autorisation est accordée pour une période renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication de cette autorisation légale (ou de son renouvellement). (...) »

Au cours de l'exercice financier 2024, IBA SA n'a pas acheté d'actions propres supplémentaires. Au 31 décembre 2024, IBA SA détenait 934 781 actions propres et IBA Investments SCRL, 51 973 actions.

Comptes statutaires d'IBA SA et affectation du résultat net (section 3:6 du CSA)

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels d'IBA NV/SA au 31 décembre 2024. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus.

COMPTE DE RÉSULTAT

En 2024, IBA SA a enregistré un bénéfice de EUR 18,4 millions, contre un bénéfice de EUR 13,8 millions en 2023, ce qui représente une augmentation de EUR 4,6 millions, tel que décrit dans les paragraphes suivants.

Les ventes et prestations (hors autres produits d'exploitation non récurrents) ont augmenté d'une année sur l'autre, passant de EUR 449,4 millions en 2023 à EUR 492,6 millions en 2024, principalement en raison d'un niveau d'activité accru (en continuité avec l'évolution en 2023).

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à EUR 15,3 millions en 2024, contre EUR 15,1 millions en 2023, soit une augmentation nette de EUR 0,2 million. Cela est encore une nouvelle fois attribuable à une hausse du niveau d'activité, donc à une marge brute plus élevée, mais également à des investissements accrus de l'entreprise afin de se préparer à l'avenir ; ce qui neutralise en grande partie la tendance positive de la marge.

Les coûts des ventes et des prestations ont augmenté de EUR 43,0 millions en 2024 pour atteindre EUR 477,3 millions. Ces coûts incluent, entre autres, le coût des biens et services vendus, qui a augmenté en même temps que les ventes et prestations. D'autres hausses significatives sont également observées dans les services et biens divers ainsi que dans les salaires et rémunérations, ces derniers sont principalement motivés par l'ajustement d'index en début d'année et à l'embauche de personnel supplémentaire au cours de l'année.

Les dépenses de Recherche et Développement (R&D), de EUR 64,2 millions en 2024 (EUR 55,5 million en 2023) sont capitalisées. Les dépenses de Développement étaient, jusqu'en 2022, capitalisées et amorties sur trois ans, tandis que les dépenses de Recherche étaient amorties au

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe IBA.

cours de l'année de la dépense. Concernant les dépenses de Développement, à partir de 2023, l'amortissement est effectué pro rata temporis sur une base mensuelle, sur 36 mois, à partir du mois suivant la dépense. Les dépenses de Recherche restent amorties immédiatement au cours de l'année de la dépense.

IBA a présenté un bénéfice financier de EUR 5,5 millions, contre EUR 0,6 million en 2023. Ce bénéfice financier de 2024 est attribué, entre autres, à un dividende reçu de la filiale chinoise (EUR 5,3 millions). Le montant restant est composé d'autres catégories de charges et produits financiers tels que les intérêts, les impacts des taux de change et les frais bancaires.

Les perspectives opérationnelles d'IBA SA demeurent favorables.

À la fin de 2024, la Société comptait huit succursales, situées dans les endroits suivants : Prague (République Tchèque) ; Orsay (France) ; Cracovie (Pologne) ; Trente (Italie) ; Uppsala (Suède) ; Groningue (Pays-Bas) ; Newport (Royaume-Uni) ; Madrid (Espagne). Les succursales en Corée du Sud et en Irlande ont été dissoutes en 2024. Les succursales ont été établies dans le cadre de l'activité de Protonthérapie de la société (section 3:6, §1, 5°, du CSA).

Le bénéfice de 2024 s'élève à EUR 18,4 millions, le bénéfice reporté des années précédentes est d'EUR 132,6 millions, ce qui représente un bénéfice total à répartir d'EUR 151,0 millions.

La réserve indisponible pour les actions propres a été réduite de EUR 0,2 million, pour atteindre un montant total de EUR 12,5 millions – ce qui a augmenté le résultat reporté du montant mentionné ci-dessus de EUR 0,2 million (le prix des actions a augmenté par rapport à la fin de 2023). Le Conseil d'Administration d'IBA

propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de EUR 7,0 millions et de reporter le

montant restant (EUR 144,1 millions) à l'exercice financier suivant.

BILAN

Actifs immobilisés

Investissements dans les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 89,6 millions au 31 décembre 2024 contre EUR 69,0 millions au 31 décembre 2023. Ces immobilisations incorporelles concernent principalement :

- Les coûts de recherche et développement s'élèvent à EUR 77,5 millions. Le montant net est plus élevé en raison du changement de la méthode d'amortissement (cf. paragraphe suivant) initié l'année dernière et de l'augmentation des dépenses par rapport à 2023
- Les actifs incorporels en cours de construction ont une valeur nette d'EUR 6,7 millions, incluant les coûts de développement liés au règlement européen sur les dispositifs médicaux ainsi que EUR 5,5 millions liés à la gestion du cycle de vie des produits.

Conformément à l'arrêté royal du 15 décembre 2015, les coûts de recherche ont été capitalisés et amortis sur l'année depuis le 1^{er} janvier 2016. Cependant, les coûts de développement ont été, à partir de 2023, amortis mensuellement sur une base pro rata temporis (36 mois).

Investissements dans les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent EUR 30,3 millions au 31 décembre 2024, L'augmentation de EUR 0,7 million d'une année sur l'autre est principalement liée aux investissements pour un montant total de EUR 3,4 millions, notamment dans les dépenses liées aux installations compensée par des dépréciations de EUR -2,8 millions des actifs existants et nouvellement acquis en exploitation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à EUR 169,4 millions en 2024, contre 160,4 millions en 2023, soit une augmentation de EUR 9,0 millions. Cette hausse est principalement due à l'investissement de EUR 5 millions dans la mi2-factory GmbH, une entreprise allemande spécialisée dans l'implantation d'azote dans le carbure de silicium (SiC) (cf. paragraphe 5.5). En outre, il y a eu une augmentation de capital subséquente avec SCK-CEN dans la coentreprise PanTera NV, pour un montant net de EUR 3,6 millions (incluant un prêt convertible de EUR 1,0 million).

Les participations dans les entreprises liées (EUR 129,8 millions) comprennent entre autres la participation dans la société liée IBA Russie. Dans la note 2.1 des états financiers consolidés, l'impact des sanctions de l'UE sur le contrôle de IBA SA sur sa filiale russe a été évalué, ainsi que les indicateurs de dépréciation des actifs que le conflit pourrait entraîner.

En plus des participations dans les entreprises liées, IBA SA détient également des participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Une participation de 39,8% (EUR 6,1 millions) dans NHa SA, une société française active dans le développement d'un système de traitement par carbon thérapie
- Une participation de 33% dans Cyclhad, une société française active dans le traitement des patients par Protonthérapie. Les perspectives à court terme pour cette entité restent identiques à celles de 2021, la réduction de valeur sur investissement et sur le prêt subordonné pour un montant total d'EUR 3,0 millions est maintenue.
- Une participation de 39,8% dans PanTera NV, une coentreprise avec SCK-CEN (StudieCentrum voor Kernenergie - Centre d'Étude de l'énergie Nucléaire), le centre de recherche nucléaire belge basé à Mol,

avec une contribution au capital social d'EUR 25,3 millions. La coentreprise sera active dans le domaine de la médecine nucléaire, plus précisément elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac.225.

- Un investissement de EUR 1,6 millions dans InvestBW, le partenaire régional de capital-risque qui fournit un financement et soutien aux entrepreneurs du Brabant Wallon.

Une créance de EUR 1,5 million sur la société NHa SA.

Créances à long terme

Les créances à long terme s'élevaient à EUR 21,6 millions à la fin de 2024, soit une légère augmentation comparé à la fin de 2023 (EUR 21,1 millions). La hausse de EUR 0,5 million est principalement due à une augmentation de EUR 0,9 million d'un crédit d'impôt reçu pour les activités de recherche et développement ('CIRD'). En raison de l'augmentation des activités de R&D par rapport à l'année dernière, le crédit d'impôt a également augmenté. Cela est compensé par une diminution des créances diverses à long terme pour un montant de EUR 0,4 million, incluant des créances à long terme sur des centres de Protonthérapie en Italie et aux États-Unis, ainsi que la partie à long terme d'une créance commerciale sur un client chinois.

Actifs courants

Inventaires et commandes en cours d'exécution

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élevaient à EUR 211,0 millions en 2024 contre EUR 168,1 millions en 2023. Les fournitures et en-cours de fabrication ont augmenté d'EUR 17,6 millions. Les commandes en cours d'exécution sont passés de EUR 58,5 millions à EUR 83,9 millions. L'augmentation globale des stocks est le résultat de la montée significative des activités après les deux années de pandémie de COVID, en 2020 et 2021, et se poursuit également en 2024.

Depuis 2016, les montants des contrats en cours et les acomptes reçus sur ces contrats sont présentés en position nette au niveau de chaque projet, ceux dont l'acompte est inférieur à la valeur du contrat en cours étant présentés en

position nette de "contrat en cours" dans cette section.

Créances à un an au plus

Les créances à court terme ont augmenté de EUR 7,1 millions, passant de EUR 133,1 millions en 2023 à EUR 140,2 millions en 2024. Cette augmentation est en partie due à une hausse des comptes de créances commerciales, soit une augmentation de EUR 5,0 millions, dans laquelle les créances intersociétés ont principalement augmenté (EUR 9,9 millions).

Les autres créances, d'un montant de EUR 15,7 millions, ont augmenté de EUR 2,1 millions, principalement en raison d'un prêt intersociétés à la filiale égyptienne (EUR 1,1 million) et d'une subvention gouvernementale nouvellement approuvée (pour un montant de EUR 1,4 million).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie s'élèvent à EUR 12,5 millions en 2024 et correspondent aux actions propres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à EUR 24,1 millions à la fin de 2024, ce qui représente une diminution par rapport au solde de fin d'année précédente de EUR 63,3 millions. Les principaux facteurs de cette diminution sont l'augmentation générale de l'activité qui absorbe davantage de fonds de roulement.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif ont augmenté d'une année sur l'autre de EUR 1,5 million atteignant un solde de EUR 17,4 millions à la fin de 2024. Ces comptes sont utilisés pour garantir que les revenus et les charges soient correctement reconnus à la fin de l'année.

Passif

Capitaux propres

Capital souscrit et prime d'émission

Le capital souscrit s'élève à EUR 42,5 millions au 31 décembre, 2024. Les primes d'émission s'élèvent à EUR 43,5 millions. Le capital souscrit et la prime d'émission sont restés inchangés par rapport à 2023.

IBA SA a actuellement quatre plans d'options d'achat sur actions en place, entièrement souscrits au 31 décembre 2024. Les deux plans pour 2014 et 2015 ont expiré le 30 juin 2024. En juin 2020, un plan de stock-options a été émis comprenant des options à moyen terme ainsi que des options à long terme : les options à moyen terme expirent le 30 juin 2026 ; les options à long terme expirent le 30 juin 2030. En janvier 2021, un autre plan de stock-options a été émis pour des options à moyen terme expirant en décembre 2026. Pour les derniers plans de stock-options de 2020 et 2021, aucune nouvelle action ne sera créée ; celles-ci seront réglées au moyen d'actions propres acquises par la société.

L'affectation du résultat proposée à l'Assemblée Générale est la suivante :

- Aucune augmentation à la réserve légale car elle équivaut à 10% du capital souscrit;
- Une diminution de la réserve indisponible pour les actions propres d'un montant d'EUR -0,2 millions (réduction de la réserve accumulée les années précédentes) ;
- Une distribution d'un dividende d'EUR 7,0 millions ;
- Un Report du bénéfice de l'exercice 2024 d'un montant d'EUR 144,1 millions.

Actions propres

IBA SA détient 934 781 actions propres au 31 décembre 2024, contre 1 100 781 en 2023. La valeur de ces actions propres s'élève à EUR 12,5 millions au 31 décembre 2024.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à EUR 9,6 millions en 2024, contre EUR 10,1 millions en 2023. Elles correspondent principalement aux provisions pour garanties

techniques et d'exécution des commandes ainsi qu'aux plans de stock-options émis.

Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an en 2024 s'élèvent à EUR 207,9 millions comparés à EUR 216,8 millions en 2023 une diminution nette d' EUR 8,9 millions :

- Les dettes bancaires et autres dettes financières à long terme ont diminué d' EUR -4,4 millions et s'élèvent à EUR 11,3 millions. Le montant restant comprend :
- Un prêt de la Wallonie Entreprendre (EUR 2,6 millions) et de la SFPI (EUR 0,9 millions). La diminution par rapport à l'année dernière concerne principalement les portions du prêt SRIW (EUR 2,6 millions) et du prêt SFPI (EUR 0,9 million) qui seront remboursées au cours de l'année 2025.
- Des dettes de location-financement pour un montant de EUR 7,8 millions.
- Les acomptes reçus sur commandes à long terme s'élèvent à EUR 195,0 millions en 2024 contre EUR 199,0 millions en 2023.
- Les autres dettes s'élèvent à EUR 1,5 million et concernent généralement des avances remboursables.

Dettes à court terme

Dettes à un an au plus représentent EUR 236,4 millions en 2024 contre EUR 197 millions en 2023 :

- Les dettes à long terme arrivant à échéance au cours de l'année s'élèvent à EUR 8,6 millions en 2024 (il s'agit, entre autres, la partie à court terme des emprunts avec Wallonie Entreprendre et la SFPI)
- Les dettes commerciales représentent EUR 97,0 millions en 2024, soit une augmentation significative de EUR 14,9 million par rapport à 2023
- Les acomptes sur commandes à court terme ont diminué par rapport à 2023 : en 2024, ils s'élèvent à EUR 85,9 millions contre EUR 71,8 millions en 2023.

Les dettes fiscales et sociales ont augmenté (EUR 30,8 millions), ce qui est inférieur de EUR 4,8 millions aux dettes de l'année précédente (EUR 26,0 millions en 2023).

Les autres dettes incluent principalement le dividende de l'exercice à distribuer (EUR 7,0 millions) et la quote-part à payer début d'année 2025 pour l'acquisition de mi2-factory.

Instrument financiers (article 3:6, §1, 8°, de la CSA)

Les principaux instruments financiers sont constitués de prêts inter-entreprises, de prêts bancaires, de soldes bancaires et de prêts bancaires et/ou dépôts intragroupe. L'objectif principal de ces instruments financiers est de lever des fonds pour le financement des activités de l'entreprise.

La Société a également d'autres actifs et passifs financiers tels que des créances commerciales et des dettes, qui découlent directement de son activité.

En outre, la Société a également des contrats de change externes qui sont conclus au niveau de la Société dans le but de couvrir les opérations contre les risques de change sur les actifs, les passifs ou les transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale de gestion des risques financiers met l'accent sur le caractère imprévisible des marchés financiers et tente de minimiser les effets négatifs potentiels sur les

résultats financiers. IBA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un service central de trésorerie (Trésorerie du Groupe). Des règles sont en place qui établissent des principes écrits pour la gestion des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant des domaines spécifiques, tels que le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et l'investissement de liquidités excédentaires. La Trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en étroite collaboration avec la Société.

Plus des détails sur la gestion des risques financiers sont disponibles dans le chapitre « RISQUES FINANCIERS (ARTICLES 3 : 6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, DU CSA) » des états financiers consolidés, voir page 159.

Acquisitions significatives et cessions en 2024

Lors d'une transaction conclue le 7 février 2024, le Groupe a acquis les actifs et passifs de la société Radcal Corp basée en Californie, aux États-Unis.

Il n'y a eu aucune cession en 2024, cependant en janvier 2024, IBA a dissous la société dormante IBA Radioisotopes France SAS.

Perspectives générales pour 2025

IBA est ravi d'afficher des progrès sur la période 2022-2024 avec une croissance des revenus de 14% CAGR et une rentabilité résiliente à 3,5% de REBIT tandis que nous continuerons d'investir afin de favoriser la croissance future de l'entreprise.

Un carnet de commandes toujours à un niveau record, et des services contribuant davantage à la croissance et à la récurrence des revenus, confèrent à la société une visibilité sur les années à venir. IBA est confiant dans sa capacité à apporter de la valeur à tous ses

parties prenantes. Nous donnons désormais des prévisions pour l'année 2025 et une vision à moyen terme mise à jour jusqu'en 2028.

Prévisions à un an (2025)

- **REBIT** : nouvelles améliorations de la rentabilité avec un REBIT atteignant au moins EUR 25 millions, grâce à un REBIT positif en Protonthérapie.

Prévisions à moyen terme (2024-2028)

- **Chiffre d'affaires** : croissance normalisée de 5-7% CAGR après la livraison des projets du Ministère espagnol de la Santé (« Ortega ») et en ligne avec la croissance des marchés de nos principales activités ;
- **OPEX** : jusqu'à 30% du chiffre d'affaires annuel ;

- **REBIT** : objectif de marge REBIT d'environ 10% d'ici 2028.

Cette mise à jour reflète le changement dans l'application de l'IFRS 15 concernant les revenus des équipements tiers, ainsi que la priorité stratégique accordée par IBA à la rentabilité et à la croissance durable. Nos prévisions pour l'année soulignent notre engagement à réaliser des progrès mesurables à court terme. A plus long terme, IBA continue d'investir mesurément dans de nouvelles entreprises, telles que PanTera et mi2, pour soutenir la croissance future. Les prévisions et perspectives à moyen terme d'IBA sont basées sur l'hypothèse que les facteurs macroéconomiques resteront stables dans les années à venir.

IBA SA

Etats financiers annuels [section 3:1 du CSA]

Conformément aux articles 3:23 et 3:32, §1, selon le Code belge des sociétés et associations, les états suivants représentent une version abrégée des états financiers annuels. Le texte intégral est disponible sur demande au

siège de la Société et sera déposé auprès de la Banque nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas toutes les annexes et le rapport de l'auditeur, qui a exprimé une opinion sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2023	2024
ACTIFS IMMOBILISÉS	258 999	289 358
Frais d'établissement	-	-
Immobilisations incorporelles	68 968	89 635
Immobilisations corporelles	29 671	30 324
Terrains et constructions	11 978	11 955
Installations, machines et outillages	2 313	4 261
Mobilier et matériel roulant	2 372	2 390
Location-financement et droits similaires	11 717	11 295
Immobilisations en cours et acomptes versés	1 291	421
Immobilisations financières	160 360	169 400
Entreprises liées	129 400	129 803
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	29 285	32 912
Autres immobilisations financières	1 675	6 685
ACTIFS CIRCULANTS	414 130	426 817
Créances à plus d'un an	21 120	21 570
Stocks et commandes en cours d'exécution	168 061	211 024
Stocks	109 560	127 114
Commandes en cours d'exécution	58 501	83 910
Créances à un an au plus	133 077	140 162
Créances commerciales	119 536	124 512
Autres créances	13 541	15 650
Placements de trésorerie	12 703	12 545
Valeurs disponibles	63 255	24 082
Comptes de régularisation	15 914	17 434
TOTAL DE L'ACTIF	673 129	716 175
PASSIF (EUR 000)	2023	2024
CAPITAUX PROPRES	237 405	250 574
Capital	42 502	42 502
Primes d'émission	43 478	43 478
Plus-values de réévaluation	-	-
Réserves	16 953	16 795
Réserve légale	4 250	4 250
Réserves indisponibles	12 703	12 545
Réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) reportée	132 566	144 082
Subsides en capital	1 906	3 717
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	10 089	9 641
DETTES	425 635	455 960
Dettes à plus d'un an	216 779	207 866
Dettes financières	15 785	11 337
Acomptes reçus sur commandes	199 027	195 026
Autres dettes	1 967	1 503
Dettes à un an au plus	197 029	236 129
Dettes financières - partie courante des dettes financières à long-terme	9 265	8 612
Dettes financières – courantes	2 528	1 288
Dettes commerciales	82 033	96 965
Acomptes reçus sur commandes	71 788	85 936
Dettes fiscales, salariales et sociales	25 946	30 765
Autres dettes	5 469	12 563
Comptes de régularisation	11 827	11 965
TOTAL DU PASSIF	673 129	716 175

COMPTE DE RÉSULTATS (EUR 000)	2023	2024
Ventes et prestations	449 393	492 621
Chiffre d'affaires	311 910	312 190
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	-5 041	28 201
Production immobilisée	55 683	64 182
Autres produits d'exploitation	86 841	88 048
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coûts des ventes et des prestations (-)	-434 296	-477 342
Approvisionnements et marchandises	-157 715	-163 579
Services et biens divers	-130 425	-150 100
Rémunérations, charges sociales et pensions	-102 226	-110 808
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-42 979	-48 736
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	-1 239	-3 383
Provisions pour risques et charges	851	314
Autres charges d'exploitation	-563	-779
Charges d'exploitation non récurrentes	0	-271
Bénéfice/(perte) d'exploitation	15 097	15 279
Produits financiers	22 467	16 136
Produits des immobilisations financières	13 841	824
Produits des actifs circulants	1 203	5 342
Autres produits financiers	7 423	7 480
Produits financiers non récurrents	0	2 490
Charges financières (-)	-21 848	-10 666
Charges des dettes	-1 046	-1 102
Réduction de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales- dotations (reprises)	0	0
Autres charges financières	-11 335	-8 389
Charges financières non récurrents	-9 467	-1 175
Bénéfice/(perte) de l'exercice avant impôts	15 716	20 749
Impôts sur le résultat (-) (+)	-1 871	-2 348
Bénéfice/(perte) de l'exercice	13 845	18 401
Transferts aux réserves immunisées (-)	0	0
Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter	13 845	18 401
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2023	2024
Bénéfice/(perte) à affecter	132 828	150 967
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	13 845	18 401
Bénéfice/(perte) reportée de l'exercice précédent	118 983	132 566
Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
Sur le capital et les primes d'émission	0	0
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	0
Au capital et aux primes d'émission	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	-4 699	-158
Bénéfice/(perte) à reporter	132 566	144 082
Bénéfice à distribuer	4 961	7 043
Dividendes	4 961	7 043

ÉTAT DU CAPITAL	2023		2024	
	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT (EUR 000)	NOMBRE D' ACTIONS
Capital social				
<u>Capital souscrit</u>				
Au terme de l'exercice précédent	42 502		42 502	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	0	0	0	0
Au terme de l'exercice	42 502		42 502	
<u>Représentations du capital</u>				
<i>Catégories d'actions</i>				
Ordinaires sans désignation de valeur nominale	24 412	17 516 229	26 601	18 952 944
Ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	18 001	12 702 489	15 901	11 329 274
<i>Actions nominatives ou au porteur</i>				
Nominatives		8 145 467		8 145 467
Au porteur		22 073 251		22 136 751
Actions propres détenues par				
La société elle-même	1 545	1 100 781	1 312	934 781
Ses filiales	73	51 973	73	51 973
<u>Engagements d'émission d'actions</u>				
Suite à l'exercice de droits de souscription				
Nombre de droits de souscription en circulation		1 156 231		983 041
Montant du capital à souscrire	0		0	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		0		0
Capital autorisé non souscrit	0		0	

Etats financiers

CONSOLIDÉS

IFRS pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

1	Etat consolidé de la situation financière	101
2	Compte de résultat consolidé	102
3	État consolidé du résultat global gains/(pertes)	103
4	État consolidé des variations des capitaux propres	104
5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	105
6	Notes	106

Etat consolidé de la situation financière

(EUR 000)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2024
ACTIF			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	5.1.	23 396	25 670
Immobilisations corporelles et Droits d'utilisation d'actifs	5.2.	49 465	51 648
Sociétés mises en équivalence	5.4.	18 304	32 471
Autres investissements	5.5.	2 438	7 502
Actifs d'impôts différés	4.6.2.	17 627	17 455
Actifs financiers dérivés non-courants	7.3.	510	46
Autres créances non-courantes et actifs d'exploitation	5.7.	33 743	33 605
Actifs non courants		145 483	168 397
Stocks	5.6.	130 545	152 820
Actifs sur contrats	4.3.1.	38 444	63 294
Créances commerciales	5.7.1.	107 576	81 521
Autres actifs courants et créances	5.7.	65 435	73 281
Actifs financiers dérivés courants	7.3.	739	223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8.	109 306	72 169
Actifs détenus en vue de la vente	5.13.	0	4 439
Actifs courants		452 045	447 747
TOTAL DE L'ACTIF		597 528	616 144
PASSIF			
Capital souscrit et Primes d'émission		85 980	85 980
Réserves et Résultats reportés	5.9.	20 232	24 944
FONDS PROPRES		106 212	110 924
Emprunts non-courants	5.10.	7 114	3 546
Dettes de location non-courantes	5.10.	21 896	22 317
Provisions non-courantes	5.11.	6 247	6 450
Passifs financiers dérivés non-courantes	7.3.	217	1 406
Passifs d'impôts différés	4.6.2.	286	197
Autres dettes non-courantes	5.12.	2 955	2 301
Passifs non courants		38 715	36 217
Emprunts courants	5.10.	6 469	6 469
Dettes financières courantes	5.5.	0	4 983
Dettes de location courantes	5.10.	6 104	6 378
Provisions courantes	5.11.	8 783	6 634
Passifs financiers dérivés courants	7.3.	555	3 340
Dettes commerciales	5.12.1.	76 564	79 466
Impôts sur le résultat à payer	5.12.	1 723	3 627
Autres dettes	5.12.	68 914	72 220
Passifs sur contrats	4.3.1.	283 489	279 648
Passifs détenus en vue de la vente	5.13.	0	6 238
Passifs courants		452 601	469 003
TOTAL DETTES		491 316	505 220
TOTAL DU PASSIF		597 528	616 144

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(EUR 000)	Note	31 décembre 2023 publié (1)	31 décembre 2023 retraitement	31 décembre 2023 Retraité (1)	31 décembre 2024
Ventes d'équipements et de licences		271 761	37 950	309 711	332 456
Prestations de services		156 956		156 956	165 701
Total des ventes et services	4.3.	428 717	37 950	466 667	498 157
Coût des ventes et prestations (-)	4.1.	-294 276	-37 950	-332 226	-332 166
Marge brute	4.1.	134 441	0	134 441	165 991
Frais de ventes et marketing (-)		-26 283		-26 283	-30 171
Frais généraux et administratifs (-)		-53 818		-53 818	-60 502
Frais de recherche et développement (-)		-47 923		-47 923	-57 993
Autres charges d'exploitation (-)	4.4.1.	-3 525		-3 525	-9 276
Autres produits d'exploitation	4.4.2.	2 200		2 200	11 600
Résultat opérationnel (EBIT)	4.1.	5 092		5 092	19 649
Charges financières (-)	4.5.1.	-11 181		-11 181	-10 006
Produits financiers	4.5.2.	5 943		5 943	7 315
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des sociétés mises en équivalence	5.4.	-169		-169	-2 062
Résultat avant impôts		-315		-315	14 896
Impôts sur le résultat	4.6.	-8 795		-8 795	-5 643
Résultat de la période		-9 110		-9 110	9 253
Résultat par action (EUR par action)	4.7.				
De base		-0.3128		-0.3128	0,3163
Dilué		-0.3128		-0.3128	0,3138

(1) En 2024, IBA a révisé le traitement comptable des équipements tiers conformément à la norme IFRS 15 sur la reconnaissance des revenus. Le Groupe est passé d'une approche d'agent à une approche de principal, affectant la présentation des revenus et des coûts associés à ces services. Par conséquent, le compte de résultat de 2023 a été retraité pour refléter ce changement, garantissant des comparaisons précises avec les chiffres de 2024. Les revenus et le coût des ventes au 31 décembre 2023 ont été retraités pour un montant de 37,9 millions d'euros.

État consolidé du résultat global gains/(pertes)

(EUR 000)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Gain/(perte) de la période (net d'impôts)		-9 110	9 253
Autres éléments du résultat global à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs (net d'impôts)			
- Différences de change sur la conversion des opérations étrangères		2 451	976
- Différences de change liées aux investissements net dans des opérations étrangères		981	
- Mouvement net des couvertures de flux de trésorerie	7.4.1.	5 057	-4 194
Autres éléments du résultat global net à reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		8 489	-3 218
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs (net d'impôts):			
- Revalorisation à la juste valeur des autres investissements	5.5.	-2 904	-98
- Gain/(perte) de réévaluation des régimes à prestations définies	5.11.1.	-1 067	1 458
Autres éléments du résultat global net à ne pas reclasser en gain ou perte au cours des exercices ultérieurs		-3 971	1 360
Autre résultat global total de l'exercice, net d'impôts		4 518	-1 858
Résultat global total de l'exercice		-4 592	7 395

État consolidé des variations des capitaux propres

EUR 000	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves de couverture (Note 7.4.1.)	Autres réserves – Plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions (Note 6.)	Autres réserves - Régimes à prestations définies (Note 5.11.1.)	Autres réserves - réserves de réévaluation (Note 5.5.)	Écarts de conversion	Résultats reportés	TOTAL Fonds propres
Au 1er janvier 2023	42 502	43 478	-18 328	-8 402	17 779	-516	-6 408	-5 585	51 431	115 951
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	-9 110	-9 110
Autres éléments du résultat global	0	0	0	5 057	0	-1 067	-2 904	3 432	0	4 518
Résultat global total de la période	0	0	0	5 057	0	-1 067	-2 904	3 432	-9 110	-4 592
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	-6 118	-6 118
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 6.)	0	0	0	0	1 008	0	0	0	0	1 008
(Achat)/ Ventes d'actions propres (note 6.)	0	0	115	0	0	0	0	0	0	115
Ajustement pour l'hyperinflation	0	0	0	0	0	0	0	0	-143	-143
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	-9	-9
Au 31 décembre 2023	42 502	43 478	-18 213	-3 345	18 787	-1 583	-9 312	-2 153	36 051	106 212
Au 1er janvier 2024	42 502	43 478	-18 213	-3 345	18 787	-1 583	-9 312	-2 153	36 051	106 212
Bénéfice/(perte) de la période (note 4.)	0	0	0	0	0	0	0	0	9 253	9 253
Autres éléments du résultat global de la période	0	0	0	-4 194	0	1 458	-98	976	0	-1 858
Résultat global total de la période	0	0	0	-4 194	0	1 458	-98	976	9 253	7 395
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 955	-4 955
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions (note 6.)	0	0	0	0	826	0	0	0	0	826
(Achat)/ Ventes d'actions propres (note 6.)	0	0	2 355	0	0	0	0	0	-891	1 464
Autres changements	0	0	0	0	0	0	0	0	-18	-18
Au 31 décembre 2024	42 502	43 478	-15 858	-7 539	19 613	-125	-9 410	-1 177	39 440	110 924

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(EUR 000)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2024
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		-9 110	9 253
Ajustements pour:			
Amortissements sur immobilisations corporelles	5.2.	9 774	9 645
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles	5.1. & 5.3.	1 747	2 058
Réductions de valeur sur créances	5.7.	457	2 551
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		654	759
Variations des provisions	5.11.	2 074	2 411
Impôts différés	4.6.2.	1 898	281
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	169	2 061
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)	8.1	-5 478	-11 217
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		2 185	17 802
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		3 716	23 231
Stocks et commandes en cours		-53 159	-54 550
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		11 354	7 170
Autres actifs/passifs à court terme		19 564	-1 340
Variation du fonds de roulement		-18 525	-25 489
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-2 521	-2 012
Charges d'intérêts		742	992
Produits d'intérêts		-1 650	-1 882
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		-19 769	-10 589
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
	5.2. &		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.10.	-5 265	-4 281
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1	-7 049	-3 140
Remboursement reçu sur le prêt d'actionnaire		37	
Acquisitions de filiales, nettes du cash acquis	3.1.	-270	-2 531
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	5.4	0	-177
Prêts à des sociétés mises en équivalence	5.4	-1 000	-3 500
Autres flux d'investissement		223	-155
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-13 324	-13 784
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Remboursements d'emprunts	5.10.	-1 000	-3 734
Remboursements du principal des dettes de location et loyers de sous-location perçus	5.10.	-6 489	-7 057
Intérêts payés		-761	-1 345
Intérêts reçus		1 650	1 882
Dividendes payés		-6 121	-4 889
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres	6.	115	1 436
Autres flux de financement	8.3.	-1 778	1 505
Variation nette de la trésorerie de financement		-14 384	-12 202
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		158 366	109 306
Variation nette de trésorerie		-47 477	-36 575
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		-1 583	-562
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	5.8.	109 306	72 169

Les flux de trésorerie attribuables aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement des opérations en Russie sont résumés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024
Flux de trésorerie issu des activités opérationnelles	2.203
Flux de trésorerie issu des activités d'investissement	-75
Flux de trésorerie issu des activités de financement	0
(Profit)/perte de change sur les liquidités et équivalents	-137
Augmentation nette des liquidités et équivalents	1.991

Notes aux états

FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes

1. Résumé des principales politiques comptables du Groupe	107
2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice et utilisation d'estimations et de jugements comptables	112
2.1. Impacts financiers directs de l'invasion de l'Ukraine par la Russie	112
2.2. Environnement macro-économique	113
2.3. Contributions to PanTera SA/NV	114
2.4. Transformation du groupe et réorganisation des business units	115
2.5. Retraitement IFRS15	116
2.6. Estimations et jugements comptables significatifs	116
3. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe	118
4. Information sectorielle et la performance du Groupe IBA	120
4.1. Performance de chaque segment	120
4.2. Performance de chaque région géographique	124
4.3. Chiffre d'affaires	124
4.4. Autres charges et produits d'exploitation ..	128
4.5. Charges financières et produits	129
4.6. Taxation	130
4.7. Résultat net par action	133
5. État consolidé de la situation financière	134
5.1. Immobilisations incorporelles	134
5.2. Immobilisations corporelles	135
5.3. Pertes de valeur sur actifs	138
5.4. Entreprises associées et sociétés contrôlées	139
5.5. Autres actions et participations	141
5.6. Stocks	143
5.7. Créances commerciales et autres actifs d'exploitations	144
5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	146
5.9. Capitaux propres	147
5.10. Emprunts	148
5.11. Provisions à court et long terme	151
5.12. Dettes commerciales et autres passifs d'exploitation	155
5.13. Actifs classés comme détenus en vue de la vente et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	156
6. Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions	157
7. Description de la gestion des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)	159
8. Tableau des flux de trésorerie consolidés	166
9. Contentieux	168
10. Engagements passifs éventuels et actifs éventuels	168
11. Opérations avec les parties liées ..	169
12. Liste des filiales et sociétés consolidées par mise en équivalence	172
13. Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes	173
14. Événements postérieurs à la clôture des comptes	173
15. Glossaire des Mesures de Performance Alternatives (MPA)	174

1. Résumé des principales politiques comptables du Groupe

1.1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ion Beam Applications SA (la « Société » ou la « Société Mère »), fondée en 1986, et ses filiales (ensemble, le « Groupe » ou « IBA ») s'engagent pour le progrès technologique dans le domaine du diagnostic et du traitement du cancer et fournissent des solutions efficaces, fiables et d'une précision inégalée. IBA propose également des solutions innovantes pour l'hygiène et la sécurité au quotidien.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L'adresse de son siège social est Chemin du Cyclotron, 3 ; B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique. Ion Beam

Applications SA est la société mère du groupe et la société mère ultime.

La Société est cotée à la bourse paneuropéenne Euronext (compartiment B) et est incluse dans l'indice BEL Mid.

IBA publie de ses états financiers consolidés semestriels et annuels condensés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'UE.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 18 mars 2025.

1.2. BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont les suivants:

- Préparés conformément aux normes IFRS (« International Financial Reporting Standards ») telles qu'adoptées par l'Union (UE). Toutes les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en vigueur à la fin de l'exercice 2024 ont été adoptées par l'UE. Par conséquent, les normes comptables appliquées par le Groupe se conforment également aux IFRS publiées par l'IASB.
- Préparés sur base des coûts historiques, sauf indication contraire (Instruments financiers tels que les dérivés et les placements en actions qui ont été évalués à la juste valeur).
- Préparés sur la base des droits constatés (« accrual basis ») et dans l'hypothèse de la

continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

- Présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société.
- Arrondis au plus proche milliers sauf en cas d'indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la Direction d'exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines présentant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la Note 2.6.

1.2.1 Méthodes comptables significatives

IBA présente les politiques comptables significatives dans les notes auxquelles elles se réfèrent. Voici la liste des politiques comptables présentées et les références aux Notes:

Méthodes comptable	Note
Regroupements d'entreprises	3 Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe
Goodwill	3 Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe
Information sectorielle	4 Information sectorielle et la performance du Groupe IBA
Comptabilisation des revenus	4.3 Chiffre d'affaires
Transactions en monnaies étrangères	4.5 Charges financières et produits
Impôts courants et différés	4.6 Taxation
Résultat net par action	4.7 Résultat net par action
Immobilisations incorporelles	5.1 Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	5.2 Immobilisations corporelles
Contrats de locations	5.2 Immobilisations corporelles 5.10 Emprunts
Réduction de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.3 Pertes de valeurs sur actifs
Entreprises associées et sociétés contrôlées conjointement	5.4 Entreprises associées et sociétés contrôlées conjointement
Stocks	5.6 Stocks
Instruments financiers	5.5 Autres actions et participations 5.7 Créances clients et autres actifs d'exploitation 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie 5.10 Emprunts 5.12 Dettes Commerciales et autres passifs d'exploitation 7.3 Instruments financiers
Fonds propres	5.9 Capitaux propres
Provisions	5.11 Provisions à court et à long terme
Pensions et obligations similaires	5.11.1 Régimes de retraite à prestations définies
Actifs et Passifs détenus en vue de la vente	5.13 Actifs classés comme détenus en vue de la vente et Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente
Paiements fondés sur des actions	6 Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions
Juste valeur	7.4 Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur

1.2.2 Modifications des méthodes comptables et des informations à fournir, les changements d'estimations et les erreurs

Les méthodes comptables adoptées dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2024 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent clôturé au 31 décembre 2023, à l'exception de

l'adoption de nouvelles normes et interprétations en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les changements dans les estimations sont comptabilisés prospectivement. Les erreurs significatives sont comptabilisées rétrospectivement, mais il n'y a pas eu d'erreur comptable significative comptabilisée dans ces états financiers consolidés.

1.2.3 Normes publiées et en vigueur

Le Groupe a appliqué pour la première fois certaines normes et amendements adoptés par l'UE, qui entrent en vigueur pour les périodes de reporting annuelles à compter du 1^{er} janvier 2024. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Bien que ces nouvelles normes et amendements s'appliquent pour la première fois en 2024, elles n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés du Groupe. La nature et l'impact de chacune des nouvelles normes, nouveaux amendements et/ou nouvelles interprétations sont décrites ci-dessous :

- Amendement à l'IAS 7 et IFRS 7 *Accords de financement avec les fournisseurs*
- Amendement à l'IFRS 16 *Obligation locative découlant d'une cession-bail*
- Amendement à l'IAS 1 *Classement des passifs en tant que courants ou non courants*
- Amendement à l'IAS 1 *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*.

Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 - Accords de financement avec les fournisseurs

Les amendements imposent aux entités de fournir certaines informations spécifiques (qualitatives et quantitatives) relatives aux accords de financement avec les fournisseurs. Les amendements fournissent également des indications sur les caractéristiques des accords de financement avec les fournisseurs.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas conclu de tels accords en tant qu'acheteur et a donc conclu que les informations supplémentaires ne sont pas applicables à IBA.

Amendements à l'IAS 16 Obligation locative découlant d'une cession-bail

Les modifications prévoient l'obligation pour le locataire-vendeur de déterminer les « loyers » ou les « loyers révisés » de manière à ce que le locataire-vendeur ne comptabilise aucun

montant de gain ou de perte lié au droit d'utilisation conservé par le locataire-vendeur.

Les amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe car IBA n'a pas conclu de transactions de vente et de cession-bail.

Amendement à l'IAS 1 Classement des passifs en tant que courants ou non courants

Les amendements stipulent que le droit d'une entité de différer le règlement une obligation pour au moins douze mois après la période de clôture doit être substantiel et exister à la fin de la période de clôture. La classification d'un passif ne dépend pas de la probabilité que l'entité exerce effectivement son droit de différer le règlement pour au moins douze mois après la date de clôture.

La pratique actuelle du Groupe étant conforme aux amendements, ceux-ci n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe IBA.

Amendement de l'IAS 1 Passifs non courants assortis de clauses restrictives

L'objectif des amendements est de clarifier les principes de l'IAS 1 Présentation des états financiers pour la classification des passifs non courants assortis de clauses restrictives. Les amendements :

- Préciser comment une entité classe un passif résultant d'un accord de prêt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant ; et
- Réglementer les informations à fournir lorsqu'une entité dispose d'accords de prêt assortis de clauses restrictives susceptibles de rendre l'accord de prêt exigible dans les douze mois suivant la période de clôture.

Puisque la pratique actuelle du Groupe est en conformité avec les amendements, le Groupe n'indique aucun impact sur ses états financiers consolidés.

1.2.4 Normes publiées, mais non encore en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations modifiées qui ont été publiées et approuvées par l'UE, mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

- Amendement à l'IAS 21 *Absence de convertibilité*

1.3. BASE DE CONSOLIDATION

La société mère et toutes ses filiales contrôlées sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 Filiales

Les actifs et passifs, les droits et engagements, ainsi que les produits et charges de la société mère et de ses filiales contrôlées sont consolidés intégralement.

Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé à, ou a des droits à, des rendements variables de sa participation avec l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

Les traitements suivants sont opérés en consolidation :

- La valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminés ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique « Participations ne donnant pas le contrôle » des capitaux propres ;
- La part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors

Amendement à l'IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères

Les amendements précisent quand une devise est échangeable et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas.

Les amendements s'appliqueront aux périodes de rapport annuel débutant le ou après le 1^{er} janvier 2025.

IBA ne s'attend pas à ce que ces nouveaux amendements aient un impact sur ses états financiers.

du Groupe est représentée dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle » ;

- Les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre les sociétés du Groupe sont entièrement éliminées.

Les états financiers consolidés sont préparés en appliquant des règles comptables uniformes aux transactions de même nature et à d'autres événements dans des circonstances similaires.

1.3.2 Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger

Les états financiers des entités du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, qui est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent et qui correspond, pour la plupart d'entre elles, à leur monnaie locale.

Tous les actifs et passifs monétaires et non monétaires (y compris le goodwill) sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen du mois, à l'exception des opérations des transactions en monnaies étrangères dans les économies hyperinflationnistes qui sont converties au taux de clôture de l'année.

Les différences résultant de la conversion à ces différents taux sont comptabilisées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et n'ont pas d'impact sur le compte de résultats.

Le Groupe IBA utilise les taux officiels publiés par la Banque Centrale Européenne. Alternativement, lorsqu'un taux n'est pas publié par l'institution, le Groupe utilise les taux de la source réputée « Oanda.com ». Les principaux taux de change utilisés pour la conversion en EUR sont les suivants :

	Taux de clôture au December 31, 2023	Taux moyen annuel 2023	Taux de clôture au December 31, 2024	Taux moyen annuel 2024
USD	1,1050	1,0814	1,0389	1,0819
CNY	7,8509	7,6464	7,5833	7,7735
INR	91,9045	89,2835	88,9335	90,5113
RUB	98,2557	92,3156	115,9890	100,2566

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En mai 2018, le peso argentin a subi une forte dévaluation, causant à l'Argentine une inflation cumulée sur trois ans supérieure à 100 %, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable d'hyperinflation, tel que prescrit par la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. La norme IAS 29 exige que les résultats des activités argentines de la société soient présentés comme s'ils étaient fortement inflationnistes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Selon la norme IAS 29, les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique, les

capitaux propres et le comptes de résultat des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte des variations du pouvoir d'achat général de la devise locale, en appliquant un indice général des prix.

Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Par conséquent, l'état de la situation financière et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en fonction de l'unité de mesure en vigueur à la fin de l'exercice.

2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice et utilisation d'estimations et de jugements comptables

2.1. IMPACTS FINANCIERS DIRECTS DE L'INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE

Début 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, entraînant une myriade de sanctions économiques et autres contre la Russie, dont certaines ont également un impact sur le fonctionnement d'IBA.

IBA possède une filiale en Russie employant une vingtaine de personnes, dont les activités ont été maintenues pour assurer l'exploitation et la maintenance d'un centre de protonthérapie à Dimitrovgrad ; le contrat de maintenance de ce centre a été renouvelé en 2024 pour une année supplémentaire.

Nous avons analysé l'impact de ces sanctions sur le contrôle d'IBA SA sur sa filiale russe du point de vue du périmètre de consolidation, de l'accès à ses ressources et des indicateurs de dépréciation d'actifs que le conflit pourrait soulever :

2.1.1 Contrôle

Nous avons examiné si le Groupe IBA maintenait son contrôle sur sa filiale russe (Ion Beam Applications LLC, filiale à 100% d'IBA SA). Nous avons conclu que le Groupe IBA conservait le contrôle de cette filiale sur base des trois aspects suivants :

- IBA SA en tant que société mère et le management du Groupe IBA continuent à diriger les activités de l'entité ;
- IBA Russie continue de générer des revenus en poursuivant les activités de maintenance qui ne sont soumises à aucune sanction de l'UE ;
- IBA SA a le pouvoir d'influer sur ces rendements (c'est-à-dire de faire payer un dividende) : les prévisions de flux de trésorerie indiquent un excédent de liquidités provenant du contrat de maintenance. La direction estime qu'IBA a toujours la capacité d'obtenir un dividende de son entité russe.

Afin d'évaluer la capacité d'IBA Russie à remplir ses obligations contractuelles, le Groupe a pris en compte les éléments suivants :

- Les liquidités générées par ces activités sont suffisantes pour couvrir toutes les dépenses locales encourues pour remplir les obligations d'IBA Russie dans le cadre du contrat ;
- Le stock de pièces détachées détenu sur le site est suffisant pour assurer un niveau normal de service d'entretien du site pendant au moins 12 mois ; en outre, toutes les fournitures requises pour le contrat d'installation sont déjà sur place, prêtes à être consommées ;

La direction a également estimé que les liquidités pouvaient être rapatriées sous forme de dividendes, ceux-ci n'étant pas bloqués par les sanctions actuelles. Par conséquent, IBA a accès aux liquidités conservées en Russie et la capacité de recevoir un rendement de sa filiale russe.

Le 1^{er} octobre 2024, le Groupe IBA a signé un accord-cadre en vue de vendre 100% de la participation de notre filiale russe. Une organisation russe évalue actuellement la valeur de la filiale. Une fois l'évaluation finalisée, la transaction sera soumise à la commission russe, qui disposera de 6 mois pour se prononcer sur la vente. Compte tenu de ce qui précède, IBA a décidé d'appliquer le principe de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » étant donné que la vente est hautement probable dans les 12 mois. Le bilan de la filiale russe d'IBA a été reclassé sur une ligne spécifique dans les états financiers consolidés d'IBA en tant qu'« Actifs classés comme détenus en vue de la vente et Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » (voir note 5.13). Cependant, le compte de résultats n'a pas été retraité en activités

abandonnées, car la filiale russe au sein du Groupe IBA n'est pas considérée comme un segment d'activité majeur ou une zone géographique majeure selon la norme IFRS 5.

2.1.2 Dépréciation d'actifs non financiers

Actifs en Russie

Les actifs non courants de la filiale russe représentent 79,3 millions RUB (0,7 million EUR) et se composent d'un actif de droit d'utilisation pour le bail du bâtiment renouvelé sur une base annuelle et de quelques actifs d'impôts différés sur des différences temporaires.

Les actifs courants représentent 435,6 millions RUB (3,8 millions EUR) et se décomposent comme suit ;

- Stock consommé dans le cadre du projet de maintenance en fonction des besoins et dont l'obsolescence a été évaluée en tenant compte des besoins futurs prévus en pièces détachées pour le site. Étant donné que toutes les pièces sont considérées comme devant être disponibles sur un site de maintenance, la direction n'a pas identifié de niveaux de stocks excessifs pour lesquels une dépréciation supplémentaire devrait être comptabilisée.
- Créances commerciales : il n'y a pas d'arriérés importants nécessitant des provisions pour pertes de crédit attendues et les clients ont payé régulièrement, conformément aux conditions contractuelles.
- Actif contractuel : il n'y a pas de retard inhabituel à observer sur le contrat d'installation qui indique un risque de recouvrabilité.
- Les autres actifs concernent principalement diverses créances fiscales pour lesquelles nous n'observons pas de risque significatif.
- Liquidités : les liquidités détenues dans la filiale russe sont conservées en RUB.

En conclusion, IBA a évalué qu'il n'y a pas de risque de perte de valeur sur les actifs de la

filiale IBA Russie, notant que les actifs nets d'IBA Russie s'élèvent à RUB -257,5 millions (EUR -2,2 millions).

Autres actifs détenus par le Groupe IBA

La direction a examiné si le conflit avait un impact sur le test de dépréciation effectué sur le goodwill et s'il s'agissait d'un indicateur de dépréciation pour d'autres actifs non financiers.

Test de dépréciation du goodwill :

Le plan stratégique quinquennal utilisé comme base pour le test de dépréciation a été préparé en décembre 2024 en utilisant les dernières prévisions d'inflation tenant compte des augmentations des prix de l'énergie et des transports, ainsi qu'un taux d'actualisation plus élevé. Malgré ces hypothèses prudentes, le Groupe dispose d'une marge de manœuvre suffisante dans le test de dépréciation pour conclure que le risque est relativement faible.

Le conflit a été évalué comme ayant peu d'impact sur la chaîne d'approvisionnement mondiale d'IBA ; les prix élevés de l'énergie et les coûts d'autres matériaux ont été pris en compte lors de l'application de l'inflation dans les prévisions stratégiques du Groupe. L'évaluation a permis de conclure que la situation économique actuelle ne représente pas un indicateur de perte de valeur des actifs du Groupe IBA.

2.1.3 Autres considérations comptables

IBA n'a pas de dérivés de couverture de flux de trésorerie en ce qui concerne ses activités en Russie, et par conséquent n'a pas jugé nécessaire l'application de la comptabilité de couverture.

IBA a également examiné si le conflit pouvait avoir un impact sur ses clients et sur leur capacité à payer les soldes dus à IBA ; aucune perte de crédit supplémentaire significative n'a été comptabilisée pour cette raison au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.2. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

La direction a pris en compte plusieurs facteurs liés à l'environnement macroéconomique et leur

impact sur la dépréciation des actifs non financiers, les pertes de crédit attendues, les

provisions, la comptabilisation des revenus, la comptabilité de couverture, les plans de pensions, les impôts différés et la continuité de l'exploitation.

Lors de la préparation du budget pour 2025 et du plan stratégique à moyen terme, les conditions macroéconomiques ont été prises en compte pour les hypothèses et les transactions prévues. Les prises de commandes d'IBA restent importantes et le carnet de commandes augmente, ce qui réduit l'incertitude sur les revenus futurs. En outre, la position de trésorerie du Groupe reste solide avec EUR 72,2 millions de trésorerie brute (une trésorerie nette de EUR 33,5 millions). La direction a conclu que la continuité d'exploitation n'est pas menacée pour le Groupe et ses entités et que les actifs d'impôts différés sont recouvrables.

Nous expliquons ci-dessous comment plusieurs facteurs macroéconomiques ont été pris en compte :

2.2.1 Forte inflation

- *Dépréciation:*

lors de la préparation des tests de dépréciation du goodwill et de l'examen des indicateurs de dépréciation, la direction a tenu compte d'une forte inflation des coûts prévus dans le budget et les plans financiers stratégiques. Compte tenu de la marge de manœuvre disponible, cela n'a pas eu d'incidence sur la conclusion du test de dépréciation.

- *Reconnaissance des revenus et contrats déficitaires:*

La plupart des contrats signés par IBA comportent une clause d'indexation liée à l'inflation. Les coûts d'achèvement de chaque contrat important d'équipement et d'installation ainsi que de chaque contrat d'exploitation et de maintenance ont été

revus en fonction des dernières augmentations de prix et de l'inflation future attendue.

- *Provision pour plan de pensions:*

l'inflation a également été prise en compte dans les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de la provision pour le régime de retraite à prestations définies, bien que seule l'inflation à long terme soit pertinente pour ces calculs.

- *Pertes de crédit attendues sur les prêts et créances:*

le montant et l'échéance des pertes de crédit attendues, ainsi que la probabilité qui leur est attribuée, ont été basés sur les informations disponibles à la fin de l'année 2024, en tenant compte notamment de l'impact de l'inflation sur nos clients. À la suite de cet examen, aucune perte de crédit supplémentaire n'a été comptabilisée pour les clients confrontés à des difficultés financières.

2.2.2 Taux d'intérêt élevés

Les taux d'actualisation utilisés dans les hypothèses actuarielles du régime à prestations définies ont été augmentés, ce qui a entraîné une diminution de la provision. Cette baisse a été partiellement compensée par une diminution du rendement des actifs du régime en raison de la baisse des marchés boursiers.

Les emprunts portant intérêts qu'IBA a contractés sont des instruments à taux fixe dont l'échéance et le montant des flux de trésorerie futurs ne sont pas incertains.

2.3. CONTRIBUTIONS À PANTERA SAINV

En 2022, IBA a établi un partenariat stratégique de R&D sous la forme d'une Joint-Venture avec le SCK-CEN (Centre Belge de Recherche Nucléaire). Les deux entités participent à hauteur de 50% du capital social avec un apport initial d'EUR 0,3 million. La coentreprise est

établie en Belgique et sera active dans le domaine de la médecine nucléaire, plus précisément elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac.225. Le projet de R&D en est encore à un stade très précoce, mais la coentreprise a obtenu un premier

approvisionnement en Ac.225 via un partenariat avec TerraPower Isotopes.

En 2023, tant IBA que SCK-CEN ont fait de nouvelles contributions égales au capital de PanTera SA/NV. IBA a apporté EUR 16,0 millions en espèces qui ont été utilisés immédiatement par Pantera pour acheter un Rhodotron à IBA. La transaction est considérée comme un « quasi-apport » par le droit belge des sociétés et est donc assimilée à un apport en nature. IBA comptabilisera la vente de l'équipement conformément à la politique comptable de reconnaissance des revenus, au fil du temps, en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement. L'équipement n'est pas encore construit à la date de clôture et le paiement reçu dans son intégralité est comptabilisé comme un passif contractuel. La marge sur le produit de la vente de l'équipement ne sera comptabilisée qu'à hauteur de la participation des investisseurs non liés dans la coentreprise.

IBA a également apporté de la propriété intellectuelle en nature à Pantera pour une valeur de EUR 4,4 millions. La plus-value sur cette transaction n'a été comptabilisée qu'à hauteur des intérêts des investisseurs non liés, soit 50 %, dans la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les deux coentrepreneurs ont également accordé un prêt convertible à Pantera pour un

montant de 1,0 million d'euros, qui a été entièrement utilisé au cours de l'exercice. Le prêt porte intérêt à un taux de 6 % par an et a une durée de 3 ans. Le prêt peut être converti en actions au prix de conversion fixé dans l'accord si certaines conditions sont remplies, auquel cas les intérêts sont perdus. Compte tenu de l'importance relative, les intérêts ont été comptabilisés et la juste valeur de l'élément de capitaux propres n'a pas été déterminée séparément.

En septembre 2024, PanTera, la coentreprise d'IBA, a obtenu EUR 93 millions dans le cadre d'un tour de table de série A sursouscrit afin d'accélérer la production mondiale d'actinium-225. Le financement de série A a valorisé PanTera à environ EUR 280 millions post money. Avant le tour de table, IBA détenait une participation de 47,9% dans PanTera. Suite à la clôture et aux augmentations de capital ultérieures, IBA conservera une participation de 31% (non diluée, c.-à-d. avant l'exercice de tout plan d'options sur actions par la direction), et à la fin de l'année 2024, IBA détiendra une participation de 39,8%. La transaction entraîne une réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera, avec un impact positif total d'environ EUR 23 millions, dont EUR 11,6 millions ont été comptabilisés en tant que bénéfice en 2024. Les 12 millions d'euros restants seront comptabilisés sur les prochaines années.

2.4. TRANSFORMATION DU GROUPE ET RÉORGANISATION DES BUSINESS UNITS

Comme communiqué en cours d'année, IBA a adapté sa structure organisationnelle et redéployé son leadership pour améliorer sa performance, dans un contexte où toutes les activités d'IBA connaissent des opportunités de croissance pertinentes et significatives. Cette nouvelle organisation renforce la focalisation et la responsabilité des équipes, permettant à IBA de répondre plus efficacement aux demandes du marché, de se conformer aux exigences réglementaires et de gérer les besoins opérationnels.

IBA est désormais organisée en trois entités principales:

- **IBA Clinical** comprenant les business units Protonthérapie et Dosimétrie dirigée par le CEO, Olivier Legrain ;
- **IBA Technologies** comprenant les business units RadioPharma Solutions et Industrial Solutions, ainsi que Engineering & Supply Chain dirigée par le Deputy CEO, Henri de Romrée ;
- **IBA Corporate** qui gère les investissements d'IBA et agit en tant que centre de support pour le Groupe dirigée par le Deputy CEO, Henri de Romrée.

IBA Clinical et **IBA Technologies** sont dédiés à leurs marchés, réglementations et opérations respectifs, ce qui leur confère l'autonomie nécessaire pour mieux servir les clients d'IBA et saisir de nouvelles opportunités.

IBA Corporate prend en charge les coûts d'IBA en tant que société holding, c'est-à-dire non directement liés au soutien des activités commerciales. De plus, le compte de résultats

des corporate ventures (dans lesquelles IBA détient une participation minoritaire), telles que PanTera, mi2-factory ou Normandy HadronTherapy, sera attribué à cette entité.

La transformation susmentionnée entraînera des changements dans l'approche dans le reporting financier d'IBA à partir de 2025 (voir note 4.1).

2.5. RETRAITEMENT IFRS15

Réévaluation de la reconnaissance des revenus des équipements de tiers sous l'IFRS 15 (Agent vs. Principal)

IBA a réévalué l'application de la norme IFRS15 pour la comptabilisation des revenus liés aux équipements de tiers intégrés dans les contrats d'IBA. Cette réévaluation est particulièrement pertinente pour les points suivants:

- Industrial Solutions: convoyeurs vendus dans le cadre de solutions intégrées
- RadioPharma Solutions: l'équipement de tiers dans le cadre des solutions clés en main Integralab®.

Impact Financier

D'un point de vue comptable, ce changement entraîne la reconnaissance des revenus comptabilisés au prix de vente total (et du coût des marchandises vendues - COGS) des équipements tiers, plutôt qu'à la seule marge d'intégration. Il en résulte deux impacts financiers majeurs :

- Augmentation des revenus et du coût des marchandises vendues (COGS) déclarés.
- Diminution de la marge brute en pourcentage des ventes - alors que la marge brute absolue reste la même. Il en va de même pour le REBIT et le Résultat Net.

- Proton Therapy: logiciel OIS/TPS.

À la suite de cet examen, il a été conclu, qu'étant donné le niveau substantiel d'intégration entre ces composants tiers et les solutions propriétaires d'IBA, IBA assume le contrôle de ces actifs avant de les transférer aux clients. En conséquence, IBA sera désormais considéré en tant que Principal selon la norme IFRS15, plutôt qu'en tant qu'Agent.

Dans l'ensemble, cet ajustement permet de s'assurer que la comptabilisation des revenus d'IBA reflète correctement la nature de ses contrats, donnant ainsi une vision claire du rôle de la société dans la fourniture de solutions intégrées. Etant donné que les Autres Accélérateurs incluent généralement une plus grande proportion d'équipements tiers par rapport à la Protonthérapie, ce changement aura un impact plus important sur les Autres Accélérateurs.

À la suite de cette réévaluation, IBA a décidé de modifier la méthodologie comptable et de retraiter les chiffres de l'exercice 2023 pour refléter ce changement.

2.6. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Lors de l'établissement de ces états financiers consolidés, La direction est tenue de faire des estimations et de porter des jugements qui influent sur l'application des conventions

comptables et sur les montants déclarés des actifs et des passifs, des produits et des charges.

L'application des conventions comptables exige des jugements qui ont un impact sur les montants comptabilisés. En outre, les montants comptabilisés sont basés sur des facteurs qui sont par défaut associés à l'incertitude. Les résultats réels peuvent donc différer des estimations. Le cas échéant, les estimations et les jugements sont décrits par note dans les états financiers consolidés.

Les estimations et hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont décrits dans les notes suivantes :

Domaine particulier impliquant des estimations et des jugements significatifs	Note
<u>Jugements dans l'application des politiques comptables</u>	
Reconnaissance des revenus - Équipement et installation considérés comme une seule obligation de performance	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
Détermination de la durée du contrat de location avec option de renouvellement et/ou de résiliation - en tant que locataire	Note 5.2 – Immobilisations corporelles
Résiliation de contrats	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
<u>Hypothèses et sources d'incertitude d'estimation</u>	
Évaluation du caractère recouvrable des pertes fiscales passées	Note 4.6.2 – Impôts différés
Comptabilisation des revenus - Estimation de l'avancement du contrat de services d'équipement et d'installation	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
Reconnaissance des revenus - contrat de licence avec CGN	Note 4.3 – Chiffre d'affaires
Plan d'options d'achat d'actions	Note 6 – Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions
Impôts locaux dans les pays autres que la Belgique	Note 4.6.1 – Impôts sur le revenu
Estimation de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 5.3 – Pertes de valeurs sur actifs
Estimation du taux d'emprunt différentiel d'un contrat de location	Note 5.10.2 – Dettes de location
Estimation de l'obligation des régimes à prestations définies du plan de pension	Note 5.11.1 - Régimes de retraite à prestations définies

3. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe

3.1. ACQUISITIONS DE FILIALES

3.1.1 Acquisition de Radcal Corp

Dans le cadre d'une transaction conclue le 7 février 2024, le Groupe a acquis les actifs et passifs de la société RadcalCorp, basée en Californie, aux États-Unis.

La contrepartie versée s'élève à 2,8 millions USD (2,5 millions EUR), correspondant au prix d'achat fixe stipulé dans l'accord. Ce prix d'achat pourrait être légèrement ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de l'ajustement final du fonds de roulement en cours de détermination, et attendu comme étant insignifiant.

Le prix d'achat a été alloué à la juste valeur des actifs et passifs identifiés dans l'accord d'achat d'actifs, ainsi qu'à un goodwill résultant.

Le goodwill est attribuable au segment d'activité Dosimétrie.

Le prix excédentaire payé est justifié par la stratégie du Groupe dans le cadre de cette acquisition, qui est double ; premièrement stimuler et étendre les ventes du produit commercialisé par Radcal à des marchés supplémentaires où IBA possède déjà une expérience, et deuxièmement, tirer parti de certaines opportunités d'économies de coûts.

Les justes valeurs des actifs et passifs transférés dans Radcal Corp, ainsi que la contrepartie versée et le goodwill résultant, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(EUR 000)	Juste value comptabilisée à l'acquisition
Trésorerie	0
Créances commerciales	667
Stocks	1 056
Immobilisations corporelles	47
TOTAL DE L'ACTIF	1 770
Dettes commerciales	403
TOTAL DETTES	403
Actifs net acquis	1 367
Goodwill	1 164
Coût de l'acquisition	2 531
Sortie de Fonds nettes de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2024	2 531

3.2. CESSIONS DE FILIALES

Il n'y a eu aucune cession en 2024. Cependant en janvier 2024, IBA a dissous la société inactive IBA Radioisotopes France SAS.



Politique comptable sur les regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises :

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« Purchase Method »). Durant le processus d'allocation du prix d'achat, IBA détermine la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables ainsi que les passifs éventuels et alloue ensuite le prix à ces éléments.

Le prix payé pour l'acquisition d'une filiale est mesuré à la juste valeur et inclus les éléments de contreparties conditionnelles. Il est fréquent d'avoir une contrepartie variable tel qu'un earn out qui est conditionnelle à la performance future de l'entreprise acquise. IBA prépare une estimation de la juste valeur de cette considération conditionnelle à la date d'acquisition et les changements ultérieurs de cette juste valeur qui sont considérés comme un actif ou une dette sont reconnus dans le compte de résultat.

Les coûts liés aux acquisitions sont pris en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et sont présentés en « Autres charges d'exploitation ».

Goodwill

Le goodwill est initialement évalué comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation minoritaire sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat.

Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis annuellement à un test de perte de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent).

4. Information sectorielle et la performance du Groupe IBA

4.1. PERFORMANCE DE CHAQUE SEGMENT

Les tableaux suivants reprennent les détails du compte de résultat pour chaque segment. Veuillez noter que les chiffres de 2023 ont été retraités à la suite de la modification du principe de la norme IFRS 15 Agent vs Principal (voir la note 2.5 Retraitement IFRS15 pour plus de détails) :

(EUR 000) Exercice clôturé au 31 décembre 2023	Protonthérapie et Autres Accélérateurs	Dosimétrie	Total segments	Eliminations	Groupe IBA
Ventes d'équipements et de licences	254 089	55 644	309 733	0	309 733
Prestations de services	150 267	6 667	156 934	0	156 934
Ventes internes	22	3 599	3 621	-3 621	0
Total des ventes et services	404 378	65 910	470 288	-3 621	466 667
Coût des ventes et prestations (-)	-295 372	-36 854	-332 226	0	-332 226
Coûts des ventes internes	-4 582	787	-3 795	3 795	0
Total Coûts des ventes et services (-)	-299 954	-36 067	-336 021	3 795	-332 226
Charges d'exploitation (-)	-108 712	-19 312	-128 024	0	-128 024
Charges d'exploitation internes (-)	4 560	-4 386	174	-174	0
Total Charges d'exploitation internes (-)	-104 152	-23 698	-127 850	-174	-128 024
Autres (charges)/produits d'exploitation	-908	-417	-1 325	0	-1 325
Résultat sectoriel (EBIT)	-636	5 728	5 092	0	5 092
Résultat sectoriel récurrent (REBIT) hors ventes internes	272	6 145	6 417	0	6 417
(Charges)/produits financiers	-4 881	-357	-5 238	0	-5 238
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-169	0	-169	0	-169
Résultat avant impôts	-5 686	5 371	-315	0	-315
(Charges)/Produits d'impôts	-7 619	-1 176	-8 795	0	-8 795
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	-13 305	4 195	-9 110	0	-9 110
REBITDA	10 487	8 821	19 308	0	19 308
Autres informations sectorielles					
Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	11 522	752	12 274	0	12 274
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	6 459	1 837	8 296	0	8 296
Amortissements sur immobilisations corporelles	8 045	1 729	9 774	0	9 774
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	1 091	656	1 747	0	1 747
Dépenses de personnel	176 247	20 318	196 565	0	196 565
Charges/(produits) non décaissés	-1 680	810	-870	0	-870
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 714	272	1 986	0	1 986

(EUR 000)	Protonthérapie et Autres		Total		
Exercice clôturé au 31 décembre 2024	Accélérateurs	Dosimétrie	segments	Eliminations	Groupe IBA
Ventes d'équipements et de licences	278 064	54 366	332 430	0	332 430
Prestations de services	158 246	7 481	165 727	0	165 727
Ventes internes	53	4 034	4 086	-4 086	0
Total des ventes et services	436 363	65 881	502 243	-4 086	498 157
Coût des ventes et prestations (-)	-296 649	-35 517	-332 166	0	-332 166
Coûts des ventes internes	-4 627	445	-4 182	4 182	0
Total Coûts des ventes et services (-)	-301 276	-35 072	-336 348	4 182	-332 166
Charges d'exploitation (-)	-126 417	-22 249	-148 666	0	-148 666
Charges d'exploitation internes (-)	4 574	-4 479	95	-95	0
Total Charges d'exploitation internes (-)	-121 843	-26 728	-148 571	-95	-148 666
Autres (charges)/produits d'exploitation	2 898	-574	2 324	0	2 324
Résultat sectoriel (EBIT)	16 142	3 507	19 649	0	19 649
Résultat sectoriel récurrent (REBIT)	13 244	4 081	17 325	0	17 325
(Charges)/produits financiers	-3 112	421	-2 691	0	-2 691
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-2 062	0	-2 062	0	-2 062
Résultat avant impôts	10 968	3 928	14 896	0	14 896
(Charges)/Produits d'impôts	-5 353	-290	-5 643	0	-5 643
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	5 615	3 638	9 253	0	9 253
REBITDA	25 480	6 557	32 037	0	32 037

Autres informations sectorielles

Dépenses d'investissements – Immobilisations incorporelles et corporelles	6 382	1 041	7 423	0	7 423
Dépenses d'investissements – droits d'utilisation d'actifs	7 211	316	7 527	0	7 527
Amortissements sur immobilisations corporelles et droits d'utilisation d'actifs	7 967	1 678	9 645	0	9 645
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	1 384	674	2 058	0	2 058
Dépenses de personnels	195 128	24 133	219 261	0	219 261
Charges/(produits) non décaissés	-4 643	-1 058	-5 701	0	-5 701
Effectif à la fin de l'année (ETP)	1 801	317	2 118	0	2 118

Le coût des ventes comprend principalement le coût des matériaux et les coûts des avantages sociaux directement liés à la production de l'équipement et à la prestation des services. Les charges d'exploitation comprennent également principalement les charges d'avantages du personnel.

Les flux de revenus significatifs sont détaillés ci-dessous, conformément à l'examen des activités présenté dans le rapport de gestion

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à EUR 498,2 millions, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2023 (2023: EUR 466,7 millions), principalement composé de :

- Chiffre d'affaires externe du segment Protonthérapie et Autres Accélérateurs en EUR 436,4 millions ce qui représente une augmentation de 7,91% par rapport à 2023 (2023: 404,4 EUR millions):

le chiffre d'affaires des activités de Protonthérapie s'élève à EUR 242,1 millions (2023: EUR 239,6 million) ;

- le chiffre d'affaires des activités Autres Accélérateurs s'élève à EUR 194,2

millions (2023: EUR 164,7 millions), montrant une augmentation de 17,9 % principalement due à la conversion du carnet de commandes d'équipements;

- Chiffre d'affaires du segment Dosimétrie s'élève EUR 65,9 millions, ce qui est en ligne avec les chiffres de l'année dernière.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, la marge brute du Groupe (33,3%) s'est améliorée par rapport à 2023 (28,8%). Cela résulte en grande partie d'un mix produit favorable, ainsi que de l'impact positif unique lié à la résiliation d'un contrat.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, les charges d'exploitation du Groupe se sont

élevées à EUR 148,7 million, soit une augmentation de 16,1% par rapport à 2023 (2023: EUR 128,0 millions). Ces dépenses incluent les frais généraux et administratifs pour un montant de EUR 60,5 millions, les dépenses de vente et de marketing pour EUR 30,2 millions et les dépenses de recherche et développement, nettes du crédit de recherche, pour EUR 58,0 millions. Malgré un contrôle efficace des coûts indirects, des dépenses prudentes et les mesures de contrôle des coûts d'IBA, une augmentation est observée sur les trois types de dépenses et reflète les conditions de l'environnement macroéconomique général. Cependant, l'augmentation est principalement visible sur la recherche et développement, qui ont augmenté de 21 % ; ce qui démontre les efforts stratégiques qu'IBA déploie sur les deux segments opérationnels pour maintenir son leadership technologique dans toutes les lignes de produits.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'autre résultat d'exploitation (profit) s'est élevé à EUR 2,3 millions (2023: EUR -1,3 millions) et comprend principalement ;

- le profit lié à la réévaluation de la participation de PanTera suite aux première et deuxième tranches d'augmentation de capital ayant eu lieu en 2024 pour un montant de 11,6 millions EUR.
- les coûts liés à la mise à niveau de notre ERP d'environ 4,2 millions EUR.
- les coûts liés à la transformation de l'organisation IBA et aux honoraires de conseil en stratégie d'environ 1,8 million EUR.
- les coûts de licenciement pour un montant de 1,3 million EUR.
- les coûts engagés pour le plan d'achats d'actions pour un montant de 0,9 million EUR.
- les frais juridiques aux États-Unis pour un montant de 0,5 million EUR.

En 2024, le REBIT s'élève à 17,3 millions EUR, composé d'un REBIT solide des autres accélérateurs de 34,7 millions EUR (contre 23,7 millions EUR en 2023), porté par la conversion de carnets de commandes de grande valeur et la croissance des ventes, compensant le REBIT de la protonthérapie qui a été affecté par des

retards de clients, un financement accéléré des innovations en R&D et des investissements de scale-up.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le résultat financier net (perte) était de EUR -2,7 millions (2023: EUR -5,2 millions de dépenses), principalement composé de:

- Gains et pertes de change réalisés et non réalisés pour un gain net de 0,8 million EUR, intérêts payés sur les dettes et les passifs de location pour -1,6 million EUR, et impact de l'application de la comptabilité en hyperinflation (IAS 29) sur le résultat et la position non monétaire de la filiale en Argentine pour -3,9 millions EUR.
- Partiellement compensé par des revenus d'intérêts sur les comptes bancaires et les obligations d'investissement en relation avec les projets de protonthérapie pour 2,4 millions EUR pour le segment Protontherapy et autres accélérateurs.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe a enregistré sa part (39,8 %) de la perte de PanTera SA/NV pour un montant de 2,1 millions EUR. IBA ne comptabilise pas sa part de la perte dans Cyclhad SAS et Normandy Hadrontherapy SAS au-delà de la valeur de son investissement.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Groupe reconnaît une charge fiscale d'un montant de 5,6 millions EUR représentant 37,9 % du résultat avant impôt. Cette charge fiscale comprend certaines retenues à la source exceptionnelles, ce qui explique la charge fiscale courante élevée. La position nette des impôts différés du Groupe n'a pas changé de manière significative en 2024. Les actifs d'impôts différés reconnus par le passé sur les pertes reportées en Belgique et en Allemagne ont été maintenus au niveau de 2023, soit 13 millions EUR.

En 2024, le Groupe a décidé de réorganiser ses activités (voir note 2.4). Cette réorganisation entraînera des modifications dans l'approche de la présentation des rapports financiers d'IBA.

Ces changements comprennent les éléments suivants :

- **Création de trois segments de reporting** : IBA Clinical, IBA Technologies et IBA Corporate.

- Allocation directe des coûts aux Entités respectives et allocation plus spécifique des coûts partagés restants pour mieux refléter la consommation réelle des ressources, basée sur les équivalents temps plein (ETP) et les coûts directs des ventes (COGS) des équipements par Business Unit supplémentaire des coûts directement aux business units respectifs et allocation plus personnalisée des coûts partagés restants pour mieux refléter la consommation réelle des ressources,

basée sur les ETP et les coûts des équipements par business unit.

- Comptabilisation des biens et services d'ingénierie et de chaîne d'approvisionnement fournis par IBA Technologies à la Business Unit Protonthérapie

À partir de 2025, le Groupe présentera ses résultats financiers selon la nouvelle structure de segment révisée. Afin d'assurer la comparabilité, les résultats financiers pro forma de 2024 reflétant la nouvelle segmentation sont fournis ci-dessous :

(EUR 000)	Groupe IBA	IBA Clinical		Total	IBA Technologies	IBA Corporate
		Protonthérapie *	Dosimetrie*			
Ventes nettes	498 157	212 738	65 880	274 584	223 573	0
REBIT	17 325	-12 183	4 080	-8 009	30 659	-5 326
% des ventes	3,5%	-5,7%	6,2%	-2,9%	13,7%	
Résultat avant impôts	14 897	-20 026	3 926	- 16 006	26 485	4 417
% des ventes	3,0%	-9,4%	6,0%	-5,8%	11,8%	
Résultat net	9 254					
% des ventes	1,9%					

* Y compris les ventes internes de 4 millions d'euros entre Protonthérapie et Dosimetrie



Politique comptable sur les segments opérationnels

Les secteurs opérationnels sont présentés conformément au rapport interne fourni au principal décideur opérationnel (CODM – « Chief Officer Decision Maker »), identifié par le « Management Team » qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels. Sur la base de ses rapports financiers internes et compte tenu de la principale source de risque et de rentabilité du Groupe, IBA a identifié deux segments opérationnels :

- *Protonthérapie et autres accélérateurs* : Ce secteur constitue la base technologique des nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel et les systèmes de protonthérapie.
- *Dosimétrie* : Ce secteur regroupe des activités qui offrent une gamme complète de solutions et services innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité et de minimiser les erreurs dans le domaine de l'imagerie médicale, de la radiothérapie et en matière de procédures d'étalonnage.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable.

Les dépenses d'investissement sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

4.2. PERFORMANCE DE CHAQUE RÉGION GEOGRAPHIQUE

Le Groupe opère dans trois principales zones géographiques : la Belgique, les États-Unis et le reste du monde. Les chiffres de vente présentés ci-dessous sont basés sur la localisation des

clients, tandis que les actifs non courants et courants sont basés sur la localisation physique des actifs.

(EUR 000)

31 décembre 2023	Belgique	USA	Reste du monde	Groupe
Ventes d'équipements et de licences et prestations de services*	-243	158 686	308 224	466 667
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	11 309	140	825	12 274

31 décembre 2024	Belgique	USA	Reste du monde	Groupe
Ventes d'équipements et de licences et prestations de services*	5 246	155 453	337 458	498 157
Dépenses d'investissements (immobilisations incorporelles et corporelles)	6 144	103	1 176	7 423

* Il n'y a pas de ventilation des ventes et des services disponibles par secteur géographique.

Au 31 décembre 2024, aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % des ventes et des services du Groupe.

4.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours des exercices financiers, les revenus ont été comptabilisés soit à un moment donné, soit sur une période, en fonction du type de flux

de revenus et des obligations de performance, comme détaillé ci-dessous :

Moment de la reconnaissance de revenus	31 décembre 2023 Retraité (1)	31 décembre 2024
Biens et services transférés à un moment donné	97 683	93 721
Biens et services transférés dans le temps	368 984	404 436
Total revenus des contrats avec les clients	466 667	498 157

(1) La présentation de 2023 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2024 (retraitement IFRS15).

Le prix de transaction attribué aux obligations de performance restantes (non satisfaites ou partiellement satisfaites) est réparti comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
A satisfaire dans un an ou moins	378 666	523 446
A satisfaire dans plus d'un an	1 016 997	1 074 877
Total du prix de vente alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement satisfaites)	1 395 663	1 598 323

4.3.1 Actifs et passifs sur contrats

Les contrats en cours présentent les soldes suivants à la fin de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Coûts activés et marge reconnue	393 154	341 678
Moins: Acomptes reçus sur commandes	-354 710	-278 384
Commandes en cours d'exécution	38 444	63 294
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours	-283 489	-279 648
Montants nets sur commandes en cours d'exécution	-245 046	-216 354
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	9 263	7 306

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, aucun actif de contrat n'a été mis en garantie pour couvrir le financement d'un contrat de Protonthérapie.

Au 31 décembre 2024, les contrats en cours et les montants dus aux clients pour les actifs de contrat présentaient une position nette de EUR -216,4 millions contre EUR -245,0 millions au 31 décembre 2023. La diminution de EUR 28,7

millions s'explique principalement par les progrès réalisés sur certains sites clients, malgré un niveau de facturation restant élevé en 2024.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, IBA n'a identifié aucun risque lié à la recouvrabilité de ces actifs de contrat ; par conséquent, aucune provision pour perte de crédit attendue n'a été comptabilisée.



Politique comptable sur la reconnaissance de revenus

IBA dispose des flux de revenus suivants, qui détermineront la manière dont les revenus sont comptabilisés.

- **Ventes d'équipements et services d'installation**

L'activité principale du Groupe consiste à réaliser et à construire des équipements de protonthérapie et à organiser les services d'installation pour ses clients. Ces contrats avec les clients sont appelés fourniture d'équipement et services d'installation. Ils représentent la plus grande part du chiffre d'affaires d'IBA.

- **Services**

Le Groupe fournit des services opérationnels et de maintenance qui se rapportent au fonctionnement quotidien et l'activité de maintenance des centres de protonthérapie une fois ceux-ci transférés au client.

- **Revenus de licences**

Occasionnellement, le groupe IBA vend une licence pour la propriété intellectuelle détenue. Cela ne fait pas partie de l'activité principale d'IBA et constituera, dans la plupart des cas, une obligation distincte.

- **Dosimétrie**

IBA Dosimetry développe des solutions qui fournissent au personnel médical les outils et logiciels d'assurance qualité pour obtenir les résultats de traitement dont ils ont besoin.

	Moment de comptabilisation	Méthode	Autre information
Ventes d'équipements et service d'installation	Au fil du temps, comme les biens sont hautement spécialisés, les équipements sont uniques et non interchangeables et IBA a droit à un paiement pour les progrès réalisés jusqu'à présent.	Méthode des coûts encourus sur base du coût total prévu sur le projet	Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».

Services	<i>Au fil du temps, car le client reçoit et utilise simultanément l'avantage et que ses efforts sont déployés de manière uniforme sur toute la période de performance correspondant à la durée du contrat.</i>	<i>Méthode linéaire</i>	<i>Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Services ».</i>
Licences	<i>A un moment donné car IBA transfère un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle plutôt qu'un droit d'accès à la propriété intellectuelle.</i>	<i>Au moment où les droits sont transférés au client</i>	<i>Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».</i>
Dosimetry	<i>A un moment donné</i>	<i>Lorsque le contrôle a été transféré au client</i>	<i>Ce type de revenu est présenté dans le compte de résultat en tant que « Ventes ».</i>

Coûts du contrat dans la méthode des coûts entrants :

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (par exemple : les ressources consommées, heures de main-d'œuvre dépensées, coûts engagés, temps écoulé ou temps d'utilisations des machines) ;
- Les autres coûts qui sont spécifiquement à la charge du client en vertu des termes du contrat ;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Prix de transaction

Le prix de la transaction se rapporte parfois à un ensemble de produits ou de services promis à un client qui comprend l'équipement, l'installation et un nombre convenu d'années de service et de maintenance du site. L'allocation du prix aux obligations de performance est basée sur le prix de vente standard de chaque composant, déterminé par le budget et en tenant compte de certaines considérations de négociation de contrat. Le contrat d'IBA avec les clients ne contient généralement pas de montants variables et la composante de financement est également considérée comme non significative car les étapes de paiements sont réparties sur le projet et reflètent les progrès d'IBA dans l'exécution de ses obligations

Actifs et passifs sur contrats

Un actif sur contrat est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client et dont le revenu est reconnu lorsque le groupe a transféré les biens et services et clients avant d'être contractuellement autorisé à recevoir le paiement.

Un passif sur contrat est l'obligation de transférer des biens ou des services à un client pour lequel le Groupe a reçu une contrepartie (ou un montant de contrepartie est dû) de la part du client et qui seront comptabilisés en produits lorsque le Groupe exécute ses contrats.

Créances commerciales

Une créance représente le droit d'IBA de recevoir un montant qui est inconditionnel. Une créance commerciale sera comptabilisée lorsqu'une étape de paiement prévue dans le contrat a été atteinte, ce qui représente généralement du progrès dans les différentes étapes de satisfaction des obligations contractuelles.

Passif de remboursement

Un passif de remboursement est reconnu pour le montant des droits de paiements reçu en avance par un client que le Groupe s'attend à rembourser au client. Ce passif est mesuré par le montant reçu pour lequel l'entité ne s'attend pas à avoir droit (soit les montants non inclus dans le prix de transaction).



Source d'estimation d'incertitude et jugements critiques

Combiner des obligations de performance :

Les fournitures d'équipement et les services d'installation font toujours l'objet d'un contrat et sont vendus comme un ensemble car l'équipement est spécialisé par nature que seul IBA peut fournir les services d'installation aux clients. En conséquence, les obligations d'IBA concernent le transfert d'une sortie combinée intégrant à la fois l'équipement promis et les services d'installation correspondants. Le Groupe a déterminé qu'en raison de la nature de ses promesses, le contrat de fourniture d'équipement et de services d'installation devait être considéré comme une seule obligation de performance.

Moment de reconnaissance de revenus :

En ce qui concerne le moment de la comptabilisation des produits, le Groupe a estimé que ses performances créaient ou amélioreraient un actif que le client contrôle lorsque celui-ci est créé. De plus, le Groupe a déterminé que, pour ces contrats types, sa performance ne crée pas un actif avec une utilisation alternative au Groupe et il a conclu que, à tout moment, il a un droit exécutoire au paiement pour les performances réalisées à ce jour. Par conséquent, le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps en mesurant l'avancement en utilisant la méthode des intrants sur la base des coûts encourus qui sont comparés au coût total prévu sur le projet (anciennement appelé « pourcentage d'achèvement »).

Estimation de l'avancement du contrat de services d'équipement et d'installation :

Le Groupe comptabilise le revenu au fil du temps sur ces contrats et l'avancement est mesuré par rapport aux coûts supportés en comparant ceux-ci aux coûts à réaliser. Le coût à supporter est une estimation significative car il détermine les progrès réalisés depuis le début du contrat et IBA comptabilise les revenus du contrat en fonction des avancements estimés en pourcentage.

Contrat de licence avec CGN :

En août 2020, le groupe a signé un contrat de licence technologique avec CGN Dasheng Electron Accelerator Technology Co., Ltd pour la fourniture de biens et de services liés à son système de protonthérapie multi-pièces. Le contrat s'applique au territoire continental de la République populaire de Chine.

Initialement, le contrat contenait un élément de contrepartie variable sous la forme d'une garantie de bonne exécution inconditionnelle et irrévocable sur laquelle le client peut puiser pour une valeur maximale initiale de EUR 15 millions. La Direction a décidé de ne pas reconnaître le revenu total de la licence, compte tenu du niveau d'incertitude lié à ce type de vente (unique en son genre pour IBA). Au lieu de cela, le montant restant de la contrepartie variable qui est très sensible à des facteurs hors de l'influence de l'entité est reconnu comme un passif de remboursement jusqu'à ce que l'incertitude liée à la contrepartie variable soit résolue.

La garantie de bonne exécution a été officiellement diminuée à EUR 10 millions en décembre 2021, à EUR 5 millions en décembre 2022, à ce moment IBA a reconnu le revenu de la contrepartie variable correspondante dans le compte de résultat de chaque année respective. En décembre 2023, il a été convenu avec CGN d'annuler la garantie de bonne exécution, qui a été finalement annulée en janvier 2024 après la finalisation des procédures administratives de CGN et des banques. Etant donné que l'incertitude liée à cette garantie est totalement éteinte, le Groupe IBA a reconnu en revenus les EUR 5 millions restant de la contrepartie variable dans le compte de résultat de l'année en cours.

Résiliation du contrat :

En fonction des termes du contrat avec les clients, IBA peut mettre fin à un contrat de vente lorsque la contrepartie ne respecte pas les termes du contrat. La direction s'efforce toujours de trouver une solution avec le client par le biais de négociations, mais dans certaines circonstances rares, il peut s'avérer nécessaire de mettre fin à un contrat afin de limiter les risques et les pertes pour le Groupe. Si, après négociation, aucun accord n'a été trouvé, une lettre de résiliation sera envoyée. Les dépôts et les paiements d'étape non remboursables peuvent être comptabilisés en tant que produits dans le compte de résultat ; ils ne seront comptabilisés par le Groupe qu'après un délai raisonnable, c'est-à-dire une fois que le risque de toute autre réclamation de la part du client sera jugé suffisamment faible pour éviter une reprise future des produits.

4.4. AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

4.4.1 Autres Charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se répartissent comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Charges de réorganisation	2 453	1 840
Charges relatives à des projets spécifiques	64	6 394
Charges relatives aux paiements fondés sur actions	1 008	826
Charges relatives aux services passés du plan de pension	0	216
TOTAL	3 525	9 276

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, les autres charges d'exploitation s'élèvent à 9,3 millions d'euros et se composent principalement de:

- le coût lié à la mise à niveau de notre ERP, d'environ 4,2 millions d'euros ;
- le coût lié à la transformation de l'organisation d'IBA et aux honoraires de conseil en stratégie, d'environ 1,8 million d'euros ;
- les coûts de licenciement de 1,3 million d'euros ;
- les coûts engagés pour le plan d'achats d'actions de 0,9 million d'euros ;
- Les frais juridiques aux États-Unis, de 0,5 million d'euros.

4.4.2 Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Apport en nature aux participations et coentreprises	-2 200	0
Profit de Dilution (PanTera)	0	-11 600
TOTAL	-2 200	-11 600

- En juillet 2023, IBA a apporté de la propriété intellectuelle à sa coentreprise Pantera, évaluée à 4,4 millions d'euros. Cette propriété intellectuelle n'était pas valorisée dans le bilan d'IBA et le gain sur l'apport a été reconnu dans les états financiers de l'entité uniquement à hauteur des intérêts de l'autre investisseur dans la coentreprise (50%).
- En septembre 2024, la coentreprise PanTera d'IBA a sécurisé 93 millions d'euros lors d'un tour de financement de série A sursouscrit pour accélérer la production mondiale d'actinium-225.

Ce financement de série A a valorisé PanTera à environ 280 millions d'euros après investissement. Avant ce tour de financement, IBA détenait une participation de 47,9 % dans PanTera et, après la clôture et les augmentations de capital subséquentes, IBA conservera finalement une participation de 31 % (fin 2024, IBA détient une participation de 39,8 % - voir note 5.4). Cette transaction entraîne une réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera, avec un impact positif total d'environ 23 millions d'euros, dont 11,6 millions d'euros ont été reconnus comme profit en 2024.

4.5. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS

4.5.1 Charges financières

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Intérêts payés sur dettes	735	848
Intérêts payés sur les dettes de location	589	877
Charge totale d'intérêts	1 324	1 725
Pertes de change	4 270	268
Pertes des variations dans la juste valeur des produits dérivés	2 188	3 042
Dénouement de l'actualisation	716	447
Impact de l'hyperinflation	1 956	3 895
Autres charges financières	727	629
TOTAL	11 181	10 006

L'impact de l'hyperinflation représente principalement la réévaluation des éléments non monétaires à la suite de l'application de l'IAS 29 à la filiale argentine. La majeure partie de l'impact provient de la réévaluation de la position du passif contractuel sur le contrat d'installation qui a commencé au début de 2023.

L'augmentation de l'indice officiel argentin en 2024 était de 112 %. La position de passif contractuel, c'est-à-dire l'excédent de la

facturation par rapport au revenu reconnu sur le projet d'installation, était un élément non monétaire significatif et a résulté en un impact de réévaluation d'EUR 3,9 millions. IBA a émis d'importantes factures d'étape tout au long de la période qui ont toutes été indexées sur l'indice au 31 décembre 2024. Les revenus de l'année ont été relativement limités en raison du démarrage du projet plus tard dans l'année, les revenus ont également été indexés sur l'indice de clôture.

4.5.2 Produits financiers

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 650	1 882
Gains de change	1 035	3 073
Gains des variations dans la juste valeur des produits dérivés	2 637	1 706
Impact de l'hyperinflation	0	0
Autres produits financiers	621	654
TOTAL	5 943	7 315



Politique comptable des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe concernée par la transaction, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. La devise fonctionnelle de chaque filiale du groupe est la monnaie officielle des pays où elles sont établies. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change de fin de période des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reconnus dans les charges et produits financiers dans le compte de résultat. Les différences de change résultant de prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans les opérations étrangères sont reclassées en capitaux propres en tant qu'écarts de conversion via les autres éléments du résultat global.

Hyper-inflation

IBA a des opérations en Argentine, qui sont éligibles à la comptabilité d'hyperinflation depuis 2018. Le gouvernement argentin a publié les indices mensuels tels que définis officiellement par les résolutions locales "RT Indice 6".

Selon l'IAS 29, IBA a réévalué la position monétaire nette de sa filiale en Argentine à l'indice de clôture ainsi que les revenus et les charges. De plus, la position financière indexée et le compte de résultat de la Société ont été traduits en monnaie du Groupe au taux de change de clôture au lieu de la moyenne de chaque mois.

4.6. TAXATION

4.6.1 Impôts sur le revenu

Le bénéfice/(charge) fiscal(e) de l'exercice se décompose comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Impôts courants	-6 897	-5 961
Impôts différés	-1 898	318
TOTAL	-8 795	-5 643

Le bénéfice fiscal sur le résultat avant impôts d'IBA diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition

moyens applicables aux bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat avant impôts	-315	14 896
Charge/(produit) d'impôts calculé(e) sur la base des taux nominaux locaux	-422	4 235
Des actifs impôts différés non reconnus	-51	5 549
Extourne /(Reconnaissance) d'actifs impôts différés sur les pertes reportées	3 018	0
Utilisations d'actifs d'impôts différés	-814	-2 729
Transactions exemptées d'impôts et dépenses non admises	5 882	-747
Déduction pour Subventions & CIRP	-1 105	-2 207
Ajustements relatifs à des charges fiscales pour exercices précédents	1 058	-34
Part du résultat d'entreprises avec un lien de participation	42	516
Autres (produits)/charges d'impôts	1 187	1 060
Charges d'impôts totales	8 795	5 643
Taux d'imposition théorique	133,97%	28,43%
Taux d'imposition effectif	-2792,14%	37,88%

Le taux d'imposition théorique présenté ci-dessus est un taux nominal moyen pondéré du Groupe IBA et est donc fortement influencé par la disparité des pertes et profits réalisés dans différentes juridictions avec des taux d'imposition différents. En outre, il est calculé sur la base de la contribution de chaque entité, qui peut différer de manière significative du bénéfice et de la perte inclus dans les déclarations fiscales en raison des différences de GAAP et des ajustements locaux.

Le profit résultant de la dilution de PanTera (11,6 millions d'euros, voir note 4.4.2 Autres produits d'exploitation) est exonéré d'impôts (2,9 millions d'euros) et est rapporté sous la ligne « Transactions exonérées d'impôts et dépenses non déductibles.

4.6.2 Impôts différés

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois – pertes fiscales reportées	13 649	13 652
Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	400	136
Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois – pertes fiscales reportées	0	0
Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	4 313	4 406
TOTAL	18 363	18 194
Passifs d'impôts différés nets des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même Groupe de consolidation fiscale	-737	-739
Actifs d'impôts différés totaux comptabilisés	17 626	17 455
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	1 023	935
Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	0	0
TOTAL	1 023	935
Passifs d'impôts différés nets des actifs d'impôts différés dans l'état de la situation financière pour des entités appartenant au même Groupe de consolidation fiscale	-737	-739
Passifs d'impôts différés totaux comptabilisés	286	197
Actifs d'impôts différés nets	17 340	17 258

Les actifs d'impôts différés ont diminué de 17,6 millions à la fin de l'exercice 31 décembre 2023 à EUR 17,5 millions au 31 décembre 2024, ce qui représente une diminution des différences temporaires de 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a accumulé des pertes fiscales de 129,0 millions d'euros (2023 : 157,0 millions d'euros) utilisables pour compenser les bénéfices futurs imposables principalement en Belgique et en Allemagne et des différences temporaires pour lesquelles la base fiscale s'élève à 97,7 millions d'euros (2023

: 66,9 millions d'euros) principalement en Belgique et aux États-Unis.

Le Groupe a reconnu des actifs d'impôts différés relatifs à des pertes fiscales reportées pour 13,6 millions d'euros en vue de les utiliser dans les années à venir et 3,6 millions d'euros en tant qu'actifs et passifs d'impôts différés pour des différences temporelles.

En 2024, les différences temporaires reconnues sont principalement liées aux produits différés imposables, aux provisions pour créances douteuses non déductibles, aux charges à payer et aux stocks dans les entités américaines.

(EUR 000)	ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS
Au 1er janvier 2023	20 211	-756
Crédités/ (débités) au compte de résultats	-2 319	421
Impôts différés comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises	0	0
Écarts de conversion	-265	49
Au 31 décembre 2023	17 627	-286
Crédités/ (débités) au compte de résultats	262	56
Impôts différés comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises	0	0
Transferts vers des actifs/passifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	-613	-53
Écarts de conversion	179	86
Au 31 décembre 2024	17 455	-197

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés sur les pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable qu'elles pourront être récupérées grâce à des bénéfices futurs.

Au 31 décembre 2024, 40,1 millions d'euros (39,5 millions d'euros en 2023) d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actifs dans la situation financière (20,3 millions d'euros sur les pertes fiscales accumulées et

19,8 millions d'euros sur les différences temporaires), principalement en raison de l'incertitude quant aux bénéfices imposables futurs qui permettront d'utiliser ces impôts à l'avenir.

Les pertes fiscales et les différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'expiration.



Politique comptable des impôts

Impôts courants :

Les exigences du pilier II ne sont pas d'application au Groupe IBA étant donné que les seuils de chiffre d'affaires ne sont pas atteints.

Incitants fiscaux :

Crédit d'impôts pour la recherche et le développement : IBA est éligible à un crédit d'impôt sur les investissements en R&D et les crédits d'impôt sont reportés jusqu'à 5 ans (4 ans jusqu'à 2022), après quoi ils sont remboursés. IBA comptabilise ceux-ci comme une déduction directe des dépenses de R&D dans le compte de résultat consolidé. Etant donné que la plupart de ces crédits d'impôt ne sont pas immédiatement utilisables par IBA SA, un actif à long terme est reconnu.

Impôts différés :

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles et/ou ces pertes fiscales. Lors de l'évaluation des actifs d'impôts différés, la Direction s'assure que cette évaluation est basée sur un nombre raisonnable d'années de résultats imposables.



Source d'incertitude des estimations et jugements critiques

Exposition fiscale locale

Depuis 2015, la Société a initié une analyse de l'exposition du Groupe dans des pays autres que la Belgique à devoir potentiellement payer certaines taxes locales alors que l'obligation de paiement de ces taxes avait été transférée aux clients du Groupe. L'exposition identifiée au 31 décembre 2015, a été réduite à la suite d'analyses plus approfondies effectuées. La direction surveille ce risque de près et régulièrement, cependant sur la base des données disponibles actuellement, il n'est toujours pas possible de faire une estimation fiable de l'exposition résiduelle et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe.

Recouvrement des actifs d'impôts différés

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées non utilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'Administration et dépendent de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la société mère du Groupe. En 2022, un actif d'impôt différé d'EUR 10,9 millions a été comptabilisé sur les pertes fiscales reportées en Belgique qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant. Les plans financiers sont préparés sur un horizon de 4 ans et sont basés sur la prévision que le Groupe doublera presque ses revenus à la fin de la période couverte par le plan avec un ratio REBIT/ventes de 8%, en se basant sur l'hypothèse que les facteurs macro-économiques se normalisent au cours de l'année à venir. Le Groupe a extourné EUR 1,7 million en 2023 suite à la dernière révision du plan stratégique, cependant, la direction est confiante dans sa capacité à développer l'entreprise dans les années à venir et à apporter de la valeur à toutes les parties prenantes.

En 2024, les actifs d'impôts différés reconnus dans le passé sur les pertes reportées en Belgique et en Allemagne ont été maintenus au niveau de 2023, soit 13,6 millions d'euros.

4.7. RÉSULTAT NET PAR ACTION

4.7.1 Résultat net de base

Résultat net de base par action	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-9 110	9 253
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 126 615	29 253 763
Résultat net par action des activités (EUR par action)	-0,3128	0,3163

4.7.2 Résultat net dilué

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	29 126 615	29 253 763
Nombre moyen pondéré des options sur actions	1 116 457	1 040 566
Prix moyen de l'action sur la période	14,2	12,76
Effet de dilution lié aux options sur actions	982 331	230 340
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	30 108 946	29 484 104
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-9 110	9 253
Résultat net dilué par action des activités (EUR par action)	-0,3128	0,3138

Conformément à la norme IAS33, qui stipule que le résultat dilué par action ne prend pas en compte les hypothèses de conversion, d'exercice ou d'émission d'actions ordinaires potentielles pouvant avoir un effet anti-dilutif sur le résultat par action (actions dont la conversion entraîne une diminution de la perte par action).



Politique comptable du résultat par action

Résultat Net de base :

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est utilisé dans le calcul et exclut les actions achetées par la Société et détenues en tant qu'actions propres.

Résultat Net dilué :

IBA ne possédait plus qu'une seule catégorie d'actions ordinaires potentiellement dilutives : les options sur actions. Le calcul est réalisé pour les options sur actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen des actions de la Société) sur base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

5. État consolidé de la situation financière

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous résume les principaux types d'immobilisations incorporelles :

EUR 000	Goodwill	Logiciels	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2023	10 262	29 874	8 872	49 008
Acquisitions	0	705	6 344	7 049
Cessions	0	0	0	0
Transferts	0	1 048	-711	337
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	21	0	0	21
Écarts de conversion	-89	-65	-25	-179
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2023	10 194	31 562	14 480	56 236
Amortissements cumulés au 1er janvier 2023	0	27 029	4 139	31 168
Additions	0	1 497	250	1 747
Cessions	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-64	-11	-75
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	0	28 462	4 378	32 840
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	10 262	2 845	4 733	17 840
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	10 194	3 100	10 102	23 396
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024	10 194	31 562	14 480	56 236
Acquisitions	0	1 668	1 472	3 140
Cessions	0	-283	0	-283
Transferts	0	3 137	-3 421	-284
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	1 572	0	0	1 572
Écarts de conversion	-82	62	-18	-38
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024	11 684	36 146	12 513	60 343
Amortissements cumulés au 1er janvier 2024	0	28 462	4 378	32 840
Additions	0	1 789	269	2 058
Cessions	0	-283	0	-283
Écarts de conversion	0	60	-2	58
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	0	30 028	4 645	34 673
Valeur nette comptable au 1er janvier 2024	10 194	3 100	10 102	23 396
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	11 684	6 118	7 868	25 670

L'augmentation du goodwill s'explique par l'acquisition de Radcal Corp par le Groupe (voir note 3.1. Acquisitions de filiales pour plus de détails) ainsi que par l'ajustement du goodwill sur l'acquisition de Fluidomica réalisée en 2023. Pour cette dernière, le Groupe a révisé l'élément de contrepartie variable à payer lors de l'acquisition pendant la période d'ajustement prévue par la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

Les acquisitions d'actifs incorporels autres que le goodwill comprennent principalement les coûts

encourus par IBA dans le cadre de la mise en conformité pour le renouvellement d'une licence de vente de dispositifs médicaux en Europe en accord avec le nouveau règlement européen sur les dispositifs médicaux. Les coûts encourus sont principalement des coûts de personnel interne et sont considérés comme du développement étant donné que tous les critères de l'IAS 38 sont remplis. Le projet est toujours en cours et les coûts correspondants sont capitalisés dans la rubrique « Autres » pour un

montant brut cumulé de 6,7 millions d'euros, dont 1,0 million d'euros ont été encourus cette année.

En 2024, des investissements supplémentaires ont été réalisés dans des logiciels, principalement pour le développement du système de gestion des services internes et d'une plateforme centrale SAP HR.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles a été comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique « Coût des ventes et prestations », « Frais de vente et de marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et de développement ».



Politique comptable des immobilisations incorporelles

Goodwill : la politique comptable de comptabilisation et de mesure du goodwill est décrite en Note 3 sur les regroupements d'entreprises.

Software, recherche et développement et autres actifs incorporels : Les dépenses pour le développement de nouveaux produits et logiciels sont reconnues comme des actifs incorporels si ces dépenses, avec un haut degré de certitude, entraîneront des avantages économiques futurs pour l'entreprise. IBA applique les critères strictement et dans la plupart des cas, les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Amortissement :

Chaque immobilisation est amortie sur toute la durée de vie de l'immobilisation en appliquant la méthode linéaire et elles ne sont pas réévaluées.

Le tableau ci-dessous résumé les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisation incorporelle :

IMMOBILISATION INCORPORELLES	DUREE DE VIE
Coûts de développement du produit	3 ans, sauf si une durée de vie plus longue est justifiée (n'excédant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement informatique pour les principaux logiciels (p. ex. ERP)	5 ans, sauf si une durée de vie plus longue est justifiée
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires.	3 ans, sauf si une durée de vie plus longue est justifiée

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau ci-dessous résume les principaux types d'immobilisations corporelles :

EUR 000	Terrains et constructions		Machines et outillage		Mobilier, matériel informatique et matériel roulant		En-cours	Total
	Détenu	Location	Détenu	Location	Détenu	Location		
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2023	22 730	32 606	17 631	25	14 981	10 157	1 145	99 275
Acquisitions	1 684	3 381	912	0	1 067	4 914	1 563	13 521
Cessions	-16	243	-15	0	-103	-1 978	0	-1 869
Transferts	354	0	452	0	204	-11	-1 336	-337
Valeur d'acquisition des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	15	0	12	0	1	0	0	28
Écarts de conversion	-26	-188	-50	0	-179	-14	-1	-458
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2023	24 741	36 042	18 942	25	15 971	13 068	1 371	110 160
Amortissements cumulés au 1er janvier 2023	11 557	10 212	13 997	11	11 981	5 449	0	53 207
Additions	883	3 364	1 284	3	1 212	3 028	0	9 774
Disposals	-2	47	0	0	-103	-1 925	0	-1 983
Amortissements cumulés des actifs acquis par voies de regroupements d'entreprises	4	0	7	0	1	0	0	12
Écarts de conversion	-16	-115	-49	-1	-124	-10	0	-315
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	12 426	13 508	15 239	13	12 967	6 542	0	60 695
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	11 173	22 394	3 634	14	3 000	4 708	1 145	46 068
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	12 315	22 534	3 703	12	3 004	6 526	1 371	49 465
Valeur d'acquisition au 1er janvier 2024	24 741	36 042	18 942	25	15 971	13 068	1 371	110 160
Acquisitions	223	1 296	2 563	0	1 067	6 231	430	11 810
Cessions	-283	-2 592	-1 554	0	-199	-3 992	0	-8 620
Transferts	286	0	1 176	0	116	0	-1 294	284
Transferts vers des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	-276	0	0	-276
Valeur d'acquisition des actifs acquis en rassemblement d'entreprises	0	0	397	0	83	0	0	480
Écarts de conversion	26	240	53	0	94	6	-4	415
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2024	24 993	34 986	21 577	25	16 856	15 313	503	114 253
Amortissements cumulés au 1er janvier 2024	12 426	13 508	15 239	13	12 967	6 542	0	60 695
Additions	653	2 627	1 398	3	1 253	3 711	0	9 645
Disposals	-283	-2 592	-1 279	0	-198	-3 953	0	-8 305
Transferts vers des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	-206	0	0	-206
Amortissements cumulés des actifs acquis en rassemblement d'entreprises	0	0	351	0	83	0	0	434
Écarts de conversion	24	170	49	0	94	5	0	342
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	12 820	13 713	15 758	16	13 993	6 305	0	62 605
Valeur nette comptable au 1er janvier 2024	12 315	22 534	3 703	12	3 004	6 526	1 371	49 465
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	12 173	21 273	5 819	9	2 863	9 008	503	51 648

Les « autres immobilisations corporelles » incluent principalement le matériel informatique et des immobilisations en cours de construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles soumises à des restrictions de propriété.

La majeure partie de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles a été comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique « Coût des ventes et prestations », « Frais de vente et de marketing », « Frais généraux et administratifs » et « Frais de recherche et de développement ».

En 2024, nous observons une augmentation du nombre de nouvelles voitures louées.

Les acquisitions concernant les bâtiments loués sont principalement attribuables à des contrats arrivant à échéance et ayant été prolongés.

En 2024 et 2023, des investissements supplémentaires ont également été réalisés pour le matériel informatique.

En 2024, les cessions ont principalement porté sur la vente d'un bâtiment loué aux États-Unis (activité industrielle). Les autres cessions,

comparables à celles de 2023, ont principalement concerné la location de voitures de société.



Politique comptable des immobilisations corporelles

Actifs détenus :

La plupart des actifs sont de grandes améliorations structurelles apportées aux bâtiments qui sont loués par IBA. Le coût d'acquisition n'inclut que les factures de tiers qui sont directement attribuables aux travaux effectués sur ces actifs. Les ressources internes ne sont généralement pas capitalisées à moins qu'il puisse être démontré qu'elles sont directement attribuables à l'actif en construction et qu'elles peuvent être mesurées. De plus, aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé. Chaque actif est amorti sur sa durée de vie utile en utilisant la méthode linéaire et les actifs ne sont pas réévalués.

Actifs en location :

Le Groupe applique une seule approche de reconnaissance et de mesure pour tous les baux, à l'exception des baux à court terme et des baux d'actifs de faible valeur. Le Groupe reconnaît une dette locative en estimant les futurs paiements de loyer et un actif correspondant de droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent.

Le Groupe reconnaît les actifs de droit d'utilisation à la date de début du bail (c'est-à-dire la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible à l'utilisation). Les actifs de droit d'utilisation sont mesurés et ajustés pour toute remesure des dettes locatives qui pourrait suivre une révision de la durée du bail ou un changement des futurs paiements de loyer.

Les actifs de droit d'utilisation sont amortis en utilisant la méthode linéaire et sont également soumis à une dépréciation. Le tableau ci-dessous résume les durées de vie utiles des principales catégories d'actifs :

IMMOBILISATION CORPORELLES	DUREE DE VIE
Terrain	Non déprécié
Construction bureau	33 ans
Immeuble de bureaux	33 ans
Cyclotrons et chambres fortes	15 ans, sauf en cas de circonstances spécifiques rare ou une différence de durée de vie est justifiée
Equipeement de laboratoire	5 ans
Autre Equipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et équipements	5 à 10 ans
Matériel roulant	2 à 5 ans
Actifs en location	Le plus court entre la durée de vie et le terme du contrat de location



Source d'incertitude des estimations et jugements critiques

Durée de location :

Le Groupe détermine la durée du contrat de location comme la durée non résiliable du contrat de location, ainsi que toutes les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat de location s'il est raisonnablement certain de les exercer, ou toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location, s'il est raisonnablement certain de ne pas l'exercer.

Le Groupe dispose de plusieurs contrats de location comprenant des options de renouvellement et de résiliation. Le Groupe fait preuve de jugement pour évaluer s'il est raisonnablement certain d'exercer ou non l'option de renouvellement ou de résilier le contrat de location. Autrement dit, il prend en considération tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique pour qu'il exerce le renouvellement ou la résiliation. Après la date d'entrée en vigueur, le Groupe réévalue la durée du contrat de location s'il y a un événement significatif ou un changement de circonstances qui est sous son contrôle et affecte sa capacité à exercer ou non l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation.

Taux d'actualisation :

Le Groupe ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location, c'est pourquoi il utilise son Taux Marginal d'Endettement (TME) pour évaluer les dettes de location. Le TME est le taux d'intérêt que le Groupe devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le TME reflète donc ce que le Groupe « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'il n'y a pas de taux observable disponible (comme pour les filiales qui ne concluent pas d'opérations de financement) ou lorsqu'ils doivent être ajustées pour refléter les termes et conditions du contrat de location (par exemple, lorsque les contrats de location ne sont pas dans la devise fonctionnelle de la filiale).

Le Groupe estime le TME en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles et est tenu de faire certaines estimations spécifiques en fonction de l'entité (telles que la notation de crédit autonome de la filiale).

5.3. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS

IBA ne possède pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles à durée de vie indéterminée, autres que le goodwill. Malgré les conditions macro-économiques et les autres événements de l'année décrits dans la note 2,

IBA n'a pas identifié d'indication de perte de valeur sur les actifs des exercices financiers 2024 et 2023.

5.3.1 Test de dépréciation du goodwill :

Le goodwill reconnu lors de l'acquisition de Modus Medical Devices Inc. concerne l'activité Dosimétrie et a été ajouté à l'UGT Dosimétrie compte tenu des synergies croisées qui résulteront de cette acquisition.

concernées et un test de dépréciation est effectué annuellement sur les actifs immobilisés des UGT (y compris le goodwill).

Le goodwill généré par une acquisition est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT)

Le tableau suivant résume l'affectation de la valeur comptable du goodwill par secteur d'activité:

(EUR 000)	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
	Proton thérapie et autres accélérateurs	Dosimétrie	Proton thérapie et autres accélérateurs	Dosimétrie
Valeur reconnue au bilan	21	10 173	421	11 263
Taux d'actualisation avant taxes appliqué (1)	n/a	8,33%	n/a	7,40%
Taux de croissance à long terme (2)	n/a	4,30%	n/a	4,30%

(1) Le taux d'actualisation avant impôt utilisé est dérivé du WACC spécifique aux entités de Dosimétrie.

(2) Taux de croissance conforme à la croissance attendue dans le secteur.

Le montant recouvrable du goodwill a été déterminé sur la base de la « valeur d'usage ».

d'actualisation est augmenté de 100 points de base, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée en 2024 et en 2023.

Pour l'UGT Dosimétrie, si le taux de croissance est diminué de 100 points de base et que le taux



Politique comptable en matière de dépréciation des actifs

Etant donné que le Groupe ne possède aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéfinie, IBA teste uniquement le goodwill reconnu lors de regroupement d'entreprises, chaque année pour risques de pertes de valeur, après que le dernier plan stratégique a été approuvé par la Direction.

Tous les autres actifs sont amortis ou dépréciés et ne sont testés pour perte de valeur que s'il y a un indicateur qu'un actif est déprécié, la direction surveille de près les performances passées et futures de chaque segment ainsi que d'autres facteurs internes et externes lors de réunions régulières, d'évaluations de performance, de discussions avec des tiers et d'autres parties prenantes.

Le goodwill généré d'un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptible de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues.



Source d'incertitude des estimations et jugements critiques

Valeur d'utilité et test de perte de valeur du goodwill :

Quand la direction estime qu'il y a un risque de réduction de valeurs, les valeurs recouvrables des actifs corporelles et incorporelles sont déterminés sur la base de la « valeur d'utilité ». Ces valeurs d'utilité ont été estimés sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA (horizon à 4 ans), tel qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par la Direction et approuvées par le Conseil d'Administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation afin de supporter les mêmes hypothèses.

Les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance et le test utilise les marges d'exploitation prévisionnelles estimées par la Direction sur la base des performances passées.

Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport aux secteurs concernés.

5.4. ENTREPRISES ASSOCIÉES ET SOCIÉTÉS CONTROLÉES CONJOINTEMENT

Les entreprises associées et les coentreprises sont énumérées dans la note 12.2 et sont Cyclhad SAS, Normandy Hadrontherapy SAS,

Normandy Hadrontherapy SARL et PanTera SA/NV.

Les changements dans les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivants:

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Au 1er janvier	273	18 304
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence	-169	-2 061
Acquisitions	18 200	16 228
Au 31 décembre	18 304	32 471

5.4.1 Entreprises associées

Les participations du Groupe dans ses principales entreprises associées, toutes non cotées, sont les suivantes:

(EUR 000)

2023	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenue
Cyclhad SAS	France	64 516	78 164	5 268	-2 500	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	52 727	62 491	4 116	-6 809	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	70	-19	124	35	50,00%

2024	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation Détenue
PanTera SA/NV	Belgium	87 775	6 184	1 597	-4 157	39,80%
Cyclhad SAS	France	66 843	83 527	5 366	-2 892	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	64 497	82 964	16 222	-8 704	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	88	-27	84	10	50,00%

Cyclhad SAS

Le Groupe détient une participation de 33,33% dans Cyclhad SAS, qui a construit un centre de protonthérapie opérationnel depuis l'été 2018.

IBA n'a pas d'engagement en capital au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 pour participer à un éventuel financement futur de Cyclhad SAS.

IBA n'a donc pas comptabilisé sa part de la perte et des capitaux propres négatifs de Cyclhad SAS au-delà de sa valeur du capital investi.

Normandy Hadrontherapy SAS

Depuis juin 2019, la participation d'IBA dans Normandy Hadrontherapy SAS est restée à 39,81 % (pas de changement par rapport à 2019) de cette entité suite au financement par plusieurs acteurs publics et privés. L'objectif de ce projet est de lancer le développement du premier système de thérapie carbone au monde basé sur un cyclotron à Caen, en France, via sa filiale Normandy Hadrontherapy (NHa), en collaboration avec la Région Normandie et plusieurs autres acteurs privés et publics, dont SAPHYN (SANTé et PHYsique Nucléaire).

L'investissement global de l'ensemble des partenaires dans NHa s'élève à plus de EUR 60 millions, en fonds propres et en financement obligataire (garanti par la Région Normandie). La contribution d'IBA s'élève à EUR 6 millions en fonds propres et EUR 1,5 million en obligations convertibles

L'investissement d'IBA comprend également la vente de la propriété intellectuelle du cyclotron

Cyclone@400 à NHa. Le gain sur cette transaction s'élève à EUR 5 millions qui a été réduit d'EUR 2 millions (39,81%) pour le gain non réalisé en 2019.

IBA n'a pas comptabilisé sa part de la perte et des fonds propres négatifs de Normandy Hadrontherapy SAS au-delà de la valeur du capital investi.

PanTera SA/NV

En 2022, IBA a établi un partenariat stratégique de R&D sous la forme d'une Joint Venture avec le SCK-CEN (Centre Belge de Recherche Nucléaire). Les deux entités participent à hauteur de 50% du capital social avec un apport initial d'EUR 0,3 million. La coentreprise est établie en Belgique et sera active dans le domaine de la médecine nucléaire. Plus précisément, elle développera, produira et distribuera l'isotope Ac-225. Le projet en est encore à un stade très précoce et devrait commencer à produire de petites quantités à partir de 2024 et de grandes quantités de production commerciale à partir de 2028.

En septembre 2024, PanTera, la coentreprise d'IBA, a obtenu EUR 93 millions dans le cadre d'un tour de table de série A sursouscrit afin d'accélérer la production mondiale d'actinium-225. Le financement de série A a valorisé PanTera à environ EUR 280 millions post money. Avant le tour de table, IBA détenait une participation de 47,9% dans PanTera. Suite à la clôture et aux augmentations de capital ultérieures, IBA conservera une participation de 31% (non diluée, c.-à-d. avant l'exercice de tout plan d'options sur actions par la direction), et à

la fin de l'année 2024, IBA détiendra une participation de 39,8%. La transaction entraîne une réévaluation de la participation d'IBA dans PanTera, avec un impact positif total d'environ EUR 23 millions, dont EUR 11,6 millions ont été comptabilisés en tant que profit en 2024 (voir note 4.4.2. Autres produits d'exploitation). Les

12 millions d'euros restants seront comptabilisés aux cours des prochaines années. La part d'IBA dans la perte de Pantera 2024 s'élève à EUR -2,1 millions. En outre, une contribution supplémentaire a été apportée en 2024 avec la conversion d'un prêt convertible en actions pour un montant de EUR 4,5 millions.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des entreprises associées :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Investissement dans les entreprises liées		
Actifs courants	28 364	71 165
Actifs non courants	88 949	148 037
Passifs courants (-)	-21 637	-40 966
Passifs non courants (-)	-119 037	-131 736
Fonds propres	-23 361	46 500
Quote-part du Groupe dans les fonds propres	-8 410	19 589
Gain non réalisé sur vente d'actif intangible	-1 991	0
Quote-part cumulée non reconnue des pertes de l'entreprise associée	10 426	12 913
Valeur comptable du Groupe dans la société mise en équivalence	25	32 502

5.4.2 Coentreprises

En 2023, PanTera a été comptabilisée comme une coentreprise, tandis qu'en 2024, PanTera NV/SA est une entreprise associée en raison de la dilution (voir note 5.4.1 Entreprises associées).



Politique comptable sur les entreprises associées et aux coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle IBA exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale ni une coentreprise. Les coentreprises (JV) sont des accords dans lesquels IBA exerce un contrôle conjoint. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Lorsque la part d'IBA dans les pertes dépasse la valeur comptable de l'entreprise associée ou de la coentreprise, la valeur comptable est ramenée à zéro et la comptabilisation des pertes ultérieures est interrompue, sauf dans la mesure où IBA s'est engagée à apporter de nouvelles contributions à cette entreprise associée ou à cette coentreprise.

5.5. AUTRES ACTIONS ET PARTICIPATIONS

La valeur comptable des actions et participations détenues par IBA dans d'autres sociétés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(EUR 000)	2023	2024
Au 1er janvier	3 805	2 438
Mouvements par les réserves (Valorisation à la juste valeur – IFRS 9)	-2 904	-98
Acquisitions	1 537	5 162
Au 31 décembre	2 438	7 502

HIL Applied Medical Ltd

En 2016, le Groupe a investi 2,0 millions USD (1,8 million EUR) dans HIL Applied Medical Ltd, un développeur israélien privé de systèmes de protonthérapie basés sur le laser qui met au point une approche novatrice et brevetée de l'accélération et de l'administration de particules, combinant la nanotechnologie avec des lasers à ultra-haute intensité et des aimants ultra-rapides. Cette percée technologique potentielle pourrait permettre une réduction significative de la taille et du coût des systèmes de protonthérapie sans compromettre l'utilité clinique. Parallèlement à cet investissement, IBA et HIL ont signé un accord de fabricant d'équipement d'origine (OEM) qui donne à IBA le droit d'acheter les accélérateurs de protons à base de laser de HIL afin de les intégrer dans des solutions de protonthérapie.

En 2022, IBA a enregistré une augmentation de valeur de l'investissement d'EUR 1,0 million dans l'état des autres éléments du résultat global du Groupe, sur base d'un exercice d'évaluation utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) et des prévisions de flux de trésorerie futurs.

En juillet 2023, l'entreprise détenue a officiellement informé la partie prenante des difficultés financières rencontrées et du début d'une dissolution volontaire. En conséquence, la valeur de l'investissement a été ramenée à zéro, ce qui représente une perte de 3,0 millions d'euros (dans l'état des autres éléments du résultat global du Groupe).

Scandidos A.B.

En 2022, le Groupe a pris une participation minoritaire de 13,7 millions SEK (1,3 million EUR) dans ScandiDos A.B. Cet investissement représente une participation de 10,11 % du capital émis.

La société est un groupe coté à la bourse suédoise, l'investissement est détenu à sa juste valeur sur la base du prix de l'action à la fin de la période de référence, les changements étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. En 2023, cette réévaluation à la juste valeur a diminué la valeur de l'investissement de 0,2 million EUR dans l'état des autres éléments du résultat global du

Groupe (impact cumulé sur les réserves de 0,4 million EUR au 31 décembre 2023).

Invest.BW SA

Le 1er janvier 2023, le Groupe a acquis 7 500 actions d'Invest.BW S.A. Etant donné qu'IBA détenait déjà 150 actions lors d'une précédente augmentation de capital, IBA détient désormais 25% des actions émises d'Invest.BW SA. InvestBW fournit un financement et un soutien aux entrepreneurs du Brabant wallon. En tant que partenaire de capital-risque, InvestBW est un fonds d'investissement représentant des fonds propres et des prêts subordonnés ou convertibles aux entrepreneurs. Bien qu'il soit présumé qu'avec 25% des actions, IBA a une influence significative sur InvestBW, nous avons réfuté l'influence significative en nous basant sur le fait qu'IBA a actuellement fait le choix de ne pas participer au processus de prise de décision d'InvestBW. L'investissement est comptabilisé comme un actif financier de placement en actions en vertu de la norme IFRS9, à la juste valeur, et les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Étant donné que les actions ont été acquises récemment, le prix payé est considéré comme la juste valeur de l'investissement.

Rutherford Estates Ltd

IBA avait des investissements en actions dans Rutherford Estates Ltd qui étaient évalués à EUR 11,1 millions à la fin de 2021. Rutherford Estates Ltd a déclaré faillite en 2022, et le Groupe a alors réduit la juste valeur de son investissement de 11,1 millions d'euros à zéro (dans l'état des autres éléments du résultat global du Groupe).

Mi2-factory Gmbh

En janvier 2025, le Groupe a annoncé un investissement stratégique conjoint de 5 millions d'euros chacun dans mi2-factory, une start-up et spin-off de l'Université des sciences appliquées d'Iéna, en Allemagne. Cet investissement assure une participation de 15% à IBA et de 15% à WE International.

Mi2-factory est spécialisée dans l'implantation d'azote dans le carbure de silicium (SiC), un processus important pour améliorer l'efficacité des puces semi-conductrices de puissance en SiC. Ces puces sont des composants

essentiels des systèmes électroniques de puissance modernes utilisés dans toute une série de secteurs, notamment la mobilité électrique, la production d'énergie à partir du vent et du soleil, les réseaux d'énergie renouvelable, etc. L'entreprise se concentre sur l'implantation à haute énergie pour simplifier les processus, réduire les coûts et améliorer le rendement et la qualité des puces et des plaquettes SiC.

Le 17 décembre 2024, le Groupe a payé un montant initial non significatif pour l'apport de capital social nominal dans mi2-factory GmbH.

La contribution totale finale s'élèvera à 5 millions d'euros et sera payé principalement en 2025. Etant donné qu'IBA a une obligation actuelle à la fin de l'année 2024 de contribuer à hauteur de EUR 4,9 millions et que la condition précédente est remplie, IBA a reconnu dans les états financiers une dette financière au 31 décembre 2024 pour EUR 4,9 millions à payer en 2025. Le montant total de l'investissement s'élève à 5 millions d'euros.



Politique comptable pour les autres actions et participations

*Les autres actions et participations représentent la détention d'actions dans lesquelles IBA n'a pas d'influence significative. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur et ne sont pas détenues à des fins de transaction. IBA a désigné ces investissements comme JVRG (Juste Valeur par le Revenu Global), ce qui signifie que toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans **les autres éléments du résultat global** et ne seront jamais recyclées dans les profits et pertes.*

5.6. STOCKS

Les stocks sont détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Matières premières et fournitures	130 260	148 495
Produits finis	3 768	3 192
En-cours de fabrication	11 080	14 168
Réductions de valeur sur stocks (-)	-14 563	-13 035
Stocks et en-cours de fabrication	130 545	152 820

Les travaux en cours concernent la production de stocks pour lesquels aucun client n'a encore été trouvé, tandis que les actifs liés à des contrats (note 4.3.1) concernent la production pour des clients spécifiques dans le cadre de l'exécution d'obligations découlant d'un contrat signé. Les stocks ont augmenté en 2024. Ceci

est dû à l'augmentation des commandes des clients, à la croissance de l'activité et à l'anticipation des besoins de planification de la production. IBA a prévu un nombre record d'installations à réaliser en 2025. Le niveau des stocks est également élevé en raison des dix Proteus@ONE vendus en Espagne.



Politique comptable des stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks qui sont normalement interchangeables est réparti en utilisant la formule du coût moyen pondéré. La même formule de coût est utilisée pour tous les stocks qui ont une nature et une utilisation similaires pour l'entité.

Les éléments assemblés des stocks sont basés sur le coût moyen pondéré des matières premières incluses dans la « nomenclature » et sur les coûts de main-d'œuvre et les frais généraux prévus. Tout écart par rapport aux coûts réels est inclus dans la ligne « Coût des marchandises vendues » du compte de résultat consolidé.

La valeur nette de réalisation est évaluée en examinant l'ancienneté de chaque article en stock et la valeur des stocks est ajustée pour tenir compte de l'obsolescence et des articles à rotation lente selon la politique suivante ;

- En l'absence de mouvement après 1 an : réduction de valeur sur 3 ans ;
- En cas de mouvement après la réduction de valeur : une reprise de la réduction de valeur est actée

Des exceptions à la politique générale ci-dessus sont faites lorsque l'évaluation individuelle le justifie.

5.7. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATIONS

Les créances commerciales, les autres créances et les autres actifs d'exploitation se détaillent comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Courantes		
Créances commerciales brutes	111 315	87 814
Provisions pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales (-)	-3 739	-6 294
Créances commerciales	107 576	81 521
Créances non commerciales	14 300	14 802
Acomptes sur commandes	28 111	28 573
Produits acquis relatifs aux contrats de maintenance	10 173	13 679
Créances d'impôts sur le résultat	772	1 785
Dépôts à court terme non hautement liquides	309	416
Autres créances courantes	3 713	3 457
Autres créances courantes	57 378	62 712
Charges à reporter	6 029	7 117
Crédit d'impôt recherche	2 028	3 452
Autres actifs courants	8 057	10 569
TOTAL créances commerciales et autres créances courantes	173 011	154 802
Non-courantes		
Créances à long terme sur commandes en cours	355	268
Prêt subordonné à Nha	1 520	1 520
Prêt convertible à PanTera	1 000	0
Obligation subordonnée à des clients de Protonthérapie	4 525	4 813
Titres financiers donnés à des clients de Protonthérapie	4 250	4 135
Prêt aux actionnaires	5 711	5 711
Clients avec délais de paiement supérieurs à 1 an	850	200
Paiements retenus par des clients	77	66
Financement à long-terme pour un bâtiment à un client de Protonthérapie	2 040	1 496
Dépôts à long terme	364	416
Autres actifs	247	1 264
Autres créances non-courantes	20 939	19 889
Crédit d'impôt recherche	12 804	13 716
Autres actifs non-courants	12 804	13 716
TOTAL autres actifs non-courants	33 743	33 605

5.7.1 Créances commerciales

La diminution des créances commerciales s'élève à 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 grâce aux paiements reçus de la Chine.

Le tableau ci-dessous explique la relation entre les pertes de crédit attendues et les créances commerciales :

(EUR 000)	Non échu	Echéance entre 1 et 90 jours	Echéance entre 91 et 180 jours	Echéance entre 181 et 270 jours	Echéance entre 271 et 360 jours	Echéance à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
Taux de pertes de crédit attendues		0%	25%	50%	75%	100%	
Créances commerciales	30 374	26 168	4 357	2 134	462	47 820	111 315
Pertes de crédit attendues calculées			1 089	1 067	347	47 820	50 323
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-785	-933	-161	-44 704	-46 584
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2023			304	134	185	3 116	3 739
Créances commerciales, nettes de pertes de crédit attendues	30 374	26 168	4 053	2 000	277	44 704	107 576

(EUR 000)	Non échu	Echéance entre 1 et 90 jours	Echéance entre 91 et 180 jours	Echéance entre 181 et 270 jours	Echéance entre 271 et 360 jours	Echéance à plus de 360 jours	Total Créances commerciales
Taux de pertes de crédit attendues		0%	25%	50%	75%	100%	
Créances commerciales	29 243	24 032	5 561	3 130	1 369	24 479	87 814
Pertes de crédit attendues calculées			1 390	1 565	1 027	24 479	28 461
Ajustement pour balances individuelles non risquées			-893	-655	-935	-19 684	-22 167
Provision pour pertes de crédit attendues comptabilisées au 31 décembre 2024			497	910	92	4 795	6 294
Créances commerciales, nettes de pertes de crédit attendues	29 243	24 032	5 064	2 220	1 277	19 684	81 521

L'ajustement pour les soldes individuels en souffrance depuis plus de 360 jours s'élève à 19,7 millions d'euros et diminue de 25 millions d'euros par rapport à 2023, principalement grâce au paiement reçu pour le projet Langfang.

Les variations de la provision pour créances douteuses sont les suivantes:

(EUR 000)	2023	2024
Au 1er janvier	3 364	3 739
Dotation de l'année	997	4 060
Utilisations	0	-128
Reprises	-540	-1 509
Écarts de conversion	-82	132
Au 31 décembre	3 739	6 294

La charge pour les pertes de crédit attendues est incluse dans les « frais généraux et administratifs » du compte de résultat.

5.7.2 Autres créances et actifs d'exploitation

Pour l'année 2024, les autres créances et actifs d'exploitation ont augmenté de EUR +7,7 millions, sous l'effet de :

- l'augmentation des dépôts pour +0,1 million d'euros
- l'augmentation des produits à recevoir des contrats de service pour +3,5 millions d'euros
- l'augmentation des charges payées d'avance pour +1,1 million d'euros
- l'augmentation des créances non commerciales pour EUR +0,5 million. Les créances non commerciales sont principalement composées de la TVA à recevoir pour 11,1 millions d'euros (11,4 millions d'euros en 2023) et des subventions à recevoir pour 4,1 millions d'euros (2,8 millions d'euros en 2023)
- l'augmentation des avances pour +0,4 million (-0,5 million en 2023)

- l'augmentation des créances d'impôts courants sur le revenu pour EUR +1,0 million.

Cette augmentation est compensée par :

- une diminution de EUR -0,7 million due à la reclassification en créances commerciales de certaines factures à

des clients qui avaient des conditions de paiement étendues mais qui devenaient exigibles en 2025

- une diminution de 1,0 million d'euros due à l'emprunt convertible de PanTera qui arrive à échéance en juillet 2026.



Politique comptable pour les créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont détenues par IBA pour collecter les flux de trésorerie associés. Les créances commerciales, autres créances et prépaiements sont évalués à la juste valeur lors de la première comptabilisation et sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur.

La plupart du temps, l'impact de l'actualisation n'est pas significatif et les créances sont donc évaluées à leur valeur nominale.

Dans le calcul de la perte de crédit attendue, le Groupe utilise une matrice de provision basée sur les soldes âgés ajustés pour des facteurs prospectifs liés à un client spécifique. La matrice utilisée est la suivante :

- 25 % après 90 jours de retard.
- 50 % après 180 jours de retard.
- 75 % après 270 jours de retard.
- 100% après 360 jours de retard.

La perte de crédit est examinée plus en détail pour prendre en compte d'autres facteurs spécifiques au client tels que la renégociation, le refinancement du client et les garanties reçues.

Pour les grands contrats de Protonthérapie, une telle analyse est effectuée en tenant compte de la position globale du contrat, en prenant en compte les créances commerciales, les actifs contractuels et les passifs contractuels. Ainsi, les provisions pour pertes de crédit attendues sont rarement reconnues lorsque le revenu reconnu sur le projet est inférieur aux factures impayées

5.8. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Soldes bancaires et caisses	109 306	67 838
Dépôts bancaires à court terme	0	4 331
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	109 306	72 169

Les dépôts à court terme sont des investissements très liquides, principalement des dépôts à vue, et ont une échéance inférieure à 3 mois.

En décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Russie ont été classés comme actifs détenus en vue de la vente (voir note 5.13 Actifs classés comme détenus en vue de la vente et Passifs associés

aux actifs détenus en vue de la vente) : 1,991 millions d'euros) ont été classés comme actifs détenus en vue de la vente (voir Note 5.13

Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente).



Politique comptable pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie

La société considère comme équivalents de trésorerie tous les investissements hautement liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

5.9. CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, 49,75 % des actions d'IBA ont été négociées sur Euronext. L'actionnariat du Groupe est détaillé dans la section « Bourse et actionnaires » du présent rapport annuel. En 2024, l'Assemblée Générale a approuvé un dividende d'EUR 0,17 par action tel que recommandé par le Conseil d'Administration d'IBA, pour un montant total

d'EUR 5.0 millions, qui a été payé au cours de l'année.

Le Conseil d'Administration d'IBA a l'intention de recommander à l'Assemblée Générale de payer un dividende d'EUR 0,24 par action en 2025 afin de conserver un actionnariat engagé à long terme.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'actions en circulation au cours des deux dernières années :

Nombre d'actions	2023	2024
Au 1er janvier	30 282 218	30 282 218
Augmentation de capital	0	0
Achat d'actions propres	0	0
Cession d'actions propres	0	0
Au 31 décembre	30 282 218	30 282 218

Le tableau suivant détaille les différentes catégories de réserves :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Réserves de couverture	-3 345	-7 539
Réserves pour les plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	18 787	19 613
Réserves de revalorisation	-9 312	-9 410
Réserves pour les régimes de retraite à prestations définies	-1 583	-125
Réserve pour actions propres	-18 213	-15 858
Réserves	-13 666	-13 319
Écarts de conversion	-2 153	-1 177
Résultats reportés	36 051	39 440

Les réserves de couverture comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour couvrir les flux de trésorerie des transactions futures. Les réserves de couverture ont diminué en 2024 à la suite de la fluctuation des devises étrangères et de la reprise des parties inefficaces des instruments dans le compte de résultat.

En 2024 les variations des « Réserves de réévaluation - Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont liées à la réévaluation à la juste valeur de l'autre investissement dans ScandiDos A.B.

L'augmentation des « Autres réserves – Régime de retraite à prestations définies » de 1,5 million d'euros est décrite plus en détail dans la note.

5.10. EMPRUNTS

(EUR '000)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Emprunts bancaires	Dettes de location	Total	Emprunts bancaires	Dettes de location	Total
Non-courant	7 114	21 896	29 010	3 546	22 317	25 863
Courant	6 469	6 104	12 573	6 469	6 378	12 847
Total	13 583	28 000	41 583	10 015	28 695	38 710
Solde à l'ouverture	14 381	26 487	40 868	13 583	28 000	41 583
Ajustement du coût amorti suite à une modification de contrat	0	0	0	0	0	0
Emprunts convertis en subsides	0	0	0	0	0	0
Remboursements d'emprunts	-1 000	-7 180	-8 180	-3 734	-7 934	-11 668
Nouveaux emprunts	0	8 257	8 257	0	7 701	7 701
Accrétion des intérêts	202	589	791	166	877	1 043
Résiliations	0	-55	-55	0	-40	-40
Écart de conversion	0	-98	-98	0	91	91
Solde à la clôture	13 583	28 000	41 583	10 015	28 695	38 710

Au 31 décembre 2024, les emprunts bancaires et autres comprennent

- des obligations subordonnées non garanties de Wallonie Entreprendre pour un total de 8,1 millions d'euros (10,7 millions d'euros en 2023) et ;
- une obligation subordonnée non garantie de S.F.P.I. pour un montant de 2,0 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2023).

Les facilités à moins d'un an comprennent la partie à court terme de la dette à long terme, les facilités annuelles sujettes à révision à différentes dates au cours des 12 mois suivant la fin de l'exercice, et les facilités non engagées sans date d'expiration ferme (disponibles « jusqu'à nouvel ordre »).

Les remboursements d'emprunts concernent les obligations S.F.P.I. (EUR 1,0 million). En raison de retards administratifs indépendants de la responsabilité d'IBA, le prochain remboursement sur les obligations Wallonie Entreprendre (échéance 31 décembre 2024) a été effectué les 2 et 10 janvier 2025 pour EUR 2,7 millions.

Les échéances des emprunts bancaires, des autres emprunts et des dettes de location se détaillent comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2023			31 décembre 2024			
	Emprunts bancaires	Dettes de location	Total	Emprunts bancaires	Autres emprunts	Dettes de location	Total
Dues	2 734	0	2 734	2 734	0	0	2 734
Moins d'un an	3 568	6 104	9 672	3 610	4 983	6 378	14 971
Entre 1 et 2 ans	3 610	4 112	7 722	3 671	0	5 612	9 283
Entre 2 et 5 ans	3 671	7 566	11 237	0	0	7 828	7 828
Plus de 5 ans	0	10 218	10 218	0	0	8 877	8 877
TOTAL	13 583	28 000	41 583	10 015	4 983	28 695	43 693

Les paiements des emprunts bancaires, des autres emprunts et des dettes de location sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2023			31 décembre 2024			
	Emprunts bancaires	Dettes de location	Total	Emprunts bancaires	Autres emprunts	Dettes de location	Total
Dues	2 734	0	2 734	2 734	0	0	2 734
Moins d'un an	4 120	6 646	10 766	3 980	4 983	6 997	15 960
Entre 1 et 2 ans	3 980	4 507	8 487	3 857	0	6 027	9 884
Entre 2 et 5 ans							
	3 857	8 113	11 970	0	0	8 314	8 314
Plus de 5 ans	0	10 455	10 455	0	0	9 030	9 030
	14 691	29 721	44 412	10 571	4 983	30 368	45 922
Charges financières futures sur emprunts bancaires et autres emprunts (-)	-1 108	-1 721	-2 829	-556	0	-1 673	-2 229
TOTAL	13 583	28 000	41 583	10 015	4 983	28 695	43 693

5.10.1 Emprunts bancaires et facilités de crédit

Le tableau ci-dessous présente les principaux termes et conditions des facilités de crédit existantes:

Emprunt/ligne de crédit	Rang	Statut	Total principal dû 31 décembre 2023	Valeur comptable 31 décembre 2023	Total principal dû 31 décembre 2024	Valeur comptable 31 décembre 2024	Devise	Intérêt	Maturité	Profil de remboursement
			(EUR 000)	(EUR 000)	(EUR 000)	(EUR 000)				
Wallonie Entreprendre	Subordinated	Unsecured	4 897	4 780	3 673	3 611	EUR	Fixed	2026	Amortizing
Wallonie Entreprendre	Subordinated	Unsecured	2 040	1 991	1 530	1 504	EUR	Fixed	2026	Amortizing
Wallonie Entreprendre	Subordinated	Unsecured	4 000	3 905	3 000	2 950	EUR	Fixed	2026	Amortizing
S.F.P.I.	Subordinated	Unsecured	3 000	2 906	2 000	1 950	EUR	Fixed	2026	Amortizing
Crédit de caisse - China	Senior	Secured	0	0	0	0	CNY	Floating**	UFN ***	Revolving
Lignes de crédit revolving	Senior	Secured	0	0	0	0	EUR	Floating*	2024	Revolving

* EURIBOR + marge en fonction du ratio d'endettement net

** MCLR + marge

*** Until Further Notice (Jusqu'à nouvel ordre)

Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. Obligations Subordonnées

Wallonie Entreprendre et S.F.P.I. sont deux fonds d'investissement publics belges (respectivement au niveau régional et fédéral).

Selon les termes des contrats obligataires de la Wallonie Entreprendre et de la S.F.P.I., le Groupe s'est engagé à respecter un engagement financier relatif au niveau de fonds propres du Groupe IBA, qui a été respecté au 31 décembre 2024.

Lignes de crédit bancaires disponibles

Les facilités bancaires d'IBA comprennent une facilité de crédit renouvelable d'EUR 64,6 millions (augmentation de 20 millions d'euros par rapport à 2023, suite à une renégociation).

En Chine, la facilité de découvert de CNY 35 millions (emprunteur : Ion Beam Applications Co. Ltd) a été maintenue pour le même montant (non utilisé au 31 décembre 2024).

(EUR 000)	Lignes de crédit totales	Lignes de crédit utilisées	Lignes de crédit disponibles
Wallonie Enetreprenre - subordonné	8 065	8 065	0
S.F.P.I. – subordonné	1 950	1 950	0
Lignes de crédit à court terme	0	0	0
TOTAL	10 015	10 015	0

Les clauses financières applicables à ces facilités syndiquées consistent en

(a) un ratio maximum d'endettement net (calculé comme la dette senior nette consolidée divisée par le REBITDA consolidé sur les 12 derniers mois) et

(b) un niveau minimum de fonds propres corrigés (calculé comme la somme des fonds propres consolidés - avec certains reclassements - et de la dette subordonnée). Les deux engagements ont été respectés au 31 décembre 2024.

Les taux d'intérêt effectifs pour les emprunts bancaires et autres à la date de la situation financière sont les suivants :

	31 décembre 2023				31 décembre 2024	
	EUR	USD	INR	CNY	EUR	CNY
Emprunts bancaires et autres emprunts	5,10%	0,00%	n/a - ligne de crédit non utilisée	n/a - ligne de crédit non utilisée	3,45%	n/a - ligne de crédit non utilisée

Les valeurs comptables des emprunts du groupe sont toutes libellées en euros.

Les lignes de crédit sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
	Facilités de crédit utilisées	Facilités de crédit non-utilisées	Facilités de crédit utilisées	Facilités de crédit non-utilisées
TAUX FLOTTANT				
Remboursements dans l'année	0	0	0	0
Remboursements au-delà d'un an	0	44 458	0	0
TOTAL TAUX FLOTTANT	0	44 458	0	0
TAUX FIXE				
Remboursements dans l'année	3 734	0	3 734	0
Remboursements au-delà d'un an	9 848	0	6 281	0
TOTAL TAUX FIXE	13 582	0	10 015	0
TOTAL	13 582	44 458	10 015	0

5.10.2 Dettes locatives

Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt moyen payé sur les passifs de location est de 3,28 % (2,29 % au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de loyers potentiels significatifs non actualisés relatifs aux périodes suivant la

date d'exercice des options de prolongation et de résiliation qui ne sont pas incluses dans la durée du contrat de location.

Les montants comptabilisés dans le compte de résultat sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Dépenses d'amortissements des droits d'utilisation d'actifs	6 202	6 341
Charges d'intérêts sur dettes de location	589	877
Charges relatives à des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur	550	652
MONTANT TOTAL COMPTABILISE DANS LE COMPTE DE RESULTATS	7 341	7 870



Politique comptable en matière d'emprunts et de dettes locatives

Emprunts bancaires :

Les emprunts bancaires portent des intérêts et sont des instruments financiers initialement reconnus à la juste valeur et par la suite mesuré au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). L'amortissement du TIE est inclus en tant que coûts financiers dans le compte de résultat.

Dettes de location :

Au début de la date du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à payer sur la durée du contrat de location. Certains contrats de location ont des paiements variables qui dépendent d'un indice, dans ce cas, une estimation initiale est préparée en utilisant les indices locaux pertinents, lorsque que le montant indexé réel est connu, les paiements futurs sont réévalués et la dette de location est ajustée en conséquence, ainsi que le droit d'usage respectif.

Pour calculer la valeur actualisée des loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de début du contrat de location, car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Le Groupe applique l'exemption pour contrat de location à court terme à ses contrats à court terme ainsi que l'exemption pour les contrats portant sur des actifs à faible valeur pour les contrats de location d'équipement de bureau, matériel informatiques et véhicule qui sont considérés comme faible valeur.

5.11. PROVISIONS À COURT ET LONG TERME

(EUR 000)	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1er janvier 2023	118	6 243	140	2 726	732	5 167	15 126
Additions (+)	5	4 214	0	52	272	2 348	6 891
Reprises (-)	0	-2 492	-140	0	-16	-2 162	-4 810
Utilisations (-)	0	-1 114	0	-756	-15	-1 190	-3 075
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	1 068	0	0	1 068
Écarts de conversion	0	-22	0	-3	-31	-114	-170
Variation totale	5	586	-140	361	210	-1 118	-96
Au 31 décembre 2023	123	6 829	0	3 087	942	4 049	15 030
Au 1er janvier 2024	123	6 829	0	3 087	942	4 049	15 030
Additions (+)	3	3 546	0	919	-382	597	4 683
Reprises (-)	0	-1 592	0	0	-552	-128	-2 272
Utilisations (-)	0	-2 086	0	0	-6	-1 134	-3 226
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	-1 193	0	0	-1 193
Transferts vers des passifs courants classés comme détenus en vue de la vente	0	-4	0	0	0	0	-4
Écarts de conversion	0	6	0	3	-2	59	66
Variation totale	3	-130	0	-271	-942	-606	-1 946
Au 31 décembre 2024	126	6 699	0	2 816	0	3 443	13 084

Les provisions pour garanties couvrent les garanties des machines vendues aux clients.

Les autres provisions au 31 décembre 2024 se composaient principalement des éléments suivants :

- Des provisions pour contrats déficitaires pour 2,9 millions d'euros.

- Une provision pour restructuration pour 0,3 million d'euros.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions pour garantie principalement en relation avec la Protonthérapie et d'autres accélérateurs pour EUR 3,5 millions

suite à la livraison de plusieurs projets aux clients.

- Nouvelles provisions pour les contrats de maintenance onéreux pour EUR 0,3 million.
- Utilisation et reprises de provisions pour contrats déficitaires pour des contrats de maintenance qui ont été révisés et/ou renégociés avec les clients pour EUR 0,8 million.
- Reprises de provisions pour garanties relatives à la Protonthérapie et à

d'autres accélérateurs pour un montant de EUR -1,6 million suite à la fin des périodes de garantie.

- Utilisations de provisions pour garanties relatives à la Protonthérapie et à d'autres accélérateurs pour un montant de EUR -2,1 millions.
- Les provisions pour garantie relatives à la Russie pour EUR 4 millions ont été transférées aux passifs classés comme détenus en vue de la vente (voir note 5.13).



Politique comptable des provisions

Les principales catégories de provisions sont les comptabilisées comme suit :

Provision de garantie

La plupart des ventes d'équipements ont une garantie contractuelle légale pour une période de 1 an et la période de garantie commence lorsque l'équipement est accepté par le client. Les provisions pour garantie de produit sont reconnues comme coût des ventes.

Provisions pour contrats déficitaires

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est reconnue comme une provision contre le coût des ventes. La provision est revue 3 fois par an.

Le Groupe applique la méthode du montant le plus probable pour estimer ces provisions.



Source d'incertitude des estimations et jugements critiques

Contrats onéreux pour services :

Le Groupe reconnaît une provision pour contrat onéreux lorsque les coûts inévitables de l'exécution du contrat dépassent les avantages économiques attendus. Cela se produit lorsqu'un contrat de service devrait générer une marge négative au cours des années restantes. Pour chaque contrat présentant un risque, la marge attendue pour les années restantes de la durée initiale est calculée sur la base de la dernière révision disponible des coûts futurs pour remplir les obligations d'IBA. La marge est ensuite actualisée en utilisant un taux sans risque.

5.11.1 Régimes de retraite et prestations définies

En Belgique, le Groupe gère un régime de retraite à cotisations définies financé par des paiements à une compagnie d'assurance. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations patronales, ce qui entraîne un risque financier à la charge du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Groupe utilise la méthode de l'unité de crédit projetée.

En Inde, le Groupe gère également un régime de retraite à prestations définies, pour lequel la

responsabilité des prestations s'élève à 0,1 million EUR au 31 décembre 2024. Le régime de retraite pour la succursale en Italie représente 0,4 million EUR au 31 décembre 2024.

Étant donné l'importance négligeable de ce régime, seul le régime en Belgique est présenté ci-dessous. Les changements dans la valeur actuelle des obligations de prestations définies sont présentés comme suit :

(EUR 000)	1er janvier 2023	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Effet du plafond d'actif/passif onéreux	Plan bénéficiaire	31 décembre 2023
Obligation des régimes de retraite à prestations définies	-13 893	-1 674	-508	-1 538	398	0	287	-16 928
Juste valeur des actifs du régime de retraite	11 230	0	452	423	2 089	0	-287	13 907
Passif net des régimes de retraite	-2 663	-1 674	-56	-1 115	2 487	0	0	-3 021

(EUR 000)	1er janvier 2024	Coût des services	Coût financier net	Écarts actuariels (pertes)/ gains – Hypothèses financières	Contributions de l'employeur	Effet du plafond d'actif/passif onéreux	Plan bénéficiaire	31 décembre 2024
Obligation des régimes de retraite à prestations définies	-16 928	-2 563	-585	139	445	-265	156	-19 601
Juste valeur des actifs du régime de retraite	13 907	0	512	1 319	1 717	0	-156	17 299
Passif net des régimes de retraite	-3 021	-2 563	-73	1 458	2 162	-265	0	-2 302

Les provisions pour avantages des employés ont été calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Au 31 décembre 2024 :

- Taux d'actualisation: 3.47%
- Table de mortalité: IABE
- Taux d'inflation : 2.2%
- Taux d'ajustement des salaires: 3.10% par an
- Âge de la retraite: 66

Au 31 décembre 2023 :

- Taux d'actualisation: 3.5%
- Table de mortalité: IABE
- Taux d'inflation: 2.20%
- Taux d'ajustement des salaires: 3.1% par an
- Âge de la retraite: 66

L'impact de la fluctuation du taux d'actualisation sur la dette des plans est le suivant:

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Augmentation de 0,25% du taux d'actualisation	-2 274	-779
Taux d'actualisation appliqué	-3 021	-2 302
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation	-3 800	-2 467

L'impact de la fluctuation du taux de revalorisation des salaires et des régimes est le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Augmentation de 0,25% des taux d'ajustement des salaires	-2 802	-1 813
Taux d'ajustement des salaires appliqué	-3 021	-2 302
Diminution de 0,25% des taux d'ajustement des salaires	-3 239	-1 347



Politique comptable pour les régimes de retraite à cotisations définies

Le Groupe gère un régime à cotisations définies financé par des versements à une compagnie d'assurance. L'employeur garantit un rendement minimum sur les cotisations de l'employeur correspondant à un risque financier à la charge du Groupe.

À la suite de l'évolution du rapport au retour minimum garanti, les plans doivent être considérés comme des régimes à prestations définies et sont comptabilisés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge dans le compte de résultat afin de répartir ce coût de manière régulière durant la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base d'un calcul actuariel préparé par des actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année.

Les réserves actuarielles comprennent, pour les actifs et les passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'apparition.



Source d'incertitude des estimations et jugements critiques

Estimation des obligations des régimes de retraite à prestations définies :

Pour effectuer les calculs actuariels pour l'évaluation des obligations à prestations définies, IBA fait des hypothèses sur les taux d'intérêt, les augmentations futures des pensions, l'espérance de vie et les taux de rotation des employés. Les calculs actuariels sont effectués par des actuaires externes sur la base des données observables du marché, telles que les rendements des obligations d'entreprise et les courbes de rendement pour déterminer les taux d'actualisation à appliquer, les tables de mortalité pour déterminer l'espérance de vie et les taux d'inflation pour déterminer les hypothèses de croissance future des salaires et des pensions.

5.12. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES PASSIFS D'EXPLOITATION

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Courantes		
Dettes fournisseur	76 564	79 466
Dettes sociales	31 005	38 068
Charges à imputer	2 096	2 312
Subsides en capital	1 906	3 717
Dettes non commerciales	9 801	5 982
Dettes d'impôts sur le résultat	1 723	3 627
Avances reçues du gouvernement local	1 054	289
Autres	2 912	3 146
TOTAL	50 497	57 141
Produits à reporter relatifs aux contrats de maintenance	20 140	18 706
TOTAL	20 140	18 706
Totals passifs opérationnels courants	147 201	155 313
Non courants		
Avances reçues du gouvernement local	870	1 103
"Earn Out" relatif aux regroupements d'entreprises	783	628
Rétention sur facture de fournisseur	327	170
Paiements des dettes sociales différé	536	0
Dettes pour l'achat d'un prêt à un client	439	0
Autres	0	400
Totals passifs opérationnels non-courants	2 955	2 301

5.12.1 Dettes commerciales

Au 31 décembre, le calendrier de paiement des dettes commerciales était le suivant :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Exigible	33 595	27 562
Exigible dans moins de 3 mois	5 987	5 932
Exigible entre 4-12 mois	36 981	45 972
TOTAL	76 564	79 466

L'augmentation est principalement due à un niveau accru d'achats pour soutenir la croissance des activités du groupe.

5.12.2 Autres passifs courants et non courants

Les avances des gouvernements locaux s'élèvent à 1,4 million EUR au 31 décembre 2024 et ont diminué (2023: 1,9 million EUR) à la suite des remboursements programmés effectués au cours de l'année.

Les dettes non commerciales de 6,0 millions EUR (2023: 9,8 millions EUR) représentent principalement la TVA due dans les différents pays où le Groupe opère.



Politique comptable des dettes commerciales et autres dettes d'exploitation

Les dettes commerciales et autres sont reconnues à leur juste valeur et réévaluées ultérieurement au coût amorti



Politique comptable des subsides

Lorsque l'IBA reçoit des subventions gouvernementales pour un projet spécifique, celles-ci sont conservées en tant que revenus différés dans les passifs du bilan financier et IBA reconnaît le revenu lorsque les dépenses pertinentes sont engagées, montrées nettes dans la ligne de dépenses de R&D.

5.13. ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(EUR 000)	31 décembre 2024
ACTIF	
Immobilisations corporelles et Droits d'utilisation d'actifs	70
Actifs d'impôts différés	613
Stocks	237
Actifs sur contrats	659
Créances commerciales	224
Autres actifs courants et créances	645
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 991
TOTAL DES ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	4 439
PASSIF	
Passifs d'impôts différés	53
Provisions à courantes	4
Dettes fiscales	33
Autres dettes	356
Passifs sur contrats	5 791
TOTAL DETTES DÉTENUES EN VUE DE LA VENTE	6 238

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des opérations en Russie se résument comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2024
Trésorerie d'exploitation	2 203
Trésorerie d'investissement	-75
Trésorerie de financement	0
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-137
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	1 991

Le 1^{er} octobre 2024, le Groupe IBA a signé un accord-cadre en vue de vendre 100% de la participation de notre filiale russe. Une organisation russe évalue actuellement la valeur

de la filiale. Une fois l'évaluation finalisée, la transaction sera soumise à la commission russe, qui disposera de 6 mois pour se prononcer sur la vente. Compte tenu de ce qui précède, IBA a

décidé d'appliquer le principe de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » étant donné que la vente est hautement probable dans les 12 mois. Le bilan de la filiale russe d'IBA a été reclassé sur une ligne spécifique dans les états financiers consolidés d'IBA en tant qu'« Actifs classés comme détenus en vue de la vente et

Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente» (voir note 5.13). Cependant, le compte de résultats n'a pas été retraité en activités abandonnées, car la filiale russe au sein du Groupe IBA n'est pas considérée comme un segment d'activité majeur ou une zone géographique majeure selon la norme IFRS 5.

6. Options d'achat d'actions et paiements fondés sur des actions

Les plans d'options sur actions lancés en 2014 et 2015 ont le schéma d'acquisition suivant : acquisition à 100 % au 31 décembre 2018 et ont été exercés au 30 juin 2024.

En 2016, 2017, 2018 et 2019, aucun plan d'options sur actions n'a été lancé.

Les options accordées dans le cadre des plans d'options sur actions lancés en 2020 ont été acquises le 2 janvier 2024 et cinquante pour cent de ces options peuvent être exercées jusqu'au 31 mai 2026, tandis que les cinquante pour cent restants peuvent être exercés jusqu'au 31 mai 2030.

En janvier 2021, 649 972 options sur actions (les "Options sur Actions") ont été accordées aux membres de la haute direction du Groupe (y compris certaines personnes déterminées), le "Plan Principal". Chaque Option sur Actions permet à son bénéficiaire de souscrire à une action nouvellement émise ou de recevoir les

actions propres de la Société contre paiement d'un prix d'exercice. Le plan permet à de nouvelles personnes de rejoindre le plan à une date ultérieure ; le prix d'exercice, les dates d'acquisition et les dates d'expiration peuvent varier.

En 2021, après le lancement initial du plan, 38 346 options supplémentaires ont été émises, suivies de 16 839 en 2022, 79 825 en 2023, et encore 20 000 en 2024.

Les détails de ces options sont fournis dans le deuxième tableau ci-dessous.

Les détails de l'évaluation des options accordées en 2024 sont donnés dans cette section.

	Plan d'optoin
Nature du plan	Options sur actions
Date de l'émission	August 09, 2024
Nombre d'options accordées	20 000
Prix d'exercice	12,60
Prix de l'action à la date de l'émission	12,57
Durée de vie contractuelles (années)	4,40
Type de règlement	Shares
Volatilité attendue	48,04%
Taux d'intérêt sans risque	2,51%
Dividende attendu (exprimé en % du cours de l'action à la date d'émission du plan)	1,57%
Départs attendus à la date de l'émission	0,04
Juste valeur par option accordée à la date de l'émission	4,66
Modèle d'évaluation	Black & Scholes

Au 31 décembre 2024, le Groupe a reconnu 0,8 million EUR en tant qu'autres charges d'exploitation pour les options sur actions des employés (1,0 million EUR en 2023).

Les options sur actions en circulation au 31 décembre 2024 ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
30 Juin 2024	11,52	53 500	11,52	0
30 Juin 2024	31,84	20 000	31,84	0
31 Mai 2026	7,54	166 250	7,54	101 500
31 Mai 2030	7,54	166 250	7,54	118 500
31 Décembre 2026	13,39	627 204	13,39	620 014
31 Décembre 2026	15,77	7 190	15,77	7 190
31 Décembre 2026	14,39	19 173	14,39	19 173
31 Décembre 2027	17,15	16 839	17,15	16 839
31 Décembre 2028	17,6	14 117	17,60	14 117
31 Décembre 2028	15,74	19 708	15,74	19 708
31 Décembre 2028	10,76	46 000	10,76	46 000
31 Décembre 2029	n/a	n/a	12,60	20 000
TOTAL des options sur actions en circulation		1 156 231		983 041

Les mouvements des options sur actions peuvent être résumés comme suit:

	31 décembre 2023		31 décembre 2024	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
Existantes au 1er janvier	11,92	1 115 682	11,10	1 156 231
Émises	13,20	79 825	13,20	20 000
Annulées (-)	13,39	-29 276	7,89	(27 190)
Exercées (-)	11,52	-10 000	7,54	(166 000)
Échues (-)	-	0	-	0
Existantes au 31 décembre	11,10	1 156 231	12,15	983 041
Exercables au 31 décembre		73 500		0



Politique comptable des transactions d'options et paiements fondés sur actions

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés aux employés). Ces plans comportent souvent certaines conditions des droits d'acquisition, telles que l'emploi continu pendant un certain temps. Comme la juste valeur des biens ou services reçus en échange des options des employés ne peut pas être déterminée, le Groupe utilise la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés.

Toutes les transactions impliquant des paiements basés sur des actions sont reconnues comme des dépenses dans les autres charges d'exploitation et IBA constitue une réserve pour les paiements basés sur des actions. Lors de l'acquisition, de l'exercice ou de la perte des options, l'IBA ne transfère aucun montant de cette réserve à d'autres composantes des capitaux propres.

Cependant, des annulations de dépenses peuvent se produire lorsque les conditions d'acquisition ne sont pas remplies et que les droits sont perdus.



Source d'incertitude des estimations et jugements critiques

La Société a utilisé le modèle de Black & Scholes pour évaluer les options, sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions est basée sur la volatilité historique déterminée par une analyse statistique des mouvements quotidiens du prix des actions. Le prix d'exercice des actions pour les plans d'options sur actions était basé sur le prix moyen des actions pendant les 30 jours précédant la date d'attribution.

7. Description de la gestion des risques financiers (articles 3:6, §1, 8° et 3:32, §1, 5°, du CSA)

7.1. DESCRIPTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a décidé de présenter ses risques financiers avec les autres principaux risques identifiés dans la section « Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée » à partir de la page 51.

Ceux-ci incluent le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et les risques liés aux covenants.

7.2. GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Groupe est d'optimiser la structure du capital afin de maximiser sa valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité

financière requise dans la mise en œuvre de la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration.

7.3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous résument le profil d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers du Groupe :

(EUR 000)

ACTIFS FINANCIERS

		Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au- delà de 5 ans	Total des cash flows contractuels
31 décembre 2023	Echu					
Créances commerciales	77 202	30 374	0	0	0	107 576
Autres actifs à LT et CT	293	57 824	2 977	6 778	11 432	79 304
TOTAL	77 495	88 198	2 977	6 778	11 432	186 880
31 décembre 2024	Echu					
Créances commerciales	52 277	29 243	0	0	0	81 521
Autres actifs à LT et CT	793	62 142	2 029	5 187	12 487	82 637
TOTAL	53 070	91 385	2 029	5 187	12 487	164 157

(EUR 000)

PASSIFS FINANCIERS

		Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au- delà de 5 ans	Total des cash flows contractuels
31 décembre 2023	Echu					
Dettes bancaires et autres dettes financières *	2 734	4 120	3 980	3 857	0	14 691
Dettes de location *	0	6 646	4 507	8 113	10 454	29 720
Dettes commerciales	33 595	42 992	0	0	0	76 587
Autres passifs à LT et CT	0	49 146	2 306	590	276	52 318
TOTAL	36 329	102 904	10 793	12 560	10 730	173 316
31 décembre 2024	Echu					
Dettes bancaires et autres dettes financières	2 734	3 980	3 857	0	0	10 571
Dettes de location	0	6 997	6 027	8 314	9 030	30 368
Dettes commerciales	27 562	51 904	0	0	0	79 466
Autres passifs à LT et CT	0	56 764	2 250	590	276	59 880
TOTAL	30 296	119 645	12 134	8 904	9 306	180 285

* Les emprunts bancaires et autres dettes ainsi que les dettes de location indiqués ci-dessus incluent les paiements d'intérêts futurs.

Au 31 décembre 2023 et 2024, la valeur comptable nette de ces actifs et passifs financiers ne différerait pas significativement de leur juste valeur. Les rubriques « Produits

dérivés de couverture » et « Produits dérivés – autres » dans les actifs et passifs incluent la juste valeur des contrats à terme sur devises et des swaps de devises.

Le tableau ci-dessous résume les actifs financiers détenus par IBA :

(EUR 000)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Non-courant	Courant	Juste valeur	Non-courant	Courant	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS						
à la juste valeur via les autres éléments du résultat global	2 438	0	2 438	7 502	0	7 502
Actions dans des sociétés cotées	843	0	843	907	0	907
Actions dans des sociétés non-cotées	1 595	0	1 595	6 595	0	6 595
à la juste valeur via le compte de résultat	510	739	1 249	46	223	269
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	493	563	1 056	0	126	126
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	17	176	193	46	97	143
Au coût amorti	20 940	274 260	295 200	19 889	216 401	236 290
Créances commerciales	0	107 576	107 576	0	81 521	81 521
Prêts subordonnés	6 045	203	6 248	6 333	443	6 776
Obligations et prêts non subordonnés	13 851	939	14 790	11 542	907	12 449
Dépôts de trésorerie	364	309	673	416	416	832
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	109 306	109 306	0	72 169	72 169
Autres actifs financiers	680	55 927	56 607	1 598	60 946	62 544
TOTAL	23 888	274 999	298 887	27 437	216 624	244 061

Le tableau ci-dessous résume les passifs financiers détenus par IBA :

(EUR 000)	31 décembre 2023			31 décembre 2024		
	Non-courant	Courant	Juste valeur	Non-courant	Courant	Juste valeur
PASSIFS FINANCIERS						
à la juste valeur via le compte de résultat	217	555	772	1 406	3 340	4 746
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture	95	334	429	1 357	2 435	3 792
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats	122	221	343	49	905	954
Au coût amorti	31 965	139 634	174 427	28 164	149 454	179 847
Dettes commerciales	0	76 564	76 564	0	79 466	79 466
Emprunts bancaires et dettes de location	29 010	12 573	44 411	25 863	12 847	40 939
Passif de remboursement	0	0	0	0	-	-
Autres dettes opérationnelles	2 955	48 774	51 729	2 301	53 514	55 815
Dettes fiscales	0	1 723	1 723	0	3 627	3 627
TOTAL	32 182	140 189	175 199	29 570	152 794	184 593



Politique comptable

Classification et mesures

Actifs financiers:

La classification et la mesure des actifs financiers du Groupe sont les suivantes :

Les dettes au coût amorti : cette catégorie comprend les créances commerciales du Groupe, les créances à long terme sur les contrats en cours, les autres créances et prêts inclus dans les autres actifs à long terme, les créances non commerciales/avances, les créances à court terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les instruments de capitaux propres à la JVRG : dont les gains et pertes de la décomptabilisation qui ne sont pas recyclés par le compte de résultats. Cette catégorie comprend uniquement les instruments de capitaux propres (autres investissements), que le Groupe a l'intention de détenir dans un avenir prévisible et que le Groupe a irrévocablement choisi de classer lors de la comptabilisation ou de la transition initiale. Le Groupe a classé ses instruments de capitaux propres

non cotés en instruments de capitaux propres à la JVRG (**Juste Valeur par le Revenu Global**). Les instruments de capitaux propres à la JVRG ne font pas l'objet d'un test de dépréciation selon IFRS 9.

Actifs financiers à la juste valeur via le compte de résultat comprennent principalement les instruments dérivés.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise des contrats et le Groupe applique la comptabilité de couverture pour certains instruments qui répondent à certains critères, tels que la matérialité ou le risque.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat à moins qu'elles ne se qualifient comme des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe désigne certaines transactions dérivées comme des couvertures de la variabilité de la juste valeur des actifs ou passifs reconnus (couvertures de juste valeur) ; comme des engagements fermes non reconnus représentés par des ventes futures ; ou comme des couvertures de la variabilité des flux de trésorerie découlant d'un risque spécifique associé à un actif ou passif reconnu ou à une transaction prévue hautement probable (couvertures de flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation entre les instruments de couverture et l'élément couvert, ainsi que son objectif et sa stratégie de gestion des risques pour entreprendre diverses transactions de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, à la fois au début de la couverture et de manière continue, de l'efficacité des dérivés utilisés dans les transactions de couverture pour compenser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de flux de trésorerie

Les instruments financiers dérivés utilisés pour la protection des flux de trésorerie futurs sont désignés comme des couvertures dans le cadre de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qualifiés comme des couvertures de flux de trésorerie est reconnue en capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace de la couverture est immédiatement reconnu dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultat pendant les périodes où l'élément couvert affecte le compte de résultat (par exemple, lorsque le revenu de la vente prévue qui est couverte est reconnu).

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, tout gain ou perte cumulé existant en capitaux propres à ce moment reste en capitaux propres et est reclassé dans le compte de résultat lorsque la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue est annulée, le gain ou la perte cumulé qui a été rapporté en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Dérivés qui ne qualifient pas pour la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne se qualifient pas pour la comptabilité de couverture. Ces dérivés sont reconnus à la juste valeur dans le bilan financier, avec des variations de la juste valeur reconnues dans le compte de résultat.

Ces instruments sont considérés comme des couvertures économiques car le Groupe ne détient pas d'instruments à des fins spéculatives.

Passifs financiers :

Comptabilisation initiale and évaluation

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les emprunts et les découverts bancaires, ainsi que les instruments financiers dérivés. Tous les passifs financiers sont initialement reconnus à la juste valeur.

Comptabilisation ultérieure

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- *Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :* Cette catégorie comprend principalement les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans les relations de couverture au sens de la norme IFRS 9 et expliquées ci-dessus.

- *Passifs financiers au coût amorti (prêts et emprunts): il s'agit de la catégorie la plus pertinente pour le Groupe. Plus de détails sur cette méthode sont donnés en Note 7.3.*

7.4. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, regroupés en niveaux 1 à 3. Au cours de

l'exercice financier écoulé, il n'y a eu aucun transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous:

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2023
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	1056	0	1056
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	193	0	193
Actifs financiers dérivés	0	1 249	0	1 249
Participations comptabilisées à la juste valeur	843	0	1 595	2 438
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	-428	0	-428
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	-344	0	-344
Passifs financiers dérivés	0	-772	0	-772

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2024
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	126	0	126
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	143	0	143
Actifs financiers dérivés	0	269	0	269
Participations comptabilisées à la juste valeur	907	0	6 595	7 502
Contrats de change à terme et swaps via l'autre résultat global	0	-3 792	0	-3 792
Contrats de change à terme et swaps via le résultat de l'exercice	0	-954	0	-954
Passifs financiers dérivés	0	-4 746	0	-4 746

7.4.1 Instruments financiers dérivés

Certains de ces instruments financiers sont désignés comme instruments de couverture car ils couvrent des risques de change spécifiques auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats car ils sont considérés comme des couvertures hautement efficaces. Ces transactions sont hautement probables car elles sont liées à des contrats existants. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global et libérés dans le compte de

résultat pour compenser l'impact des transactions sous-jacentes.

Au 31 décembre 2024, cela se traduit par des couvertures de flux de trésorerie avec les soldes suivants : 0,1 million d'euros en actifs financiers à court et long terme (1,1 million d'euros en 2023) et -3,8 millions d'euros (0,4 million d'euros en 2023) en passifs financiers à court et long terme.

En 2024, une perte de 4,2 millions d'euros (2023: bénéfice de 5,1 millions d'euros) a donc été enregistrée dans les autres éléments du

résultat global, impactant les capitaux propres (sous « Réserves de couverture dans les capitaux propres ») entraînant une perte cumulée de 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (2023: 3,3 millions d'euros).

Les variations de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas comptabilisés en comptabilité de couverture sont reconnues dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2024, cela se traduit par des couvertures de flux de trésorerie avec les soldes suivants : 0,1 million d'euros en actifs financiers à court et long terme (0,2 million d'euros en 2023) et -1 million d'euros (0,3 million d'euros en 2023) en passifs financiers à court et long terme.

En 2024, une perte de -1,3 million d'euro (2023: gain de 0,5 million d'euros) sur ces instruments a donc été enregistrée dans le compte de résultat.

Instrument financiers dérivés comptabilisés en couverture

IBA évalue l'efficacité de la couverture par une correspondance des termes critiques entre

l'élément couvert (flux de trésorerie futurs probables) et l'instrument de couverture, y compris le montant et l'échéance. Une certaine inefficacité limitée peut toutefois survenir lorsque le calendrier réel des flux de trésorerie diffère des attentes initiales et que la position de couverture doit être renouvelée en conséquence.

Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait 18 contrats à terme sur devises (17 au 31 décembre 2023) et 11 swaps de devises (7 au 31 décembre 2023) pour couvrir les mouvements de flux de trésorerie futurs en dollars américains, dollars canadiens, yuans chinois et wons coréens.

Instrument dérivés à la juste valeur par le biais de compte de résultat

Au 31 décembre 2024, le Groupe détenait 26 contrats à terme sur devises (2 au 31 décembre 2023), et 7 swaps de taux de change (6 swaps au 31 décembre 2023), pour couvrir les flux de trésorerie futurs en dollars américains, yuans chinois et dollars canadiens.

(EUR 000)	MATURITE DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Fonds propres	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
31 décembre 2023				
CAD	-237	-237	0	0
CNY	-2 538	-2 352	-186	0
USD	-593	-1 214	318	303
KRW	23	23	0	0
	-3 345	-3 780	132	303
31 décembre 2024				
CAD	-103	-103	0	0
CNY	-3 052	-3 005	-47	0
USD	-4 724	-3 265	-947	-512
KRW	340	102	238	0
	-7 539	-6 271	-756	-512

7.4.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'investissements en actions sur lesquels IBA n'exerce ni contrôle ni influence significative.



Politique comptable

Juste Valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou celui qui serait payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation.

Dérivés :

La juste valeur des instruments financiers dérivés est soit le prix du marché ou est soit calculée à l'aide de modèles de tarification. La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers qui prennent en compte les taux de marché actuels ainsi que les dates de transaction des instruments utilisés.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement le montant estimé qu'IBA recevrait pour le règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer pour terminer des contrats défavorables à la date de clôture, et prend ainsi en compte les gains ou pertes non réalisés sur les contrats en cours.

Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers à la juste valeur sont des investissements en actions détenus par IBA.

La juste valeur est déterminée selon les 3 niveaux de juste valeur décrits ci-dessous. Dans le cas de l'évaluation de niveau 3, la technique d'évaluation inclut généralement une méthode de flux de trésorerie actualisé basée sur les performances prévues de la société dans laquelle l'investissement a été réalisé.

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », décrit 3 niveaux de la juste valeur en fonction de la mesure dans laquelle la juste valeur est observable.

- Niveau 1 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 Les évaluations à la juste valeur sont ceux dérivés de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir dérivés de prix).
- Niveau 3 Les évaluations de la juste valeur sont ceux dérivés de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau d'intrant le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur est inobservable.

7.5. ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Cette catégorie comprend principalement des équivalents de trésorerie, des dépôts, des prêts aux clients et aux parties liées ainsi que des

obligations financières auxquelles IBA a souscrit.

8. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau consolidé des flux de trésorerie est préparé conformément à la méthode indirecte.

8.1. TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

(EUR 000)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2024
TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		-9 110	9 253
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	5.2.	9 774	9 645
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	5.1. & 5.3.	1 747	2 058
Réductions de valeur sur créances	5.7.	457	2 551
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		654	759
Variations des provisions	5.11.	2 074	2 411
Impôts différés	4.6.2.	1 898	281
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	5.4	169	2 061
Autres éléments non décaissés/ (non encaissés)		-5 478	-11 217
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		2 185	17 802
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		3 716	23 231
Stocks et commandes en cours		-53 159	-54 550
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		11 354	7 170
Autres actifs/passifs à court terme		19 564	-1 340
Variation du fonds de roulement		-18 525	-25 489
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-2 521	-2 012
Charges d'intérêts		742	992
Produits d'intérêts		-1 650	-1 882
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		-19 769	-10 589

Au 31 décembre 2024, la rubrique « Autres éléments non décaissés/ (non encaissés) » inclut principalement :

- le gain résultant de la dilution de PanTera (11,6 millions d'euros, voir note 4.4.2 Autres produits d'exploitation)
- les crédits d'impôt futurs à recevoir et à reconnaître au cours de l'année pour les activités de recherche d'IBA, nets de l'impact de l'actualisation (-3 millions d'euros) et -1,4 million d'euros pour l'Allemagne
- L'impact de l'amortissement et de l'actualisation des subventions (-0,8 million d'euros)
- La réévaluation et le dénouement des intérêts sur les prêts et obligations à long terme (-0,4 million d'euros), l'impact de l'hyperinflation en Argentine (4,1 millions d'euros)
- Les coûts du plan d'achats d'actions (+0,8 million d'euros) et l'impact net des pertes et dépréciations sur les stocks (+0,5 million d'euros)
- Les changements de plafond d'actifs/obligations onéreuses liés aux avantages du personnel (+0,3 million d'euros).

Au 31 décembre 2023, la rubrique « Autres éléments non monétaires » incluait principalement :

- La libération partielle de la responsabilité de remboursement liée à la caution de performance émise à CGN (-5,0 millions d'euros)
- Le gain sur la contribution en nature à Pantera (-2,2 millions d'euros)
- Les crédits d'impôt futurs à recevoir et à reconnaître au cours de l'année pour les activités de recherche d'IBA, nets de

l'impact de l'actualisation (EUR -3,1 millions)

- L'impact de l'amortissement et de l'actualisation des subventions (EUR -1,0 million)
- La réévaluation et le dénouement des intérêts sur les prêts et obligations à

long terme (EUR -0,3 million), l'impact de l'hyperinflation en Argentine (EUR 1,9 million)

- Les coûts du plan d'achats d'actions (EUR +1,0 million) et l'impact net des pertes et dépréciations sur les stocks (EUR +2,4 millions).

8.2. TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2024
TRESORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2. & 5.10.	-5 265	-4 281
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1	-7 049	-3 140
Remboursement reçu sur le prêt d'actionnaire		37	0
Acquisitions de filiales, nettes du cash acquis	3.1.	-270	-2 531
Acquisitions d'autres investissements et de sociétés mises en équivalence	5.4	-1 000	-3 677
Autres flux d'investissement		223	-155
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-13 324	-13 784

En 2024 les flux de trésorerie d'investissement s'expliquent par :

- acquisitions d'actifs corporels pour EUR -4,3 millions
- acquisition d'actifs incorporels pour EUR -3,1 millions
- acquisition de Radcal Corp pour un montant de EUR -2,5 millions
- prêts convertibles accordés à PanTera pour EUR +3,5 millions.

8.3. TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

(EUR 000)	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2024
TRESORERIE DE FINANCEMENT			
Remboursements d'emprunts	5.10.	-1 000	-3 734
Remboursements des dettes de location	5.10.	-6 489	-7 057
Intérêts payés		-761	-1 345
Intérêts reçus		1 650	1 882
Dividendes payés		-6 121	-4 889
(Acquisitions)/ cessions d'actions propres		115	1 436
Autres flux de financement		-1 778	1 505
Variation nette de la trésorerie de financement		-14 384	-12 202

Au 31 décembre 2024, les « Autres flux de trésorerie de financement » pour un montant de EUR 1,5 millions incluent :

- nouveau paiement de subventions en Belgique et avances du gouvernement local en Belgique pour EUR -1,1 million (2023: EUR +0,1 million) et ;
- avances du gouvernement local en Belgique pour EUR +2,6 millions (2023: EUR -1,9 million).

9. Contentieux

Le Groupe n'est actuellement impliqué dans aucun contentieux significatif. Les risques potentiels liés à des procédures mineures sont considérés comme soit infondés, soit

insignifiants, ou, lorsque le risque de paiement de dommages potentiels semble réel, ils sont soit adéquatement couverts par des provisions ou des polices d'assurance.

10. Engagements passifs éventuels et actifs éventuels

10.1. ENGAGEMENTS

10.1.1 Garanties financières

Au 31 décembre 2024, IBA détenait des garanties financières pour un montant de EUR 154,2 millions données par les unités commerciales du Groupe en garantie de dettes ou d'engagements, principalement sous forme de garanties de paiement anticipé (EUR 140,6 millions au 31 décembre 2023).

Le Groupe paie des intérêts financiers à un taux fixe sur ses garanties financières. Les intérêts dépendent de la durée de la garantie. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé au risque de crédit financier.

10.1.2 Autres engagements

Au 31 décembre 2024, IBA a signé des contrats de location pour des actifs de droits d'utilisation futurs pour un montant total de EUR 3,4 millions

(EUR 6,1 millions au 31 décembre 2023) liés à des voitures de société qui sont en commande pour livraison à partir de 2024.

10.2. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2024, IBA n'a identifié aucun passif éventuel.

10.3. ACTIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2024, IBA n'a identifié aucun actif éventuel.

11. Opérations avec les parties liées

Identification des parties liées

Les parties suivantes sont considérées comme liées à IBA :

- Associés et coentreprises du Groupe IBA (Note 12.2).
- Actionnaire ayant une influence significative (Sustainable Anchorage SRL)
- Personnel clé de la direction : les membres de l'équipe de direction.

11.1. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES)

Les principales transactions réalisées avec des sociétés affiliées (sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence) sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	2 520	1 520
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances commerciales et autres créances	3 045	7 237
Réduction de valeur sur créances	0	0
TOTAL CREANCES	5 565	8 757
PASSIF		
Dettes		
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
TOTAL DETTES	0	0
COMPTE DE RESULTAT		
Ventes	6 415	-8 546
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	0	0
Charges financières (-)	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RESULTAT	6 415	-8 546

11.2. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le tableau suivant montre les actionnaires d'IBA au 31 décembre 2024 :

	Nombre d'actions	%
IBA SA	934 781	3,09%
UCLouvain	426 885	1,41%
Sopartec	149 924	0,50%
Sustainable Anchorage	6 204 668	20,49%
Management Anchorage	348 530	1,15%
Wallonie entreprendre	715 491	2,36%
Institut des Radioéléments	1 423 271	4,70%
IBA Investment	51 973	0,17%
Kempen Capital Management	875 388	2,89%
BNP Parisbas	528 425	1,75%
Belfius	1 189 196	3,93%
Paladin Asset	768 765	2,54%
BlackRock, Inc.	409 701	1,35%
FMR LLC	414 225	1,37%
Vallcara Limited	1 315 352	4,34%
Premier Miton Capital	1 914 888	6,32%
NS Partners Europe S.A	405 355	1,34%
Deutsche Bank AG Amsterdam	555 403	1,83%
Public	11 649 997	38,47%
TOTAL	30 282 218	100,00%

Les principales transactions réalisées avec les actionnaires sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
ACTIF		
Créances		
Créances à long terme	5 711	5 711
Stocks et commandes en cours d'exécution	183	105
Créances commerciales et autres créances	0	0
Réduction de valeur sur créances	5 894	5 816
PASSIF		
Dettes		
Dettes bancaires et autres dettes financières	13 583	10 015
Fournisseurs et dettes diverses	0	0
TOTAL DETTES	13 583	10 015
COMPTE DE RESULTAT		
Ventes	0	0
Coûts (-)	0	0
Produits financiers	183	105
Charges financières (-)	732	552
Autres produits d'exploitation	0	0
Autres charges d'exploitation (-)	0	0
TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT	915	657

Les créances à long terme concernent le prêt accordé à Management Anchorage et les emprunts bancaires et autres emprunts concernent les prêts de la Wallonie Entreprendre et de la S.F.P.I. Le prêt accordé à Management Anchorage porte un intérêt de 1,35 % par an et le principal est remboursé en deux étapes : annuellement avec un montant

variable lié aux dividendes d'IBA et un remboursement final à l'échéance du prêt, soit le 30 août 2031.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres relations ou accords spéciaux entre les actionnaires au 31 décembre 2024.

11.3. ADMINISTRATION ET DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

Rémunération des principaux dirigeants du Groupe	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Rémunération annuelle actuelle (fixe + variable)	2 117	2 075
Pension postérieure à l'emploi	0	0
Paiements fondés sur des actions	41	140
Rémunération totale	2 158	2 216

Les montants divulgués dans le tableau sont les montants reconnus comme une dépense au cours de la période de référence en lien avec les principaux dirigeants.

Le rapport complet sur la rémunération se trouve à la page 73.

12. Liste des filiales et sociétés consolidées par mise en équivalence

Au 31 décembre 2024, le Groupe IBA se compose d'IBA SA et de 29 sociétés et associés répartis dans 16 pays. Parmi eux, 25 sont entièrement consolidés et 4 sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

12.1. LISTE DES FILIALES

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe 2024	Détention (en%) par le Groupe 2023
IBA Participations SRL	LLN, Belgique	100%	100%
IBA Investments SCRL	LLN, Belgique	100%	100%
Ion Beam Beijing Applications Co. Ltd.	Pékin, Chine	100%	100%
IBA Radiosotopes France SAS ¹	Lyon, France	100%	100%
IBA Dosimetry Ltd.	Schwarzenbruck, Allemagne	100%	100%
IBA Dosimetry America Inc.	Bartlett, États-Unis	100%	100%
IBA Proton Therapy Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA Industrial Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA USA Inc.	Edgewood New York, États-Unis	100%	100%
IBA Particle Therapy Ltd.	Schwarzenbruck, Allemagne	100%	100%
LLC Ion Beam Applications	Moscou, Russie	100%	100%
IBA Particle Therapy India Private Limited	Chennai, Inde	100%	100%
IBA Dosimetry India Private Limited	Mumbai, Inde	100%	0%
Ion Beam Application SRL	Buenos Aires, Argentine	100%	100%
IBA Japan KK	Tokyo, Japon	100%	100%
Ion Beam Applications Singapore PTE. Ltd	Singapore, Singapour	100%	100%
IBA Egypt LLC	Caire, Egypte	100%	100%
Ion Beam Applications Limited	Taipei, Chine	100%	100%
IBA Proton Therapy Canada, Inc.	Quebec, Canada	100%	100%
IBA Georgia LLC	Tbilisi, Georgie	100%	100%
Modus Medical Devices Inc	Ontario, Canada	100%	100%
IBA Dosimetry Co Ltd.	Shanghai, Chine	100%	100%
Fluidomica Lda	Cantanhede, Portugal	100%	0%
Ion Beam Applications Korea, Ltd.	Gyeonggi-do, Corée du Sud	100%	100%
IBA Proton Therapy Israel Ltd	Tel Aviv, Israël	100%	0%

¹ Entité dormante, dissoute en janvier 2024

12.2. LISTE DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en%) par le Groupe 2024	Détention (en%) par le Groupe 2023
Cyclhad SAS	France	33,33%	33,33%
Normandy Hadrontherapy SAS	France	39,81%	39,81%
Normandy Hadrontherapy SARL	France	50,00%	50,00%
PanTera NV/SA	Belgique	39,77%	50,00%

13. Rémunération pour services rendus par les commissaires aux comptes

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, auditeurs des comptes statutaires d'IBA SA et auditeurs

des comptes consolidés d'IBA, ont fourni les services suivants au cours de l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	408	411
Autres travaux et rapports d'audit	13	153
TOTAL	421	564

14. Événements postérieurs à la clôture des comptes

- Le 7 janvier 2025, le Groupe a finalisé la vente de 633 000 actions d'IBA à Management Anchorage au prix de 13,46 euros par action. Cette vente a été réalisée d'un commun accord, suite à l'Assemblée Générale des actionnaires d'IBA tenue le 7 janvier 2025. Après l'acquisition des 633 000 actions d'IBA, Management Anchorage détient un total de 981 530 actions d'IBA. Management Anchorage échange ensuite toutes ses actions d'IBA contre des actions de Sustainable Anchorage, initialement détenues par divers actionnaires de Sustainable Anchorage. Sustainable Anchorage reste l'actionnaire de référence d'IBA avec environ 20 % des actions et 30 % des droits de vote.
- Le 17 janvier 2025, le Groupe annonçait que Soumya Chandramouli quitterait son poste de Directrice Financière ("CFO"), à compter du 31 janvier 2025. Henri de Romrée, Directeur Général Adjoint, supervisera la direction financière au niveau du Groupe jusqu'à la nomination d'un nouveau CFO.

15. Glossaire des Mesures de Performance Alternatives (MPA)

Marge brute

Définition : Le bénéfice brut est la différence entre le montant total reconnu sur les "Ventes" et les "Services" après déduction des coûts associés à la construction et à la production des équipements concernés, ainsi que des coûts engagés en lien avec la fourniture des services d'exploitation et de maintenance.

Raison : Le bénéfice brut indique la performance d'IBA en montrant sa capacité à générer des revenus à partir des dépenses engagées dans la construction, l'exploitation et la maintenance de la Dosimétrie, de la Protonthérapie et d'Autres accélérateurs.

EBIT

Définition: Le résultat avant intérêts et impôts (« EBIT ») indique la performance du Groupe (ou du secteur) avant produits financiers/charges financières et impôts, qui représente l'ensemble des produits et charges opérationnels engagés au cours de la période.

Raison: L'EBIT est un indicateur de performance utile car il montre la performance opérationnelle d'IBA en éliminant l'impact des transactions financières et des taxes.

REBIT

Définition: Le résultat récurrent avant intérêts et impôts (« REBIT ») présente le résultat du Groupe (ou

du secteur) avant les produits/charges financiers et les impôts et avant les autres produits et charges opérationnels. Le REBIT est un indicateur de la rentabilité des activités ordinaires du Groupe, et correspond à l'EBIT ajusté des éléments considérés par la direction comme ne faisant pas partie de la performance sous-jacente. Ces éléments incluent les dépenses liées aux mesures de restructuration, les frais de réorganisation du paysage numérique, les indemnités de départ significatives, les dépréciations et/ou les gains/pertes sur la cession d'actifs, les frais de contentieux et les dépenses liées aux plans d'achats d'actions. Les éléments d'ajustements sont détaillés dans la note 4.4 Autres charges et produits d'exploitation.

Raison: La Direction considère le REBIT comme un indicateur de performance amélioré pour le Groupe permettant une comparaison d'une année sur l'autre de la rentabilité, après compensation des transactions ne faisant pas partie de la performance sous-jacente.

Dettes financières nettes

Définition: La dette financière nette mesure la situation globale de la dette d'IBA. Cela exclut les « autres emprunts » tels que présentés dans la note 5.10 Emprunts.

Raison: La dette financière nette fournit une indication de la solidité globale de la situation financière du Groupe et mesure la position de trésorerie d'IBA.

(EUR 000)	2023	2024
EBIT = Résultat sectoriel (Note 4)	5 092	19 649
Autres charges d'exploitation (+)	3 525	9 276
Autres produits d'exploitation (-)	-2 200	-11 600
REBIT	6 417	17 325
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles (+)	11 166	11 703
Réductions de valeur sur créances et stocks (+/-)	1 725	3 009
REBITDA	19 308	32 037
(EUR 000)	2023	2024
Dettes financières et dettes de location à long terme (+)	29 010	25 863
Dettes financières et dettes de location à court terme (+)	12 573	12 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-)	-109 306	-72 169
Dettes financières nettes	-67 723	-33 459

En décembre 2024, les liquidités et équivalents de liquidités de la Russie (2024 : 2 million EUR) ont été classés comme actifs détenus en vue de la vente (voir note 5.13 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente).

Renseignements de CARACTERE GENERAL

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, abrégé IBA SA.

À la suite d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 1 des statuts a été modifié et se lit désormais comme suit :

« Article 1er:

La Société revêt la forme d'une société anonyme. La dénomination de la Société est « Ion Beam Applications » et, en abrégé, "IBA". »

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique ; numéro d'entreprise TVA BE0428.750.985, Registre des personnes morales (RPM) du Brabant wallon.

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA est une société

cotée au sens de l'article 1:11 du Code Belge des Société et Associations.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications

et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant

directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

En outre, à la suite d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 10 mars 2020, l'article 3 des statuts a été modifié pour ajouter les deux alinéas suivants à la fin dudit article :

- *“Les objectifs de la Société incluent le fait d’avoir, dans le cadre de l’exercice de ses activités, un impact positif significatif sur toutes ses parties prenantes (“stakeholders”), notamment les patients, ses actionnaires, ses employés, ses clients, la société et la planète.*
- *La Société est gérée en tenant compte des intérêts de ces parties prenantes, dans le respect du vivant et des générations présentes et futures, et en réduisant au mieux les éventuels impacts environnementaux et sociétaux négatifs.”*

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site

internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL

Au 31 décembre 2024, le capital social d'IBA s'élevait à 42.502.318,54 EUR et était représenté par 30 282 218 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société a émis, en juin 2014, 250 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le **“Plan Cadres 2014”**). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 11,52 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

Au 31 décembre 2018, il subsistait 178 500 warrants de ce Plan 2014.

En 2019, 11 392 de ces warrants ont été exercés (plus (plus précisément au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2019, il subsistait 167 608 warrants de ce Plan 2014.

Au 31 décembre 2020, 163 608 options d'achat d'actions de ce régime de 2014 étaient en circulation.

La Société a émis, en décembre 2015, 50 000 warrants en faveur des cadres du Groupe (le **“Plan Cadres 2015”**). Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de 31,84 EUR suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2024.

IBA a décidé le 26 août 2015 de rendre les plans SOP exerçables sur une période continue (hors périodes d'interdiction en vertu des dispositions anti-abus de marché et hors une période d'interdiction additionnelle pour des raisons techniques) à compter du 1^{er} octobre 2015.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation. En 2020, aucune de ces options d'achat d'actions n'a été exercée.

En 2020, aucun de ces warrants n'a été exercé.

Au 31 décembre 2020, il subsistait 20 000 warrants de ce Plan 2015.

En juin 2020, la Société a émis 357 000 stock-options pour la direction du Groupe. Ils permettent au bénéficiaire d'acheter une nouvelle action à 7,54 EUR suivant certaines procédures à partir du 2 janvier 2024.

IBA a décidé le 28 mai 2020 de rendre les SOP actuelles exerçables sur une période continue (en dehors des périodes d'interdiction des opérations anti-initiés et en dehors de toute période d'interdiction technique supplémentaire) à partir du 2 janvier 2024.

En 2021, IBA a émis un incitant à long terme sous la forme d'un plan d'options sur actions (SOP2021) sur les actions IBA. Il a été offert le 25 janvier 2021 avec un prix d'exercice de 13,39€ (soit le cours de clôture moyen des 30 jours précédents). Ce plan sera acquis le 1er janvier 2025 et les options expireront le 31 décembre 2026

Toutes les stock-options peuvent également être exercées en cas d'offre publique d'achat sur IBA

ou d'augmentation des capitaux propres avec droit de préemption.

Le 9 novembre 2022, il a été constaté que 63.500 actions ont été souscrites par l'exercice de 63.500 warrants offerts en souscription par décision du 27 juin 2014 prise en exécution de l'autorisation d'augmenter le capital accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 2013, au prix de 11,52 € par action, soit au pair comptable de 1,4035 € correspondant au pair comptable applicable au moment de l'émission des warrants majoré d'une prime d'émission de 10,1165 €, ce qui a entraîné une augmentation corrélative du capital à concurrence de 89.122,25 € pour le porter de 42.413.196,29 € à 42.502.318,54 € et la création de 63.500 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2024, il y avait 983.041 options d'achat d'actions en circulation.

CAPITAL AUTORISÉ

Au 31 décembre 2024, la Société était autorisée à augmenter le capital social de la Société, dans

les limites, modalités et conditions prévues par la loi et les statuts de la Société.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que

la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent par exemple sur

certaines aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie.

La bourse et les ACTIONNAIRES

L'action IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu d'Euronext Bruxelles (Compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90.

L'action IBA a clôturé à 13,42 EUR le 31 décembre 2024.

Le nombre total d'options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2024 s'élève à 983.041. Il n'y a pas d'obligations convertibles ou d'obligations avec warrants en circulation au 31 décembre 2024.

Situation au	31-12-23		31-12-24	
Dénominateur	30.282.218		30.282.218	
Entité	Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
IBA SA	1.100.781	3,64%	934.781	3,09%
Sous total	1.100.781	3,64%	934.781	3,09%
UCLouvain	426.885	1,41%	426.885	1,41%
Sopartec	180.000	0,59%	149.924	0,50%
Sous total	606 885	2,00%	576 809	1,91%
Sustainable Anchorage	6.204.668	20,49%	6.204.668	20,49%
Management Anchorage	348.530	1,15%	348.530	1,15%
Wallonie entreprendre	715.491	2,36%	715.491	2,36%
Institut des Radioéléments	1.423.271	4,70%	1.423.271	4,70%
IBA Investment	51.973	0,17%	51.973	0,17%
Kempen Capital Management	875.388	2,89%	875.388	2,89%
BNP Parisbas	528.425	1,75%	528.425	1,75%
Belfius	1.189.196	3,93%	1.189.196	3,93%
Paladin Asset	768.765	2,54%	768.765	2,54%
BlackRock, Inc.	407.194	1,34%	409.701	1,35%
FMR LLC			414.225	1,37%
Vallcara Limited			1.315.352	4,34%
Premier Miton Capital			1.914.888	6,32%
NS Partners Europe S.A			405.355	1,34%
Deutsche Bank AG Amsterdam			555.403	1,83%
Sous total	12.512.901	41,32%	17.120.631	56,54%
Public	16.061.651	53,04%	11.649.997	38,47%
Grand total	30.282.218	100,00%	30.282.218	100,00%

CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

Mise à jour des activités du 1er trimestre 2025	21 mars 2025
Assemblée Générale annuelle des actionnaires	11 juin 2025
Publication des résultats semestriels	29 août 2025
Mise à jour des activités T3 2025	21 novembre 2025

COURS BOURSIERS



<https://live.euronext.com/en/product/equities/BE0003766806-XBRU#chart>

RAPPORT DE DURABILITÉ

Informations générales ESRS 2	182
Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2)	182
Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité (BP-1)	182
Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)	183
Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	184
Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)	186
Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)	190
Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A)	195
Métriques relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-M)	195
Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T)	196
Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	196
Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)	196
Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)	197
Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)	197
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)	198
Informations environnementales	199
Informations sur tous les sujets matériels	199
Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes (E-MDR-P)	199
Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (E-MDR-A)	200
Changement climatique ESRS E1	201
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)	201
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E1-SBM-3)	202
Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)	204
Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)	204
Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)	206
Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	207
Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)	208
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)	210
Tarification interne du carbone (E1-8)	211
Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (GOV-3)	211
Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5	212
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E5-SBM-3)	212
Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)	213
Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)	213
Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)	215
Ressources entrantes (E5-4)	216
Ressources sortantes (E5-5)	217
Taxinomie de l'UE	220
Chiffre d'affaires (E1-3)	220
Dépenses d'investissement (CapEx) (E1-3)	221
Dépenses opérationnelles (OpEx) (E1-3)	222
Autres informations sur la taxinomie (E1-3)	227
Informations sociales	228
Effectifs de l'entreprise ESRS S1	228

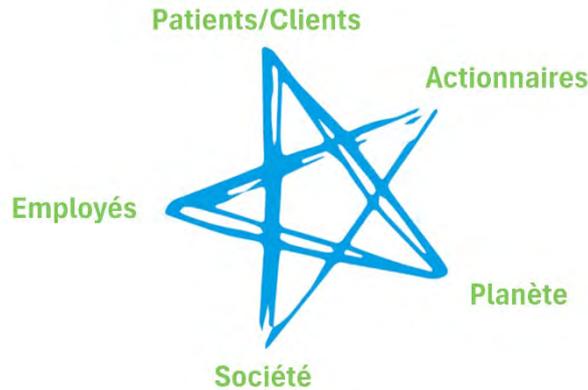
Intérêts et points de vue des parties intéressées (S1-SBM-2)	228
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S1-SBM-3)	228
Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)	229
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants (S1-2)	232
Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (S1-3)	232
Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches (S1-4)	232
Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)	233
Métriques de santé et de sécurité (S1-14)	234
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5)	234
Consommateurs et utilisateurs finals : sécurité des produits ESRS S4	235
Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2)	235
Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3)	235
Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)	236
Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (S4-3)	236
Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)	237
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)	238
Consommateurs et utilisateurs finals : abordabilité et accessibilité ESRS S4	239
Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2)	239
Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3)	239
Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)	240
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2)	240
Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)	241
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)	242
Informations sur la gouvernance	243
Conduite des affaires ESRS G1	243
Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (G1-GOV-1)	243
Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)	243
Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (G1-IRO-1)	248
Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A)	249
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)	249
Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin (G1-4)	250
Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (G1-MDR-T)	250
Influence politique et activités de lobbying (G1-5)	250
Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise IRO-2	252
Exigences de publication qui découlent d'autres législations de l'UE	257
Autres informations sur la durabilité	260
Autres informations environnementales	260
Consommation d'eau	260
Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	260
Autres informations sociales	262
Politique de diversité, d'équité et d'inclusion	262
Actions en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion	262
Métriques de diversité, d'équité et d'inclusion	263
Personnes handicapées	265
Autres informations sur la gouvernance	266
Gestion de la relation avec les fournisseurs	266

Informations générales ESRS 2

Intérêts et points de vue des parties intéressées (SBM-2)

Chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui est une force positive, créant une valeur partagée et à long terme pour l'ensemble de nos parties intéressées.

Nous appelons cela notre Approche des Parties Intéressées, qui incarne notre engagement sociétal à long terme.



Nos clients et leurs patients:

Nous développons pour nos clients la technologie la plus performante avec l'objectif d'avoir un impact positif.



Nos employés:

Nous leur offrons des emplois de qualité dans un environnement stimulant, convivial et fondé sur des valeurs éthiques.



Notre société:

Nous privilégions un modèle entrepreneurial durable au service de la société, dans le respect des limites de notre planète



Notre planète:

Nous travaillons constamment à la réduction de l'impact environnemental de nos produits et de nos activités.



Nos actionnaires:

Nous nous montrons dignes de leur confiance en constituant un investissement financier sain et en agissant selon nos valeurs.

Nous croyons qu'agir en tant que force positive est également la meilleure stratégie pour attirer et retenir les talents, anticiper les risques futurs et améliorer notre offre de produits tout en explorant des marchés nouveaux et émergents.

Conformément aux exigences de la certification B Corp, nos statuts (articles 3 et 10) reflètent notre engagement à prendre en compte l'impact de nos activités sur toutes nos parties

intéressées, dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous collaborons continuellement avec nos parties intéressées dans le cadre de nos activités, et ces interactions nous permettent de mieux comprendre leurs positions, leurs préoccupations et leurs attentes. Cela est expliqué en détail dans chaque chapitre thématique du présent rapport

Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité (BP-1)

Norme d'information

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, IBA publie pour la première fois ses informations en matière de durabilité conformément à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris le respect des Normes Européennes

d'Information en matière de Durabilité (ESRS) applicables. Cela comprend :

- la conformité du processus mis en œuvre par la Société pour identifier les informations déclarées dans le rapport de durabilité (le 'Processus') en conformité à la description énoncée dans la publication ESRS 2 IRO-1

- la conformité des divulgations dans la section sur la taxinomie de l'UE du rapport de durabilité avec l'article 8 du règlement de l'UE 2020/852 (le 'règlement sur la taxinomie').

Les déclarations consolidées de développement durable font partie du rapport intégré de la Société, dont la publication a été autorisée par le Conseil d'Administration les 17 et 18 mars 2025.

Examen externe

Le contenu du rapport de durabilité a fait l'objet d'un rapport d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (révisée). Le rapport de l'auditeur indépendant sur une mission d'assurance limitée se trouve à la fin du rapport annuel intégré.

Les informations publiées dans la section 'Autres informations sur la durabilité' concernent des divulgations volontaires qui ne sont pas obligatoires par l'ESRS, à la suite de notre évaluation de la double matérialité. Ces informations ne font pas partie du rapport de durabilité d'IBA et n'ont pas fait l'objet d'un rapport d'assurance limité conformément à la norme ISAE 3000 (révisée).

Portée du rapport

Le rapport de durabilité du groupe IBA a été préparé sur une base consolidée avec le même

périmètre et la même période que les états financiers de ce rapport annuel consolidé, intégrant des informations du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le rapport de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe IBA, y compris les IRO identifiées dans nos propres opérations, ainsi qu'en amont et en aval. La mesure dans laquelle les politiques, les actions, les métriques et les objectifs vont au-delà des activités propres d'IBA varie selon la nature des sujets, et est indiqué dans chaque ESRS thématique.

Informations sur la propriété intellectuelle

Aucune information sur la propriété intellectuelle, le savoir-faire ou les résultats de l'innovation n'a été omise dans ce rapport de durabilité.

Information sur les questions en cours de négociation

Aucune information sur les développements imminents ou les questions en cours de négociation n'a été omise dans le rapport de durabilité.

Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Nous rendons compte des informations en relation avec des circonstances spécifiques en plus des divulgations pertinentes.

Horizons temporels

Nous appliquons les définitions suivantes en ce qui concerne les horizons temporels :

- Court terme = moins de 1 an
- Moyen terme = entre 1 et 5 ans
- Long terme = plus de 5 ans

Estimations de la chaîne de valeur

Les informations relatives à la chaîne de valeur sont disponibles dans les sections ESRS 2 SBM-1 du rapport de durabilité.

Estimations et incertitudes

Dans le cas où des estimations ont été utilisées ou en cas d'incertitudes liées aux indicateurs divulgués dans ce rapport, celles-ci sont

divulguées avec les indicateurs respectifs dans chaque chapitre thématique.

Les données et hypothèses utilisées pour l'élaboration du rapport de durabilité sont cohérentes avec les données et hypothèses financières correspondantes utilisées dans les états financiers de l'entreprise.

Les énoncés prospectifs se rapportent à des événements et à des actions qui ne se sont pas encore produits et qui pourraient ne jamais se produire. Lorsqu'elle présente des informations prospectives conformément à l'ESRS, la direction de la société est tenue de préparer les informations prospectives en se fondant sur des hypothèses divulguées concernant des événements qui pourraient se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la société. L'issue réelle est susceptible d'être différente,

car les événements prévus ne se produisent souvent pas comme prévu.

Changements dans la préparation ou la présentation de l'information sur la durabilité, erreurs de déclaration au cours des périodes antérieures

Pour la première fois en 2024, nous avons mis en œuvre la directive Corporate Sustainability Reporting (CSRD) et les exigences spécifiques des normes européennes de publication d'informations en matière de durabilité (ESRS) dans le rapport de durabilité. Les informations sur la durabilité contenues dans ce rapport ont été considérablement élargies par rapport à la période précédente, qui était basée sur la norme de déclaration volontaire GRI. Une description du processus et de ses résultats est incluse dans les sections sur l'incidence, le risque et les opportunités du présent rapport.

La taxinomie de l'UE fait l'objet d'une section distincte identifiable dans les informations environnementales du rapport.

Comme il s'agit de la première année de publication de rapports basés sur lesdites normes ESRS, la société ne signale aucun changement dans la préparation ou la présentation du rapport de durabilité ni aucune erreur par rapport aux périodes précédentes. Tous les changements apportés par rapport aux rapports précédents ont été ajustés pour s'aligner sur les exigences de la CSRD.

Présentation d'informations comparatives

Lorsque des métriques ont déjà été présentées, des informations comparatives sont proposées. Les informations comparatives contenues dans le rapport de durabilité et les informations y

afférentes sont présentées sur une base volontaire et n'ont pas fait l'objet de procédures d'assurance raisonnables ou limitées, sauf indication contraire dans les sections pertinentes du rapport de durabilité. Pour les métriques nouvellement introduites, la société utilise les dispositions transitoires pour la première année conformément à l'ESRS 1.

Divulgations découlant d'autres lois ou de prises de position généralement acceptées en matière de rapports sur le développement durable

Le rapport de durabilité d'IBA n'inclut aucune information provenant d'autres législations que la CSRD ou la taxinomie de l'UE.

Le protocole sur les gaz à effet de serre (GES) a été utilisé pour la déclaration de tous les points de données sur les gaz à effet de serre (GES de périmètre 1, 2, 3).

Le cadre B Corp (B Corp™) est référencé dans la déclaration Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1).

Incorporation par référence

Lorsque des informations ont été publiées dans d'autres parties du rapport annuel, nous avons utilisé le concept d'incorporation par référence, et celles-ci ont été insérées au besoin dans le tableau de références croisées ESRS.

Utilisation des dispositions transitoires

Dans ce rapport de durabilité, IBA utilise la possibilité d'omettre toutes les informations transitoires requise par ESRS 2 SBM-3 (DR48e), ESRS E1-9, ESRS E5-6, ESRS S1-7 (DR55), ESRS S1-14 (DR88d,e), ESRS S1-15 (DR93,94) conformément à l'annexe C de ESRS 1.

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Modèle d'entreprise

Chez IBA, nous pensons que les entreprises ont pour mission d'être une force positive, en créant une valeur partagée et à long terme pour toutes les parties intéressées. Au-delà des mots, notre entreprise est certifiée B Corp (B Corp™) depuis 2021.



La [communauté B Corp](#) (B pour Benefit for All) est un mouvement de transformation d'entreprises qui envisagent celles-ci comme une force positive. Ces entreprises cherchent à trouver un équilibre entre objectif et profit, en créant une valeur partagée et durable pour toutes leurs parties intéressées.

Avec près de 10 000 entreprises dans le monde, la communauté B Corp ne cesse de s'agrandir au fil des années. Cette croissance reflète une tendance plus large vers des pratiques commerciales durables et la reconnaissance croissante de l'importance de trouver un équilibre entre l'objectif et le profit.

d'évaluation rigoureux, être certifié B Corp apporte ce qui manque souvent ailleurs : la preuve.

Au-delà de la conformité réglementaire, nous considérons ce cadre comme un outil solide pour évaluer notre approche des parties intéressées.



Le cadre B Corp est un outil pratique, proactif et volontaire permettant d'évaluer, de comparer et, en fin de compte, d'améliorer le parcours de durabilité d'une entreprise selon cinq domaines d'impact holistiques : la gouvernance, les travailleurs, la communauté, l'environnement et les clients. Et grâce à son processus

Il nous permet d'identifier nos forces et nos faiblesses en matière de durabilité, de certifier de manière transparente nos pratiques, de nous comparer à celles d'autres entreprises, d'améliorer nos efforts en matière de durabilité et de promouvoir l'adoption généralisée de pratiques durables.

Stratégie de durabilité

Inspirés par nos conclusions tout au long du processus de certification B Corp, nous avons

identifié quatre axes stratégiques de durabilité pour renforcer nos atouts et répondre à nos faiblesses au cours des prochaines années.

Environnement	Produits		Chaîne de valeur bas carbone	Comprendre / réduire l'impact carbone de nos produits au long de la chaîne de valeur
	Ressources		Chaîne de valeur à faible taux de déchets	Comprendre / réduire l'impact en déchets de nos produits au long de la chaîne de valeur Réduire le taux de déchets non triés de nos propres opérations
Employés			Un lieu de travail diversifié, équitable et inclusif	Intégrer de manière proactive la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos activités
Gouvernance			Une entreprise engagée pour la durabilité	Améliorer les politiques et les pratiques liées à notre mission, à l'engagement et à la transparence Construire une chaîne d'approvisionnement durable, en évaluant l'impact social et environnemental des fournisseurs.

Produits et services d'IBA

À travers nos quatre activités principales : Solutions Industrielles, Solutions RadioPharma, Protonthérapie et Dosimétrie, IBA propose des solutions innovantes pour le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies graves, ainsi que pour des applications industrielles telles que la stérilisation de dispositifs médicaux.

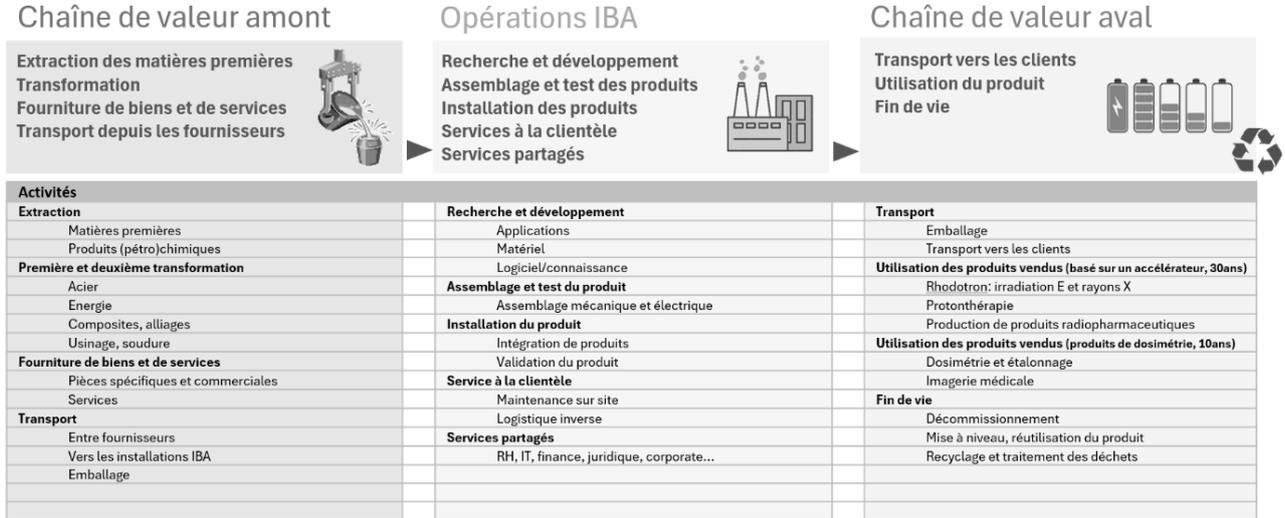
Partout dans le monde, des milliers d'hôpitaux utilisent des accélérateurs de particules et des équipements de dosimétrie conçus, produits, entretenus et mis à niveau par IBA. Notre mission axée sur la vie et les relations ouvertes que nous avons établies avec nos clients et partenaires au fil du temps, ainsi que notre état d'esprit innovant et notre volonté de toujours

viser le progrès technologique et scientifique, font d'IBA une entreprise unique.

Les revenus par secteur sont présentés plus en détail dans la section 'Examen des secteurs d'activité d'IBA' du rapport de gestion.

Chaîne de valeur

La chaîne de valeur globale d'IBA englobe une gamme complète d'activités, de ressources et de relations qui vont des fournisseurs en amont jusqu'aux clients en aval.



En amont

IBA approvisionne des pièces spécifiques et commerciales. Le segment amont de la chaîne de valeur comprend l'extraction de matières premières telles que celles nécessaires à l'acier, aux composites et aux alliages. Ces matériaux sont ensuite transportés vers les fournisseurs IBA où ils subissent divers processus, notamment l'usinage, le brasage et l'assemblage mécanique ou électrique. De l'énergie sous différente forme est utilisée tout au long de ces processus.

Opérations propres

Les activités propres d'IBA se rapportent à l'innovation et le développement, l'assemblage des produits et les tests. Cela comprend la production d'équipements et de sous-systèmes de médecine nucléaire, de dosimétrie, d'imagerie médicale, de stérilisation industrielle et de protonthérapie. Ces produits sont ensuite

validés, emballés, transportés et installés, ce qui permet de s'assurer qu'ils répondent aux normes de qualité et de sécurité requises.

IBA fournit une logistique inverse et des services à la clientèle, y compris la maintenance sur site et les mises à niveau des produits tout au long de la durée de vie des produits.

En aval

Le segment en aval comprend l'utilisation de produits vendus, tels que les accélérateurs qui ont une durée de vie allant jusqu'à 30 ans, et les produits de dosimétrie, dont la durée de vie peut aller jusqu'à 10 ans.

À la fin du cycle de vie du produit, celui-ci est mis hors service ou mis à niveau pour être réutilisé. Le recyclage et la valorisation des principaux matériaux sont sous la responsabilité des clients.

Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)

Résumé

Depuis 2017, IBA a volontairement mené des évaluations systématiques de matérialité, guidées par les critères de la Global Reporting

Initiative (GRI), et les a tenues à jour pour refléter les derniers développements de ses activités, de ses marchés et de son écosystème.

Avec la publication de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) en 2024, les pratiques des entreprises en matière de développement durable ont évolué vers une perspective de double matérialité. Les entreprises sont désormais censées façonner leurs rapports de durabilité en fonction des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) les plus importants sous deux angles : la matérialité de l'incidence (vue de l'intérieur vers l'extérieur) et la matérialité financière (vue de l'extérieur vers l'intérieur).

L'identification de ces thèmes ESG implique de dialoguer avec les parties intéressées et les experts en la matière. Cette évaluation de la double matérialité a permis à IBA d'affiner ses thèmes matériels avec une plus grande précision, en englobant les incidences ESG les plus importantes de l'organisation et les risques et opportunités les plus importants découlant des questions de durabilité.

Nous avons abordé l'évaluation comme un projet stratégique afin de recueillir des commentaires précieux de divers groupes d'intervenants internes et externes. Les résultats de l'évaluation de la double matérialité renforcent encore la vision de durabilité d'IBA, qui décrit comment nous créons une valeur partagée et durable pour nos parties intéressées et, à partir de là, façonnons notre stratégie de durabilité.

L'exercice de double matérialité a été mené en 2024 conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité ESRS 1, et a couvert la chaîne de valeur globale d'IBA. Une équipe dédiée, ainsi que des parties intéressées internes et externes, ont partagé leur point de vue sur l'évaluation de la matérialité. Des seuils de matérialité ont été fixés pour la matérialité

d'incidence et financière. Les sujets dépassant l'un ou les deux seuils ont été considérés comme matériels, ce qui a donné lieu à un exposé complet sur ces thèmes dans le présent rapport de durabilité.

Description de l'approche

Le processus de la CSRD s'est concentré sur plusieurs activités clés pour en assurer la conformité à chaque étape. Ces activités comprenaient la réalisation d'un premier exercice de double matérialité conformément aux exigences de la CSRD, qui a produit les résultats suivants conformément à la directive :

- Description de la chaîne de valeur complète
- Résultats de l'engagement des parties intéressées, compte tenu du contexte international
- Liste d'incidences, de risques et d'opportunités (IRO) et leur positionnement dans la chaîne de valeur
- Hiérarchisation des IRO et paramétrage des seuils
- Matrice de double matérialité
- Analyse des écarts pour identifier les données devant faire l'objet d'une déclaration

La matrice de cotation des risques d'IBA a été prise en compte pour noter les risques. Cette matrice de notation des risques et la hiérarchisation des risques pourront changer à l'avenir pour refléter l'évolution d'IBA et de la société dans son ensemble.

Chaîne de valeur d'IBA

L'analyse de la chaîne de valeur est essentielle pour la CSRD, car elle permet de comprendre l'ensemble des activités, des ressources et des relations impliquées, le tout en mettant l'accent sur les incidences, les risques et les opportunités en matière de durabilité.



Pour IBA, cela inclut les activités en amont telles que l'extraction et la transformation des matières premières, la fourniture de biens et de services,

et le transport depuis ces fournisseurs. Il couvre également les opérations propres telles que la recherche et le développement, l'assemblage et

les tests de produits, l'installation de produits, les services à la clientèle et les services partagés. Les activités en aval comprennent l'utilisation des produits par les clients et la gestion des produits en fin de vie.

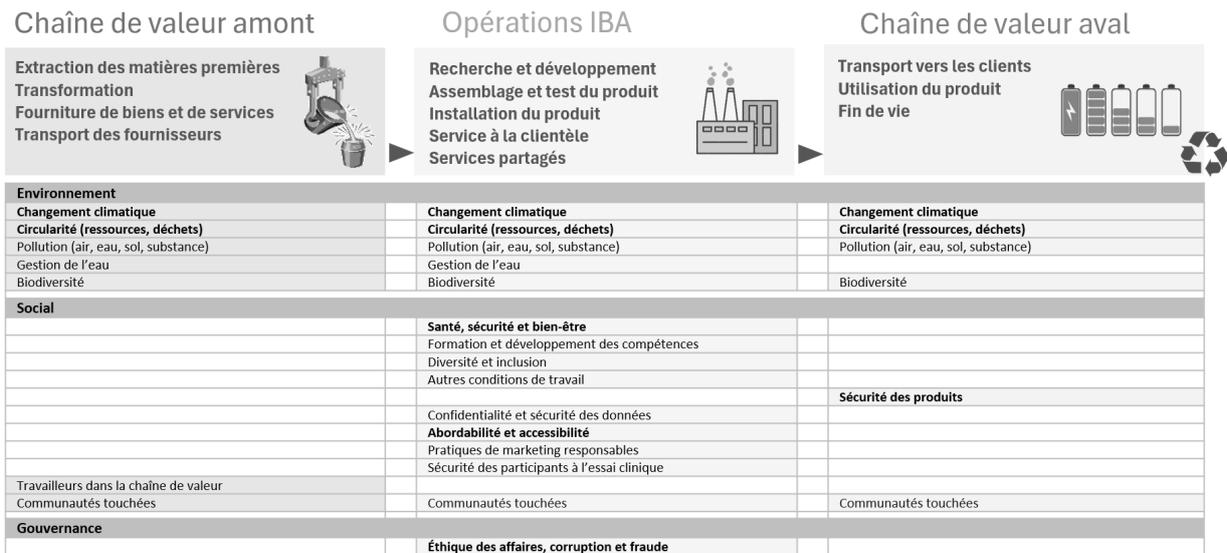
L'analyse de la chaîne de valeur s'est déroulée en deux étapes. Tout d'abord, en se demandant quelles entités exercent quel type d'activité à chaque étape de la chaîne de valeur, comment elles affectent les différentes parties intéressées, dans quel contexte géographique : global, continental, national ou local. Deuxièmement, par le biais d'ateliers avec l'équipe centrale d'IBA, qui ont fourni une vue holistique de la chaîne de valeur pour chacune des principales activités d'IBA.

Ce processus permet d'identifier les incidences, les risques et les opportunités (IRO) liés aux

activités d'IBA à chaque étape de la chaîne de valeur. La chaîne de valeur est décrite plus en détail dans la section 'Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)'.

Identification des incidences, des risques et des opportunités (IRO) tout au long de la chaîne de valeur

Une liste d'incidences, de risques et d'opportunités (IRO) a été compilée sur la base de plusieurs sources : les informations recueillies lors de l'analyse de la chaîne de valeur, un examen préliminaire des IRO sectoriels (y compris ceux de la Global Reporting Initiative (GRI), du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et de MSCI ESG Ratings), et la liste des questions de durabilité couvertes dans ESRS 1, classées par sujets, sous-thèmes et sous-sous-thèmes (ESRS 1 AR 16).



La liste des IRO a été organisée en trois catégories : environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Ces thèmes ont été cartographiés tout au long de la chaîne de valeur afin de visualiser où les IRO sont susceptibles d'avoir lieu, en tenant compte de la nature des activités, des relations commerciales, de la géographie et d'autres facteurs pertinents.

Identification des parties intéressées

Pour identifier les parties intéressées concernées, IBA a examiné les IRO tout au long de la chaîne de valeur, en associant chaque

incidence à la catégorie de parties intéressées, au représentant ou à l'indicateur pertinent (par exemple, une ONG pour les impacts environnementaux). Pour identifier les utilisateurs de l'information liée aux risques et aux opportunités, les catégories de parties intéressées énumérées dans l'ESRS 1 ont été utilisées, et les organisations correspondantes ont été ajoutées à la liste des parties intéressées à impliquer.

L'équipe développement durable d'IBA, avec l'aide des parties intéressées internes

consultées, a identifié les parties intéressées externes en fonction des critères suivants :

- Très affectée : la mesure dans laquelle IBA affecte (ou pourrait affecter) l'intervenant
- Haute dépendance : le degré de dépendance financière d'IBA vis-à-vis de l'intervenant ou vice versa
- Haute expertise : connaissance de la problématique, IBA recherchant des experts sur des questions spécifiques pour apporter des connaissances et aider à l'évaluation de la question
- Géographie : la localisation des parties intéressées.

Si l'un ou l'autre de ces critères était respecté, l'intervenant était considéré comme clé.

Consultation des intervenants

Les intervenants et les utilisateurs de l'information ont été consultés au moyen de diverses méthodes qualitatives et quantitatives, notamment des entrevues individuelles, des tables rondes et des sondages en ligne. Ces consultations ont permis de clarifier les incidences ESG sélectionnées et d'affiner leur importance pour IBA.

Évaluation des thèmes et du seuil

Afin d'évaluer les sujets matériels de manière structurée, le cadre de notation IRO (incidences, risques, et opportunités) a été mis en œuvre en utilisant l'approche suivante :

Évaluation de la matérialité de l'incidence

L'évaluation de la matérialité de l'incidence a permis d'identifier les incidences les plus significatives générées par IBA, en fonction de leur degré d'importance. Nous avons pris en compte des facteurs tels que l'échelle, la portée, la probabilité et l'irrémediabilité.

Le processus de sélection a pris en compte les critères suivants :

- Positif et/ou négatif
- Réel et/ou potentiel
- Effets sur les droits humains. Si l'incidence a un impact sur les droits humains, alors la probabilité a été considérée comme maximale.

Évaluation de l'importance relative des risques et des opportunités

Nous avons examiné l'incidence financière des risques et des opportunités liés à l'accès aux ressources et à la résilience des relations, ainsi que leur probabilité.

Les risques et opportunités les plus significatifs ont été choisis, en tenant compte de l'horizon temporel, en précisant la survenance attendue de ces risques et opportunités à court, moyen ou long terme.

Seuils de matérialité

Les seuils de matérialité d'incidence et financière ont été établis en fonction des considérations suivantes :

- Sélectionner les sujets jugés les plus matériels en termes d'incidences, de risques et d'opportunités
- Choisir des sujets qui s'alignent sur la stratégie commerciale
- Prioriser les incidences négatives
- Se concentrer sur les questions traitées par les lois actuelles et futures
- Considérer les parties intéressées comme une voix parmi d'autres
- Être ambitieux mais pragmatique, en se concentrant sur un nombre raisonnable de questions de durabilité lorsque cela est possible.

Comme les critères de priorité de l'importance relative de l'incidence et de l'importance financière sont différents, le seuil l'est également.

Seuil de matérialité de l'incidence

Le seuil d'importance relative de l'incidence a été défini en tenant compte des combinaisons de 'gravité et de probabilité' jugées pertinentes pour refléter l'importance relative et guider la priorisation des sujets.

À la suite des critères et considérations susmentionnés, nous avons établi un seuil de matérialité de l'incidence à 65 afin d'identifier les sujets jugés les plus significatifs pour IBA.

Seuil de matérialité financière

L'incidence des questions de durabilité sur le rendement financier d'IBA a été évalué à l'aide de deux approches clés :

- examiner et reclasser les principaux risques et opportunités de l'entreprise à partir du système de gestion des risques d'entreprise (GRE),

- procéder à un examen complet des ESRS, en réévaluant à la fois leur impact financier associé et leur probabilité.

À la suite des critères et considérations susmentionnés, nous avons établi un seuil de matérialité financière à 70 afin d'identifier les sujets jugés les plus significatifs pour IBA.

Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Thèmes matériels

Selon l'ESRS 1 Chapitre 3, une question de durabilité peut être matérielle du point de vue de l'incidence, d'un point de vue financier ou des deux. L'exercice de matérialité a permis d'identifier une liste de six questions de durabilité.

Les sujets qui dépassent à la fois les seuils de matérialité financière et d'incidence sont les suivants :

- Changement climatique

- Sécurité des produits
- Circularité (ressources et déchets)

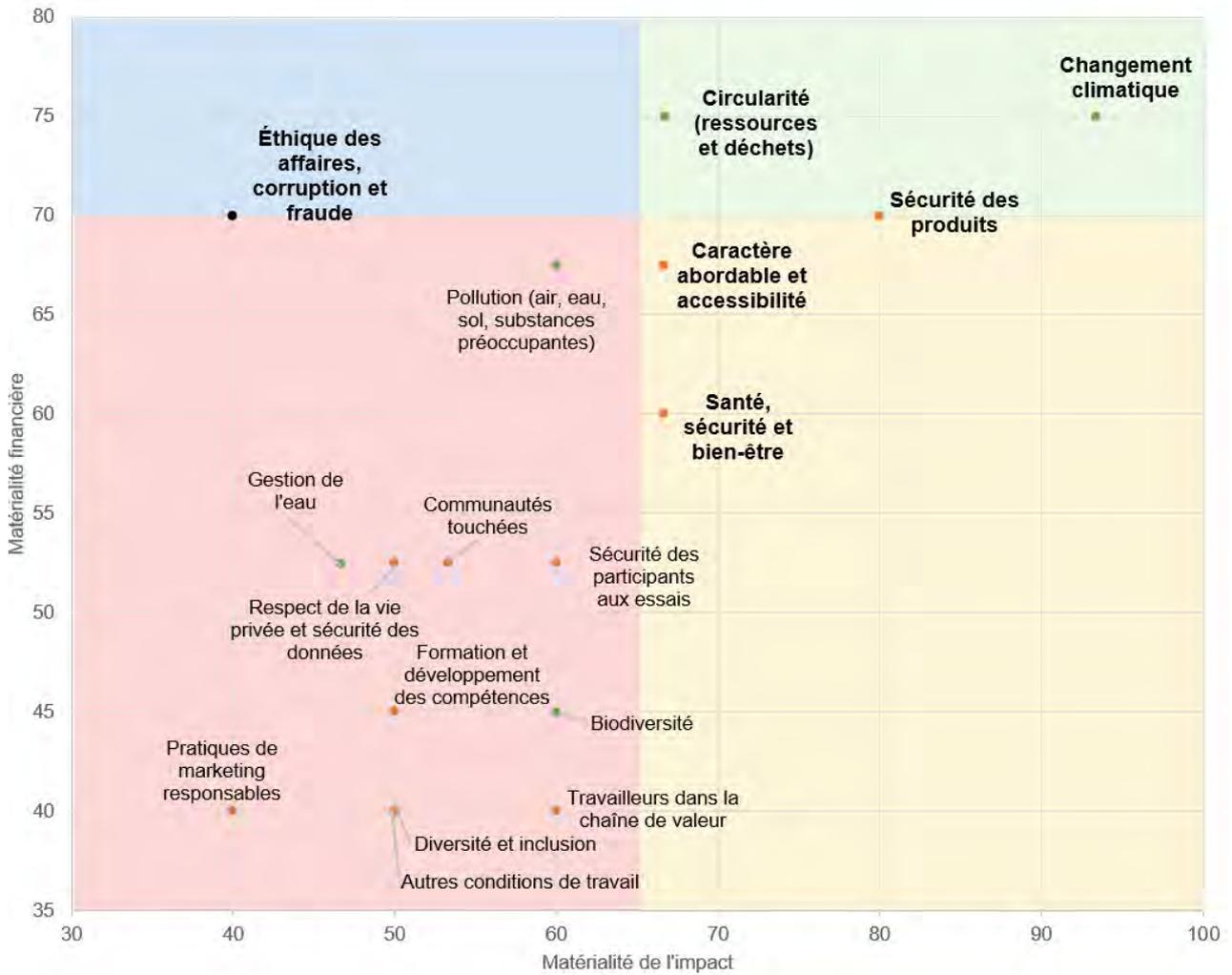
Les sujets qui dépassent uniquement le seuil de matérialité d'incidence sont les suivants :

- Santé, sécurité et bien-être de son propre personnel (tous les employés d'IBA)
- Abordabilité et accessibilité des produits

Le sujet qui dépasse uniquement le seuil de matérialité financière est le suivant :

- Éthique des affaires, corruption et fraude

Matrice de double matérialité



Caractéristiques des incidences, risques et opportunités

Description des incidences matérielles, des risques et des opportunités de notre évaluation de l'importance relative												
Sujet	Amont	Opérations IBA	Aval	IRO	Description	Négatif / Positif	Actual / Potentiel	Likelihood 1-5 (if actual=5)	Horizon temporel (si potentiel)	Global / Continental	Reference	
Environnement												
Changement climatique	X	X	X		incidence	Les produits et services d'IBA tout au long de sa chaîne de valeur contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La plupart de ces émissions se produisent pendant la phase d'utilisation sur le site du client pendant la durée de vie des produits.	N	A	5	G	ESRS E1	
					risques	Les fournisseurs de pièces critiques sont vulnérables aux événements liés au climat. Des événements climatiques extrêmes peuvent se produire à l'endroit où IBA exerce ses activités. Le mécanisme de tarification du carbone pourrait avoir une incidence sur les coûts opérationnels.			4	CT/MT /LT		G
					opportunités	IBA peut concevoir de nouveaux produits et réduire la consommation d'énergie et les émissions de ses produits. IBA pourrait guider les clients vers l'approvisionnement en énergie renouvelable.			3	CT/MT /LT		G/C
Circularité (ressources, déchets)	X	X	X		incidence	Certains produits et services de la publicité ciblée par centres d'intérêt nécessitent des matières premières dont la disponibilité peut être limitée. De plus, les produits et services d'IBA produisent des déchets tout au long de leur chaîne de valeur (bureaux, fabrication, processus des fournisseurs).	N	A	5	G	ESRS E5	
					risques	Les ressources peuvent se raréfier, ce qui entraîne des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une hausse des prix d'achat. Le recyclage est limité car l'acier ne peut pas être immédiatement remoulu après avoir été activé pendant ses 30 ans d'utilisation. Les clients peuvent exiger d'IBA qu'ils proposent des solutions plus durables en vue des traitements de fin de vie. Les IBA peuvent faire face à des coûts plus élevés en raison des réglementations sur les déchets électroniques/électriques et activés, ce qui réduit la compétitivité des solutions IBA.			4	CT/LT		G
					opportunités	La remise à neuf, les réparations et la logistique inverse réduisent les besoins en matières premières et créent des opportunités commerciales. Conseiller les clients sur l'élimination sécuritaire des matériaux activés garantit la réutilisation, réduit les coûts et minimise les risques de réputation. La réutilisation de pièces et de produits en fin de vie permet d'économiser des coûts et peut être revendue. Privilégiez les pièces plus légères, l'acier à faibles émissions de CO2, les plastiques recyclables/recyclés et le bois géré durablement pour des opportunités financières.			4	CT/MT /LT		G
Social												
Santé, sécurité et le bien-être			X		incidence	Le personnel d'IBA peut être exposé à des risques mécaniques, électriques et radiatifs. L'organisation d'IBA peut jouer un rôle sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses employés.	N / P	A	5	G	ESRS S1	
					risques	L'exposition à la machinerie lourde, aux risques électriques et aux longues heures de travail peut entraîner des accidents, des frais de santé, des litiges et des interruptions de travail. Les différences culturelles peuvent affecter les priorités en matière de sécurité et les réglementations du travail. Le mauvais bien-être des employés peut nuire à la réputation de l'IBA, ce qui affecte le recrutement et la rétention.			1	MT		G
					opportunités	Donner la priorité au bien-être des employés et à la gestion de la charge de travail augmente la productivité, l'engagement et l'efficacité opérationnelle, ce qui permet de réaliser des économies. Investir dans le bien-être des employés réduit les taux de roulement, le recrutement, les coûts de formation et les pertes de productivité.			2	MT		G
Abordabilité et l'accessibilité		X	X		incidence	Les solutions IBA jouent un rôle important dans l'accès au diagnostic, au traitement et à la stérilisation industrielle du cancer dans le monde entier. L'accessibilité et l'accessibilité des solutions IBA, associées à des réglementations locales adaptées, à une assurance santé et à des politiques de remboursement, sont essentielles pour élargir l'accès aux soins de santé	N / P	A	5	G	ESRS S4	
					risques	Le remboursement des soins de santé affecte les volumes de commandes et varie selon les pays. L'accessibilité limitée aux produits de publicité ciblée par centres d'intérêt peut nuire à sa réputation, en donnant l'impression qu'elle n'est pas inclusive et qu'elle manque d'engagement envers l'équité sociale. Assurer l'accessibilité financière peut nécessiter des ajustements de prix, ce qui peut réduire les marges bénéficiaires.			3	MT		G
					opportunités	L'amélioration de l'accès à l'équipement peut générer une croissance dans les marchés mal desservis, ce qui permet d'augmenter les ventes et les revenus. L'expansion sur de nouveaux marchés géographiques permet de diversifier les sources de revenus, de réduire la dépendance régionale et les risques de marché. L'amélioration de l'accessibilité peut stimuler l'innovation et accroître la valeur pour les actionnaires.			2	MT		G
Sécurité des produits			X		incidence	La sécurité des produits est essentielle pour protéger la santé des clients IBA et de leurs patients. IBA doit répondre à des normes de qualité élevées et à une traçabilité. Les équipements d'accélérateur émettent des rayonnements avec des risques associés.	N / P	A	5	G	ESRS S4	
					risques	Les accidents avec du matériel activé peuvent entraîner des litiges, une couverture médiatique négative, des amendes ou des enquêtes. La publicité négative des accidents ou des mauvais traitements pourrait pousser les patients à rechercher des traitements alternatifs. Les conditions réglementaires pourraient entraver l'accès au marché. Les problèmes de produits peuvent entraîner des rappels ou des interdictions temporaires, ce qui a un impact sur la réputation de la station IBA, la satisfaction des clients et entraîne des pertes financières.			1	MT		G
					opportunités	La sécurité et la conformité sont essentielles à l'entrée sur le marché et à la crédibilité. L'amélioration de la qualité grâce à des technologies innovantes offre un avantage concurrentiel avec des solutions sûres et fiables. IBA pourrait obtenir de nouvelles opportunités commerciales sur de nouveaux marchés en attendant de nouvelles législations.			2	MT		G/C
Gouvernance												
Éthique des affaires, corruption et fraude			X		incidence	IBA opère dans de nombreux pays, certains présentant un risque élevé de corruption ou de pots-de-vin.	N	A	5	G	ESRS G1	
					risques	La violation des lois sur la corruption peut nuire à la réputation d'IBA, entraînant des pertes de contrats, des retards de projet, des amendes et des actions en justice. Les manquements à l'éthique peuvent entraîner le licenciement de la direction, provoquant l'instabilité et la perte de continuité du leadership. La fraude peut entraîner la perte d'actifs financiers et intellectuels. La falsification de données techniques ou scientifiques peut compromettre les résultats des produits, entraînant des risques de réputation, commerciaux et de litige. Le non-respect de normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées peut exposer IBA à des risques de réputation, concurrentiels, financiers et réglementaires.			1	MT/LT		G
					opportunités	L'engagement à respecter des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées attire les clients, les investisseurs et les talents, ce qui conduit à de nouvelles opportunités de marché et à une résilience aux changements réglementaires. L'intégration de mesures anticorruption dans les contrats et la mise en place de mécanismes de contrôle permettent de prévenir et de détecter la fraude. Se forger une réputation d'intégrité et de conformité renforce la confiance avec les parties prenantes, facilitant ainsi l'entrée et l'expansion du marché. Être une entreprise responsable et durable peut donner accès à des capitaux dans de meilleures conditions.			3	MT		G

CT: court terme / MT: moyen terme / LT: long terme

Lien vers les normes ESRS connexes

Ces six sujets matériels sont présentés dans les normes ESRS suivantes dans le rapport de durabilité :

- ESRS 2 Informations générales
- ESRS E1 Changement climatique
- ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

- ESRS S1 Effectifs de l'entreprise
- ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals
- ESRS G1 Conduite des affaires

De plus, la taxinomie de l'UE est divulguée dans la section sur le changement climatique.

Général	Environnement	Social	Gouvernance
ESRS 1 Exigences générales *	ESRS E1 Changement climatique ✓	ESRS S1 Effectifs de l'entreprise ✓	ESRS G1 Conduite des affaires ✓
ESRS 2 Informations générales à publier *	ESRS E2 Pollution	ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	
	ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	ESRS S3 Communautés touchées	
	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals ✓	
	ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire ✓		
			Obligatoire * Sujet matériel ✓

Evolution ultérieure

L'évaluation de la double matérialité sera mise à jour tous les deux ans ou en cas de modifications importantes.

Sujets non matériels

IBA a examiné d'autres sujets au sein de ses propres activités et tout au long de sa chaîne de valeur globale.

- Thématiques environnementales : pollution indirecte du sol, de la terre, de l'eau, de l'air

et des organismes vivants résultant des opérations dans la chaîne d'approvisionnement. Pollution par des substances préoccupantes tout au long de la chaîne de valeur. Réduction ou évitement des déchets dangereux par des méthodes de stérilisation électriques. Utilisation de l'eau dans les systèmes de refroidissement en boucle fermée des accélérateurs et dans les processus de fabrication de nos fournisseurs. Impacts sur la biodiversité résultant des activités minières dans la chaîne

d'approvisionnement et de l'empreinte des bâtiments, que ce soit dans les opérations propres d'IBA ou en aval de la chaîne de valeur (clients).

- Thèmes sociaux liés à la main-d'œuvre : formation et développement des compétences, diversité et inclusion, autres conditions de travail
- Sujets sociaux liés à la chaîne de valeur : confidentialité et sécurité des données, pratiques de marketing responsables, sécurité des participants aux essais cliniques, travailleurs de la chaîne de valeur, communautés touchées.

Selon la même méthodologie de double matérialité, ces sujets ont été jugés non significatifs (ESRS E2, E3, E4, S2 et S3).

Autres sous-thèmes examinés, mais non jugés matériels

En plus des sujets mentionnés ci-dessus, nous avons identifié des sous-sujets issus de nos exercices précédents de matérialité, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés :

- Gestion de l'eau
- Biodiversité

- Diversité, équité, inclusion de notre propre personnel
- Chaîne d'approvisionnement durable

Nous poursuivrons nos actions pour gérer leurs incidences, risques et opportunités réels et potentiels, car nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir. Elles sont classées comme 'considérées mais non jugées comme matérielles' et déclarées comme telles dans une section distincte 'Autres informations sur la durabilité'.

À propos de B Corp vs la matérialité de CSRD

Comme expliqué dans la section 'Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)', nous utilisons le cadre B Corp depuis 2021 en tant qu'outil pratique, proactif et volontaire pour évaluer, comparer, certifier et, en fin de compte, améliorer notre parcours en matière de durabilité.

Le cadre B Corp considère les questions de durabilité de manière holistique par le biais de l'outil d'évaluation de l'incidence sur les entreprises, qui couvre cinq principaux domaines d'impact : la gouvernance, les travailleurs, la communauté, l'environnement, les clients, et un questionnaire de déclaration sur les pratiques et le modèle d'entreprise.

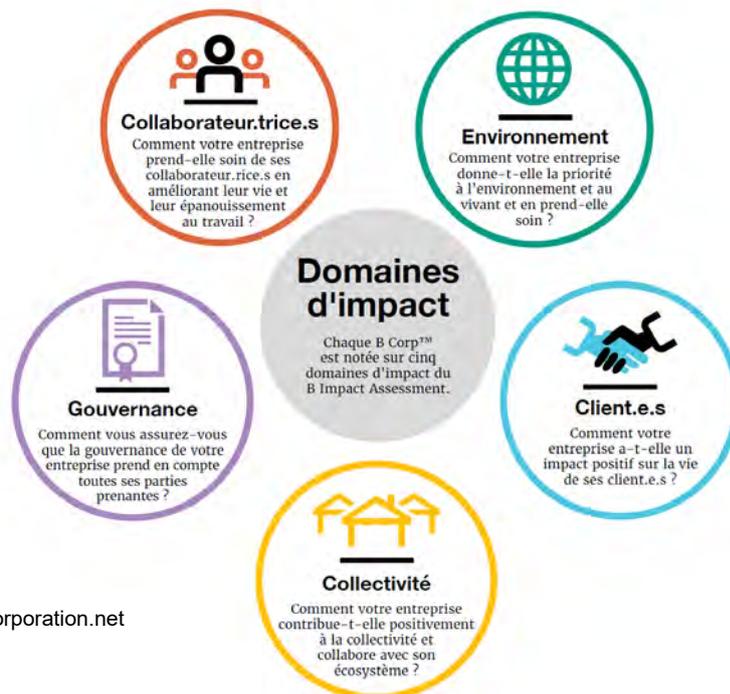


Image bcorporation.net

Le cadre B Corp met l'accent sur l'importance du modèle économique de l'entreprise lui-même, au-delà des simples pratiques opérationnelles. Il encourage les entreprises à intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans leur mission principale et leurs structures de gouvernance.

C'est ensuite à l'entreprise de décider des actions à mener en fonction des scores dans ces catégories de zones d'impact. Cette évaluation nous aide à identifier nos forces et nos faiblesses et à identifier les domaines de durabilité sur lesquels nous devons nous concentrer, en complément de notre exercice de

matérialité. Par exemple, nous avons choisi d'agir volontairement sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et d'œuvrer à une chaîne d'approvisionnement durable, même si cela n'est pas considéré comme matériel dans le cadre de notre exercice de matérialité CSRD. Ces actions sont résumées comme telle dans une section distincte 'Autres informations sur la durabilité'.

Ensemble, les cadres B Corp et CSRD représentent une approche globale pour promouvoir la durabilité des entreprises, en équilibrant l'engagement volontaire et la conformité réglementaire.

Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A)

Nos actions clés pour chaque thème matériel en 2024 sont détaillées dans leurs sections respectives.

L'étendue de nos actions liées à des IRO spécifiques est déterminée par l'endroit où ces IRO se déroulent, que ce soit dans nos propres

opérations, en aval ou en amont de la chaîne de valeur.

Les OpEx et CapEx nécessaires à la mise en œuvre de nos plans d'actions sont intégrés dans les cycles budgétaires réguliers et les plans de gestion stratégique.

Métriques relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-M)

Score global de la certification BCORP

IBA a renouvelé sa certification B Corp avec un score nettement amélioré de 114 points (2021 : 90 points).



Ce score place l'entreprise dans le top 10 % de près de 10 000 B Corp dans le monde et dans le top 5 % des grandes B Corp de plus de 1 000

employés, renforçant ainsi notre présence dans la communauté B Corp.

Les principaux domaines d'amélioration comprenaient des initiatives environnementales telles que la mise en œuvre de processus d'écoconception, l'augmentation de la production autonome d'énergie et l'application de politiques de mobilité à faible impact ou de logistique inverse. De plus, IBA a fait des progrès significatifs en matière d'engagement des employés, d'implication sociétal et de l'analyse ESG de sa chaîne d'approvisionnement.

Responsabilité en matière de durabilité (ESRS2 MDR-M)	Unité	2022	2023	2024
IBA est certifiée B Corp depuis 2021*	Score B Corp1	90	97+	114

* <https://www.bcorporation.net/en-us/find-a-b-corp/company/i-b-a-group-ion-beam-applications-group>

Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (MDR-T)

Objectif global de la certification B Corp

À l'avenir, IBA vise à améliorer encore son score B Corp en se concentrant sur les améliorations opérationnelles, en particulier dans les domaines environnementaux et sociétaux. L'entreprise prévoit d'étendre ses actions actuelles et d'en lancer de nouvelles pour dépasser le seuil de certification sur la seule partie opérationnelle pour obtenir sa troisième certification B Corp en 2027. Dans l'ensemble, l'entreprise s'est fixé pour objectif d'atteindre un score B Corp de 124 points d'ici 2027.

Cet objectif pourrait être réexaminé à la lumière des mises à jour continues du cadre B Corp. Les

exigences de certification pourraient passer d'un système basé sur des points à un système où les entreprises doivent répondre à des exigences minimales spécifiques dans des domaines donnés. Cette transition devrait se produire au cours des prochaines années, les nouvelles normes devant être publiées en 2025.

Pour IBA, cela signifie que l'entreprise sera potentiellement certifiée selon les nouvelles normes en 2027, ce qui nécessitera l'établissement d'un nouvel objectif dans une démarche proactive d'adaptation à l'évolution du cadre de certification B Corp.

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

La composition des organes de direction administrative et de surveillance d'IBA, ainsi que leurs responsabilités sont détaillées dans la section 'Déclaration de gouvernance d'entreprise' du présent rapport consolidé.

La philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société (la 'Charte'), disponible sur le site IBA à la page Charte-de-gouvernance-entreprise. La charte met en lumière l'histoire de l'entreprise en matière d'innovation, de soins aux patients et d'engagement, qui ont influencé sa structure d'actionariat et de gouvernance. L'entreprise s'engage à opérer de manière responsable, éthique et durable, avec une forte présence en Belgique et une conscience globale. Elle met l'accent sur la responsabilité de la direction d'IBA

vis-à-vis de ses parties intéressées, comme en témoigne son approche des parties intéressées ancrée dans ses statuts (articles 3 et 10).

Diversité au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration et le comité des mises en candidature reconnaissent pleinement les avantages de la diversité parmi les employés, au sein de l'équipe de direction et au sein du Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2024, le Conseil est composé de 44 % de femmes / 56 % d'hommes, et de 67 % de membres indépendants.

La liste des membres et le processus de décision du Conseil d'Administration et de ses différents comités sont décrits plus en détail dans la section 'Membres et processus de décision du Conseil d'Administration' du rapport annuel.

Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes (GOV-2)

En 2018, un comité de durabilité a été mis en place afin d'informer la direction et les organes de surveillance sur les questions de durabilité. Depuis octobre 2020, le comité de développement durable est considéré comme une réunion plénière du Conseil d'Administration avec la durabilité comme thème spécifique, celle-ci étant au cœur de la stratégie d'IBA. Le nom a été changé en Conseil de Durabilité. Au

31 décembre 2024, le Conseil d'Administration sur le développement durable est composé de tous les membres du Conseil d'Administration. Bridging for Sustainability SRL, représentée par sa représentante permanente, Mme Sybille van den Hove, préside les réunions. Cela inclut également la participation de l'équipe de développement durable ainsi que de certains

membres de l'équipe de direction en fonction des sujets abordés lors des réunions.

En octobre 2024, le Conseil de durabilité a présenté le plan d'action qui a été mis en place selon un certain nombre de lignes, notamment le changement climatique, les ressources et les déchets, la diversité et la gouvernance, ainsi que l'état d'avancement de chaque action.

La mise en œuvre de la CSRD a été un point dédié du Conseil d'Administration, examinant en particulier le résultat de la double matérialité, suivi d'une formation spécifique en janvier 2025 pour les membres du Conseil d'Administration sur le contexte plus large de la CSRD.

Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation (GOV-3)

Pour l'année 2024, la performance est mesurée par rapport à trois éléments : le bénéfice avant impôts, les prises de commandes et la durabilité pour respectivement 33 %, 33 % et 34 %. Ces objectifs visent à atteindre et à dépasser les cibles de l'exercice financier de la Société et les jalons spécifiques des objectifs ESG d'IBA. Il est à noter qu'à compter de l'année 2025, le plan prévoit la possibilité d'une quatrième mesure différenciée en fonction des objectifs stratégiques de chaque business unit. Par conséquent, le poids de chaque mesure dans ce cas est fixé à 25 %.

La performance en matière de développement durable est mesurée par rapport à notre score B Corp vérifié, par le biais d'une évaluation pro forma indépendante par un tiers. L'objectif est fixé à l'échelle globale dans les cinq domaines d'impact de B Corp, la gouvernance, les employés, la communauté, l'environnement et les clients, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'objectif spécifique fixé sur l'une des dimensions de la durabilité afin de garantir une approche d'amélioration holistique.

Déclaration sur la diligence raisonnable (GOV-4)

À l'avenir, les exigences de publication de la CSRD sont appelées à s'étendre, et la directive de l'UE sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité (Directive 2024/1760 / CSDDD), qui est entrée en vigueur en 2024, façonnera également notre futur reporting en matière de durabilité. Elle nous oblige à gérer et à atténuer les impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement tout au long de notre chaîne de valeur. Cette directive complète la CSRD en renforçant la responsabilité et la transparence par le biais d'un devoir de diligence obligatoire en matière de durabilité. La CSDDD devrait s'appliquer à IBA à partir de l'exercice 2028.

Conformément à ces exigences à venir, nous avons mis à niveau de manière proactive notre programme d'approvisionnement auprès de nos fournisseurs afin de faire progresser notre parcours de durabilité en collaboration avec nos fournisseurs, en les traitant comme des partenaires égaux. L'entreprise a établi un

ensemble de principes éthiques pour faire des affaires avec ses fournisseurs, auxquels tous les fournisseurs de biens et de services doivent adhérer. Ces principes sont décrits dans le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs, qui est inclus dans tous les modèles de contrats et les contrats finaux signés par les fournisseurs d'IBA. Le Code de conduite pour les fournisseurs est conçu pour s'aligner sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et les soutenir. En intégrant les principes de ce Code de conduite aux ODD pertinents pour IBA, nous encourageons nos fournisseurs à démontrer leur engagement en faveur de la durabilité sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Depuis 2023, nous nous utilisons EcoVadis pour évaluer les performances sociales et environnementales de notre chaîne d'approvisionnement. Cette collaboration nous permet de vérifier la conformité de nos principaux fournisseurs de rang 1 aux normes de durabilité, en veillant ainsi

à ce qu'ils soient alignés sur nos propres engagements.

DECLARATION DE DILIGENCE RAISONNABLE (ESRS GOV-4)

Le rôle des organes d'administration, de surveillance et de gestion	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	184
	Organes administratifs, de surveillance et de gestion	196
S'engager avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes clés de la due diligence	Intérêts et points de vue des parties intéressées	182
	(MR) Membres et processus de décision du Conseil d'Administration	66
	Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
	Intérêts et points de vue des parties intéressées	228
	Intérêts et points de vue des parties intéressées	239
Identification et évaluation des impacts négatifs	Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
	Processus visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	232
	Processus visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	236
Prendre des mesures pour remédier aux effets négatifs	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	196
	Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique	204
	Mesures à prendre en cas d'incidences importantes sur le personnel de l'entreprise, approches de la gestion des risques importants et de la recherche d'opportunités importantes pour le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces mesures.	232
	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les consommateurs et les utilisateurs finaux	237
	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les consommateurs et les utilisateurs finaux	241

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Le Conseil d'Administration, avec l'appui de l'équipe de direction, du comité de gestion des risques et du comité d'audit, supervise et gère les risques d'entreprise. Ces comités ont identifié plusieurs experts fonctionnels pour couvrir les différentes catégories de risques d'entreprise. L'équipe de direction et le comité de gestion des risques s'efforcent continuellement d'améliorer le cadre de gestion des risques d'entreprise et sont responsables de la mise en œuvre de réponses appropriées aux risques.

L'approche générale et le cadre de gestion des risques sont décrits plus en détail dans la section 'Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée' du rapport de gestion. L'approche de gestion des risques en matière de durabilité est décrite dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)' du rapport de durabilité.

Informations environnementales

Informations sur tous les sujets matériels

Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes (E-MDR-P)

Un lien fort avec la mission d'IBA

Dans le cadre de sa mission de 'protéger, améliorer et sauver des vies', IBA reconnaît que le droit à un environnement sain et durable est la pierre angulaire entre les droits Humains et leur interaction avec l'environnement. L'environnement ('la planète') est donc inclus parmi les cinq parties intéressées d'IBA et reçoit une attention centrale dans le travail quotidien au sein de l'entreprise.

Nous reconnaissons qu'il est urgent de s'attaquer à la crise environnementale majeure actuelle. IBA s'engage profondément à protéger l'environnement et à minimiser l'impact écologique négatif de ses produits au long de leur cycle de vie (de l'extraction des matériaux au décommissionnement) et de la chaîne de valeur.

Code de conduite des affaires

Le Code de conduite des affaires définit les principes de la politique environnementale d'IBA, sous le principe clé 'Produits et opérations respectueux de l'environnement'.

- Mettre en œuvre et améliorer continuellement un système de gestion environnementale basé sur des normes volontaires reconnues (y compris CDP et B Corporation).
- Se conformer aux lois internationales, nationales et locales régissant les sujets environnementaux
- Mettre en œuvre l'écoconception dans ses processus, et évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et l'impact de la rareté des ressources de ses produits tout au long de leur cycle de vie.
- Évaluer et développer des applications environnementales régénératrices.
- Évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et la

consommation d'eau de ses opérations (bureaux, installations de production, mobilité, déplacements professionnels), et augmenter la qualité du tri et du recyclage des déchets solides

- Protéger la nature environnante (gestion des substances préoccupantes, contamination des sols et des eaux souterraines)
- Protéger et, si possible, restaurer la biodiversité sur ses installations et par le biais de partenariats pertinents
- Rendre compte publiquement de ses priorités et de ses objectifs environnementaux.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Rôle des employés

IBA s'engage à sensibiliser ses employés, ses clients et ses fournisseurs à la minimisation de l'impact environnemental négatif de ses produits et de ses activités.

La Société promeut et soutient activement les initiatives individuelles visant à réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Par conséquent, tous les employés sont censés accomplir leurs missions avec une forte conscience environnementale et appliquer le principe de précaution ainsi que toute action préventive nécessaire dans leur travail quotidien.

Signalements

Un système de signalements est décrit dans le Code de conduite des affaires et encourage la notification des pratiques qui ne seraient pas conformes aux priorités environnementales d'IBA.

Rôle des fournisseurs

Par le biais de son Code de conduite pour les fournisseurs, la Société encourage davantage ses fournisseurs à partager son engagement

envers l'environnement et à réduire l'impact environnemental de leurs produits, de leurs processus de fabrication, de leurs déchets et de leurs émissions.

Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (E-MDR-A)

Processus d'écoconception

Le déploiement progressif du processus d'écoconception chez IBA vise l'intégration des aspects environnementaux dans la conception et le développement des produits afin de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long de leur cycle de vie. Cette approche est ancrée dans le principe selon lequel les produits doivent être conçus non seulement pour la fonctionnalité, mais aussi pour la durabilité, en veillant à ce qu'ils fournissent un service équivalent ou supérieur tout en minimisant leur empreinte environnementale.

Les actions d'écoconception d'IBA abordent les trois premiers des quatre niveaux décrits par le 'Rathenau Instituut' : optimisation du produit, refonte du produit, saut technologique et changement de modèle économique.

L'écoconception met l'accent sur l'importance de normaliser les indicateurs environnementaux, tels que le changement climatique, l'épuisement de l'eau et des ressources, afin de fournir une évaluation complète de l'impact environnemental d'un produit. Ces indicateurs sont calculés selon une 'Unité

Fonctionnelle'(FU), ce qui permet de prendre en compte tous les aspects du cycle de vie d'un produit.

La mise en œuvre de l'écoconception d'IBA s'articule autour de trois dimensions : l'état d'esprit, le processus et les données. La dimension état d'esprit se concentre sur la sensibilisation et l'apport de méthodologie par la formation. La dimension processus intègre les principes de l'écoconception dans les processus de l'entreprise, des règles de conception aux listes de contrôle. La dimension 'données' consiste à collecter des données clés à partir de systèmes IBA tels que l'ERP SAP pour produire des métriques utilisées dans des outils de calcul d'écoconception simplifiés.

8 règles d'écoconception

Huit règles spécifiques d'écoconception ont été définies pour guider le processus de conception. Ces règles comprennent la réduction de la consommation d'énergie par unité fonctionnelle (FU), la promotion d'une durée de vie plus longue des produits, la réduction de la masse et des déchets, et la conception pour la recyclabilité.



Ces principes sont intégrés dans les processus de R&D de l'entreprise, ce qui garantit que les considérations environnementales sont

intégrées à chaque étape du développement du produit.

Changement climatique ESRS E1

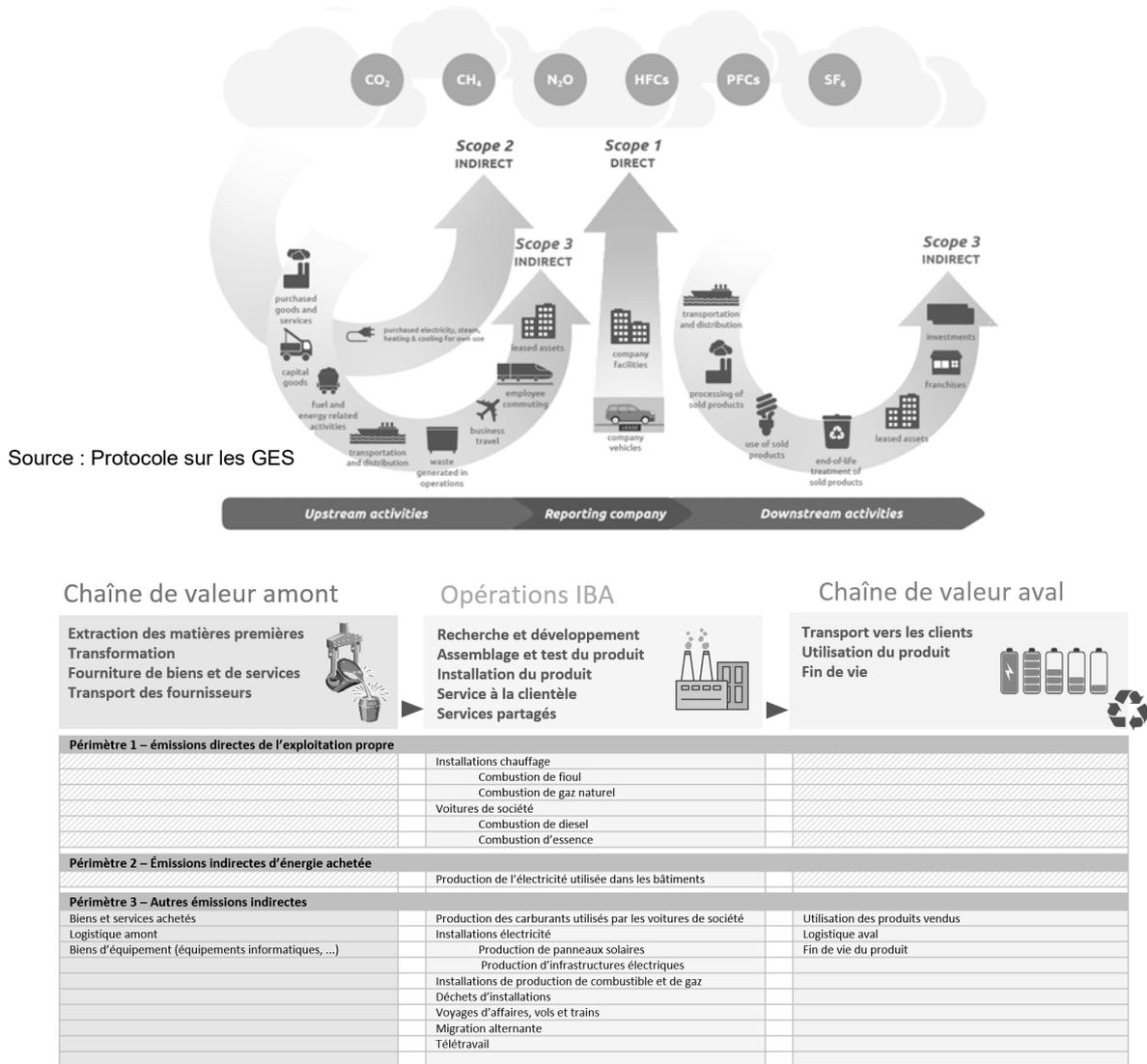
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)

Comme détaillé dans 'Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (ESRS 2 SBM-1)', une chaîne de valeur à faible émission de carbone est l'un de nos quatre volets stratégiques en matière de durabilité.

Conformément au protocole sur les gaz à effet de serre (GES), nous classons nos émissions selon trois périmètres : le périmètre 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou

contrôlées), le périmètre 2 (émissions indirectes provenant de la production d'électricité achetée) et le périmètre 3 (toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise).

Les efforts d'IBA³ pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) couvrent ces trois périmètres.



³ IBA n'est pas exclue des indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris conformément aux critères d'exclusion énoncés aux articles 12(1) (d) à (g), et 12(2) du

règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission (règlement sur les normes climatiques de référence).

Périmètres 1 et 2

Nos émissions de périmètres 1 et 2 sont principalement dues au chauffage et électricité achetée pour nos installations, ainsi qu'à la consommation de carburant et d'électricité des voitures de société.

IBA a mis en œuvre plusieurs mesures pour réduire ces émissions, notamment l'application d'une politique de leasing automobile à faible impact, l'augmentation de la production sur site d'électricité renouvelable et l'approvisionnement en électricité renouvelable.

Périmètre 3

Les émissions de périmètre 3, constituant la majorité des émissions de gaz à effet de serre d'IBA, proviennent principalement de l'utilisation des produits vendus. Cela est influencé par l'efficacité énergétique des produits ainsi par les mix électriques des pays de destination. Cela souligne également l'importance de l'utilisation d'énergies renouvelables par nos clients.

Notre périmètre 3 comprend d'autres émissions telles que les biens et services achetés, les voyages d'affaires et les déplacements des employés.

IBA met en œuvre diverses stratégies pour réduire les émissions de périmètre 3, notamment :

- Intégrer les principes de l'écoconception dans les processus de R&D
- Augmenter l'efficacité énergétique des produits
- Dialoguer avec les fournisseurs pour passer à des matériaux à faible intensité de carbone
- Favoriser le transport maritime à faible impact tant en aval qu'en logistique inverse
- Optimiser les déplacements professionnels grâce à la mise en place d'une maintenance prédictive, préventive et à distance
- Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables auprès de nos clients
- Évaluer la performance environnementale de nos principaux fournisseurs et l'améliorer dans un deuxième temps.

Les émissions potentielles de GES bloquées pour nos périmètres 1 et 2 proviennent de l'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des nos installations ou du mix national de production d'électricité. Concernant notre périmètre 3, ces émissions proviennent de la phase d'utilisation des produits IBA. Ces deux sources d'émissions bloquées sont visées par les actions décrites précédemment dans le texte et ne compromettent pas l'impact des actions d'IBA.

Ce plan de transition, validé par le comité Développement Durable d'IBA, répond aux risques et opportunités climatiques décrits dans le chapitre suivant (E1-SBM-3).

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E1-SBM-3)

Matérialité

Notre exercice de matérialité a déterminé que le 'changement climatique' dépassait à la fois le seuil de matérialité financière et d'incidence, comme détaillé dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (ESRS 2 IRO-1)'.

Incidences

Les produits et services d'IBA tout au long de sa chaîne de valeur contribuent aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La plupart de ces émissions se produisent pendant la phase

d'utilisation sur le site du client pendant la durée de vie des produits.

Risques

Pour IBA, les risques physiques climatiques et les risques de transition liés au climat sont deux catégories distinctes de risques associés au changement climatique.

Pour évaluer la résilience climatique d'IBA, ces deux catégories de risques ont fait partie de l'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique produite par IBA en 2024. Tous les détails (hypothèse, horizon temporel, partie de la chaîne de valeur impactée, impact financier, etc.) sont disponibles dans le

rapport CDP fait par IBA, plus précisément dans les chapitres 3.1 et 3.6.

L'analyse a porté sur les horizons à court, moyen et long terme et a inclus l'ensemble de la chaîne de valeur d'IBA, en amont et en aval et sur ses propres opérations. L'analyse s'est basée sur des événements climatiques passés auxquels IBA a été confrontée et sur des études accessibles publiquement concernant les impacts du changement climatique sur les activités industrielles et les chaînes de valeur.

Les principaux résultats de cette analyse sont les suivants :

Risques physiques climatiques

Ces risques découlent des impacts directs du changement climatique, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements à long terme des modèles climatiques.

Pour IBA, certains des principaux risques physiques comprennent :

- Événements météorologiques extrêmes : les inondations, les vagues de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes peuvent perturber les opérations dans les centres clients d'IBA
- Perturbations de la chaîne d'approvisionnement : les fournisseurs de pièces essentielles sont vulnérables aux événements liés au climat tels que les inondations et les sécheresses. Par exemple, des conditions anormalement sèches affectant le transport fluvial par voie navigable peuvent entraîner des retards dans la navigation et des pénalités financières
- Perturbations opérationnelles : les inondations, les vagues de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes peuvent perturber les opérations où l'équipement d'IBA est utilisé
- Nous ne pensons pas que les enjeux climatiques auront d'impact sur le résultat du test de dépréciation du goodwill, ni sur la durée de vie utile de nos actifs non courants, car IBA ne prévoit pas de remplacement anticipé de ses infrastructures et installations.

Risques liés à la transition climatique

Ces risques sont associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et comprennent des changements réglementaires, commerciaux et technologiques.

Pour IBA, certains des principaux risques de transition comprennent :

- Évolutions réglementaires : la mise en place de mécanismes de tarification du carbone et de réglementations sur les émissions de gaz à effet de serre peut impacter les coûts opérationnels. Par exemple, un mécanisme de tarification du carbone pour les entreprises non affiliées au SEQE, comme IBA, pourrait entraîner une augmentation des coûts.
- Changements du marché : la demande de produits et de services à faible émission de carbone pourrait augmenter, obligeant IBA à adapter ses offres de produits et ses opérations pour répondre aux nouvelles attentes du marché.
- Changements technologiques : la nécessité de développer et d'adopter de nouvelles technologies pour réduire les émissions et améliorer l'efficacité énergétique peut créer des défis et des opportunités pour IBA.
- Nous n'avons pas identifié de risque supplémentaire de perte de crédit attendue sur nos créances clients et autres actifs financiers.
- Étant donné que les engagements de réduction des émissions de carbone décrits ci-dessus se rapportent à des événements futurs et que des mesures doivent être prises, nous n'avons pas identifié d'obligations implicites découlant de ces engagements, ni la nécessité d'enregistrer des provisions contractuelles onéreuses sur le plan opérationnel autres que celles déjà présentées dans les présents états financiers consolidés.

La compréhension et la gestion de ces risques sont cruciales pour qu'IBA puisse assurer sa résilience et sa durabilité face au changement climatique.

Opportunités

Grâce à des investissements continus dans la recherche et le développement, IBA s'engage à réduire l'intensité énergétique et les émissions de GES de ses produits, renforçant ainsi son avantage concurrentiel. L'entreprise a mis en place un programme d'écoconception afin d'évaluer et de mesurer la performance environnementale de chaque composante de ses produits clés. Cette initiative servira de base aux futurs efforts de R-D. IBA pourrait également guider les clients vers l'approvisionnement en électricité renouvelable.

De plus, il a été noté que l'engagement continu d'IBA envers la durabilité influence positivement l'attraction et la rétention des employés.

Scénario climatique utilisé

Aucun scénario climatique n'a été utilisé.

Interaction avec la stratégie et le modèle économique

Inspirés par nos exercices de matérialité, notre analyse du changement climatique et notre parcours B Corp, nous avons cartographié nos forces et nos faiblesses en tant qu'entreprise. À partir de là, nous avons identifié quatre axes stratégiques de durabilité, décrits dans la publication d'informations ESRS 2 SBM-1, afin de renforcer nos atouts et de répondre à nos faiblesses au cours des prochaines années. Parmi ceux-ci, le flux 'Chaîne de valeur bas carbone' se concentre sur la compréhension et la réduction de l'impact carbone de nos produits et services tout au long de notre chaîne de valeur.

Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-2)

Code de conduite des affaires

Les politiques environnementales liées à l'atténuation du changement climatique proviennent des politiques globales d'IBA, signées par le CEO d'IBA et détaillées dans 'Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)' et plus en détail dans 'Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes' (ESRS E MDR-P). Le périmètre de ces politiques comprend l'ensemble de la chaîne de valeur d'IBA (en amont, en opérations propres, en aval) et des zones géographiques où IBA a des activités.

Ces politiques environnementales portent sur l'atténuation du changement climatique et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le déploiement des énergies renouvelables et d'autres thèmes liés au changement climatique

sont indirectement inclus dans l'engagement 'Évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre'.

À ce jour, l'adaptation au changement climatique n'est pas prise en compte dans ces politiques.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Code de conduite pour les fournisseurs

IBA a mis en place un code de conduite pour les fournisseurs couvrant un ensemble de normes environnementales minimales attendues de tous les fournisseurs d'IBA dans leur sphère d'influence. Il suit et soutient les directives des Nations Unies par le biais des objectifs de développement durable (ODD) en alignant ses principes sur les ODD pertinents pour IBA.

Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

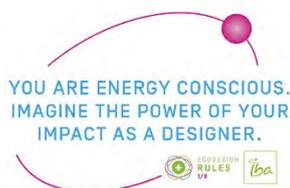
Innovation et développement

Le changement climatique a donné à IBA l'occasion d'influencer son portefeuille de produits en introduisant des produits à faible émission de carbone.

Le système de protonthérapie Proteus®ONE a considérablement amélioré les performances énergétiques grâce à l'utilisation de la supraconductivité, offrant une alternative moins impactante comparée à la configuration

Proteus235 à 2 ou 3 salles de traitement, réalisant d'importantes économies de consommation électrique et d'utilisation de béton dans l'infrastructure.

Le Cyclone® KIUBE offre une compacité et une efficacité énergétique nettement améliorées par rapport à la génération précédente, tout en utilisant moins de ressources.



En réduisant la taille de la radiopharmacie où sont produits les traceurs radiopharmaceutiques pour le diagnostic du cancer, la solution IntegraLab®ONE est la solution de radiopharmacie la plus compacte du marché, facilitant l'installation et réduisant le coût de construction et l'impact environnemental.

Notre division Solutions Industrielles a développé la nouvelle génération de Rhodotron®, dont la performance énergétique s'est grandement améliorée.

Maintenance et entretien à distance

Nous optimisons les déplacements des ingénieurs d'installation et de service avec un recours accru à la maintenance à distance, prédictive et préventive et une meilleure répartition géographique du personnel intervenant sur les sites clients.

Mobilité des collaborateurs

IBA encourage une mobilité efficace, à faible impact et saine.

En 2023, IBA a lancé une nouvelle politique de voiture de société imposant des véhicules 100 % électriques dans le parc automobile belge pour les nouvelles commandes. IBA étend progressivement ses installations et ses services de recharge avec des parkings spécifiques réservés aux voitures électriques, des abris photovoltaïques spécifiques de 500 kW et une gamme croissante de 120+ points de recharge sur son siège belge.

Plus de 250 vélos sont en leasing en Belgique et en Allemagne, ce qui représente une utilisation

de plus de 20 % par le personnel d'IBA. En reconnaissance de l'engagement d'IBA, nous avons reçu 5 étoiles au challenge belge 'Tous Vélos Actifs', ce qui nous place parmi les entreprises belges les plus proactives dans ce domaine.

Énergies renouvelables

90+ % de notre électricité au niveau du groupe provient de sources renouvelables, soit achetées par le biais de crédits d'énergie renouvelable, soit auto-produites à partir de sources renouvelables à faible impact, comme par exemple par le biais d'une installation photovoltaïque de 750 kWc dans nos installations en Belgique.

Expédition à faible impact

En 2023, IBA a introduit un nouveau processus pour la logistique inverse aux États-Unis, optant pour des conteneurs partagés sur les navires plutôt que pour le transport aérien vers Louvain-la-Neuve en Belgique. Malgré le voyage plus long de 6 semaines, ce changement a permis de réaliser des économies financières substantielles et de réduire considérablement les émissions de GES pour les expéditions non urgentes.

Gestion des fournisseurs

Depuis 2023, IBA utilise EcoVadis pour évaluer les performances environnementales, sociales et de gouvernance de sa chaîne d'approvisionnement, en commençant par ses principaux fournisseurs de rang 1, ceux qui ont dépensé plus de 100 keur ou qui fournissent des pièces critiques. Ces fournisseurs rendent compte de leurs performances ESG via le portail EcoVadis à des fins de vérification et d'évaluation.

L'évaluation comprend par exemple des données et des informations relatives aux politiques en matière de GES, aux plans d'action et aux résultats, à la gestion des situations d'urgence, à l'efficacité énergétique.

En 2025, après l'évaluation de fournisseur de rang 1, IBA entend se fixer des objectifs d'amélioration.

Toutes ces actions peuvent être résumées par le tableau ci-dessous :

Actions	Début (à partir de)	Résultat attendu	Portée	Horizon temporel (résultats)	Lié à une cible
Innovation et développement	1986	Réduire l'empreinte GES des produits par patient traité, bien stérilisé, Curie produit	En aval	LT	Non
Maintenance et entretien à distance	2022	Réduire l'empreinte GES des voyages d'affaires	En aval	CT	Non
Mobilité des collaborateurs	2023	Réduire l'empreinte GES des déplacements domicile-travail	Opérations propres	MT	Voir E1-4
Énergies renouvelables	2023	Réduire le périmètre 2	Opérations propres	CT	Voir E1-4
Expédition à faible impact	2023	Réduire l'empreinte GES du transport en aval	Opérations propres	CT	Non
Gestion des fournisseurs	2023	Réduire l'empreinte GES des biens achetés	En amont	LT	Voir E1-4

Allocation des ressources

Toutes les actions décrites ci-dessus ont été mises en œuvre en 2024 grâce à l'allocation des ressources financières et humaines nécessaires entre les différentes équipes IBA. Au vu de la

liste des indicateurs prioritaires clés déjà établis et validés dans IBA, nous sommes confiants que les ressources adéquates sont allouées pour poursuivre le déploiement de l'ensemble de notre plan d'atténuation des changements climatiques, décrit au chapitre E1-1.

Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

Objectifs des périmètres 1 et 2

Nous nous sommes fixés pour objectif de réduire nos émissions de GES des périmètres 1 et 2 d'au moins 50 % par rapport au niveau de 2018, d'ici à 2030.

À cette fin, nous prenons des mesures concernant nos infrastructures et nos impacts sur la mobilité, comme indiqué dans le 'Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)'. Cet objectif s'inspire des objectifs fixés au niveau de l'UE (objectifs climatiques de l'UE) publiés au moment de la création de l'objectif d'IBA.

Au-delà de cet objectif, l'IBA poursuivra sa contribution à la décarbonisation, comme indiqué dans le document 'Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone (E1-7)'.

Cet objectif n'est pas compatible avec la limitation du réchauffement climatique à un degré Celsius et demi, conformément à l'Accord de Paris, selon les règles SBTi disponibles publiquement.

Objectif d'intensité énergétique

Nous nous sommes également fixés pour objectif de réduire notre intensité énergétique financière (MWh des périmètres 1 et 2 par million d'euros de revenus) de 50 % par rapport aux niveaux de 2020, d'ici à 2030. Cet objectif a été fixé pour compléter le premier objectif décrit ci-dessus avec un niveau d'ambition similaire. Cet objectif relatif se concentre sur la consommation d'énergie, indépendamment du mix énergétique national ou des contrats d'énergie renouvelable, comme pour les objectifs des périmètres 1 et 2. Il se concentre sur la consommation d'énergie et la compare au niveau d'activité d'IBA (revenus).

Année	2020 (référence)	2030 (objectif)
Intensité énergétique (MWh/M€ de chiffre d'affaires)	45,8	23

Objectifs de périmètre 3

Les émissions de GES de périmètre 3 mettent en évidence l'impact significatif de l'utilisation des produits vendus de l'année considérée, représentant 80+ % des émissions totales. Pour

atténuer ces émissions, IBA investit continuellement dans la recherche et le développement afin d'améliorer l'intensité énergétique et les émissions de GES de ses produits, tout en comprenant et en promouvant les énergies renouvelables auprès de ses clients.

De plus, les autres contributeurs aux émissions de périmètre 3 comprennent les achats de biens et les voyages d'affaires, ce qui nécessite une stratégie globale pour réduire leur impact.

À l'heure actuelle, les objectifs d'IBA n'incluent pas formellement le périmètre 3. Pour fixer de tels objectifs, IBA a mené une étude avec l'aide de CO2Logic (une entreprise de South Pole) en 2024 pour se préparer à une éventuelle soumission SBTi, 2022 étant définie comme année de référence, et des objectifs possibles ainsi que des plans d'action connexes. Plus précisément, pour l'utilisation de produits vendus et d'autres sources d'émissions, les objectifs devraient être validés en interne en 2025, et la décision sur l'engagement SBTi devrait être prise en 2025.

Autres objectifs liés au climat : cibles concernant la chaîne d'approvisionnement en amont

Pour anticiper la CSDDD et comprendre les politiques GES, les plans d'actions et les résultats, la gestion des situations d'urgence, et l'efficacité énergétique de ses fournisseurs (voir paragraphes GOV-4 et E1-3), IBA s'est fixé pour objectif de couvrir d'ici fin 2025 plus de 50 % des dépenses de ses fournisseurs de rang 1 grâce à l'évaluation ESG EcoVadis, contre 0 % en 2023.

Implication des parties intéressées

Les parties intéressées externes n'ont pas participé à l'établissement de ces cibles.

Surveillance des cibles

Tous les objectifs et résultats susmentionnés sont évalués lors de chaque réunion du Conseil de durabilité.

Les émissions de GES et l'état par rapport aux objectifs fixés sont présentés dans la section E1-6.

Fin 2024, l'intensité énergétique d'IBA était de 29,3 MWh/M€ de revenus.

Fin 2024, 49 % des fournisseurs de rang 1 d'IBA avaient été notés par EcoVadis.

Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)

Méthodologie, portée et hypothèses

Ce chapitre couvre l'ensemble des principales unités de production, bureaux et activités en Belgique, en Allemagne, en Chine, au Canada et la dernière acquisition, située au Portugal. Ces émissions provenant de ces établissements sont entièrement couvertes par des données primaires. Pour assurer la comparabilité, les

données de consommation d'énergie de l'acquisition située au Portugal ont été intégrées dans les chiffres globaux de la consommation pour les années 2022 et 2023.

Les chiffres rapportés ont été calculés par IBA et n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	Unité	2022	2023	2024
1. Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	MWh	0	0	0
2. Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	7 276	7 211	5 882
3. Consommation de combustible provenant du gaz naturel	MWh	2 621	2 872	2 017
4. Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	MWh	0	0	0
5. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	MWh	364	421	210
6. Consommation totale d'énergie fossile (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	MWh	10 261	10 503	8 109
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	65	67	56
7. Consommation provenant de sources nucléaires	MWh	267	340	296
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	%	2	2	2
8. Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, de biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.)	MWh	0	0	0

Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)	Unité	2022	2023	2024
9. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis provenant de sources renouvelables	MWh	4 953	4 556	5 529
10. Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	MWh	368	304	676
11. Consommation totale d'énergie renouvelable (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	MWh	5 321	4 860	6 205
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	%	34	31	42
Consommation totale d'énergie (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	Mwh	15 849	15 703	14 611
Intensité énergétique par produit net				
Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par produit net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique	MWh / million eur	44	37	29
Production d'énergie non renouvelable	MWh	0	0	0
Production d'énergie renouvelable	MWh	368	304	676

Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)

Méthodologie, portée et hypothèses

IBA mesure son empreinte carbone selon la méthodologie du protocole GES. Les coefficients d'émission sont tirés de bases de données mondialement reconnues sur les coefficients d'émission, notamment l'ADEME, l'AIE et le DEFRA/BEIS. Tous les gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les réfrigérants (HFC, PFC, CFC), sont convertis en équivalents CO₂ à l'aide des coefficients de potentiel de réchauffement planétaire (PRG) sur 100 ans fournis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour assurer la comparabilité, les émissions de GES provenant de l'acquisition située au Portugal ont été intégrées dans les chiffres de consommation globale pour les années 2022 et 2023.

IBA travaille avec un partenaire externe, CO2Logic (une entreprise de South Pole), pour déterminer les facteurs d'émission de CO₂ les plus pertinents à utiliser et aider au calcul des émissions d'IBA.

Limites et calcul des périmètres 1 et 2

L'empreinte des périmètres 1 et 2 couvre l'ensemble des principales activités de fabrication, bureaux et activités en Belgique, en Allemagne, en Chine, au Canada et le site acquis au Portugal et est entièrement couverte par des données primaires.

Le rapport 2024 est basé sur les facteurs d'émissions de CO₂ mis à jour par pays, conformément aux données 2024 de l'AIE. Par souci d'uniformité, les mêmes facteurs

d'émission mis à jour ont été appliqués aux rapports des années précédentes.

Limites et calcul de périmètre 3

Périmètre 3, catégorie 11, émissions liées à l'utilisation des produits vendus : ces émissions sont déterminées par les émissions cumulatives de GES projetées des accélérateurs de particules vendus, à l'exclusion des petits appareils vendus.

Il est à noter que la consommation d'énergie pendant toute la durée de vie des produits vendus est incluse dans le calcul des émissions de l'année de vente (prise de commande). Cela se fait conformément à la méthodologie du protocole GES.

Le mix énergétique spécifique de chaque client n'est pas pris en compte. Les émissions sont basées uniquement sur la consommation d'énergie due à l'utilisation des produits vendus. Les logiciels et services ne sont pas inclus.

La formule appliquée est la suivante : Σ (nombre de produits vendus au cours de l'année considérée \times électricité consommée par an (kWh/an) \times durée de vie totale prévue utilisation du produit (année) \times facteur d'émission d'électricité (kg CO₂e/kWh) au pays d'installation).

Périmètre 3, catégorie 1, biens et services achetés : un calcul basé sur les dépenses est appliqué. Cette catégorie est un mélange entre deux sources d'émissions. Le premier est constitué des émissions des biens et composants entrant dans l'entreprise au cours de l'année couverte par le rapport. La deuxième

partie des émissions est celle produite par tous les services externes utilisés au quotidien (de l'achat de meubles au conseil externe).

Périmètre 3, catégorie 6, voyages d'affaires : les émissions proviennent principalement de nos voyages d'affaires en avion, par opposition aux voyages en train. Ces émissions sont calculées sur la base des kilomètres parcourus, multipliés par les facteurs d'émission de la catégorie de siège et du type de vol correspondants (court, moyen, long, vol international). Ils tiennent également compte du forçage radiatif. Les émissions de GES provenant des services achetés liés aux voyages sont également incluses dans cette catégorie.

Périmètre 3 catégorie 2, biens d'investissement : un calcul basé sur les dépenses est appliqué.

Les autres catégories du périmètre 3, représentant de plus petites quantités d'émissions de GES, comprennent les traitement des déchets générés dans les opérations, les déplacements domicile-travail, le télétravail, le transport en aval et en amont, la fin de vie des produits vendus, les activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 ou 2), soit calculés à l'aide de données primaires multipliées par les facteurs d'émissions de CO2 pertinents, soit calculés sur base des dépenses.

Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)	Unité	2018	2022	2023	2024	2030
		Année de référence			Objectif	
Émissions de GES de périmètre 1						
Émissions brutes de GES de périmètre 1	t CO2eq		2 154	2 187	1 726	
Pourcentage des émissions de GES de périmètre 1 provenant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés	%		0	0	0	
Émissions de GES de périmètre 2						
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur la localisation	t CO2eq		1 032	996	1 017	
Émissions brutes de GES de périmètre 2 fondées sur le marché	t CO2eq		242	285	156	
Émissions de périmètre 1 + 2						
Emissions de périmètre 1 + 2 (fondées sur la localisation)	t CO2eq	5 313	3 186	3 183	2 743	2 657
diff vs année de référence	%		-40%	-40%	-48%	-50%
Emissions de périmètre 1 + 2 (fondées sur le marché)	t CO2eq		2 396	2 472	1 882	
Émissions de GES de périmètre 3						
Emissions totales brutes indirectes de GES (périmètre 3)	t CO2eq		829 544	452 862	543 477	
1 Biens et services achetés	t CO2eq		57 912	89 959	80 086	
2 Biens d'investissement	t CO2eq		1 275	2 283	1 692	
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2)	t CO2eq		756	746	660	
4 Transport et distribution en amont	t CO2eq		8 528	8 552	9 376	
5 Déchets produits lors de l'exploitation	t CO2eq		51	48	59	
6 Voyages d'affaires	t CO2eq		5 120	6 701	7 686	
7 Déplacements domicile-travail des salariés	t CO2eq		560	730	783	
8 Actifs loués en amont	t CO2eq		NA	NA	NA	
9 Acheminement en aval	t CO2eq		873	260	266	
10 Traitement des produits vendus	t CO2eq		NA	NA	NA	
11 Utilisation des produits vendus	t CO2eq		754 115	343 452	442 740	
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	t CO2eq		354	131	116	
13 Actifs loués en aval	t CO2eq		NA	NA	NA	
14 Franchises	t CO2eq		NA	NA	NA	
15 Investissements	t CO2eq		n.c.	n.c.	13	
Pourcentage des GES de périmètre 3 calculés à l'aide de données primaires	%		-	-	1,6	
Émissions totales de GES						
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	t CO2eq		832 730	456 045	546 220	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	t CO2eq		831 940	455 334	545 359	
Intensité des GES par produit net						
Emissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net	tCO2eq / million eur		2 305	1 064	1 097	
Emissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net	tCO2eq / million eur		2 303	1 062	1 095	

Les chiffres déclarés pour 2022, 2023 et 2024 ont été calculés par IBA conformément à la CSRD et n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Il n'y a pas de changements majeurs à apporter par rapport aux années précédentes, car il s'agit de la première année de déclaration conformément à la CSRD.

Émissions des périmètres 1 et 2

Pour la première fois, il y a eu une diminution des émissions des périmètres 1 et 2 (à la fois absolues et d'intensité), l'entreprise étant en bonne voie pour atteindre ses objectifs sur ces périmètres 1 et 2. Cette réduction est principalement attribuable à la mise en œuvre de notre politique relative aux voitures à faible impact. De plus, l'arrêt des installations à Long Island a contribué à une baisse des émissions de périmètre 2.

Il n'y a pas d'émissions biogéniques à déclarer pour les périmètres 1 et 2.

Émissions de périmètre 3 - Utilisation des produits vendus

La consommation d'énergie de nos accélérateurs vendus est le principal contributeur de nos émissions de GES. Les

niveaux de ventes et le type d'accélérateurs vendus varient beaucoup d'une année sur l'autre et expliquent les variations au fil des années des émissions dans cette catégorie. Ces émissions dépendent également du mix électrique du pays où l'accélérateur est installé.

Autres émissions de périmètre 3

Les émissions liées aux avions ont augmenté par rapport à 2023, bien qu'elles restent inférieures de 22 % à celles de l'année pré-pandémique 2019 par ETP, grâce à des alternatives aux voyages en avion telles que les conférences à distance, la télémaintenance et l'utilisation plus intensive des équipes locales.

Il n'y a aucune émission biogénique à déclarer pour l'ensemble des émissions de périmètre 3 de IBA.

Autres métriques liées au climat - CDP

Dans le but d'accroître la transparence et d'évaluer nos pratiques, nous divulguons chaque année nos données relatives au climat et à la sécurité de l'eau par le biais du Carbon Disclosure Project (CDP). IBA a reçu la note 'B' du CDP en matière de climat en 2024 et fait partie de la classe 'management level' des entreprises qui prennent des mesures coordonnées sur les questions climatiques.

Indicateur CDP	Unité	2022	2023	2024
Score CDP	Rang	B-	B	B
Score CDP lié à l'année de publication (par exemple, B concerne l'année de publication 2024 et est basé sur les données de 2023, conformément aux règles du CDP)				

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone (E1-7)

Élimination du carbone et crédits

Il n'y a pas de prélèvements ou de stockages liés aux activités propres d'IBA, ni à sa chaîne de valeur en amont et en aval, et il n'y a pas d'achat de crédits carbone.

Certificats d'agriculture carbone

En dehors de sa chaîne de valeur, pour la cinquième année consécutive, IBA accompagne les agriculteurs européens dans leur transition vers l'agriculture régénératrice, contribuant ainsi à la décarbonation globale et finançant la résilience des systèmes alimentaires locaux. Grâce à son partenariat avec Soil Capital, IBA

accompagne les agriculteurs dans l'intégration de légumes dans leur rotation, une culture qui, par sa capacité à fixer l'azote atmosphérique, joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions, la fertilisation des sols et la préservation des rendements. A travers ce programme, IBA a à ce jour contribué à la régénération de 4 700 ha de sols agricoles (équivalent de 4 700 tonnes de CO2 réduites ou supprimées).

En 2024, IBA a acheté 2 000 certificats d'agriculture carbone pour la période 2023,

valorisés au prix fictif interne du carbone de 2023.

Tarification interne du carbone (E1-8)

Depuis 2021, IBA a fixé un prix fictif interne du carbone comme moyen théorique d'éclairer les décisions sur les actions de réduction des émissions de carbone.

Il prend en compte plusieurs références pour s'aligner sur les tendances du marché et les objectifs de durabilité. L'une des principales références est le prix des quotas dans le cadre d'un système européen d'échange de quotas d'émission (SEQUE). Une deuxième référence est le coût des certificats carbone tels que les certificats d'agriculture carbone mentionnés

dans E1-7, soutenant les investissements dans des projets qui réduisent ou éliminent les émissions de gaz à effet de serre.

En 2024, le prix du carbone est fixé à 96€/tonneCO₂e.

Les certificats d'agriculture carbone visés à E1-7 ont été achetés au prix fictif interne du carbone.

Les certificats d'agriculture carbone achetés en 2024 pour la période 2023 représentent 2000 tonnes de CO₂e.

Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs (GOV-3)

Pour l'année 2024, la performance est mesurée par rapport à trois éléments : le bénéfice avant impôts, les prises de commandes et la durabilité pour respectivement 33 %, 33 % et 34 %. Ces objectifs visent à atteindre et à dépasser les objectifs de l'exercice financier de la Société et les jalons spécifiques des objectifs ESG d'IBA. Il est à noter qu'à compter de l'année 2025, le plan prévoit la possibilité d'une quatrième mesure différenciée en fonction des objectifs stratégiques de chaque unité d'affaires. Par conséquent, le poids de chaque mesure dans ce cas est fixé à 25 %.

La performance en matière de développement durable est mesurée par rapport à notre score B Corp vérifié, par le biais d'une évaluation pro forma indépendante par un tiers. L'objectif est fixé à l'échelle globale dans les cinq domaines d'impact de B Corp, la gouvernance, les employés, la communauté, l'environnement et les clients, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'objectif spécifique fixé sur l'une des dimensions de la durabilité pour garantir une approche d'amélioration holistique.

Utilisation des ressources et économie circulaire ESRS E5

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (E5-SBM-3)

Matérialité

Notre exercice de matérialité a déterminé que la 'circularité (ressources et déchets)' dépassait à la fois le seuil de matérialité financière et d'incidence, comme détaillé dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités significatifs (ESRS 2 IRO-1)'.

Incidences

Certains produits et services d'IBA nécessitent des matières premières dont la disponibilité peut être limitée. De plus, les produits et services d'IBA produisent des déchets tout au long de leur chaîne de valeur.

Risques et opportunités

Pour IBA, les risques liés aux ressources et aux déchets sont deux catégories distinctes de risques associés à la circularité.

Risques d'épuisement des ressources

L'absence de circularité peut conduire à une utilisation non durable des ressources et à une augmentation des quantités de déchets, ce qui nuit à l'environnement. Les ressources telles que le fer, le cuivre, l'aluminium, le charbon, le plomb, les terres rares et les éléments rares peuvent devenir plus difficiles à trouver, ce qui entraîne des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et une augmentation des prix d'achat.

Risques liés à la gestion des déchets

Les accélérateurs de particules et les blindages en béton des bâtiments des clients peuvent devenir des déchets activés en fin de vie, qui ne peuvent pas être immédiatement recyclés et doivent être traités par le propriétaire. Les clients peuvent demander à IBA de proposer des solutions plus durables pour les traitements de fin de vie.

Les déchets sont également produits à partir des bureaux et des activités de fabrication d'IBA, ainsi que par les processus des fournisseurs,

tels que les emballages pour le transport (y compris le bois, le plastique et la mousse), pour les opérations de service à la clientèle ou pour l'élimination en fin de vie.

IBA pourrait faire face à une augmentation des coûts en raison de la réglementation sur les déchets électroniques/électriques et activés, ce qui pourrait réduire la compétitivité de ses solutions.

Opportunités

La mise en œuvre de l'écoconception permet de réduire la consommation de matières premières, l'activation en fin de vie et les coûts associés.

La remise à neuf, les réparations et la logistique inverse sont des opportunités pour limiter la quantité de matières premières primaires nécessaires et créer des opportunités commerciales supplémentaires.

Conseiller les clients sur l'élimination sûre des matériaux activés en fin de vie peut assurer l'élimination et la réutilisation sûre des matériaux, réduire les coûts de fin de vie et atténuer les risques d'atteinte à la réputation en cas d'incidents.

La réutilisation de matériaux, de pièces et de produits en fin de vie peut entraîner des économies et la possibilité de revendre ces pièces par et aux clients.

Privilégier les pièces plus légères, les plastiques recyclables et/ou recyclés, et le bois issu de forêts gérées durablement peut présenter des opportunités financières importantes.

Interaction avec la stratégie et le modèle économique

Inspirés par nos exercices de matérialité et notre parcours B Corp, nous avons cartographié nos forces et nos faiblesses en tant qu'entreprise. À partir de là, nous avons identifié quatre axes stratégiques de durabilité, décrits dans la publication d'informations ESRS 2 SBM-1, afin

de renforcer nos atouts et de répondre à nos faiblesses au cours des prochaines années. Parmi ceux-ci, le flux 'Chaîne de valeur à faible déchet' se concentre sur la compréhension et la

réduction de l'impact des déchets de nos produits et services tout au long de notre chaîne de valeur.

Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire (E5-1)

Code de conduite des affaires

Les politiques environnementales liées à la circularité (ressources et déchets) proviennent des politiques globales d'IBA, signées par le CEO d'IBA et détaillées dans 'Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise' (G1-1) et plus en détail dans 'Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes' (ESRS-E MDR-P).

Ces politiques couvre l'ensemble de la chaîne de valeur d'IBA (en amont, les activités propres, en aval) et les zones géographiques où IBA a des activités.

Ces politiques environnementales décrivent l'engagement d'IBA à réduire la production de déchets provenant de ses produits, de ses activités et de sa chaîne de valeur. À ce jour,

elles ne couvrent pas la transition vers l'abandon de l'utilisation de ressources vierges, l'approvisionnement durable ou l'utilisation de ressources renouvelables.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Code de conduite pour les fournisseurs

IBA a mis en place un code de conduite pour les fournisseurs couvrant un ensemble de normes environnementales minimales attendues de tous les fournisseurs d'IBA dans leur sphère d'influence. Il suit et soutient les directives des Nations Unies par le biais des objectifs de développement durable (ODD) en alignant ses principes sur les ODD pertinents pour IBA.

Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-2)

Concevoir pour la réparabilité et l'évolutivité

Comme en ce qui concerne le changement climatique, nos processus de développement de produits mettent en œuvre les principes de circularité : éviter, réduire, réutiliser, recycler grâce à l'introduction de pratiques d'écoconception.



Tous les produits des quatre secteurs d'activité, à savoir la protonthérapie, les solutions radiopharmaceutiques, la dosimétrie et les solutions industrielles, sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien tout au long de leur durée de vie.

Concevoir pour demain

IBA a également développé un Béton à Faible Activation (LAC), qui réduit significativement la quantité de déchets à retraiter lors du futur

démantèlement des casemates accueillant ses accélérateurs, et donc les coûts et l'impact environnemental. Ce béton a également été utilisé lors de la construction de notre nouveau siège social.



Élimination des déchets toxiques des processus de stérilisation

IBA Industrial Solutions a développé un nouveau portefeuille de services et de solutions complètes basées sur l'accélérateur de particules Rhodotron. Ces solutions électriques innovantes permettent aux clients internes ou aux stérilisateur contractuels de stériliser les dispositifs médicaux soit par faisceau d'électrons sur des boîtes, soit par rayons X sur des palettes, soit les deux. Ils offrent une alternative facilement disponible et plus écologique aux procédés de stérilisation classiques, en

éliminant les déchets toxiques liés aux intrants chimiques tels que l'oxyde d'éthylène gazeux et les matières nucléaires telles que le cobalt 60. Ils évitent les polluants et les dangers associés.

Lutter contre les déchets grâce à des solutions innovantes

Récemment, IBA s'est lancée dans un projet ambitieux pour s'attaquer au problème de la contamination par les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans l'eau potable. Les PFAS sont un groupe de produits chimiques artificiels qui ont été largement utilisés dans diverses industries en raison de leur résistance à la chaleur, à l'eau et à l'huile. Cependant, ils sont également connus sous le nom de 'produits chimiques éternels' car ils ne se décomposent pas facilement dans l'environnement, ce qui entraîne d'importants problèmes de santé et d'environnement.

Le programme PFAS d'IBA tire parti de notre expertise dans la technologie des accélérateurs de particules pour développer une méthode de destruction de ces produits chimiques persistants. En utilisant des accélérateurs de particules avancés, IBA vise à décomposer les molécules de PFAS dans l'eau contaminée, les rendant ainsi inoffensives. Cette approche novatrice de traitement des déchets est encore à l'étude, mais elle est très prometteuse pour relever les défis environnementaux pressants de notre époque.

Réduire les déchets à la source

L'emballage des produits est amélioré afin de réduire son impact environnemental. L'équipe logistique a remplacé une machine utilisant des matériaux non recyclables par trois nouvelles utilisant des matériaux recyclés : une machine à rembourrage pour les boîtes en carton, une machine à coussin d'air réduisant les déchets plastiques et une machine à compression de papier utilisant du papier recyclé. À plus grande échelle, un programme d'emballage à faible impact sera lancé en 2025 afin d'encore réduire les emballages dès la conception et de réduire le suremballage tout au long de la chaîne de valeur.

Gestion des déchets

Sur les sites belges d'IBA, un programme est en place en interne et avec notre partenaire de gestion des déchets pour accroître la sensibilisation, améliorer les processus et augmenter le tri afin d'assurer la recyclabilité des déchets.

Processus de logistique inverse à faible impact

En 2023, IBA a introduit un nouveau processus pour la logistique inversée aux États-Unis, optant pour un espace de conteneur partagés sur les navires plutôt que pour le transport aérien vers Louvain-la-Neuve en Belgique.

Nous avons mis en place un processus circulaire de retour des pièces défectueuses ou excédentaires déployées chez nos clients, facilitant ainsi leur réparation, leur revente ou leur recyclage.

Prolonger la durée de vie du produit

IBA a démontré son engagement à prolonger la durée de vie de ses produits. Un exemple notable est le contrat conclu en 2024 avec son premier client de système de protonthérapie, qui consiste en une restauration complète du système mettant ainsi un centre âgé de 25 ans avec les dernières technologies de protonthérapie. De même, la remise à neuf d'une installation de Rhodotron® pour se conformer aux normes actuelles de l'industrie et prolonger sa durée de vie, ainsi que la relocalisation et la remise en service d'un accélérateur RadioPharma Solutions, illustrent encore l'engagement d'IBA à prolonger la durée de vie des produits et donc à réduire les déchets.



Guide de démantèlement

IBA a élaboré des directives complètes pour les clients sur l'utilisation efficace des accélérateurs et les procédures de fin de vie. En offrant ces conseils, IBA aide les clients à prendre des décisions éclairées sur la gestion de la fin de vie, garantissant ainsi une gestion responsable et durable des accélérateurs. Notre objectif est de

fournir un guide complet de démantèlement pour tous les principaux accélérateurs.

Services de décommissionnement

CYCLADE (Cyclotron Advanced Decommissioning) est un partenariat créé en 2023 entre IBA, IRE, SCK, Transrad et Interboring qui vise à trouver les différentes options et l'optimum économique à mettre en place pour le démantèlement des cyclotrons et



recueillir les retours d'expérience. Le consortium fait le lien entre l'expertise nécessaire pour aborder le démantèlement de ces systèmes complexes (accélérateurs et leur blindage en béton) et la volonté d'identifier la stratégie optimale d'un point de vue économique et environnemental. L'objectif est de réduire au minimum les déchets radioactifs et autres déchets finaux, maximisant ainsi la circularité des cyclotrons.

Gestion des fournisseurs

Depuis 2023, nous utilisons EcoVadis pour évaluer les performances environnementales, sociales et de gouvernance de notre chaîne d'approvisionnement, en commençant par nos principaux fournisseurs de rang 1, ceux qui ont dépensé plus de 100 keur ou qui fournissent des pièces critiques. Ces fournisseurs rendent compte de leurs performances ESG via le portail EcoVadis à des fins de vérification et d'évaluation.

En 2025, après l'évaluation de ces fournisseurs de rang 1, IBA entend se fixer des objectifs d'amélioration.

L'évaluation comprend, par exemple, des données et des informations relatives à la gestion et à la production des déchets.

Toutes ces actions peuvent être résumées par le tableau ci-dessous :

Actions	Début (à partir de)	Résultat attendu	Portée	Horizon temporel (résultats)	Lié à une cible
Concevoir pour la réparabilité et l'évolutivité	1986	Réduire l'utilisation de matériaux/composants	En aval	LT	Non
Prolonger la durée de vie du produit	1986	Réduire l'utilisation de matières premières primaires	En aval	LT	Non
Élimination des déchets toxiques des processus de stérilisation	1991	Réduire l'impact environnemental du produit/de la technologie	En aval	LT	Non
Concevoir pour demain	2015	Réduire les déchets de blindage pendant le démantèlement	En aval	LT	Non
Guide de démantèlement	2017	Augmenter la recyclabilité des produits	En aval	LT	Non
Réduire les déchets à la source	2023	Eviter la production de déchets	Opérations propres	ST	Non
Processus de logistique inverse à faible impact	2023	Augmenter la réutilisation/réparation pour réduire l'utilisation de matières premières primaires	En aval	ST	Non
Services de démantèlement	2023	Augmenter la recyclabilité des produits	En aval	LT	Non
Gestion des fournisseurs	2023	Augmenter la performance de la gestion des déchets dans la chaîne d'approvisionnement	En amont	LT	Voir E5-3
Lutter contre les déchets grâce à des solutions innovantes	2024	Dépollution de l'eau	En aval	LT	Non
Gestion des déchets	2024	Augmenter la recyclabilité des déchets	Opérations propres	ST	Voir E5-3

Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (E5-3)

Objectif d'intensité de déchets

En commençant par l'analyse des données historiques concernant la production de déchets chez IBA et conformément au volet stratégique 'chaîne de valeur à faible déchet', décrit dans la publication ESRS 2 SBM-1, nous nous sommes

fixé l'objectif volontaire de réduire l'intensité financière de nos déchets non triés d'un facteur 3 (15 %/an) par rapport aux niveaux de 2018 d'ici 2025.

Objectif d'intensité des déchets dangereux

Nous nous sommes fixé l'objectif volontaire de réduire l'intensité financière de nos déchets dangereux de 10 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2025.

Les objectifs de déchets non triés et dangereux concernent l'étape du recyclage dans la hiérarchie des déchets et ont pour but de :

- augmenter la recyclabilité des déchets produits par IBA (plus de matières secondaires produites, moins de matières premières primaires à extraire par d'autres) et ainsi,
- D'augmenter le taux d'utilisation de matériaux circulaires par d'autres.

Ces objectifs ne sont pas associés à des éléments de conception circulaires tels que la durabilité, le démantèlement, la réparabilité et la recyclabilité, car les produits d'IBA présentent déjà une grande durabilité, comme indiqué dans E5-5 (p. ex., une durée de vie de 30 ans).

Ces objectifs ne sont pas associés à la gestion des déchets, y compris la préparation à un traitement approprié, ni à l'approvisionnement et à l'utilisation durables (conformément au principe de la cascade) de ressources renouvelables, ni à la réduction au minimum des matières premières primaires. À l'heure actuelle,

Ressources entrantes (E5-4)

Méthodologie, portée et hypothèses

Le premier flux de matière implique des composants personnalisés, ceux qui sont fabriqués par des fournisseurs externes sur la base de cahiers de charge d'IBA. Le deuxième flux concerne les composants électromécaniques standards que IBA achète directement sur le marché.

Ces deux flux sont combinés lors des phases d'assemblage, de test et de livraison du produit au client.

Les principaux composants des accélérateurs d'IBA, en masse, sont l'acier, le cuivre et l'aluminium. D'autres matériaux utilisés en plus petites quantités comprennent le plomb, les plastiques (dérivés de la pétrochimie) et divers produits électromécaniques. Il peut s'agir de

IBA n'a pas l'intention de fixer des objectifs sur ces points précis.

Autres cibles liées aux ressources et aux déchets de la chaîne d'approvisionnement en amont

Pour anticiper la CSDDD et comprendre la gestion des déchets de ses fournisseurs (voir paragraphes GOV-4 et E5-2), IBA s'est fixé pour objectif de couvrir d'ici la fin de 2025 plus de 50 % de ses dépenses de fournisseurs de rang 1 par le biais de l'évaluation ESG EcoVadis, contre 0 % en 2023.

Implication des parties intéressées

Les parties intéressées externes n'ont pas participé à l'établissement des objectifs mentionnés ci-dessus.

Surveillance des cibles

Tous les objectifs et résultats susmentionnés sont évalués lors de chaque réunion du Conseil de durabilité.

Les chiffres relatifs aux déchets et l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés sont présentés dans E5-6.

Fin 2024, 49 % des fournisseurs de rang I d'IBA avaient été notés par EcoVadis.

terres rares, de ressources rares, d'or et de cobalt.

Les matériaux d'emballage utilisés par les fournisseurs et la logistique d'IBA sont principalement constitués de carton, de bois et d'acier.

En 2024, le poids total des matériaux utilisés pour fabriquer les produits d'IBA était estimé à 1863 tonnes. Cette estimation est basée sur la masse totale de la nomenclature (BOM) décrivant les produits vendus par IBA en 2023.

IBA n'exige pas de certifications spécifiques pour l'approvisionnement durable en matériaux, ce qui conduit à une utilisation de 0 % de matériaux durables d'origine biologique.

De plus, IBA n'a pas reçu d'informations concernant la quantité ou le pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés, de produits intermédiaires ou de matériaux

utilisés par ses fournisseurs. Par conséquent, IBA fait l'hypothèse qu'il n'y a pas de composants secondaires ou recyclés (0 %) utilisés dans ses produits.

Ressources sortantes (E5-5)

Produits et matériaux

IBA conçoit, produit et commercialise des solutions pour le diagnostic et le traitement du cancer, des maladies graves et des applications industrielles telles que la stérilisation des dispositifs médicaux. Les accélérateurs IBA durent jusqu'à 30 ans, tandis que les produits de dosimétrie ont une durée de vie de 10 ans. Étant donné qu'aucune moyenne sectorielle n'est disponible ou divulguée publiquement, il n'est pas possible de fournir une comparaison avec les points de référence sectoriels.

Tous les produits susmentionnés sont conçus pour faciliter la maintenance et l'entretien tout au long de leur durée de vie. Ceci est en ligne avec les garanties et les contrats de service d'IBA, garantissant que le produit fonctionnera de manière optimale ou sera réparé. Par conséquent, les produits d'IBA sont tous réparables et certains pourraient même être modernisés en fin de vie (voir paragraphe E5-2, Prolongation de la durée de vie des produits). Cependant, il n'y a pas de standard d'évaluation officiel pour la réparabilité applicable aux produits d'IBA.

En 2024, 86 % de la masse des accélérateurs vendus est recyclable selon les nomenclatures (BOM) d'IBA.

L'emballage des produits IBA utilise des matériaux entièrement recyclables : bois, polyoléfine, carton et acier. Ces matériaux sont entièrement recyclables (100 %).

Méthodologie, portée et hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les données de production de déchets pour toutes les

principales unités de production et bureaux situés en Belgique, en Allemagne, en Chine, au Canada et au Portugal.

Les chiffres de 2022 et 2023 ont été mis à jour pour inclure la production de déchets provenant de la dernière acquisition située au Portugal. Pour ce dernier site et pour le plus petit site situé en Belgique, les chiffres utilisés dans le rapport sont des volumes estimés. Toutes les autres données sont des sources de données primaires provenant des fournisseurs services à des fins de facturation et de tri.

Les déchets produits par les activités propres d'IBA sont représentatifs des secteurs des équipements médicaux, de l'électrique-électronique et de l'emballage. Plus précisément, la plupart des déchets produits sont des déchets d'emballage. Les chiffres montrent que les déchets de papier/carton et de bois, qui sont des déchets d'emballages de transport, représentent environ 53 % des quantités totales de déchets produits.

En ce qui concerne les différents traitements de déchets, deux sources d'information différentes ont été utilisées. Pour la Belgique, des informations directes provenant des prestataires de services de gestion des déchets ont été utilisées. Pour les autres pays, IBA a utilisé des statistiques provenant de diverses bases de données publiques ou payantes.

Les chiffres rapportés ont été calculés par IBA et n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Déchets générés (E5-5)	Unité	2022	2023	2024
Déchets dangereux produits, par méthode de gestion des déchets				
Déchets dangereux envoyés à l'élimination	t	0,9	1,0	0,6
Déchets dangereux envoyés à l'élimination par incinération	t	0,9	1,0	0,6

IBA - Rapport annuel 2024

Déchets générés (E5-5)	Unité	2022	2023	2024
Déchets dangereux envoyés à l'élimination par mise en décharge	t	0,0	0,0	0,0
Déchets dangereux envoyés à l'élimination par autres opérations d'éliminations	t	0,0	0,0	0,0
Déchets dangereux détournés de l'élimination	t	1,7	5,7	12,9
Déchets dangereux détournés de l'élimination de par d'autres opérations d'éliminations	t	0,0	0,0	0,0
Déchets dangereux détournés de l'élimination en vue du réemploi	t	0,0	0,0	0,0
Déchets dangereux détournés de l'élimination par recyclage	t	1,7	5,7	12,9
Quantité totale de déchets dangereux	t	2,6	6,7	13,5
Déchets non dangereux produits, par méthode de gestion des déchets				
Déchets non dangereux envoyés à l'élimination	t	73,7	68,4	72,0
Déchets non dangereux envoyés à l'élimination par incinération	t	64,4	58,5	66,1
Déchets non dangereux envoyés à l'élimination par mise en décharge	t	9,3	9,9	5,9
Déchets non dangereux envoyés à l'élimination par autres opérations d'éliminations	t	0,0	0,0	0,0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination	t	100,8	121,9	139,9
Déchets non dangereux détournés de l'élimination par d'autres opérations d'éliminations	t	0,0	0,0	0,0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination en vue du réemploi	t	0,0	0,0	0,0
Déchets non dangereux détournés de l'élimination par recyclage	t	100,8	121,9	139,9
Quantité totale de déchets non dangereux	t	174,5	190,3	211,9
Déchets radioactifs				
Quantité totale de déchets radioactifs	t	0,0	0,0	0,0
Total des déchets générés				
Quantité totale de déchets générés		177,1	197,0	225,4
Déchets envoyés à l'élimination				
Déchets non recyclés	t	74,7	69,4	72,6
Pourcentage de déchets non recyclés	%	42,2%	35,2%	32,2%

Déchets générés (E5-5)	Unit	2018	2020	2022	2023	2024	2025
		Année de référence			Objectif		
Verre	t			1,3	1,5	1,3	
Métal	t			4,8	6,9	11,1	
Papier et carton	t			63,5	94,7	88,1	
Plastique	t			3,9	3,8	4,6	
Bois	t			28,8	18,4	32,7	
Déchets dangereux / DEEE (équipements électroniques)	t			1,7	5,8	10,9	
Produits chimiques dangereux = huile, produits de nettoyage, produits chimiques divers provenant des laboratoires, ...) (non radioactifs)	t			0,9	0,9	2,6	
Déchets mélangés (non triés)	t			72,1	65,0	74,0	
Total déchets (non radioactif)	t			177,1	197,0	225,4	
Mixte (non trié) : ratio par rapport au total	%			41%	33%	33%	
Intensité totale des déchets non triés	t / million Eur	0,25		0,20	0,15	0,15	0,08
diff vs année de référence	%			-22%	-41%	-42%	-67%
Déchets dangereux	t			2,6	6,7	13,5	

IBA - Rapport annuel 2024

Déchets générés (E5-5)	Unit	2018	2020	2022	2023	2024	2025
		Année de référence					Objectif
Intensité des déchets dangereux (par million d'euros de recettes)	t / million Eur		0,006	0,007	0,016	0,027	0,005
diff vs année de référence	%			25%	172%	371%	-10%

L'intensité financière des déchets dangereux augmente en raison de circonstances spécifiques. Les activités de modernisation des bâtiments, telles que le remplacement des réseaux électriques et la remise en état d'une unité de production et d'un laboratoire. De plus, un stock de pièces électriques jugées non réparables a été collecté en tant que DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et

Electroniques). Malgré ces circonstances exceptionnelles, IBA continuera d'agir sur sa production de déchets dangereux afin d'atteindre ses objectifs.

En ce qui concerne la production de déchets non triés, les actions menées à ce jour ont permis à IBA de progresser tout en étant en retard sur son objectif de 2025.

Taxinomie de l'UE

Afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie pour 2030 et d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe, le règlement sur la taxinomie de l'UE (UE) 2020/852 a été établi pour évaluer la durabilité des activités économiques en tenant compte des différentes circonstances et obligations des différents acteurs économiques. Il énonce six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les activités couvertes par la taxinomie sont appelées activités éligibles à la taxinomie. Pour ces activités, les actes délégués qui complètent la taxinomie définissent des critères de performance pour les objectifs environnementaux, ainsi que des garanties minimales pour la protection des droits humains et du droit du travail. Une activité est considérée comme alignée sur la taxinomie si elle apporte une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs, sans compromettre de manière significative les autres objectifs, et si elle respecte également les garanties minimales définies.

Chiffre d'affaires (E1-3)

La part des activités économiques éligibles à la taxinomie dans le chiffre d'affaires total d'IBA (c'est-à-dire le chiffre d'affaires consolidé tel que présenté dans le compte de résultat consolidé du Groupe) est calculée en divisant le chiffre d'affaires provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la taxinomie (numérateur) par le chiffre d'affaires consolidé (dénominateur). Le dénominateur de l'indicateur de performance du chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires consolidé de la Société, conformément à la norme IAS 1.82(a). Le chiffre d'affaires consolidé d'IBA peut être

Différentes méthodes peuvent être nécessaires pour qu'une activité apporte une contribution substantielle à chaque objectif. Le règlement sur la taxinomie de l'UE exige la publication du pourcentage du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) ou des dépenses opérationnelles (OpEx) qui est éligible et aligné sur la taxinomie.

Un groupe de travail interfonctionnel sur la taxinomie a analysé les activités d'IBA sur la base du code NACE (Nomenclature des activités économiques) afin d'identifier les activités candidates et les données financières associées liées au chiffre d'affaires éligible à la taxinomie, aux dépenses d'investissement et aux dépenses d'exploitation.

Nous avons évalué positivement les critères de contribution substantielle et les critères d'absence de préjudice important (DNSH) pour ces activités individuelles.

Le respect des garanties minimales a été évalué au niveau de l'entreprise, à l'aide d'une approche d'évaluation bidimensionnelle : des processus adéquats ont été mis en œuvre pour prévenir les impacts négatifs, et les résultats sont surveillés pour vérifier si les processus de l'entreprise sont efficaces.

Le double comptage a été évité en classant chaque activité sous une seule activité économique environnementale.

rapproché avec le poste 'Total des ventes' de ses comptes de résultat consolidés IFRS pour 2024.

En ce qui concerne le numérateur et comme expliqué ci-dessous, aucune activité éligible à la taxinomie n'a été identifiée.

À l'heure actuelle, la taxinomie de l'UE identifie les activités éligibles parmi sept secteurs différents, comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux. Les activités principales d'IBA sont classées dans la NACE C26.6 (26600

/ Fabrication d'équipements d'irradiation, électromédicaux et électrothérapeutiques).

À l'heure actuelle, aucune partie du chiffre d'affaires d'IBA n'est attribuable aux activités économiques couvertes par la taxinomie actuelle. Il en résulte les données quantitatives agrégées suivantes (voir le tableau pour plus de détails)⁴ :

Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM*	0%	0%
CCA*	0%	0%
WTR*	0%	0%
CE*	0%	0%
PPC*	0%	0%
BIO*	0%	0%

Dépenses d'investissement (CapEx) (E1-3)

L'ICP CapEx est défini comme la proportion des dépenses d'investissement éligibles à la taxinomie (CapEx) (numérateur) divisée par le total des dépenses d'investissement (dénominateur) d'IBA.

Le total des dépenses d'investissement est défini comme les acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16) et d'immobilisations incorporelles (IAS 38) au cours de l'exercice. Le total des dépenses d'investissement d'IBA peut être rapproché des états financiers consolidés IFRS pour 2024, comme la somme des notes 5.1 Lignes des actifs incorporels 'Valeur comptable brute / Acquisitions' et des notes 5.2 Immobilisations corporelles Valeur comptable brute / Acquisitions'.

On trouvera ci-après des précisions sur le numérateur.

En 2024, les dépenses d'investissement éligibles à la taxinomie d'IBA concernent :

- location longue durée de véhicules hybrides (PHEV) et électriques (VE) (catégorie de taxinomie 6.5)
- Mise à niveau des équipements économes en énergie (catégorie de taxinomie 7.3)

- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (catégorie de taxinomie 7.4)

La catégorie taxinomique 7.6 déclarée en 2023 n'est pas applicable en 2024 car l'installation d'énergie renouvelable photovoltaïque associée a été capitalisée en 2023.

Dans l'analyse de ces activités éligibles à la taxinomie, IBA identifie les éléments suivants comme étant alignés sur la taxinomie :

- Mise à niveau des équipements économes en énergie (catégorie de taxinomie 7.3)
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (catégorie de taxinomie 7.4)

Lorsqu'il s'agit de location à long terme de véhicules hybrides (PHEV) et électriques (VE), IBA n'a pas accès aux informations publiques des constructeurs automobiles concernant l'alignement de chacun de leurs modèles en particulier. Par conséquent, pour ces activités éligibles à la taxinomie, IBA considère actuellement qu'elles ne sont pas alignées sur la taxinomie.

Il en résulte les données quantitatives agrégées suivantes (voir le tableau pour plus de détails) :

⁴ CCM : Atténuation du changement climatique ; ACC : Adaptation au changement climatique ; WTR : Eau ; PPC : Pollution ; CE : Économie circulaire ; BIO : Biodiversité

Part des CapEx/total des CapEx

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM*	1%	33%
CCA*	0%	0%
WTR*	0%	0%
CE*	0%	0%
PPC*	0%	0%
BIO*	0%	0%

Dépenses opérationnelles (OpEx) (E1-3)

L'ICP OpEx est défini comme la proportion des dépenses opérationnelles (OpEx) éligibles à la taxinomie (numérateur) divisée par le total des dépenses d'exploitation (dénominateur) d'IBA.

Le total des dépenses d'exploitation comprend les dépenses directes non capitalisées engagées pour couvrir les coûts opérationnels courants de l'entreprise. Il s'agit notamment des dépenses telles que la recherche et le développement non capitalisés, les baux à court terme et de faible valeur, l'entretien et les réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs immobilisés (c'est-à-dire les immobilisations corporelles et incorporelles).

On trouvera ci-après des précisions sur le numérateur.

En 2024, les dépenses opérationnelles éligibles à la taxinomie d'IBA concernent :

- Installation d'infrastructures d'abris à vélos (catégorie de taxinomie 6.15)
- Programme de location de vélos (catégorie de taxinomie 6.4)
- Dépenses d'électricité liées aux véhicules hybrides (PHEV) et électriques (VE) (catégorie de taxinomie 6.5)
- Entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques (catégorie de taxinomie 7.4)
- Entretien des moyens de production d'énergie renouvelable photovoltaïque (catégorie de taxinomie 7.6)
- Etudes relatives aux solutions environnementales pour le traitement des substances chimiques éternelles dans l'eau (substances per- et polyfluoroalkylées, PFAS) (catégorie de taxinomie 13.4)

(déclarée par erreur comme catégorie 5.4 en 2023) : dépenses du projet et rémunération au prorata du pourcentage du temps consacré au projet.

Dans l'analyse de ces activités éligibles à la taxinomie, IBA identifie les éléments suivants comme étant alignés sur la taxinomie :

- Installation d'infrastructures d'abris à vélos (catégorie de taxinomie 6.15)
- Programme de location de vélos (catégorie de taxinomie 6.4) (activité nouvellement alignée en 2024)
- Entretien des bornes de recharge pour véhicules électriques (catégorie de taxinomie 7.4)
- Entretien des moyens de production d'énergie renouvelable photovoltaïque (catégorie de taxinomie 7.6)

Lorsqu'il s'agit de location à long terme de véhicules hybrides (PHEV) et électriques (VE), IBA n'a pas accès aux informations publiques des constructeurs automobiles concernant l'alignement de chacun de leurs modèles en particulier. IBA considère donc qu'ils ne sont pas alignés sur la taxinomie.

En ce qui concerne les études liées aux solutions environnementales pour le traitement des produits chimiques éternels (PFAS), IBA reconnaît qu'il est nécessaire d'obtenir plus d'informations sur les avantages de ces solutions pour s'assurer que les critères techniques de sélection sont respectés. IBA considère donc qu'ils ne sont pas alignés sur la taxinomie.

Il en résulte les données quantitatives agrégées suivantes (voir le tableau pour plus de détails) :

Part des OpEx/total des OpEx

	Alignée sur la taxinomie par objectif	Eligible à la taxinomie par objectif
CCM*	4%	5%
CCA*	0%	0%
WTR*	0%	0%
CE*	0%	0%
PPC*	0%	2%
BIO*	0%	0%

Part du chiffre d'affaires issue des produits et services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie (E1-3)

Exercice 2024	2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")						Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année 2023 (18)	Catégorie activité habitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	Chiffres d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)				
Activités économiques (1)	EUR 000	%	OUI/NO N/EL	OUI/NO N/EL	OUI/NO N/EL	OUI/NO N/EL	OUI/NO N/EL	OUI/NO N/EL	OUI/NO N	OUI/NO N	OUI/NO N	OUI/NO N	OUI/NO N	OUI/NO N	OUI/NO N	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																		
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	0	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%		
Dont habitantes	0	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	E	
Dont transitoires	0	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	0	0%	-	-	-	-	-	-								0%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)	0	0%	-	-	-	-	-	-								0%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																		
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie	498 157	100%																
TOTAL	498 157	100%																

Note⁵

⁵ OUI — Activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; NON — Activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; N/EL — Non éligible: activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental visé

Part des OpEx issue de produits et de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie (E1-3)

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")						Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible à la taxinomie (A.2), année 2023 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
	Code (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année 2024 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)				
Activités économiques (1)		EUR 000	%	OUI/N	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	OUI/N/EL	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Infrastructures permettant un transport routier et des transports publics à faible émission de carbone	6.15	9	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	E	
Exploitation d'engins de déplacement personnel, logistique du vélo	6.4	644	3,4%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	OUI	N/A	OUI	0,5%	E	
Installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	7.3	0	0,0%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	OUI	N/A	N/A	OUI	0,0%	E	
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments)	7.4	10	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	E	
Installation, entretien et réparation de technologies d'énergie renouvelable	7.6	8	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	-	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI	0,0%	E	
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		671	3,5%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,5%		
Dont habitantes		671	3,5%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,5%	E	
Dont transitoires		0	0,0%	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	584	3,1%	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,3%		
Traitement de déchets dangereux	13.4	380	2,0%	N/EL	N/EL	N/EL	NON	N/EL	N/EL								0,1%		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		964	5,0%	3,1%	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%								0,3%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		1 635	8,5%	6,6%	0,0%	0,0%	2,0%	0,0%	0,0%								0,8%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		17 512	91%																
TOTAL		19 147	100%																

Note⁷

⁷ OUI — Activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; NON — Activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; N/EL — Non éligible: activité non éligible à la taxinomie pour l'objectif environnemental visé

Autres informations sur la taxinomie (E1-3)

Conformément aux obligations de règlement délégué de l'article 8 annexe II, IBA déclare qu'aucune activité n'est attribuable aux secteurs de l'énergie nucléaire et du gaz fossile.

Obligations de réglementation déléguée, article 8 annexe II Modèle 1 Activités liées au nucléaire et au gaz fossile		
#	Activité	IBA
Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à la recherche, au développement, à la démonstration et au déploiement d'installations de production d'électricité novatrices qui produisent de l'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets du cycle du combustible.	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou expose à la construction et à l'exploitation en toute sécurité de nouvelles installations nucléaires pour produire de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, ainsi que leurs améliorations de sécurité, en utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3	L'entreprise exerce, finance ou expose à l'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes qui produisent de l'électricité ou de la chaleur industrielle, y compris à des fins de chauffage urbain ou de procédés industriels tels que la production d'hydrogène à partir d'énergie nucléaire, ainsi que des améliorations de leur sécurité.	Non
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou expose à la construction ou à l'exploitation d'installations de production d'électricité qui produisent de l'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non
5	L'entreprise exerce, finance ou a des expositions à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non
6	L'entreprise exerce, finance ou expose à la construction, à la rénovation et à l'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur ou du froid à partir de combustibles gazeux fossiles.	Non

Informations sociales

Effectifs de l'entreprise ESRS S1

Intérêts et points de vue des parties intéressées (S1-SBM-2)

Engagement envers nos employés

Comme nous le rappelle toujours Yves Jongen, le fondateur d'IBA, nos collaborateurs et collaboratrices sont les ressources les plus précieuses de l'entreprise et sont essentiels à son succès. Protéger, améliorer et sauver des vies est un engagement quotidien, qui s'applique d'abord à nous-mêmes et aux personnes avec lesquelles nous travaillons et pour lesquelles nous travaillons.

IBA, en tant qu'employeur responsable, s'engage à offrir à tous ses employés des conditions de travail sûres et efficaces. Et IBA s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales dans un environnement inclusif et convivial qui soutient à la fois leur développement professionnel et personnel.

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (S1-SBM-3)

Matérialité

Notre exercice de matérialité a déterminé que la 'santé, la sécurité et le bien-être de notre propre personnel' dépassait le seuil de matérialité d'incidence, comme détaillé dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (ESRS 2 - IRO-1)'.

Incidences

La main-d'œuvre d'IBA peut être exposée à des risques mécaniques, électriques et radiatifs. L'organisation d'IBA peut également avoir un impact sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ses collaborateurs.

Risques

Les conditions de travail, la santé, le bien-être et la sécurité influencent considérablement le moral, la productivité et la santé globale des employés. IBA installe des systèmes dans le monde entier. Son siège social est situé en Belgique, avec des employés présents internationalement. Les travailleurs d'IBA réalisent des assemblages mécaniques et électriques, ainsi que des tests d'accélérateurs de particules de masse élevée, de haute tension et émettant des radiations.

L'exposition individuelle à des équipements lourds et en mouvement, à des risques électriques et de radiations et à des heures de travail excessives peut entraîner une augmentation des coûts des soins de santé, des litiges et des interruptions de travail. Les heures de travail excessives augmentent également le risque d'accidents du travail. Les différences culturelles peuvent conduire à des priorités différentes en matière de sécurité, de réglementation du travail et de conformité aux règles. Le mal-être des employés pourrait nuire à la réputation d'IBA en tant qu'employeur, dissuader les talents et avoir un impact négatif sur le recrutement et la rétention.

Opportunités

À l'inverse, donner la priorité au bien-être des employés et gérer efficacement les charges de travail peut stimuler la productivité en augmentant l'engagement et la satisfaction, ce qui améliore l'efficacité opérationnelle et permet de réaliser des économies. De plus, investir dans des initiatives de bien-être des employés réduit les taux de roulement, ce qui réduit les coûts de recrutement et de formation, ainsi que les pertes de productivité associées à l'embauche et à l'intégration de nouveaux employés.

L'interaction avec la stratégie et le modèle économique: At Our Best - IBA Philosophy

Les performances maximales sont atteintes lorsque les employés sont à leur optimum. C'est l'essence même de la philosophie 'At Our Best'. Ainsi, un ensemble complet d'outils et de

pratiques est en place, couvrant les domaines de la gestion de la performance (travail collaboratif), du suivi de l'engagement (dialogue constant), de l'apprentissage (développer les connaissances et les compétences) et de la rémunération (partage de la valeur créée).



- Dynamiser les équipes en travaillant en collaboration : nous concentrons notre énergie sur des objectifs collectifs et non sur des objectifs individuels annuels. L'approche Objectif et Résultats Clés (OKR) anime l'ensemble des départements. Les équipes définissent ensemble les priorités et les adaptent rapidement, ce qui rend IBA plus agile et réactive.
- Avancer dans la bonne direction sur la base d'un dialogue constant : nous avons une visibilité sur la santé de notre organisation à tous les niveaux. Les managers comprennent ce qui entrave la performance et prennent des mesures directes.
- Grandir constamment en développant de nouvelles connaissances et compétences : nous faisons de l'apprentissage continu une priorité absolue pour nos équipes. Nous investissons dans la formation des managers pour leur permettre de devenir des coaches en temps réel.
- Créer de la valeur et la partager ensemble : le salaire de base récompense la compétence, tandis que d'autres éléments de rémunération récompensent les réalisations. Et nous partageons la valeur créée ensemble et permettons aux managers de récompenser directement les personnes qui se surpassent.

Politiques liées aux effectifs de l'entreprise (S1-1)

Code de conduite des affaires

Le Code de conduite des affaires définit les principes de la politique sociale et de la politique du personnel d'IBA. Elle se fonde, entre autres, sur la Déclaration de l'Organisation

internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Un environnement de travail productif et sûr

IBA s'engage à créer un environnement de travail positif, productif et sûr, exempt de violence, de menaces, de harcèlement,

d'intimidation, de coercition mentale ou physique et d'autres comportements perturbateurs, nécessitant la coopération de tous les employés pour maintenir un tel environnement.

IBA n'autorise aucune forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou mentale. Nous considérons toutes les menaces de violence comme des questions graves. IBA s'engage également à ce que le milieu de travail soit exempt de harcèlement physique et psychologique.

Les droits sociaux, en tant que partie intégrante des droits humains, sont activement protégés par la Société. L'adhésion ou la non-appartenance à un syndicat est également libre.

Politiques de santé et de sécurité

Chez IBA, la santé et la sécurité sont une priorité absolue pour nos collègues, nos utilisateurs et nos patients. La sécurité au travail chez IBA couvre tous les employés, mais aussi les sous-traitants et les visiteurs d'IBA, avec un accent particulier sur les processus de fabrication au siège ainsi que sur l'installation sur les sites des clients. De plus, des employés sont sur place pour l'entretien des produits médicaux pendant l'exploitation et la maintenance. La sécurité liée au produit est prise en compte dans la conception du produit tout au long de son cycle de vie.

IBA s'engage à mener ses activités en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail. IBA promeut la prévention du travail involontaire et de la traite des êtres humains, la prévention du travail des mineurs, la liberté d'association, l'ergonomie, d'excellentes installations pour les employés et la prévention de l'épuisement professionnel. IBA s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail afin de tenir sa promesse de ne pas nuire à ses employés.

Les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité sont gérées conformément au règlement européen sur les dispositifs médicaux (MDR) 2017/745. La conformité à la norme ISO 45001 (Système de Management de la Santé et

de la Sécurité au Travail) sera atteinte d'ici la fin de l'année 2026.

Différentes catégories sont d'une grande importance pour l'activité d'IBA. Il s'agit principalement, mais sans s'y limiter : la radioprotection, la gestion des accès (LOTO), la sécurité électrique, le travail en hauteur, le levage et la manutention de marchandises lourdes. Un programme de santé et de bien-être pour tous les employés a été déployé. Des mesures de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont en place dans les unités de production.

Nous veillons à ce que tous les employés soient équipés de protection individuelle (EPI) nécessaires pour effectuer leurs tâches en toute sécurité. Nos protocoles EPI comprennent des sessions de formation régulières pour éduquer les employés sur l'utilisation, l'entretien et l'élimination corrects des EPI. La liste des équipements fournis comprend des gants, des lunettes de protection, des écrans faciaux, des masques, des vêtements de protection et des équipements particuliers comme des dosimètres pour ceux qui sont exposés à des rayonnements ionisants. Des inspections EPI sont effectuées régulièrement pour garantir que tous les équipements répondent aux normes de sécurité et sont en bon état.

L'identification et l'évaluation des risques sont un processus essentiel débutant par la définition de profils de risque par catégorie d'employés. Cela implique d'analyser systématiquement les dangers et les expositions spécifiques auxquels différents groupes d'employés peuvent être confrontés en fonction de leurs rôles et de leur environnement de travail. En créant des profils de risque personnalisés, IBA peut identifier avec précision les risques potentiels et déterminer la probabilité et la gravité de ces risques pour chaque catégorie d'employés.

Pour assurer la sécurité des travailleurs, IBA met en œuvre des mesures complètes d'atténuation des risques. Pour tous les types de dangers, une formation complète à la sécurité est dispensée afin d'aider les employés à identifier les risques à l'avance et à prendre les mesures d'atténuation appropriées. Pour les

rayonnements ionisants, IBA fournit des dosimètres personnels, avec un suivi régulier et un strict respect des limites d'exposition. Pour les travaux en hauteur, des systèmes de protection contre les chutes tels que des harnais et des garde-corps sont utilisés. Le levage et la manutention de charges lourdes sont gérés à l'aide d'évaluations ergonomiques et d'aides mécaniques telles que des chariots élévateurs. Enfin, les risques électriques sont atténués grâce à des outils isolés et à des procédures de cadenassage/étiquetage (LOTO). Les procédures LOTO garantissent que toutes les sources d'énergie sont isolées et verrouillées avant le début de la maintenance, ce qui réduit considérablement les accidents et les blessures sur le lieu de travail.

Les règles en matière de sécurité et de santé sont communiquées par le biais de sessions de formation régulières, les nouveaux arrivants étant tenus de passer des tests sur la plateforme en ligne IBA MyTraining. Il existe également des formations récurrentes pour des groupes spécifiques au sein de l'entreprise.

Tous les employés sont encouragés à signaler tout problème ou préoccupation en matière de sécurité et de santé via un outil de signalement intranet formel (Jira). Les accidents ou les incidents qui peuvent présenter un risque grave pour d'autres emplacements ou installations d'IBA sont signalés par le biais d'une publication d'alerte de santé et de sécurité afin d'informer les autres services. En règle générale, les alertes H&S sont envoyées aux responsables concernés automatiquement via l'outil de signalement des incidents. Les managers sont ensuite responsables du partage de l'information avec leurs équipes et de l'enregistrement des présences. Une copie du registre de présence est téléchargée dans l'action, ce qui permet de clôturer l'action.

Les systèmes de sécurité des machines d'IBA couvrent ses propres produits et les installations de production/assemblage. Ils sont conçus pour protéger les employés contre les dangers potentiels associés aux machines. Les principales caractéristiques comprennent les arrêts automatiques, les verrouillages et les

boutons d'arrêt d'urgence pour arrêter immédiatement les opérations en cas d'urgence. Nous effectuons régulièrement des audits de sécurité et des contrôles d'entretien pour nous assurer que tous les systèmes de sécurité fonctionnent correctement. Les employés reçoivent une formation complète sur l'utilisation en sécurité des équipements, l'identification des dangers potentiels et l'intervention en cas d'urgence.

L'évaluation du système de sécurité et de santé est effectuée par l'équipe Santé et Sécurité de l'organisation Qualité, centralisée pour la plupart des régions et des secteurs d'activité, à l'exception des solutions de dosimétrie qui disposent de leur propre système de gestion de la qualité, aligné sur celui d'IBA.

La réunion d'examen de la gestion de la qualité (QMR) examine le système de gestion d'IBA pour s'assurer qu'il est toujours pertinent, adéquat et efficace. Les données relatives aux accidents/à la santé sont examinées dans le QMR au moins deux fois par an.

L'examen comprend l'évaluation des opportunités d'amélioration et de la nécessité d'apporter des changements au système de gestion d'IBA, y compris la politique et les objectifs en matière de qualité et de santé et sécurité.

La direction aborde les questions de sécurité par le biais de communications écrites ou de réunions d'entreprise.

Politique sur le droit à la déconnexion

IBA s'engage à respecter le droit de ses employés de se déconnecter des communications électroniques liées au travail en dehors des heures normales de bureau. Cela inclut les e-mails, les messages électroniques et toute autre forme de communication liée au travail. Il peut y avoir des exceptions à cette politique pour assurer le bon fonctionnement des opérations techniques sur site. Ces exceptions seront gérées avec soin et seront toujours proportionnées au droit de déconnexion des employés.

Protéger activement les droits humains

IBA protège activement les droits humains, en veillant au respect des lois en vigueur et en promouvant un environnement de travail qui respecte et défend ces droits, en particulier l'interdiction du travail involontaire, de la traite des êtres humains et du travail des mineurs.

Politique de traitement des données

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA

explique comment IBA se conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des membres du personnel et de toute autre personne avec laquelle IBA fait affaire.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants (S1-2)

La mise en œuvre, le suivi et la mise à jour de ces politiques sont discutés au sein de la Commission de la protection et de la prévention au travail en Belgique, et des comités similaires existent également dans d'autres pays.

Grâce à la philosophie At Our Best, nous entretenons un dialogue constant avec les employés, ce qui nous permet d'avoir une visibilité sur la santé de notre organisation à tous les niveaux. Un processus régulier d'enquête d'engagement est mis en place : nous

recueillons fréquemment les commentaires de tous les employés par le biais d'enquêtes Pulse (Glint), ce qui nous permet de mesurer en temps réel l'engagement, tant au niveau des équipes que de l'organisation dans son ensemble.

Les managers disposent d'informations en temps réel sur les niveaux d'engagement et la santé organisationnelle et reçoivent des conseils pour prendre des mesures efficaces, auxquelles s'ajoutent les supports de formation LinkedIn Learning.

Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (S1-3)

Si les employés sont confrontés à l'un des risques ou comportements mentionnés ci-dessus en tant que victime ou témoin, ils disposent de plusieurs canaux pour le signaler à leur responsable, à l'équipe des ressources humaines, à l'équipe juridique et/ou au Compliance Officer d'IBA. Ces canaux sont

décrits plus en détail dans les 'Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise (G1-1)'.

Le processus d'élimination des impacts négatifs est décrit plus en détail dans les 'Politiques relatives au personnel propre (S1-1)'.

Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches (S1-4)

Actions liées à la santé et à la sécurité

Nous veillons à ce que les activités d'IBA soient conformes aux réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail et, le cas échéant, nous mettons en œuvre des contrôles supplémentaires pour répondre aux exigences de l'entreprise. Et nous donnons à tous les employés le pouvoir d'arrêter toute activité qu'ils jugent dangereuse et qui va à l'encontre de notre principe de 'No Harm'.

À toutes les étapes du développement, de la mise en œuvre et de l'exploitation des produits et services IBA, nous garantissons les normes de sécurité les plus élevées pour nos employés. En particulier, s'agissant du temps de travail, cela implique que nous respectons les règles et réglementations – en matière d'heures de travail, de temps de déplacement et de temps de récupération – applicables aux lieux où nous opérons. Des mesures organisationnelles sont

en place pour minimiser l'impact sur les employés et respecter leur temps personnel.

Actions liées au bien-être

Pour faire face aux risques psychosociaux, nous avons mis en place plusieurs initiatives visant à favoriser le bien-être mental et à réduire le stress lié au travail. Ces initiatives comprennent des ateliers de gestion du stress, une formation à la pleine conscience et l'accès à des programmes d'aide aux employés (PAE) qui fournissent des services de conseil et de soutien confidentiels. Nous favorisons également un environnement

de travail positif grâce à des activités régulières de consolidation d'équipe, à des canaux de communication ouverts et un management tourné vers le soutien. En priorisant la santé mentale, nous visons à créer un milieu de travail plus sain et plus productif pour tous les employés.

Impacts négatifs sur les effectifs qui découlent du plan de transition

IBA n'a pas identifié d'impacts négatifs sur ses effectifs qui découlent de son plan de transition.

Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Sauf indication contraire, les métriques sont mesurées à la fin de la période de reporting, en effectifs. Nous considérons les contrats à durée indéterminée comme des employés à durée indéterminée, et les contrats à durée déterminée et les sous-traitants comme des employés

temporaires. Les données sont extraites des systèmes d'information RH (SIRH) d'IBA.⁸

Le pourcentage de femmes/hommes/autres dans le Groupe reste stable à 27 % / 73 % / 0 %.

Répartition des effectifs par région et nature du contrat (S1-6)	Unité	2022	2023	2024
Groupe	#	1 820	1 986	2 118
Asie	%	12%	12%	11%
EMEA	%	70%	71%	71%
AM	%	18%	17%	18%
Employés à temps partiel	%	7%	8%	8%
Personnel temporaire	#	7%	7%	8%
Répartition des effectifs par genre (S1-6) Tableau 1	Unité	2022	2023	2024
Femme	#	462	518	572
Homme	#	1 351	1 471	1 545
Autre	#	ND	ND	1
Non communiqué	#	ND	ND	0
Nombre d'employés total	#	1 813	1 989	2 118
Répartition des effectifs des salariés dans des pays représentant au moins 10 % de l'effectif total (S1-6) Tableau 2	Unité	2022	2023	2024
Pays				
Belgique	#	925	1 039	1 117
Etats-unis	#	303	320	343
Allemagne	#	203	223	222
Répartition des effectifs des salariés par type de contrat, ventilés par genre (S1-6) Tableau 3	Unité	2022	2023	2024
Employés (F/H/Autres)	#	462 / 1 351	518 / 1 471	572 / 1 545 / 1
Employés permanents (F/H/Autres)	#	432 / 1 249	486 / 1 356	527 / 1 426 / 1
Employés temporaires (F/H/Autres)	#	30 / 94	32 / 114	45 / 119 / 0
Salariés à heures non garanties (F/H/Autres)	#	0 / 0	0 / 0	0 / 0 / 0
Répartition des effectifs par type de contrat, ventilés par région (S1-6) Tableau 4	Unité	2022	2023	2024
Employés	#	1 813	1 989	2 118
EMEA	#	126	1 405	1 506
AM	#	2	349	375
Asie	#	4	235	237

⁸ ND: Non disponible

Employés permanents	#	1 681	1 843	1 954
EMEA	#	1 161	1 297	1 367
AM	#	316	340	367
Asie	#	204	206	220
Employés temporaires	#	124	146	164
EMEA	#	109	108	139
AM	#	7	9	8
Asie	#	8	29	17
Salariés à heures non garanties	#	0	0	0
EMEA	#	0	0	0
AM	#	0	0	0
Asie	#	0	0	0
Métriques de bien-être (S1-6)	Unité			2024
Nombre de départs	#			139
Taux de départs	%			7%
Score d'engagement (GLINT)	%			75%

Métriques de santé et de sécurité (S1-14)

Métriques de santé et de sécurité (S1-14)	Unité	2024
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour son propre personnel	#	19
Taux d'accidents du travail enregistrables pour les effectifs	# TRC/millions d'heures travaillées	5
Décès dans sa propre main-d'œuvre à la suite de blessures liées au travail et de problèmes de santé liés au travail	#	0
Décès à la suite de blessures liées au travail et de problèmes de santé liés au travail d'autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise	#	0
Résolution rapide des tickets d'actions correctives et préventives EHS	%	22
Le pourcentage de la main-d'œuvre de l'IBA est couvert par le système de gestion de la santé et de la	%	100

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S1-5)

Santé et sécurité

Nos objectifs sont les suivants :

- Résolution rapide des actions correctives et préventives des tickets EHS (80 % à temps)
- Nombre de décès = 0 (No Harm)

Bien-être

Nous n'avons identifié aucune cible matérielle pertinente à déclarer.

Implication des parties intéressées

Les parties intéressées n'ont pas participé à l'établissement de ces cibles.

Consommateurs et utilisateurs finals : sécurité des produits ESRS S4

Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2)

Protéger, améliorer et sauver des vies

Depuis près de quarante ans, nous plaçons la raison d'être de l'entreprise et notre projet au cœur de nos activités, comme en témoigne notre mission de 'Protéger, Améliorer et Sauver des Vies'.

Toutes nos activités visent le même objectif d'avoir un impact positif sur la santé des

personnes en fournissant aux professionnels de la santé les solutions les plus efficaces et les plus précises pour le diagnostic et le traitement, ainsi que des solutions sûres pour la stérilisation.

Cet objectif est mis en œuvre de différentes manières qui profitent à chacune des différentes parties intéressées impliquées.

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3)

Matérialité

Notre évaluation de la matérialité a révélé que la 'sécurité du produit' dépassait à la fois le seuil de matérialité financier et d'incidence, comme indiqué dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)'.

Incidences

La sécurité des produits est essentielle pour protéger la santé des clients d'IBA et de leurs patients. IBA garantit la sécurité de ses produits en respectant des normes de qualité élevées, notamment la traçabilité et les tests des produits. Dans les solutions basées sur un accélérateur, la bonne dose de rayonnement doit être administrée avec précision, calibrée par des équipements de dosimétrie. IBA fournit des formations aux clients et soutient les communautés de stérilisation médicale et industrielle pour assurer des opérations fiables et sûres.

Compte tenu de l'émission de rayonnements par les accélérateurs de particules, des protocoles de sécurité stricts et un blindage en béton sont essentiels pour protéger à la fois le personnel et l'environnement.

Les clients étant responsables de la gestion en fin de vie de leurs équipements, IBA n'a aucun contrôle sur les déchets dangereux à cette étape.

Risques

Tout accident impliquant du matériel activé peut entraîner des litiges, une couverture médiatique défavorable, des amendes ou des enquêtes. La publicité négative concernant les accidents ou les mauvais traitements peut amener les patients à rechercher des méthodes de traitement alternatives. Les conditions réglementaires imposées par les autorités nationales pourraient entraver l'accès au marché. De plus, les problèmes liés aux produits peuvent entraîner des rappels ou des interdictions temporaires, ce qui aurait un impact sur la réputation d'IBA, la satisfaction des clients et pourrait entraîner des pertes financières.

Opportunités

La sécurité et la conformité sont essentielles pour l'entrée sur le marché et la crédibilité auprès des clients. L'amélioration de la qualité grâce à des technologies innovantes peut donc offrir un avantage concurrentiel en ouvrant de nouvelles opportunités commerciales sûres et fiables pour IBA, par exemple sur le marché du traitement phytosanitaire alimentaire.

Interaction avec la stratégie et le modèle économique

La sécurité des produits est au cœur du modèle d'entreprise d'IBA, car elle garantit la protection de la santé des clients et des patients. En adhérant à des normes de qualité élevées, notamment la traçabilité et des tests rigoureux, et en fournissant des formations et un soutien aux clients, IBA garantit des opérations fiables et

sûres. Cet engagement envers la sécurité renforce non seulement la crédibilité auprès des clients, mais aide également IBA à maintenir sa conformité aux exigences réglementaires et à éviter les incidents qui pourraient nuire à sa réputation et à sa stabilité financière.

Assurer la sécurité des traitements est fondamental pour le modèle d'entreprise de Dosimetry Solutions, qui développe des solutions significatives et innovantes qui

donnent aux médecins médicaux les résultats d'assurance qualité précis et fiables dont ils ont besoin.

Dans l'ensemble, notre certification B Corp souligne l'importance de ce modèle d'entreprise, qui privilégie la protection de la santé, l'amélioration et la sauvegarde des vies comme partie intégrante de notre stratégie, au-delà des pratiques opérationnelles.

Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)

Un lien fort avec la mission d'IBA

Notre mission est de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. Nous y parvenons grâce à notre expertise technologique et en nous assurant que nos produits correspondent à l'usage auquel ils sont destinés et ne présentent aucun danger pour les patients et les utilisateurs. Les agences gouvernementales des pays et des régions dans lesquels nous opérons ont établi des exigences pour garantir la sécurité et l'efficacité des produits médicaux, visant à protéger la santé publique. Notre objectif principal est de maintenir la plus haute qualité de nos produits et de nous conformer à toutes les réglementations applicables.

Code de conduite des affaires

Care, Dare, Share et Be Fair (Prendre soin, Oser, Partager et Être juste) sont les valeurs fondamentales d'IBA et jouent un rôle clé dans notre conduite des affaires. Chez IBA, nous pensons non seulement que nous devons appliquer les normes éthiques les plus élevées, mais aussi que ces normes sont essentielles au succès et à l'avenir à long terme de notre entreprise. Ces valeurs continuent de guider nos actions alors que nous menons nos activités de manière socialement responsable et éthique. En tant qu'entreprise, nous respectons la loi et soutenons les droits humains universels.

Le Code de conduite des affaires couvre la qualité et les réglementations relatives à nos équipements. Il est essentiel de mettre l'accent sur la qualité pour protéger les patients, les utilisateurs, le public et l'entreprise. Nous assurons la qualité de nos produits en :

- Respectant les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire, ainsi que des exigences du système de qualité
- Enregistrant tous les produits en soumettant des renseignements exacts et complets
- Documentant correctement nos produits
- Réagissant rapidement aux plaintes et à d'autres indicateurs de problèmes potentiels, en prenant des mesures correctives appropriées en temps opportun ;
- Et en promouvant nos produits en se basant sur des preuves.

Politique de traitement des données

En plus du Code de conduite des affaires, la politique de traitement des données d'IBA explique comment IBA se conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) pour protéger les données personnelles des clients, des patients et de toute autre personne avec laquelle IBA fait affaire.

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Nous avons établi des processus pour recueillir, examiner, évaluer et fournir des commentaires sur toutes les plaintes des clients en temps opportun.

Il s'agit notamment de recueillir les plaintes provenant des différentes sources, de les examiner et de les analyser, d'évaluer la nécessité de signaler les plaintes liées aux

dispositifs médicaux, de tenir des registres de plaintes et de fournir une réponse aux clients.

Les préoccupations, les fautes et les griefs peuvent également être signalés par toute

personne par le biais d'une plateforme de signalement sur le site Web de la Société. Cette plateforme garantit la confidentialité et respecte les normes européennes et internationales, permettant des signalements anonymes.

Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)

Protonthérapie

La protonthérapie, un type de radiothérapie externe, traite diverses affections cancéreuses et non cancéreuses. Les protons ont un avantage sur les photons car ils déposent la majeure partie de l'énergie de rayonnement au pic de Bragg, réduisant ainsi le rayonnement au-delà de ce point. Cela se traduit par des doses plus faibles dans les tissus normaux et des doses plus élevées pour les cellules cibles, ce qui peut réduire les effets secondaires et les risques de cancer secondaire à long terme tout en améliorant le contrôle des tumeurs et la survie dans certaines conditions et dans une population de patients sélectionnée.

La protonthérapie s'est développée, avec plus de centres et de patients traités. Initialement utilisé pour les tumeurs malignes oculaires et pédiatriques, elle traite maintenant un large éventail de tumeurs, y compris celles du système nerveux central, de la tête et du cou, des poumons, du foie, du pancréas, de l'œsophage, du sein et de la prostate.

L'efficacité clinique et l'innocuité de la protonthérapie sont maintenant validées par les données cliniques générées au cours des dernières années. Cela se fait par le biais d'un suivi clinique post-commercialisation qui consiste d'une part en une revue de la littérature sur les résultats des patients traités avec des produits IBA, et d'autre part en une analyse statistique des données des patients provenant de registres de patients (comme le registre PCG – US fondé par IBA et d'autres, et un nouveau registre européen créé par IEO) où les données des patients sont collectées et analysées rétrospectivement. Nous avons également un processus pour lancer des investigations

cliniques avant ou après l'approbation de la mise sur le marché.

En plus de l'examen de la littérature, les données de surveillance passive post-commercialisation et les données de gestion des risques liés aux produits sont prises en compte pour évaluer et confirmer davantage l'innocuité et la performance des systèmes de protonthérapie.

Dosimétrie

La priorité d'IBA dans son activité de dosimétrie est de s'assurer que les patients reçoivent un diagnostic et un traitement sûrs, précis et fiables.

En imagerie médicale et en radiothérapie, les rayonnements doivent être utilisés avec beaucoup de prudence et de précision. La dose prescrite doit être rigoureusement respectée, tant en termes d'intensité que de localisation. La vie des patients, leur sécurité et le succès de leur traitement en dépendent.

En imagerie médicale, l'objectif est de réduire l'exposition des patients aux rayonnements, tout en maintenant une bonne qualité d'image.

En radiothérapie et en protonthérapie, l'objectif est d'exposer les tumeurs avec une précision millimétrique à une forte dose de rayons, tout en réduisant autant que possible l'exposition aux tissus sains.

IBA Dosimetry a mis en place un système de gestion de la qualité conforme à l'ISO13485:2016, à la FDA 21 CFR Part 820 et à diverses autres exigences légales, réglementaires et normatives. En plus d'assurer la conformité, notre système de gestion de la qualité nous permet de nous concentrer sur la

qualité de nos produits et de nous améliorer continuellement et de mieux servir nos clients.

Systèmes de sécurité des accélérateurs

Les systèmes de sécurité des machines d'IBA couvrent ses propres produits et les installations de production/assemblage. Ils sont conçus pour protéger les employés et autres utilisateurs contre les risques potentiels associés aux machines. Les principales caractéristiques comprennent les arrêts automatiques, les verrouillages et les boutons d'arrêt d'urgence pour arrêter immédiatement les opérations en cas d'urgence. Nous effectuons régulièrement des audits de sécurité et des contrôles

d'entretien pour nous assurer que tous les systèmes de sécurité fonctionnent correctement.

Les utilisateurs des équipements reçoivent une formation complète sur l'utilisation en toute sécurité des machines, l'identification des risques potentiels et la réponse aux situations d'urgence.

Certifications

Afin d'améliorer la qualité des produits livrés sur le marché par IBA, notre système de gestion de la qualité est certifié ISO9001, ISO13485, MDD et MDSAP. De plus, en mars 2025, IBA a reçu le certificat MDR.

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)

Indicateurs et objectifs

Toutes nos activités visent le même objectif d'avoir un impact positif sur la santé des personnes en fournissant aux professionnels de la santé les solutions les plus efficaces et les plus précises pour le diagnostic et le traitement, ainsi que des solutions sûres pour la stérilisation.

Cet objectif est mis en œuvre de différentes manières qui profitent à chacune des différentes parties intéressées impliquées.

Il n'y a eu aucun incident important lié à une non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services d'IBA.

Consommateurs et utilisateurs finals : abordabilité et accessibilité ESRS S4

Intérêts et points de vue des parties intéressées (S4-SBM-2)

Les parties intéressées d'IBA, y compris les clients, les patients, les investisseurs, les prestataires de soins de santé et les organismes de réglementation, ont un intérêt direct à ce que les produits d'IBA soient abordables et accessibles.

Les clients et les patients, en particulier ceux des marchés mal desservis, bénéficient grandement d'un diagnostic du cancer, d'options de traitement et de solutions de stérilisation industrielle plus abordables et plus accessibles. Cela conduit à de meilleurs résultats en matière de santé et à une confiance accrue dans l'engagement d'IBA en faveur de l'équité sociale.

Les prestataires de soins de santé sont susceptibles de soutenir les efforts visant à rendre les solutions d'IBA plus abordables et plus accessibles, car cela leur permettrait d'offrir de meilleurs soins à un plus grand nombre de patients. Des équipements abordables peuvent également aider les prestataires de soins de santé à gérer plus efficacement leurs budgets.

Les investisseurs peuvent avoir des opinions mitigées, car l'amélioration de l'abordabilité peut stimuler la croissance et élargir la clientèle, tout en nécessitant des ajustements de prix qui pourraient avoir un impact sur les marges bénéficiaires.

Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique (S4-SBM-3)

Matérialité

Notre exercice de matérialité a révélé que l'abordabilité et l'accessibilité dépassait le seuil de matérialité d'incidence, tel que discuté dans la 'Description du processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)'.

Incidences

Les solutions IBA jouent un rôle important dans l'accès au diagnostic, au traitement du cancer et à la stérilisation industrielle dans le monde entier. Pour en élargir l'accès, il est essentiel d'assurer l'abordabilité et l'accessibilité des solutions et des services d'IBA, ainsi que des réglementations locales, assurances maladie et politiques de remboursement appropriées. IBA vise à améliorer la compétitivité de ses produits tout en maintenant la qualité, la sécurité et en assurant la rentabilité.

Risques

Les subventions accordées par les établissements de remboursement des soins de santé pour le traitement de certaines maladies, dans lesquelles les équipements fabriqués par IBA sont directement ou indirectement

impliqués, font l'objet d'un examen minutieux. Les politiques de ces organisations varient considérablement d'un pays à l'autre et peuvent influencer significativement le volume de commandes reçues par IBA. Une accessibilité limitée aux produits d'IBA peut avoir un impact négatif sur la réputation de l'entreprise, en la faisant paraître non inclusive et manquant d'engagement envers l'équité sociale. Assurer l'accessibilité financière peut nécessiter des ajustements de prix, ce qui peut réduire les marges bénéficiaires de l'entreprise.

Opportunités

L'amélioration de la sensibilisation et de l'accès aux équipements peut stimuler la croissance dans les marchés mal desservis, en élargissant la clientèle et en stimulant les ventes. L'accès à de nouvelles régions permet de diversifier les sources de revenus, de réduire la dépendance régionale et d'atténuer les risques de marché. L'amélioration de l'accessibilité peut également stimuler l'innovation et augmenter la valeur pour les actionnaires.

Interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'abordabilité et l'accessibilité sont essentielles au modèle d'entreprise d'IBA, car elles garantissent la durabilité et le succès à long terme de l'entreprise.

Dans l'ensemble, notre certification B Corp souligne l'importance de ce modèle d'entreprise, qui privilégie la protection de la santé, l'amélioration et la sauvegarde des vies comme partie intégrante de notre stratégie, au-delà des pratiques opérationnelles.

Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals (S4-1)

Un lien fort avec le modèle d'entreprise d'IBA

En rendant les solutions de diagnostic, de traitement du cancer et de stérilisation industrielle abordables et accessibles, IBA étend son empreinte, en particulier dans les marchés mal desservis, améliorant ainsi sa compétitivité tout en maintenant la qualité et la rentabilité. Bien que nous n'ayons pas de politique formelle relative à l'abordabilité et à l'accessibilité de nos produits et solutions, ces sujets constituent un élément essentiel de nos stratégies de développement commercial.

notre conduite des affaires. Chez IBA, nous pensons non seulement que nous devons appliquer les normes éthiques les plus élevées, mais aussi que ces normes sont essentielles au succès et à l'avenir à long terme de notre entreprise. Ces valeurs continuent de guider nos actions alors que nous menons nos activités de manière socialement responsable et éthique. En tant qu'entreprise, nous respectons la loi et soutenons les droits humains universels.

Code de conduite des affaires

Care, Dare, Share et Be Fair (Prendre soin, Oser, Partager et Être juste) sont les valeurs fondamentales d'IBA et jouent un rôle clé dans

La dernière version du Code est disponible sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals (S4-2)

Interagir avec les clients

La communauté d'utilisateurs d'IBA est profondément impliquée dans les efforts de l'entreprise pour faire progresser ses solutions et les rendre plus accessibles.

IBA valorise les retours de la communauté et recherche activement des contributions par le biais de divers canaux. Les clients, les prospects, les partenaires et l'équipe IBA sont régulièrement réunis pour partager leurs points de vues, explorer les avancées et échanger des idées.



d'IBA, et de gagner en visibilité grâce à la communication interne et externe. Cet appel est ouvert aux particuliers, aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche.

Appel à l'innovation ouverte

Le programme d'Innovation Ouverte d'IBA invite les innovateurs à soumettre leurs idées de projets disruptifs ou innovants dans le cadre de différents appels à innovation.

Accroître l'accessibilité grâce à des partenariats

Les propositions sélectionnées ont l'opportunité de développer un projet de preuve de concept, de bénéficier de l'expertise et des ressources

IBA s'engage dans des associations qui défendent activement les intérêts et les progrès liés à la radiothérapie, à la protonthérapie, à l'irradiation industrielle et au développement durable, qui s'alignent tous sur les objectifs commerciaux d'IBA.

IBA est membre d'associations d'entreprise et se réunit régulièrement dans des organisations dédiées à l'éducation et à la sensibilisation aux avantages cliniques de la protonthérapie. Ces organisations cherchent à accroître l'accès des patients à la protonthérapie pour le traitement du cancer en éduquant les assureurs, les décideurs, les employeurs et le grand public.

IBA est membre d'entreprise d'IBA Global, une organisation qui s'engage à soutenir l'industrie globale de l'irradiation et la communauté scientifique.

Accroître l'accessibilité grâce à l'éducation

IBA se connecte à sa communauté en partageant son expertise avec les universités et

les écoles supérieures. Nous contribuons par exemple au cours 'Engineering challenges in protontherapy' de l'École Polytechnique de Louvain (EPL), financé par IBA.

S'engager auprès des patients : Oncia Community

Oncia Community est une fondation à but non lucratif soutenue par IBA et ses partenaires. Elle soutient les meilleurs hôpitaux dans l'amélioration de la qualité de vie des patients grâce au développement de centres complets de soins de pointe contre le cancer. Entièrement intégrée au programme d'engagement sociétal d'IBA, Oncia Community contribue à la mission d'IBA d'améliorer les soins aux patients atteints de cancer.

Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions (S4-4)

Rendre le traitement du cancer largement disponible et abordable

Actuellement, il y a encore un grand nombre de patients pour lesquels le traitement du cancer échoue, malgré des avancées scientifiques majeures. La médecine nucléaire apparaît comme une modalité pertinente pour combler cette lacune en prolongeant la survie globale et la qualité de vie des patients atteints de cancer. Les théranostiques et les thérapies ciblées permettent d'administrer des radiations directement aux cellules ciblées, avec des effets secondaires toxiques minimales pour les cellules saines environnantes, contrairement aux modalités traditionnelles. Le nombre croissant d'essais cliniques (200+) et l'augmentation continue du développement de nouvelles molécules radiothérapeutiques soutiennent le grand potentiel de la thérapie par radioligands.

PanTera, la coentreprise d'IBA et du SCK CEN, veut apporter un nouvel espoir aux patients atteints de cancer en permettant l'application généralisée des produits radiopharmaceutiques pour le traitement de précision des tumeurs. La vision de PanTera est de faire de ces traitements de médecine nucléaire personnalisés une

réalité, en les rendant largement disponibles et abordables.

Rendre le diagnostic du cancer plus accessible

IBA s'engage à rendre le diagnostic du cancer plus accessible à l'échelle globale par le biais de plusieurs initiatives. Nous réduisons la taille des radiopharmacies afin de réduire les coûts d'installation et de construction, augmentons la capacité de production de cyclotrons pour améliorer les capacités de diagnostic et proposons des solutions de production ajustables pour produire une large gamme de radio-isotopes. De plus, nous fournissons des plateformes chimiques clés pour la production fiable de produits radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques.

Par exemple, le cyclotron IBA Cyclone® KEY, avec sa taille compacte et son automatisation avancée, permet la production locale de FDG, un radiotraceur crucial, ce qui rend l'imagerie PET plus accessible, en particulier dans les zones reculées ou les régions où l'accès aux produits radiopharmaceutiques est limité. Ce système améliore les soins aux patients en améliorant la disponibilité de l'imagerie PET dans le monde entier.

Élargir les modalités de traitement du cancer

La protonthérapie se développe à un rythme soutenu en tant que modalité recommandée pour le traitement d'un large éventail de cas de cancer.

L'une des initiatives qu'IBA Proton Therapy soutient actuellement est le 'PROTECTTrial'. L'essai PROTECT est un essai clinique contrôlé randomisé multi-institutionnel à grande échelle, en collaboration avec 19 partenaires industriels et universitaires. Le consortium mène des essais sur le cancer de l'œsophage dans le but d'améliorer l'accès à la protonthérapie pour les patients, tout en validant une approche basée

sur un modèle pour l'utilisation du traitement par protonthérapie dans le cancer plus largement.

Depuis juin 2019, IBA soutient le développement d'un système de thérapie par particules basé sur un cyclotron, le C400 IONS, plus compact, plus abordable et plus facile à utiliser et à entretenir que les systèmes existants. Le cyclotron supraconducteur est le cœur du premier système compact de thérapie multi-ions au monde (carbone, héliums, protons et autres). Cette solution innovante donnera accès à une thérapie avancée par ions lourds avec des avantages pour de nombreuses indications de cancer, en particulier pour les grandes tumeurs hypoxiques et radiorésistantes.

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants (S4-5)

Indicateurs et objectifs

Comme indiqué dans les sections ci-dessus, l'abordabilité et l'accessibilité des solutions IBA impliquent une interaction complexe entre le développement de produits, la sensibilisation de la communauté, les prestataires de soins de santé et les organismes de réglementation sur un large éventail de sujets, notamment le diagnostic et le traitement du cancer et d'autres maladies, la stérilisation industrielle et d'autres applications industrielles.

Par le biais des politiques et des actions décrites précédemment, IBA travaille sans relâche pour

offrir des solutions plus abordables et accessibles à la société. À la fin de l'année 2024, plus de 140 000 patients avaient été traités à l'aide d'équipements de protonthérapie IBA, et plus de 700 accélérateurs ont été vendus dans le monde entier par IBA dans nos quatre unités commerciales à ces différentes fins, illustrant la portée d'IBA sur ces sujets.

À ce stade, et en raison de la complexité de la question décrite ci-dessus, IBA n'a pas identifié de métriques ou de cibles qui illustreraient de manière significative et holistique les progrès réalisés dans ce domaine.

Informations sur la gouvernance

Conduite des affaires ESRS G1

Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (G1-GOV-1)

La composition des organes administratifs, de direction et de surveillance d'IBA, ainsi que leurs responsabilités sont détaillées dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport.

La philosophie, la structure et les principes généraux de la gouvernance d'entreprise d'IBA SA sont présentés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société (la 'Charte'). La Charte est disponible sur le site internet de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://www.iba-worldwide.com/corporate-governance-charter>. La charte met en lumière l'histoire de l'entreprise en matière d'innovation, de soins aux patients et d'engagement, qui ont influencé sa structure d'actionariat et de gouvernance. L'entreprise s'engage à opérer de manière responsable, éthique et durable, avec une forte présence en Belgique et une conscience globale. Elle met l'accent sur la responsabilité de la direction d'IBA

vis-à-vis de ses parties intéressées, comme en témoigne son approche des parties intéressées ancrée dans nos statuts (articles 3 et 10).

La liste des membres et le processus décisionnel du Conseil d'Administration et de ses divers comités sont décrits plus en détail dans la section 'rapport de gestion' du rapport annuel.

Statuts

Conformément aux exigences de sa certification B Corp, l'engagement d'IBA à exploiter ses activités de manière responsable et durable a été cimenté depuis 2020 dans sa mission et son processus de prise de décision, tant au niveau du Conseil d'Administration que de la direction (statuts 3 et 10). Cela fait de la Société l'une des premières sociétés belges cotées en bourse à intégrer une approche des parties intéressées dans ses statuts.

Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires (G1-1)

Culture collaborative

Comme l'exprime notre approche des parties intéressées, chez IBA, nous croyons en un modèle d'entreprise qui est une force positive, créant une valeur partagée et à long terme pour toutes les parties intéressées. Nous attendons de nos employés qu'ils se comportent de même.

Mener les activités d'IBA avec honnêteté, éthique et intégrité est essentiel à la réalisation de notre mission stratégique : protéger, améliorer et sauver des vies, assurer notre succès continu, maintenir notre bonne réputation et assurer notre croissance. Une conduite commerciale honnête et éthique renforce la confiance des clients, des patients, des employés, des fournisseurs, des investisseurs et des organismes de

réglementation, soutenant ainsi notre engagement envers les parties intéressées : créer une valeur partagée et à long terme pour nos clients et leurs patients, employés, actionnaires, société et environnement.

Care, Dare, Share et Be Fair (Prendre soin, Oser, Partager et Être juste) sont les valeurs fondamentales d'IBA, et elles font pleinement partie du modèle d'entreprise d'IBA et guident les objectifs, les stratégies et l'organisation d'IBA. Ces valeurs continuent de guider nos actions alors que nous menons nos activités de manière socialement responsable et éthique.

En tant qu'entreprise, nous respectons la loi, soutenons les droits humains universels, protégeons l'environnement, atteignons

l'excellence opérationnelle et profitons aux communautés où nous travaillons.

Nous nous engageons à favoriser une culture amicale enracinée dans des valeurs fortes. Nous favorisons une atmosphère de travail diversifiée, équitable et inclusive qui met l'accent sur une

collaboration saine, des relations honnêtes et un soutien mutuel. Nous cultivons une culture collaborative dans l'ensemble de l'organisation en développant un écosystème qui encourage le réseautage de l'entreprise par le biais de communautés de ressources collaboratives et d'intelligence émotionnelle.



CARE

Nous nous soucions du bien-être des patients, de nos collaborateurs, de notre société, de notre planète et de nos actionnaires.



DARE

Créativité, innovation et passion sont essentielles pour notre entreprise qui repousse constamment les limites de la technologie. Jour après jour, nous osons pour créer de meilleurs résultats.



SHARE

Nous partageons nos idées et notre savoir-faire avec nos clients et nos partenaires pour obtenir les meilleurs résultats.



BE FAIR

Nous menons notre mission de protéger, améliorer et sauver des vies avec une éthique et une transparence digne de la confiance que nos parties prenantes nous témoignent.

Code de conduite des affaires

Nous gagnons notre réputation chaque jour. C'est le résultat de décisions individuelles prises par les employés dans de grandes et petites questions. Alors que nous nous efforçons d'être à la hauteur de cette réputation tout en faisant des affaires dans un environnement global concurrentiel de plus en plus complexe, nous sommes parfois confrontés à des situations qui mettront à l'épreuve notre jugement et notre intégrité.

Pour cette raison, la Société a établi un Code de conduite des affaires (le Code). Le Code énonce les principes éthiques fondamentaux pour mener nos activités en tant que force positive et sert de guide pour les employés et les autres personnes qui agissent en notre nom. Son but est d'aider chacun d'entre nous à prendre la meilleure décision possible lorsqu'il est confronté à des dilemmes éthiques.

Lorsque cette épreuve se présente, le Code aide chacun d'entre nous à répondre aux questions suivantes avant d'agir :

- Est-ce légal ? Est-ce conforme aux politiques de notre entreprise ?
- Est-ce conforme à l'énoncé de mission et aux valeurs d'IBA ?
- Puis-je l'expliquer à mes collègues, à ma famille et à mes amis ?
- Si cela était rendu public, est-ce que je me sentirais à l'aise ?
- Cette action est-elle équilibrée par rapport à toutes nos parties intéressées ?

Cinq réponses positives sont nécessaires pour qu'une action soit alignée sur les valeurs d'IBA. Si ce n'est pas le cas, ou si l'incertitude persiste quant à l'éthique ou à la légalité d'un problème, nous encourageons les employés à demander des conseils supplémentaires à leur direction, à

un représentant du service des ressources humaines ou au Compliance Officer d'IBA avant de procéder, et à continuer à poser des questions jusqu'à ce qu'ils soient certains de 'faire le bon choix'.

Applicabilité du Code de conduite des affaires

Le Code s'applique à tous les employés et consultants d'IBA, chacun d'entre eux étant tenu de certifier qu'il a reçu, lu et compris le Code et, surtout, de savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide si et quand le besoin s'en fait sentir. La certification est une condition d'emploi et fait partie de nos politiques de travail. Le non-respect du présent Code peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'encontre du salarié concerné.

Le Code de conduite des affaires est un document évolutif

Le Code est un document évolutif qui est révisé et modifié régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la situation à l'intérieur et à l'extérieur d'IBA. La dernière version mise à jour, signée par le CEO d'IBA, peut être consultée sur le site Web d'IBA (version de 2024) <https://iba-worldwide.com/content/code-conduct>. S'il y a quelque chose dans le Code que les employés ne comprennent pas ou s'ils pensent que des sujets importants n'ont pas été abordés, ils sont encouragés à porter leurs questions ou commentaires à l'attention de l'entreprise en parlant à leur manager local, à leur partenaire des ressources humaines ou au Compliance Officer d'IBA.

La hiérarchie de la loi, le code et les politiques et procédures de notre entreprise

La hiérarchie suivante de la loi, le code et les politiques et procédures de l'entreprise déterminent quelle norme a la priorité.



Les lois locales et/ou internationales doivent prévaloir. Une fois la loi respectée, le Code de conduite et le Manuel de qualité occupent la place la plus élevée dans les politiques de notre société, suivis des politiques et procédures globales, puis des politiques et procédures locales et des annexes aux politiques et procédures globales, qui peuvent varier en fonction de la business unit, du département, du pays ou de la région du monde.

12 principes clés

Le Code énonce 12 principes clés de conduite des affaires et offre des conseils sur les questions suivantes :

- Éviter les conflits d'intérêts : Les employés doivent agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise, en évitant les situations où les intérêts personnels entrent en conflit avec ceux d'IBA. Cela comprend la déclaration de tout conflit potentiel et la demande d'approbation préalable si nécessaire.
- Registres de l'entreprise et contrôles internes : Il est essentiel de tenir des registres justes et précis. Les employés doivent suivre des contrôles internes pour prévenir la fraude et assurer l'intégrité des rapports financiers et de durabilité.
- Concurrence à l'échelle globale : Concurrence loyale : IBA adhère aux lois antitrust, garantissant une concurrence loyale. Les employés doivent éviter toute action qui pourrait être perçue comme anticoncurrentielle et demander des conseils juridiques au besoin.
- Qualité et réglementation des dispositifs médicaux : IBA s'engage à maintenir la plus haute qualité de ses produits, en se conformant à toutes les réglementations applicables pour garantir la sécurité et l'efficacité des dispositifs médicaux.
- Règles du commerce international : Le respect des lois et réglementations locales est essentiel. Les employés doivent se faire guider avant de s'engager dans des activités de commerce international afin d'éviter les sanctions juridiques.
- Affaires gouvernementales et participation politique : Les employés doivent se comporter de manière éthique dans leurs interactions avec les représentants du gouvernement et dans leurs activités politiques, en cherchant à obtenir les approbations appropriées et en respectant les règlements.
- Protection de l'information et de la propriété intellectuelle : Les employés doivent protéger les actifs informationnels d'IBA et respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers. L'accent est également mis sur l'utilisation appropriée des systèmes informatiques et des médias sociaux.
- Confidentialité des données : Il est crucial de traiter les données personnelles avec soin et discrétion. Les employés doivent se conformer aux lois sur la protection de la vie

privée et protéger les informations sensibles, en particulier les données relatives aux patients.

- Produits et opérations respectueux de l'environnement : IBA s'engage à protéger l'environnement en minimisant l'impact écologique négatif de ses produits à toutes les étapes de leur cycle de vie et de leurs opérations tout au long de la chaîne de valeur.
- Santé et sécurité : IBA privilégie un environnement de travail sûr et sain. Nous prévenons le travail involontaire, la traite des êtres humains et le travail des mineurs, et soutenons la liberté d'association. Nous nous concentrons sur l'ergonomie, les installations pour les employés et la prévention du burn-out. Engagés à adopter les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, nous veillons à ce qu'aucun préjudice ne soit causé à nos employés et respectons leur droit à la déconnexion.
- Lutte contre la corruption : IBA s'oppose à la corruption et aux pots-de-vin, en se conformant aux lois anti-corruption et en appliquant des politiques strictes pour prévenir les pratiques contraires à l'éthique.
- Droits humains: IBA protège activement les droits humains, en veillant au respect des lois applicables et en promouvant un environnement de travail qui respecte et défend ces droits, en particulier en interdisant le travail involontaire, la traite des êtres humains et le travail des mineurs.

Ces principes clés sont détaillés dans le Code et dans les sections correspondantes du rapport annuel de durabilité.

Signalements

Le Code décrit un système de signalement formel qui favorise le signalement des pratiques non conformes (par exemple, la discrimination, le harcèlement, la coercition) par le biais de canaux internes et d'une plateforme de signalement. Si un employé croit de bonne foi qu'une politique, une opération ou une pratique de l'entreprise enfreint ou sera probablement en violation d'une loi, d'un règlement ou d'une règle ou d'une politique interne de l'entreprise, y compris le Code, sa préoccupation doit être

signalée rapidement à l'une des personnes de contact nommées dans le Code : le manager de l'employé, ou le représentant de l'équipe des ressources humaines, ou le Compliance Officer d'IBA.

Les préoccupations, les fautes et les griefs peuvent et doivent être signalés dans un environnement où la confidentialité est garantie. Depuis décembre 2021, une plateforme d'alerte conforme aux normes européennes et internationales a été activée sur le site internet de l'entreprise, offrant la possibilité à toute personne de déposer des signalements anonymes. Etant accessible directement sur le site web public de la Société, ici <https://www.iba-worldwide.com/iba-code-conduct>, la plateforme offre à toute partie intéressée d'IBA la possibilité de signaler de manière anonyme des violations présumées du Code de conduite des affaires en plus des canaux existants de la Société.

Surveillance et contrôles

Le Compliance Officer est chargé de surveiller le respect du Code de conduite des affaires et des procédures de l'entreprise. Les plaintes signalées par tous les canaux, y compris la plateforme de signalement, sont gérées par le Compliance Officer, qui reste le point de contact central avec la responsabilité de surveiller la conformité et d'assurer le suivi des signalements de non-conformité. Le Compliance Officer rend compte du Code de conduite des affaires (formation, surveillance, enquêtes, notifications de conflits d'intérêts et suggestions d'amélioration) au Comité d'audit de la Société.

Le contrôle des risques auxquels la Société est exposée est assuré par des contrôleurs financiers et un auditeur interne qui rend compte à la fois au Directeur Financier et au Comité d'Audit. Ces deux fonctions permettent d'identifier les nouveaux enjeux opérationnels ou comptables, d'appliquer des procédures comptables adaptées et d'assurer la sauvegarde des actifs. Par leur travail, ils restent vigilants à l'affût de toute situation qui pourrait indiquer une fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et d'actions spécifiques est mené si un signal d'alarme est identifié.

En plus du Code de conduite, des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation pour prévenir et détecter les fraudes, y compris la séparation des tâches, des audits indépendants réguliers des frais de déplacement et de représentation, et l'existence d'une procédure de signalement des fraudes.

Politique de formation

Ce Code fait l'objet d'une formation spécifique avec un quiz avec un taux de réussite requis de

80 %, obligatoire pour tous les employés d'IBA, les stagiaires, les intérimaires et une sélection de consultants. L'objectif de cette formation est de rappeler aux employés les principes fondamentaux contenus dans le Code, que nous appliquons tous les jours chez IBA dans toutes ses activités et à travers le monde. Il vise également à informer les employés des différentes options pour signaler le non-respect du Code.

Formation sur les politiques de conduite des affaires (G1-1)	Unité	2024
Pourcentage d'employés d'IBA ayant signé le Code de conduite des affaires	%	72
Pourcentage d'employés d'IBA formés sur le Code de conduite des affaires	%	75

Code sur le délit d'initié

La Société a mis en place un Code sur le délit d'initié pour protéger la Société et le marché contre les délits d'initiés et les abus de marché. Tous les employés ont accès au Code par l'intermédiaire du site Web de l'entreprise et un groupe ciblé a reçu une copie de ce code. De plus, les dirigeants ainsi que les employés qui ont un accès continu à des données financières sensibles ('initiés récurrents') ont signé le Code de reconnaissance et de consentement.

Le détail des transactions effectuées par les dirigeants portant sur les actions de la Société

est disponible dans la section rapport de rémunération du rapport annuel. Les périodes de clôture pour l'année 2025 ont été les suivantes :

- du 18 février 2025 au 19 mars 2025, pour le rapport annuel
- du 1er juillet 2025 au 27 août 2025 pour le rapport semestriel.

Le Dealing Code (Code sur le délit d'initié) est disponible sur le site Web de la Société www.iba-worldwide.com, à la page suivante <https://iba-worldwide.com/content/dealing-code>.

Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (G1-IRO-1)

Matérialité

Notre exercice de matérialité a révélé que l'éthique des affaires, la corruption et la fraude dépassait le seuil de matérialité financière, tel que décrit dans la section 'Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1)'.

Incidences

Dans notre domaine d'activité, et selon les pays et les régions concernés, les pots-de-vin et la corruption sont considérés comme des risques potentiels pour l'ensemble de nos collaborateurs et consultants.

Risques

IBA doit se conformer à diverses lois et réglementations en matière de pots-de-vin et de corruption. Les violations peuvent nuire à sa réputation, entraînant des pertes de contrats, des retards de projet, des amendes et des actions en justice. Les manquements à l'éthique peuvent entraîner le licenciement de la direction, provoquant une instabilité. La fraude peut entraîner la perte d'actifs. Les pratiques contraires à l'éthique, comme la falsification de données, peuvent compromettre les résultats liés aux produits et entraîner des risques réputationnel, commerciaux et de litige.

Le non-respect de normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées peut

exposer IBA à des risques réputationnel, concurrentiels, financiers et/ou réglementaires.

Les risques et la gestion des risques liés à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin sont décrits dans la section dédiée 'Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée' du rapport de gestion.

Opportunités

En intégrant des mesures de lutte contre la corruption dans les contrats et en mettant en place des mécanismes de contrôle, nous visons

à prévenir et à détecter la fraude. Se forger une réputation d'intégrité et de conformité peut renforcer la confiance avec les parties intéressées, facilitant ainsi une entrée et expansion plus fluide dans les marchés.

Nous pensons également que le respect de normes environnementales, sociales et de gouvernance élevée telles que B Corp peut attirer des clients, des investisseurs et des talents, ce qui conduit à de nouvelles opportunités de marché et à une résilience aux changements réglementaires.

Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes (MDR-A)

IBA s'engage à maintenir des normes élevées de conduite des affaires, ce qui se reflète dans les mesures proactives de l'entreprise pour garantir des pratiques éthiques dans l'ensemble de ses opérations. Les statuts de l'entreprise intègrent son approche des parties intéressées, démontrant ainsi son engagement à mener ses activités de manière responsable et durable.

En tant que membre actif de la communauté B Corp, IBA tire parti de sa forte présence pour promouvoir l'adoption généralisée de pratiques durables. Le renouvellement de la certification B Corp d'IBA en 2024 atteste de notre engagement envers ces principes.

Afin de limiter son risque de pots-de-vin et de corruption, IBA identifie en permanence les risques spécifiques auxquels elle pourrait être exposée en :

- analysant strictement la réputation des fournisseurs tiers (avec lesquels nous travaillons), y compris la due diligence anti-blanchiment
- examinant les transactions avec les gouvernements ou les institutions et représentants gouvernementaux

- créant de nouvelles entités juridiques à l'étranger avec due diligence
- et en formant les employés par le biais de communications et d'une formation appropriée.

IBA a mis en place un code de conduite professionnelle complet qui s'applique à tous les employés, avec une formation approfondie fournie pour garantir la compréhension et le respect de ces normes. Des mécanismes de surveillance et de contrôle sont en place pour détecter et prévenir les comportements contraires à l'éthique.

De plus, le Code est traité comme un document évolutif, qui fait l'objet de mises à jour régulières pour tenir compte des nouveaux développements et des nouveaux défis.

Le respect de l'éthique fait également partie de nos conditions avec les fournisseurs de produits et services, les agents, les distributeurs et les partenaires (voir par exemple le Code de conduite d'IBA pour les fournisseurs).

Des descriptions détaillées de ces actions et ressources sont disponibles dans les sections pertinentes de l'ESRS G1.

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin (G1-3)

Politique anticorruption

IBA a pour objectif de prévenir et d'interdire les pots-de-vin ou toute forme de corruption et, à ce titre, la Société vise à se conformer à la législation anti-corruption et pots-de-vin applicable, y compris, mais sans s'y limiter, les

lois anticorruptions belges, européennes, américaines et autres lois internationales anti-corruption. IBA n'a connaissance d'aucune infraction à ces lois anti-corruption et surveille de près ses pratiques commerciales au sein du Groupe.

Pleinement consciente de ce risque, IBA a depuis longtemps publié un Code de conduite des affaires. Ce code définit, entre autres, le cadre strict dans lequel IBA exerce ses activités, y compris le rejet sans ambiguïté des risques liés à la corruption et aux pots-de-vin : la corruption de tout fonctionnaire gouvernemental dans n'importe quel pays ou de toute personne privée ainsi que les pratiques de corruption sont strictement contraires à la politique d'IBA, même si le refus d'effectuer un tel paiement entraînerait la perte d'une opportunité commerciale pour la Société.

En tant que tel, IBA, y compris ses employés ou représentants, ne doit pas accepter, ni directement, ni par l'intermédiaire d'un membre de la famille ou de toute autre personne, des

cadeaux ou des faveurs de quelque nature que ce soit de la part d'un partenaire commercial, ou les offrir à ce dernier, sauf s'il s'agit de cadeaux de courtoisie, considérés comme de valeur modeste et dans la mesure où le moment et le lieu sont appropriés. Dans tous les cas, de telles faveurs sont interdites si elles peuvent affecter ou même sembler affecter l'intégrité ou l'indépendance du partenaire commercial, d'IBA ou de ses employés. Le devoir d'intégrité et de confiance est d'une importance primordiale au sein d'IBA et tout acte illégal ou contraire à l'éthique ne serait pas toléré.

La surveillance et le contrôle connexes sont décrits en détail dans les politiques de conduite des affaires et la culture d'entreprise (G1-1).

Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin (G1-4)

En 2024, nous déclarons que nous n'avons reçu aucune plainte concernant le Code de conduite des affaires.

Nous effectuons une diligence raisonnable et imposons l'utilisation de modèles de contrats

approuvés pour les nouveaux partenaires et ceux qui se renouvellent. Nous remédions à la découverte d'un soupçon important en mettant fin immédiatement à la relation et en informant les autorités compétentes.

Incidents de corruption ou de pots-de-vin (G1-4)	Unité	2022	2023	2024
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et pots-de-vin	#	0	0	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et pots-de-vin	€	0	0	0

Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles (G1-MDR-T)

Notre cible est de maintenir notre résultat de ne pas avoir de fournisseurs tiers, de clients ou de partenaires IBA impliqués dans des pratiques de

corruption, et nous nous engageons à maintenir cette norme.

Influence politique et activités de lobbying (G1-5)

Participation aux activités politiques

Dans le cadre de ses activités à l'échelle globale, IBA interagit régulièrement avec des représentants du gouvernement. La façon dont nous nous comportons avec les gouvernements et les activités politiques peuvent affecter notre réputation, nos opérations dans le monde entier et notre capacité à travailler avec les responsables gouvernementaux des pays dans lesquels nous opérons. Nos activités doivent répondre aux normes éthiques les plus élevées et se conformer à toutes les lois et

réglementations du gouvernement hôte. Dans tous les cas, il est impératif que les employés recherchent des conseils appropriés et obtiennent les approbations requises de la hiérarchie ou de l'équipe juridique d'IBA avant de s'engager dans des activités gouvernementales ou politiques.

Politique sur les activités de lobbying

Le lobbying est une activité visant à influencer les décisions de politique publique en fournissant de l'information aux représentants

élus ou nommés et à leur personnel. Cela comprend à la fois la communication directe avec les agents publics et l'appui à toute personne qui s'engage dans une telle communication. Les activités de lobbying sont strictement réglementées dans le cadre du Code de conduite des affaires, et tout employé d'IBA doit obtenir l'approbation de la direction avant de s'engager dans des activités de lobbying.

En 2024, IBA ne s'est pas directement engagée dans des activités de lobbying, d'influence politique ou de contributions (0 keur).

Appartenance à des associations (influence indirecte)

IBA s'engage indirectement dans des activités de lobbying en participant à des associations et à des collectifs, car ces groupes défendent activement les intérêts et les progrès liés à la radiothérapie, à la protonthérapie, à l'irradiation industrielle et au développement durable, qui s'alignent tous sur les objectifs commerciaux d'IBA.

IBA est membre corporatif de l'ASTRO et membre or de l'ESTRO, deux associations de premier plan dans le domaine de la radiothérapie aux États-Unis et en Europe, respectivement. De plus, IBA est membre corporatif de l'EANM (European Association of Nuclear Medicine), de l'AAPM (American Association of physicists in Medicine), de la NAPT (une organisation indépendante à but non lucratif dédiée à l'éducation et à la sensibilisation aux avantages cliniques de la protonthérapie) et de l'Alliance for Proton Therapy, qui cherche à accroître l'accès des patients à la protonthérapie pour le traitement du cancer en éduquant les assureurs, les décideurs, les employeurs et le grand public.

Tant en Belgique qu'aux États-Unis, IBA développe des synergies et collabore avec diverses associations qui promeuvent l'emploi, l'éducation et la sensibilisation à la protonthérapie.

De plus, IBA reste membre corporatif d'iiA Global, une organisation qui s'engage à soutenir l'industrie globale de l'irradiation et la communauté scientifique.

IBA est également membre du COCIR, l'association professionnelle européenne représentant les industries de l'imagerie médicale, de la radiothérapie, des TIC de la santé et de l'électromédecine.

IBA participe activement à The Shift, une association belge qui dirige le réseau de développement durable en Belgique. IBA est associée à l'Alliance Brabant-Wallon (ACBW), une organisation qui vise à favoriser les relations d'affaires et à élargir les réseaux locaux entre les entrepreneurs du Brabant Wallon, en se concentrant entre autres sur la mobilité, la biodiversité et la durabilité.

Enfin, en tant que membre actif de la communauté B Corp, IBA exploite sa forte présence pour promouvoir l'adoption généralisée de pratiques durables.

Transparence

Les obligations de transparence d'IBA sont respectées en intégrant des informations sur le développement durable dans les rapports de l'entreprise, qui sont mis à la disposition du public. IBA n'est pas enregistré dans un registre de transparence.

Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise IRO-2

Le tableau de référence croisée ESRS énumère toutes les exigences de publication ESRS dans ESRS 2 et les cinq normes thématiques qui sont matérielles pour IBA et qui ont guidé la préparation de notre rapport de durabilité. Nous avons omis toutes les obligations d'information dans les normes thématiques E2, E3, E4, S2 et S3.

Le tableau peut être utilisé pour accéder à des informations relatives à une exigence de

publication spécifique dans le rapport de durabilité.

Le tableau indique également où nous avons placé les informations relatives à une exigence de publication spécifique qui ne figure pas dans le rapport de durabilité et qui est incorporée par référence à la brochure d'entreprise (BC), au rapport de gestion (MR) ou aux états financiers (FF) dans ce rapport intégré.

#	Exigence	Référence	Page
INFORMATIONS GENERALES (ESRS 2)			
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	Base de préparation	182
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Informations en relation avec des circonstances spécifiques	183
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Organes administratifs, de surveillance et de gestion	196
		(MR) Membres et processus de décision du Conseil d'Administration	66
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	Informations fournies et questions de durabilité abordées	196
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Performance liée à la durabilité dans les régimes d'incitation	197
GOV-4	Déclaration de diligence raisonnable	(MR) Rapport de rémunération Déclaration de diligence raisonnable	72 197
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Gestion des risques et contrôles internes sur le reporting de durabilité	198
		(MR) Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	51
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	184
		(CB) Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur	8
		(MR) Revue des secteurs d'activité d'IBA	45
		Caractéristiques des salariés de l'entreprise	233
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Autres informations taxonomiques	227
		Intérêts et points de vue des parties intéressées	182
		Organes administratifs, de surveillance et de gestion	196
		(CB) Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur	8
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	Intérêts et points de vue des parties intéressées	228
		Intérêts et points de vue des parties intéressées	239
		Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	184
MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	Gestion des risques et contrôles internes sur le reporting de durabilité	198
		Incidences, risques et opportunités importants	190
MDR-M	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	Métriques relatives aux questions de durabilité importantes	195

IBA - Rapport annuel 2024

#	Exigence	Référence	Page
MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	196
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / INFORMATIONS RELATIVES A TOUS LES SUJETS MATERIELS			
E-MDR-P	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	199
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
E-MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	200
		Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique	204
		Taxonomie de l'UE	220
		Champs d'application bruts 1, 2, 3 et Total Émissions de GES	208
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)			
E1-GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	Gouvernance	211
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	201
		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	184
		Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique	204
		Champs d'application bruts 1, 2, 3 et Total Émissions de GES	208
		Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	206
E1-SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	202
		Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
		Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	202
		Informations en relation avec des circonstances spécifiques	183
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	204
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
		Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	199
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique	204
		Taxonomie de l'UE	220
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	206
		Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	201
		Champs d'application bruts 1, 2, 3 et Total Émissions de GES	208
		Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	210
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Consommation d'énergie et mix énergétique	207
		(FF) Comptes consolidés selon les normes IFRS	100
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	Champs d'application bruts 1, 2, 3 et Total Émissions de GES	208
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	210
E1-8	Tarification interne du carbone	Tarification interne du carbone	211
		Élimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	210

IBA - Rapport annuel 2024

#	Exigence	Référence	Page
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / USAGE DES RESSOURCES ET ECONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)			
E5-SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	212
			187
E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	213
		Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	243
			199
E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	213
E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	215
E5-4	Entrées de ressources	Entrées de ressources	216
E5-5	Sorties de ressources	Sorties de ressources	217
		Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	213
		Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	184
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / TAXONOMIE EUROPEENNE			
E1-3	Chiffre d'affaires	Chiffres d'affaires	220
	Dépenses d'investissement (CapEx)	Dépenses d'investissement (CapEx)	221
	Dépenses opérationnelles (OpEx)	Dépenses opérationnelles (OpEx)	222
	Autres informations taxonomiques	Autres informations taxonomiques	227
EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE (ESRS S1)			
S1-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	228
		Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	228
		Politiques relatives au personnel propre	229
S1-SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	228
		Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187
S1-1	Base générale d'établissement de la déclaration relative à la durabilité	Politiques relatives au personnel propre	229
		Incidences, risques et opportunités importants	190
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
S1-2	Procédures d'engagement avec les propres travailleurs et leurs représentants concernant les impacts	Procédures d'engagement avec le personnel et les représentants des travailleurs en ce qui concerne les incidences	232
		Métriques de l'équilibre au travail	233
		Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	228
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
		Processus visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	232
S1-4	Mesures à prendre en cas d'incidences importantes sur le personnel de l'entreprise, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes liées au personnel de l'entreprise, et efficacité de ces mesures.	Mesures à prendre en cas d'incidences importantes sur le personnel de l'entreprise, approches de la gestion des risques importants et de la recherche d'opportunités importantes pour le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces mesures.	232
		Paramètres de santé et de sécurité	234
S1-5	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Objectifs liés à la gestion des incidences négatifs importants, à la promotion des incidences positifs et à la gestion des risques et opportunités importants.	234
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	233
		Paramètres de santé et de sécurité	234
		(FF) Comptes consolidés selon les normes IFRS	100
S1-14	Paramètres de santé et de sécurité	Paramètres de santé et de sécurité	234
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243

IBA - Rapport annuel 2024

#	Exigence	Référence	Page
CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX: SECURITE DES PRODUITS (ESRS S4)			
S4-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	235
S4-SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	239
		(CB) Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur	8
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	236
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Processus visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	236
		Objectifs liés à la gestion des incidences négatifs importants, à la promotion des incidences positifs et à la gestion des risques et opportunités importants.	238
S4-4	Mesures à prendre concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de ces mesures.	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les consommateurs et les utilisateurs finaux	237
		Objectifs liés à la gestion des incidences négatifs importants, à la promotion des incidences positifs et à la gestion des risques et opportunités importants.	238
		(MR) Faits marquants de l'année	44
S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants.	Objectifs liés à la gestion des incidences négatifs importants, à la promotion des incidences positifs et à la gestion des risques et opportunités importants.	238
CLIENTS ET UTILISATEURS FINAUX: PRIX ABORDABLE ET ACCESSIBILITÉ (ESRS S4)			
S4-SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	Intérêts et points de vue des parties intéressées	239
S4-SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Incidences importantes, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	239
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	240
S4-2	Procédures d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux en ce qui concerne les impacts	Processus d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux en ce qui concerne les incidences	240
S4-4	Mesures à prendre concernant les impacts matériels sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de ces mesures.	Prendre des mesures concernant les incidences importantes sur les consommateurs et les utilisateurs finaux	241
		(MR) Faits marquants de l'année	44
S4-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants.	Objectifs liés à la gestion des incidences négatifs importants, à la promotion des incidences positifs et à la gestion des risques et opportunités importants.	242
CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)			
G1-GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	243
		(MR) Membres et processus de décision du Conseil d'Administration	66
G1-IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités significatifs	Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	248
G1-1	Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
		(MR) Principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée	51
		Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	248
		Processus pour identifier et évaluer les incidences, risques et opportunités importants	187

IBA - Rapport annuel 2024

#	Exigence	Référence	Page
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	249
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	250
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Influence politique et activités de lobbying	250
G1-MDR-A	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importante	249
		Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	243
		Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	243
		Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	249
G1-MDR-T	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen d'objectifs	(FF) Comptes consolidés selon les normes IFRS	100
		Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen d'objectifs	250

Exigences de publication qui découlent d'autres législations de l'UE

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des points de données ESRS qui découlent d'autres législations de l'UE, cf. ESRS 2, annexe B, et où ces informations peuvent être trouvées si elles sont jugées matérielles.

Standards ESRS	Obligation de divulgation et points de données connexes	Référence SFR (1)	Référence Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	EU Climate Law référence (4)	Section du Rapport de durabilité
		S	P3	B	EU	
INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)						
GOV-1	Diversité des genres au sein du Conseil d'Administration paragraphe 21(d)	x		x		GOV-1
GOV-1	Pourcentage de membres du Conseil d'Administration indépendants paragraphe 21 (e)			x		GOV-1
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	x				GOV-4
SBM-1	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40 (d) i	x	x	x		Pas matériel pour IBA
SBM-1	Participation à des activités liées à la production de produits chimiques paragraphe 40 (d) ii	x		x		Pas matériel pour IBA
SBM-1	Participation à des activités liées aux armes controversées paragraphe 40 (d) iii	x		x		Pas matériel pour IBA
SBM-1	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40 iv			x		Pas matériel pour IBA
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / CHANGEMENT CLIMATIQUE (ESRS E1)						
E1-1	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 paragraphe 14				x	E1-1
E1-1	Entreprises exclues des critères de référence alignés sur Paris paragraphe 16 (g)		x	x		Non applicable
E1-4	Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	x	x	x		E1-4
E1-5	Consommation d'énergie provenant de sources fossiles, ventilée par source (uniquement les secteurs à fort impact sur le climat) paragraphe 38	x				E1-5
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	x				E1-5
E1-5	Intensité énergétique associée aux activités dans les secteurs à forte incidence sur le climat paragraphes 40 et 43	x				E1-5
E1-6	Émissions brutes de GES des champs d'application 1, 2, 3 et total paragraphe 44	x	x	x		E1-6
E1-6	Intensité des émissions brutes de GES paragraphes 53 à 55	x	x	x		E1-6
E1-7	Absorption des gaz à effet de serre et crédits carbone paragraphe 56				x	E1-7
E1-9	Exposition du portefeuille de référence aux risques physiques liés au climat paragraphe 66			x		Non applicable
E1-9	Ventilation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66 (a) Localisation des biens importants présentant un risque physique significatif paragraphe 66		x			Non applicable
E1-9	Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67 (c)		x			Non applicable
E1-9	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			x		Non applicable
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / POLLUTION (ESRS E2)						

Standards ESRS	Obligation de divulgation et points de données connexes	Référence SFD R (1)	Référence Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	EU Climate Law référence (4)	Section du Rapport de durabilité
		S	P3	B	EU	
E2-4	Quantité de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement E-PRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) émise dans l'air, l'eau et le sol paragraphe 28	x				Pas matériel pour IBA
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES (ESRS E3)						
E3-1	Eau et ressources marines paragraphe 9	x				Pas matériel pour IBA
E3-1	Politique dédiée paragraphe 13	x				Pas matériel pour IBA
E3-1	Océans et mers durables paragraphe 14	x				Pas matériel pour IBA
E3-4	Total de l'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28 (c)	x				Pas matériel pour IBA
E3-4	Consommation totale d'eau en m ³ par recette nette pour les opérations propres paragraphe 29	x				Pas matériel pour IBA
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / BIODIVERSITE ET ECOSYSTEMES (ESRS E4)						
SBM-3	Paragraphe 16 (a) i	x				Pas matériel pour IBA
SBM-3	Paragraphe 16 (b)	x				Pas matériel pour IBA
SBM-3	Paragraphe 16 (c)	x				Pas matériel pour IBA
E4-2	Pratiques ou politiques durables en matière de terres/agriculture paragraphe 24 (b)	x				Pas matériel pour IBA
E4-2	Pratiques ou politiques durables concernant les océans et les mers paragraphe 24 (c)	x				Pas matériel pour IBA
E4-2	Policies to address deforestation paragraph 24 (d)	x				Pas matériel pour IBA
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES / UTILISATION DES RESSOURCES ET CIRCULARITE (ESRS E4)						
E5-5	Déchets non recyclés paragraphe 37 (d)	x				E5-5
E5-5	Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	x				E5-5
SOCIAL DISCLOSURES / PERSONNEL PROPRE (ESRS S1)						
SBM-3	Risque d'incidents liés au travail forcé paragraphe 14 (f)	x				Pas matériel pour IBA
SBM-3	Risque d'incidents liés au travail des enfants paragraphe 14 (g)	x				Pas matériel pour IBA
S1-1	Engagements en matière de droits humains paragraphe 20	x				S1-1
S1-1	Politiques de diligence raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21				x	S1-1
S1-1	Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	x				Pas matériel pour IBA
S1-1	Politique de prévention des accidents du travail ou système de gestion paragraphe 23	x				S1-1
S1-3	Mécanismes de traitement des griefs/plaintes paragraphe 32 (c)	x				S1-3
S1-14	Nombre de décès et nombre et taux d'accidents du travail paragraphe 88 (b) et (c)	x			x	S1-14
S1-14	Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladie paragraphe 88 (e)	x				S1-14

Standards ESRS	Obligation de divulgation et points de données connexes	Référence SFD R (1)	Référence Pilier 3 (2)	Règlement sur les indices de référence (3)	EU Climate Law référence (4)	Section du Rapport de durabilité
		S	P3	B	EU	
S1-16	Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes paragraphe 97 (a)	x		x		Pas matériel pour IBA
S1-16	Ratio de rémunération excessive des CEO paragraphe 97 (b)	x				Pas matériel pour IBA
S1-17	Incidents de discrimination paragraphe 103 (a)	x				Pas matériel pour IBA
S1-17	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains et du paragraphe 104 (a) des lignes directrices de l'OCDE	x		x		Non applicable
SOCIAL DISCLOSURES / TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR (ESRS S2)						
SBM-3	Risque important de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11 (b)	x				Pas matériel pour IBA
S2-1	Engagements en matière de droits humains paragraphe 17	x				Pas matériel pour IBA
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	x				Pas matériel pour IBA
S2-1	Non-respect des principes des Nations unies sur les entreprises et les droits humains et du paragraphe 19 des lignes directrices de l'OCDE	x		x		Pas matériel pour IBA
S2-1	Politiques de diligence raisonnable sur les questions abordées par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) 1 à 8, paragraphe 19			x		Pas matériel pour IBA
S2-4	Questions et incidents relatifs aux droits humains liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval paragraphe 36	x				Pas matériel pour IBA
SOCIAL DISCLOSURES / COMMUNAUTÉS AFFECTÉES (ESRS S3)						
S3-1	Engagements en matière de droits humains paragraphe 16	x				Pas matériel pour IBA
S3-1	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains, des principes de l'OIT ou des lignes directrices de l'OCDE (paragraphe 17)	x		x		Pas matériel pour IBA
S3-4	Questions et incidents liés aux droits humains paragraphe 36	x				Pas matériel pour IBA
SOCIAL DISCLOSURES / CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX (ESRS S4)						
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	x				S4-1
S4-1	Non-respect des principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits humains et du paragraphe 17 des lignes directrices de l'OCDE	x		x		S4-1
S4-4	Questions et incidents liés aux droits humains paragraphe 35	x				S4-4
GOVERNANCE DISCLOSURES / CONDUITE DES AFFAIRES (ESRS G1)						
G1-1	Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10 (b)	x				G1-1
G1-1	Protection des dénonciateurs paragraphe 10 (d)	x				G1-1
G1-4	Amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin paragraphe 24 (a)	x		x		G1-4
G1-4	Normes de lutte contre la corruption et les pots-de-vin paragraphe 24 (b)	x				G1-4

Autres informations sur la durabilité

Les informations ci-dessous sont distinctes des déclarations de la CSRD et ne sont pas couvertes par le périmètre de l'assurance du fournisseur d'assurance indépendant.

Autres informations environnementales

Outre les sujets matériels identifiés dans la section 'Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)', nous avons identifié d'autres sujets d'intérêt issus d'exercices de matérialité précédents, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés. Nous continuerons de travailler sur la stratégie, les

cibles et les actions liées à ces sujets afin de gérer leurs impacts, risques et opportunités réels et potentiels. Nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir.

Ces sujets ne sont pas considérés comme matériels dans le cadre de la double matérialité de 2024.

Consommation d'eau

Prélèvement d'eau

Consommation d'eau IBA Group	Unité	2022	2023	2024
Quantité d'eau utilisée pour nos propres opérations	m ³	8 525	8 838	8 258
Quantité d'eau utilisée pour nos propres opérations - intensité par million Eur revenus	m ³ / million Eur	27	24	19

L'intensité globale des prélèvements d'eau a diminué, montrant une réduction continue grâce principalement au travail à domicile, ce qui montre un alignement sur l'objectif que nous nous sommes fixés.

Disclosure Project (CDP). IBA a reçu un score de sécurité de l'eau du CDP B en 2024, contre C en 2023.

Autres indicateurs liés à l'eau - CDP

Dans le but d'accroître la transparence et d'évaluer nos pratiques, nous divulguons chaque année nos données relatives au climat et à la sécurité de l'eau par le biais du Carbon

Cibles

Nous nous sommes fixés pour objectif de réduire l'intensité financière de nos prélèvements d'eau de 35 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici 2025, exprimée en m³ par million d'€ de chiffre d'affaires.

Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

IBA s'est engagé dans plusieurs initiatives visant à améliorer la biodiversité. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de l'engagement plus large d'IBA à l'égard de la durabilité environnementale et sont intégrées dans divers aspects des activités de l'entreprise.

Label 'Réseau Nature Entreprise' (Natagora)

L'une des initiatives phares est le partenariat avec Natagora, une organisation dédiée à la conservation de la nature et de la biodiversité. Ce partenariat met l'accent sur la promotion de la biodiversité dans les installations d'IBA et les zones environnantes.



Le siège social d'IBA à Louvain-la-Neuve a reçu le label 'Réseau Nature Entreprise' depuis 2024 en reconnaissance de ses efforts en faveur de la protection et du développement de la biodiversité.

Micro-compostage

Un micro-compost pilote de déchets verts est maintenant en place, en partenariat avec une entreprise locale pour tester et, espérons-le, développer cette pratique innovante autour de nos installations en Belgique.

Contribution à l'agriculture bas carbone

En dehors de sa chaîne de valeur, pour la cinquième année consécutive, IBA accompagne les agriculteurs européens dans leur transition

vers l'agriculture régénératrice, contribuant ainsi à la décarbonation globale et finançant la résilience des systèmes alimentaires locaux.

Grâce à son partenariat avec Soil Capital, IBA accompagne les agriculteurs dans l'intégration de légumes dans leur rotation, une culture qui, par sa capacité à fixer l'azote atmosphérique, joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions, la fertilisation des sols et la préservation des rendements.

A travers ce programme, IBA a à ce jour contribué à la régénération de 4 700 ha de sols agricoles (équivalent de 4 700 tonnes de CO₂ réduites ou supprimées).

Autres informations sociales

Outre les sujets matériels de la section 'Impacts, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)', nous avons identifié d'autres sujets d'intérêt issus d'exercices précédents sur la matérialité, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés. Nous poursuivrons la stratégie, les cibles et les actions

liées à ces sujets afin de gérer leurs incidences, risques et opportunités réels et potentiels. Nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir.

Ces sujets ne sont pas considérés comme matériels dans le cadre de la double matérialité de 2024.

Politique de diversité, d'équité et d'inclusion

Principes (Code de conduite des affaires)

Le Code de conduite des affaires est aujourd'hui notre référence pour décrire notre engagement en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dans notre culture d'entreprise.

Diversité

La diversité est fondamentale dans notre culture. En tant qu'employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi, nous apprécions le caractère unique des individus et les différentes perspectives et talents qu'ils apportent à IBA. Nous apprenons et respectons les cultures dans lesquelles nous travaillons, nous promouvons la diversité au sein de notre personnel et nous avons un environnement inclusif qui aide chacun d'entre nous à contribuer pleinement au succès d'IBA. IBA devient plus innovante à mesure que différentes idées et réflexions sont échangées. Sur le chemin de nos objectifs communs, nos différences constituent la base de notre force.

Équité

IBA s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à traiter les candidats et les

employés sans discrimination. Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion, la langue, le statut d'ancien combattant, les informations génétiques (y compris les antécédents médicaux familiaux) et le handicap physique ou mental. Notre politique est que personne chez IBA ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque forme de discrimination.

Inclusion

Nos employés sont la ressource la plus précieuse d'IBA et sont essentiels à son succès. Dans le cadre de notre travail, nous mettons à profit notre créativité, nos connaissances, notre expérience et notre intelligence collective pour trouver des solutions innovantes et pratiques à nos défis quotidiens. Nos valeurs n'auraient aucun sens si IBA ne disposait pas d'une main-d'œuvre de la plus haute qualité et ne s'efforçait pas continuellement de développer davantage ses employés.

Actions en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion

Le volet stratégique du développement durable 'Milieu de travail diversifié, équitable et inclusif' vise à intégrer de manière proactive la diversité, l'égalité et l'inclusion dans nos activités en tant que contributeur majeur au sentiment d'appartenance.

Plus précisément, les cinq piliers clés suivants favorisent une culture de collaboration et d'inclusion au sein d'IBA :

- Une posture de leadership rendue possible par le coaching et la formation

- Prise de décision collaborative rendue possible par la tribu de l'intelligence collective déjà formée
- Un contrat de performance clair reflété dans les revues de développement et de rémunération
- La mise en œuvre de pratiques d'égalité intrinsèque
- Réflexion systémique et travail d'équipe transversal chez IBA.

Un groupe d'animateurs d'intelligence collective est formé et préparé à améliorer la collaboration d'équipe grâce à des sessions sur mesure, favorisant ainsi un échange d'informations sans faille. Les sujets de formation comprennent l'intelligence collaborative, le leadership collaboratif, l'intelligence émotionnelle et des versions allégées de la formation des chefs d'équipe collaboratifs afin de garantir que suffisamment d'opportunités de coaching et de soutien sont disponibles pour les chefs d'équipe

dans leurs activités de culture collaborative et inclusive.

Nous nous associons également à des organisations externes telles que Passwerk et Axedis pour tirer parti des opportunités qui nous permettront de rendre notre entreprise plus inclusive.

Sur la base d'une analyse approfondie des données RH, d'entretiens avec les dirigeants et d'une enquête axée sur la DEI, une feuille de route DEI a été conçue et sa mise en œuvre commencera en 2025. Dans cette feuille de route, les quatre axes fondamentaux de la DEI autour desquels les initiatives seront développées sont les suivants :

- Diversifier les talents
- Soutenir la diversité des talents
- Développer les talents de manière équitable
- Guider les talents grâce à la collaboration et à l'inclusion.

Métriques de diversité, d'équité et d'inclusion

Analyse de l'équité

IBA réalise régulièrement des analyses d'équité, dans le cadre du Conseil d'Entreprise, ou lors de notre processus annuel de révision des salaires. Les sujets suivants sont notamment abordés :

- Ratio F/M/Autre, absolu et par catégorie de travail
- Ratio F/H/Autre pour les candidats (candidat à un emploi, mais pas encore embauché).
- Équité salariale
- Nationalités
- Accès au travail temps partiel

Aucun incident de discrimination ou de harcèlement n'a été signalé en 2024.

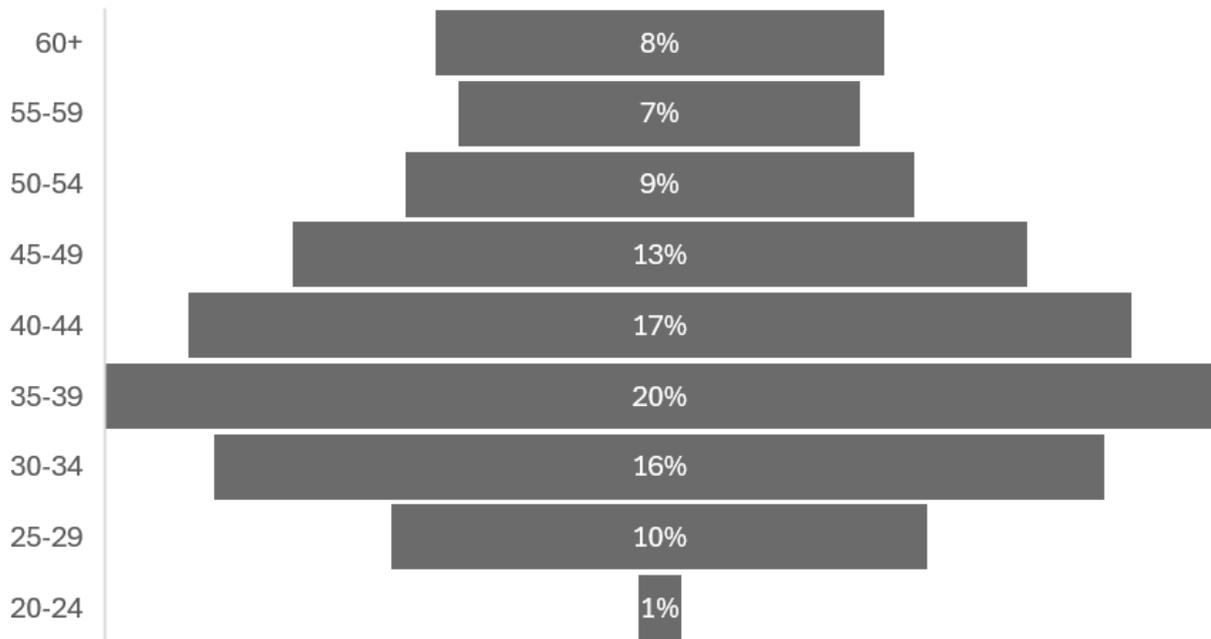
Diversité d'âge

La répartition par âge au sein du groupe IBA est assez large, allant de 20 à plus de 60 ans, ce qui indique une répartition juste et équilibrée entre les employés. En 2024, nous avons embauché plus de 272 nouveaux collègues de 22 à 76 ans, ce qui conforme à la pyramide des âges d'IBA.

La répartition par âge au sein de l'équipe de management est assez large, ce qui indique une répartition juste et équilibrée entre lesdits membres.

Diversité des collaborateurs	Unité	2022	2023	2024
Effectifs du groupe de moins de 30 ans	%	18	16	10
Effectif du groupe âgé de 30 à 49 ans	%	64	64	65
Effectifs du groupe âgés de 50 ans et plus	%	18	20	24

Pyramide des âges des salariés de l'IBA

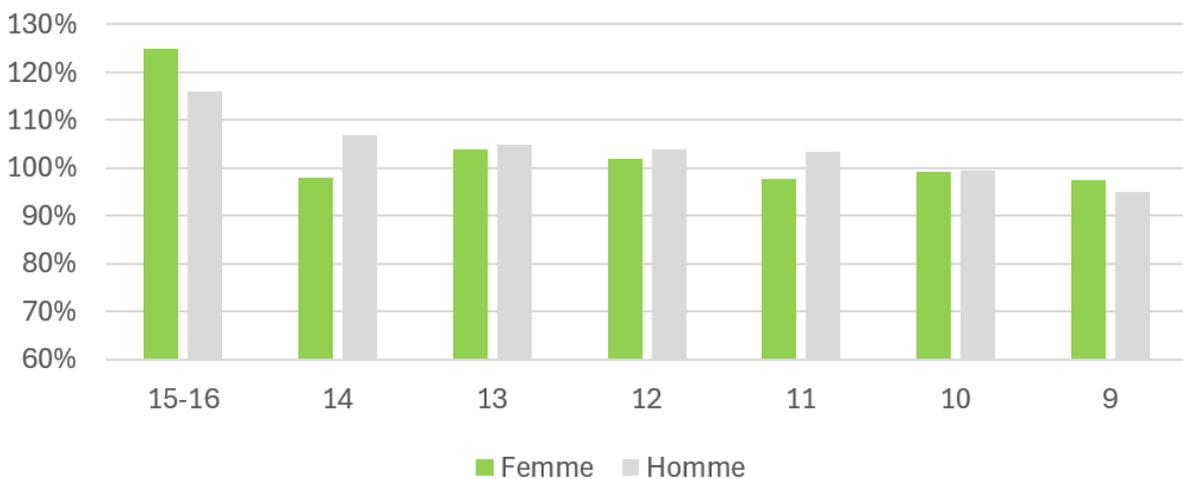


Analyse de l'écart de rémunération

L'analyse des salaires au niveau du groupe, moyenne 2024, montre la moyenne du rapport entre l'ABS+ effectif (salaire de base annuel incluant le budget flexible, le variable, la voiture de fonction et le carburant) et l'ABS+ de

référence local. La conclusion de cette analyse est que, dans l'ensemble, la politique salariale d'IBA traite les hommes et les femmes de manière égale dans tous les grades.

% du taux de base local (salaire)



Nationalités

IBA embauche des employés en majorité dans le pays d'activité, créant des emplois et

fournissant des salaires aux résidents de la zone où elle opère, stimulant ainsi l'économie locale. Des employés de 67 nationalités différentes font désormais partie d'IBA.

Diversité des collaborateurs	Unité	2022	2023	2024
Nationalités – Groupe	#	58	64	67
Nationalités – Belgique	#	35	40	43

Personnes handicapées

Une grande majorité des installations d'IBA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. À titre d'exemple, les quatre bâtiments principaux de Louvain-la-Neuve sont entièrement adaptés aux personnes handicapées. Si nécessaire, un

échange constructif est mené avec la personne à mobilité réduite afin de lui garantir un espace de travail où elle peut se déplacer de la manière la plus autonome possible.

Autres informations sur la gouvernance

Outre les sujets matériels de la section 'Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)', nous avons identifié d'autres sujets d'intérêt issus d'exercices précédents sur la matérialité, de notre parcours B Corp, de dialogues avec les parties intéressées et d'efforts passés. Nous continuerons de mettre en œuvre la stratégie,

les cibles et les métriques liés à ces sujets afin de gérer leurs incidences, risques et opportunités réels et potentiels. Nous nous attendons à ce que ces sujets gagnent en pertinence à l'avenir.

Ces sujets ne sont pas considérés comme matériels dans le cadre de la double matérialité de 2024.

Gestion de la relation avec les fournisseurs

Chez IBA, nous visons à faire des entreprises une force positive en impliquant notre chaîne d'approvisionnement dans notre parcours de durabilité. En amont de sa chaîne de valeur, IBA compte plus de 100 fournisseurs principaux, principalement situés en Europe, qui soutiennent la conception et la fabrication de ses produits.

Les fournisseurs sont choisis en fonction de leur capacité à se conformer au mieux aux exigences, en tenant compte de la criticité des biens et services fournis. IBA favorise la collaboration technique et l'innovation avec les partenaires afin de réduire les risques, de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des produits et des services. Des partenariats stratégiques sont établis lorsque cela est bénéfique. Nous pensons qu'une chaîne d'approvisionnement solide et durable profite à notre communauté, et nous nous engageons à réaliser ce parcours avec nos fournisseurs en tant que partenaires égaux.

Code de conduite pour les fournisseurs

Depuis 2022, IBA a mis en place un code de conduite pour les fournisseurs couvrant un ensemble de principes fondamentaux de conduite des affaires. Tous les fournisseurs de biens et de services d'IBA sont tenus de souscrire à ces principes.

Ce Code de conduite pour les fournisseurs s'appuie sur le Code de conduite des affaires d'IBA, auquel tous les employés d'IBA doivent

adhérer. Il suit et soutient les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en alignant les principes de ce Code de conduite sur les ODD pertinents pour IBA.

Le Code de conduite pour les fournisseurs fait partie de tous les modèles de contrat liés aux activités d'approvisionnement du groupe IBA et, en concluant l'accord, le fournisseur accepte explicitement de se conformer à son contenu.

Des audits ponctuels sont réalisés pour contrôler le respect du Code des fournisseurs.

Éthique commerciale des fournisseurs

Dans le cadre de son Code de conduite pour les fournisseurs, IBA vise à travailler avec des tiers qui partagent son engagement envers l'éthique et qui partagent ses valeurs d'intégrité commerciale. Ils doivent s'engager à respecter les normes les plus élevées de conduite éthique dans leurs relations avec les employés, les fournisseurs et les clients.

Les fournisseurs sont tenus de respecter les normes les plus élevées d'intégrité commerciale en adhérant aux conventions internationales anti-corruption et aux lois applicables, en veillant à ce qu'ils ne se livrent à aucune forme de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds. Ils doivent divulguer de manière transparente des informations sur leurs activités commerciales, leur situation financière et leurs performances, conformément aux réglementations en vigueur. Pour protéger les

lanceurs d'alerte, les fournisseurs doivent mettre en place des programmes qui garantissent la confidentialité et empêchent les représailles contre les employés qui signalent des problèmes de bonne foi.

En matière de confidentialité et de propriété intellectuelle, les fournisseurs doivent se conformer aux lois applicables pour protéger les informations confidentielles et exclusives de leurs employés et partenaires commerciaux. Ils sont également responsables de l'approvisionnement en minéraux tels que l'étain, le tantale, le tungstène et l'or dans des régions qui respectent les directives et les conditions de travail de l'OCDE. Enfin, les fournisseurs sont encouragés à s'engager activement auprès de leurs communautés pour promouvoir le développement social et économique et contribuer aux efforts de durabilité.

Évaluation ESG de la chaîne d'approvisionnement

Depuis 2023, nous nous utilisons EcoVadis pour évaluer les performances environnementales,

sociales et de gouvernance de notre chaîne d'approvisionnement, en commençant par nos principaux fournisseurs de rang 1. Ces fournisseurs rendent compte de leurs performances ESG via le portail EcoVadis à des fins de vérification et d'évaluation.

En s'appuyant sur l'évaluation EcoVadis, IBA améliore ses performances en matière de durabilité, en apportant des changements positifs dans sa chaîne d'approvisionnement et en contribuant à des avantages environnementaux et sociaux plus larges.

Cibles et métriques relatives aux fournisseurs

Depuis 2023, tous les nouveaux fournisseurs de IBA sont soumis au Code de conduite des fournisseurs.

L'objectif d'IBA est de couvrir plus de 50 % des dépenses de ses fournisseurs de rang 1 par l'évaluation ESG d'EcoVadis.

RAPPORTS D'AUDIT

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE IBA SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE
ION BEAM APPLICATIONS SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Ion Beam Applications SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 juillet 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise et recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global gains/(pertes), l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état consolidé de la situation financière qui s'élève à EUR 616.144 milliers et d'un compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat de la période de EUR 9.253 milliers.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, B-1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des revenus sur les contrats à long terme

Description du point clé de l'audit

Comme décrit dans la note 4.3 relative à la reconnaissance des revenus, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'achèvement pour déterminer la reconnaissance des revenus durant l'exécution d'un projet. Ce pourcentage est défini en comparant les coûts encourus au coût total prévu sur le projet. L'évaluation de cette donnée nécessite un jugement qui requiert des estimations régulières des coûts futurs associés aux projets en cours, l'exclusion de certains coûts directs non liés à une progression du projet et l'analyse de facturation additionnelle en cas de variation. La direction du Groupe s'appuie sur les connaissances des gestionnaires des projets, sur la granularité de son système de contrôles internes, et sur l'expérience acquise des projets clôturés.

Nous avons considéré ce point comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des soldes au bilan et du niveau du jugement pour les hypothèses importantes.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit

- Nous avons évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles internes relatifs à la reconnaissance des revenus sur ce type de contrats, y compris l'estimation des coûts encourus et l'examen des contrats de vente.
- Pour un échantillon de projets, nous avons obtenu les contrats et validé les données caractéristiques du chiffre d'affaires en les rapprochant au module comptable spécifique de gestion des projets. Sur base du plan de facturation prévu, des extraits bancaires relatifs aux paiements obtenus durant l'exercice ont été demandés et obtenus par échantillonnage.
- Pour ce même échantillon, nous avons aussi validé les coûts totaux estimés en les rapprochant au dossiers de suivi et avons eu des discussions avec les chefs de projets.
- Nous avons vérifié la bonne allocation des coûts encourus au travers d'un échantillon de factures et de timesheets approuvées afin de s'assurer que ces coûts soient bien attribuables au projet.
- Nous avons contrôlé la correcte application et la cohérence de la méthode du pourcentage d'avancement telle que décrite dans les règles d'évaluation.
- Nous avons réalisé des procédures analytiques détaillées en comparant la profitabilité et l'avancement des contrats avec les données de l'année précédente.
- Nous avons évalué le caractère approprié et l'exhaustivité des informations présentées dans la note 4.3. et ce conformément à la norme IFRS 15.



Sur base de nos diligences, nous estimons que les estimations de la direction utilisées pour la reconnaissance des revenus reposent sur des hypothèses raisonnables. Les politiques comptables appliquées sont cohérentes à tous égards importants avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, en ce compris l'information en matière de durabilité et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient l'information consolidée en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct, contenant une Conclusion sans réserve, relative à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir : *IBA leader mondial, Nos valeurs, IBA : l'année 2024 en bref, Message d'Olivier Legrain et Henri de Romrée, Les soins aux patients, ce qui nous tient à cœur et Engagement en tant que force positive*, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué ») et avec l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, d'un rapport annuel, reprenant des comptes consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après comptes consolidés numériques).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format du rapport annuel et le balisage XBRL des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format du rapport annuel et le balisage d'informations dans la version officielle des comptes consolidés numériques repris dans le rapport annuel de Ion Beam Applications SA au 31 décembre 2024, et qui seront disponibles au mécanisme officiel belge pour le stockage des informations réglementées (STORI) de la FSMA, sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué et de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 24 avril 2025

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL,
Représenté par

DocuSigned by:
Romain Seffer
97D9BD0301A1440...

Romain Seffer*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Romain Seffer SRL

2. RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE IBA SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024



RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR L'INFORMATION CONSOLIDÉE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DE ION BEAM APPLICATIONS SA POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nous vous présentons notre rapport du commissaire dans le cadre de notre mission légale d'assurance limitée sur l'information consolidée en matière de durabilité de Ion Beam Applications SA (la « Société ») et de ses filiales (ensemble le « Groupe »). La déclaration de durabilité consolidée du Groupe est incluse dans le Rapport de durabilité du Rapport Annuel au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information consolidée en matière de durabilité »).

Nous avons été nommés par l'assemblée générale du 12 juin 2024, conformément à la proposition du conseil d'administration et sur la recommandation du comité d'audit et la proposition formulée par le conseil d'entreprise, pour réaliser une mission d'assurance limitée sur la déclaration de durabilité consolidée de la Groupe.

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information consolidée en matière de durabilité pour une période d'un exercice.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (ESRS));
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par le Groupe (« le Processus »), comme décrite dans l'annexe « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) » pour déterminer l'information en matière de durabilité consolidée publiée conformément aux normes européennes;
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe « Taxinomie de l'UE ».



Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité ».

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autre point

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission d'assurance limitée de l'information de durabilité du Groupe. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

Le conseil d'administration est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans l'annexe « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) » de l'information consolidée en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires du Groupe et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière du Groupe, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.



Le conseil d'administration est également responsable de l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris aux normes européennes applicables pour l'information consolidée en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards (ESRS)*);
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans l'annexe «Taxinomie de l'UE».

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que le conseil d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information consolidée en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

Le comité d'audit est responsable de la supervision du processus de publication de l'information consolidée en matière de durabilité du Groupe.

Limites inhérentes à l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, le conseil d'administration est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part du Groupe. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévus, et ces écarts pourraient être significatifs.



Responsabilités du commissaire relatives à la mission d’assurance limitée de l’information consolidée en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d’assurance afin d’obtenir une assurance limitée que l’information consolidée en matière de durabilité ne comporte pas d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et d’émettre un rapport d’assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l’information consolidée en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d’une mission d’assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu’applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique. Ces procédures, auxquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués », sont moins approfondies que les procédures d’une mission d’assurance raisonnable. Nous n’exprimons donc pas une opinion d’assurance raisonnable dans le cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans l’information consolidée en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, concernent l’avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d’éventuelles actions du Groupe. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives de l’information consolidée en matière de durabilité.

Nos responsabilités à l’égard de l’information consolidée en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- l’acquisition d’une compréhension du Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l’efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ;
- concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par le Groupe comme indiqué dans l’annexe « Description des procédures d’identification et d’évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) ».

Nos autres responsabilités à l’égard de l’information consolidée en matière de durabilité sont les suivantes:

- prendre connaissance de l’environnement de contrôle de l’entité, des processus et systèmes d’information pertinents pour l’établissement de l’information consolidée en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d’activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l’efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place;
- identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l’information consolidée en matière de durabilité, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs; et



- concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l'information consolidée en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information consolidée en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons :

- acquis une compréhension du Processus en :
 - effectuant des demandes de renseignement pour comprendre les sources d'information utilisées par la direction (par exemple, l'engagement des parties prenantes, les plans d'affaires et les documents de stratégie); et en
 - examinant la documentation interne du Groupe relative à son Processus; et
- évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par le Groupe étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans l'annexe « Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants (IRO-1) ».

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information consolidée en matière de durabilité, nous avons :

- acquis une compréhension des processus de reporting du Groupe concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en acquérant une compréhension de l'environnement de contrôle, des processus et du système d'information du groupe pertinents pour la préparation de l'information consolidée en matière de durabilité, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- évalué si la structure et l'établissement de l'information consolidée en matière de durabilité est conforme aux ESRS;



- effectué des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information consolidée en matière de durabilité;
- obtenu des éléments probants sur les méthodes-d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative aux responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité; et
- compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information consolidée en matière de durabilité.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Diegem, le 24 avril 2025

Le commissaire,

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

DocuSigned by:
Romain Seffer
97D9BD0301A1440

Romain Seffer*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Romain Seffer SRL



Contact IBA

Communication Corporate

Tel.: +32 10 47 58 90

E-mail: communication@iba-group.com

Ion Beam Applications, SA

Chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tel.: +32 10 47 58 11 - Fax: +32 10 47 58 10

RPM Nivelles - TVA: BE 428.750.985

E-mail: info-worldwide@iba-group.com

www.iba-worldwide.com

E.R.: IBA SA, chemin du Cyclotron, 3

1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Design & Production: www.thecrew.be

Certified



Corporation

Life,
Science.